



Rapport d'activité annuel de l'ORQUE de Caix et de son animation 2014



Maitre d'ouvrage :

SIEP du Santerre

Territoire :

Champs captants de Caix 1 et Caix 3

Animatrice :

Marine Josse





SOMMAIRE

1	RAPPEL DE L'OPERATION DE RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU DES CAPTAGES DE CAIX	3
1.1	PRESENTATION DU SIEP DU SANTERRE.....	3
1.2	PROBLEMATIQUE DU TERRITOIRE.....	4
1.2.1	<i>Les eaux souterraines</i>	4
1.2.2	<i>Les eaux de surfaces</i>	4
1.3	ORGANISATION DU TERRITOIRE.....	5
1.3.1	<i>Les captages de Caix 1 et Caix 3</i>	5
1.3.2	<i>Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix</i>	5
1.3.3	<i>Validation de l'étude ORQUE par le Préfet</i>	9
2	ANIMATION DE L'OPERATION.....	9
2.1	CONDUITE DE L'OPERATION EN 2014	9
2.2	FINANCEMENT DE L'ANIMATION EN 2014.....	10
2.2.1	<i>Agence de l'Eau</i>	10
2.2.2	<i>Conseil Régional</i>	10
2.3	LES FINANCEMENTS DE L'AEAP LIES A L'ORQUE	10
2.4	REALISATION DES OBJECTIFS DE L'ANNEE 2014	10
2.4.1	<i>Secrétariat et pilotage de l'opération</i>	11
2.4.2	<i>Mise en Œuvre du plan d'actions</i>	13
2.4.3	<i>Communication/sensibilisation des acteurs</i>	26
2.4.4	<i>Réseau d'animateur</i>	29
2.4.5	<i>Formation/Information de l'animateur</i>	29
3	ETAT D'AVANCEMENT DE L'ORQUE	30
3.1	EVOLUTION DES INDICATEURS : SUIVI DE L'AVANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS	30
3.2	EVOLUTION DE LA QUALITE DE L'EAU DU MILIEU	30
3.3	DIFFICULTES/SUCCES RENCONTRES.....	31
3.3.1	<i>Difficultés rencontrées</i>	31
3.3.2	<i>Atout pour l'ORQUE de Caix</i>	32
3.4	PERSPECTIVE DES ACTIONS A MENER POUR L'ANNEE 2015.....	33
4	CONCLUSION	34
	ANNEXES	34



LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte des périmètres de protection de Caix 1 et Caix 3	5
Carte 2: Aire d'Alimentation des Captages de Caix	7
Carte 3: Délimitation de l'Aire d'Alimentation et des zones de protection de Caix 1 et Caix 3 à l'échelle cadastrale	8
Carte 4: Emplacement des MAEt 2012 et 2013 sur le territoire	13

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Diagnostic de bon fonctionnement réalisé par la CCS en 2013	18
Photo 2: Station d'épuration de Rosières-en-Santerre (novembre 2013)	19
Photo 3 : démonstration de matériels alternatifs à Hébecourt et Caix 1	22
Photo 4: Journées de sensibilisation qui se déroulent sur le territoire	23
Photo 5 : réalisation de la maquette	27
Photo 7: Intervention à l'école de Rosières-en-Santerre	28
Photo 8: Intervention sur le site avec la faculté d'Amiens	28
Photos 6 : Intervention à l'école de Lihons	28
Photo 9: Gamm vert	29

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Extrait du site vigifoncier	16
Figure 2: Carte des communes signataires de la charte dans le SIEP	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : démarches de la CCS	18
---------------------------------------	----



1 Rappel de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des captages de Caix

1.1 Présentation du SIEP du Santerre

Le maître d'ouvrage de l'étude est le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre, représenté par son Président Philippe CHEVAL.

Le SIEP du Santerre satisfait quotidiennement les besoins en eau potable de ses 40 749 habitants (population au 1^{er} janvier 2015) avec un pompage total en 2014 de 3 401 071 m³.

Le siège du SIEP du Santerre est localisé 1 rue d'Assel à Rosières-en-Santerre.

Le SIEP du Santerre a été créé par un arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001. Il est né de la fusion de 2 syndicats :

Le SIAEP de Caix créé par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922,

Le SIAEP de Béthencourt sur Somme créé par arrêté préfectoral du 5 juin 1922

Un arrêté préfectoral du 22 avril 2004 a permis l'adhésion de 2 communes supplémentaires :

- Rethonvillers
- Marché Allouarde

Le SIEP s'est engagé en 2009, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, dans une Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE) sur les champs captants de Caix 1 et Caix 3. L'ORQUE vise à **recenser** et **réduire** l'ensemble des pollutions (urbaines, agricoles, industrielles) qui sont susceptibles d'affecter la qualité de l'eau souterraine.

Les champs captants de Caix 1 et Caix 3 représentent une ressource irremplaçable pour le SIEP en fournissant plus de **2,4 millions de m³ d'eau potable en 2014** redistribués sur les différentes branches desservies. Mais cette ressource est fragile compte tenu notamment du contexte agricole du secteur.

Une protection est déjà en place grâce à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) datant de 1999. La superficie totale des périmètres est de **2 300 Ha**. L'Aire d'Alimentation des Captage (AAC) représente une superficie plus importante avec **5 277 Ha** et offre de nouvelles perspectives.

En s'engageant dans l'ORQUE, le SIEP a souhaité entrer dans une préservation active de la ressource en eau naturelle en mettant en place des actions concrètes.

Le 9^{ème} programme d'interventions (2007-2012) de l'Agence de l'Eau-Artois-Picardie (AEAP) a permis le lancement des Opérations de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE) sur les captages dont les prélèvements sont supérieurs à 500 000 m³ par an. Leur principal objectif est de réduire toutes les sources de pollution de l'eau au travers une approche globale.



1.2 Problématique du territoire

1.2.1 Les eaux souterraines

L'aquifère de la Craie est notamment exploité pour l'alimentation en eau potable humaine.

Le territoire se situe sur un plateau hydrogéologique entaillé (fissurations abondantes) permettant l'arrivée d'eau qui est très sollicitée dans ce secteur pour l'alimentation en eau potable des habitants, des industriels et des exploitants agricoles.

La nappe de la craie se caractérise par un sens d'écoulement du Sud Est au Nord Ouest pour Caix 1 et du Sud au Nord pour Caix 3. La nappe est une nappe libre qui est drainée par les vallées notamment celle de la Luce. La nappe est donc impactée par les prélèvements au niveau de chaque champ captant.

D'importants cônes de rabattement au droit des forages engendrent un appel des polluants stockés dans les sols (linéaires d'infrastructures, sites historiques pollués...) ou le réseau hydrographique superficiel (pollutions diffuses par les nitrates ou pesticides).

Les argiles et limons protègent par endroit la nappe de la craie des infiltrations directes de pollutions. La zone non-saturée des sols varie entre 0,5 m et 3 m pour le secteur le plus sensible sur Caix et environ 25 m sur les plateaux limoneux.

Suite aux inondations de 2001, le taux de nitrates est passé au dessus de la norme de consommation humaine (qui est de 50 mg/l) à Caix 1. On observe encore des pics pouvant aller jusque **50,1 mg/l** de nitrates sur certains forages en fin d'année 2014 et début 2015. Ceci explique la nécessité de préserver la qualité de l'eau même si en procédant à des mélanges entre l'eau issue des forages de Caix 1 et Caix 3, le SIEP arrive à faire baisser les taux de nitrates pour la distribution.

1.2.2 Les eaux de surfaces

L'ensemble du territoire est intégré dans le bassin versant.

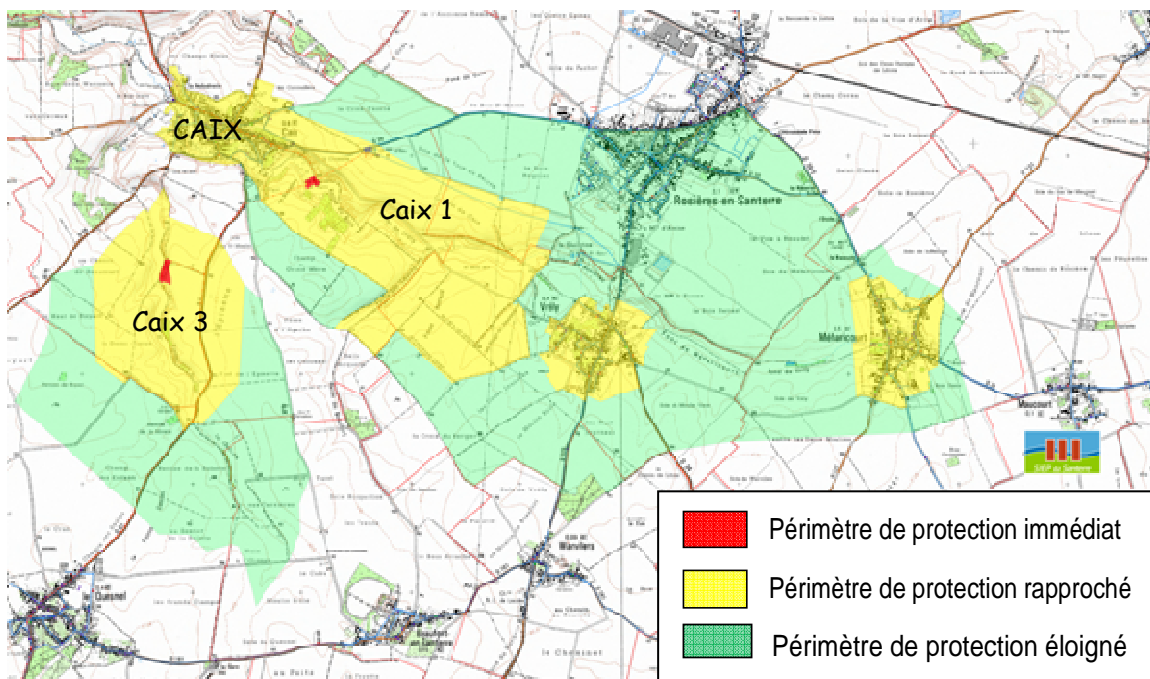
Le secteur d'étude recoupe trois vallées sèches. La principale est la vallée de la Luce, puis la vallée d'Oisement et la vallée Bois Forest. Le lit de la Luce est actuellement plus en aval de la vallée, c'est pour cette raison qu'il n'existe que des vallées sèches dans le territoire de l'AAC de Caix.

1.3 Organisation du territoire

1.3.1 Les captages de Caix 1 et Caix 3

Durant l'année 2014, 1 732 200 m³ d'eau ont été prélevés sur les forages de Caix 1 et 691 405 m³ sur les forages de Caix 3. Ce qui représente un volume total de 2 361 605 m³ d'eau pour les 2 champs captants.

La DUP de 1999 a permis de déterminer des périmètres de protection Immédiats, Rapprochés et Eloignés. La superficie totale de ces périmètres s'élève à 2 300 hectares.



Carte 1 : Carte des périmètres de protection de Caix 1 et Caix 3

1.3.2 Détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix

Le secteur d'étude correspond à l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 (32,53 km²) et Caix 3 (20,24 km²), soit une surface d'environ 5 277 hectares. Cela correspond à 16 limites communales (4 n'ont qu'une petite partie de leur commune dans l'AAC). L'AAC touche 3 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes du Santerre,
- Communauté de Communes Haute Picardie,
- Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil

Les communes comprises dans l'AAC sont :

- Arvillers
- Beaufort en Santerre (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Bouchoir



- Caix (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Folies
- Fouquescourt
- Hangest-en-Santerre
- Harbonnières
- Le Quesnel (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Lihons
- Maucourt
- Méharicourt (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Rosières en Santerre (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Rouvroy
- Vrely (commune à enjeu eau potable 9^e programme)
- Warvillers

Afin de pouvoir prioriser les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'ORQUE, une cartographie de vulnérabilité de la nappe a été réalisée par les bureaux d'études ANTEA et GEONORD dans le cadre de la phase 1 de la détermination de l'AAC.

La vulnérabilité de l'AAC a été calculée selon la méthode du BRGM suivante:

$$V = 0,25 S + 0,25 I + (0,15 HZNS + 0,15 KZNS) + 0,20 K$$

S = Nature des sols -Sensibilité au lessivage

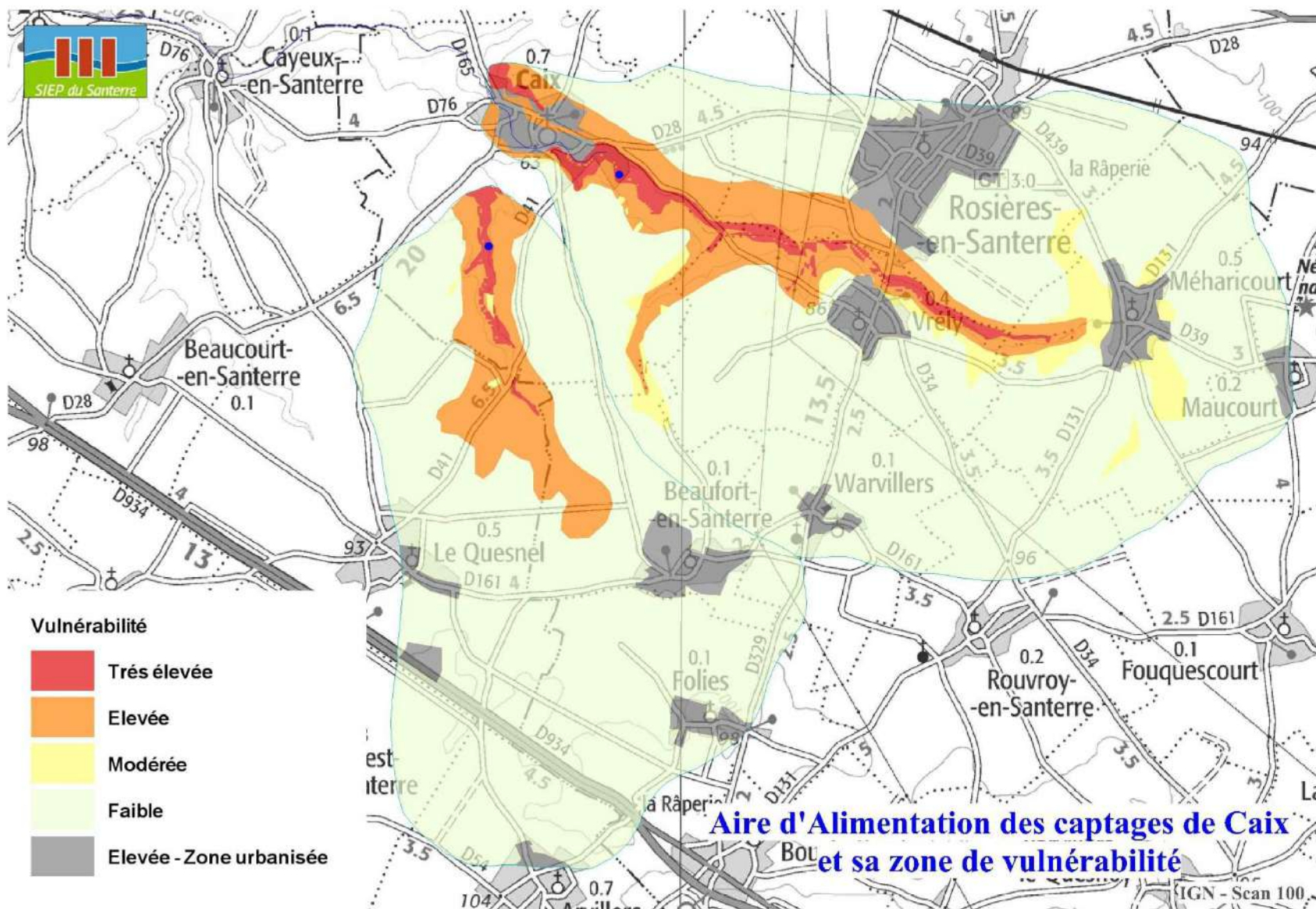
I = Infiltration efficace -Sensibilité au ruissellement

H ZNS = Hauteur de zone non saturée

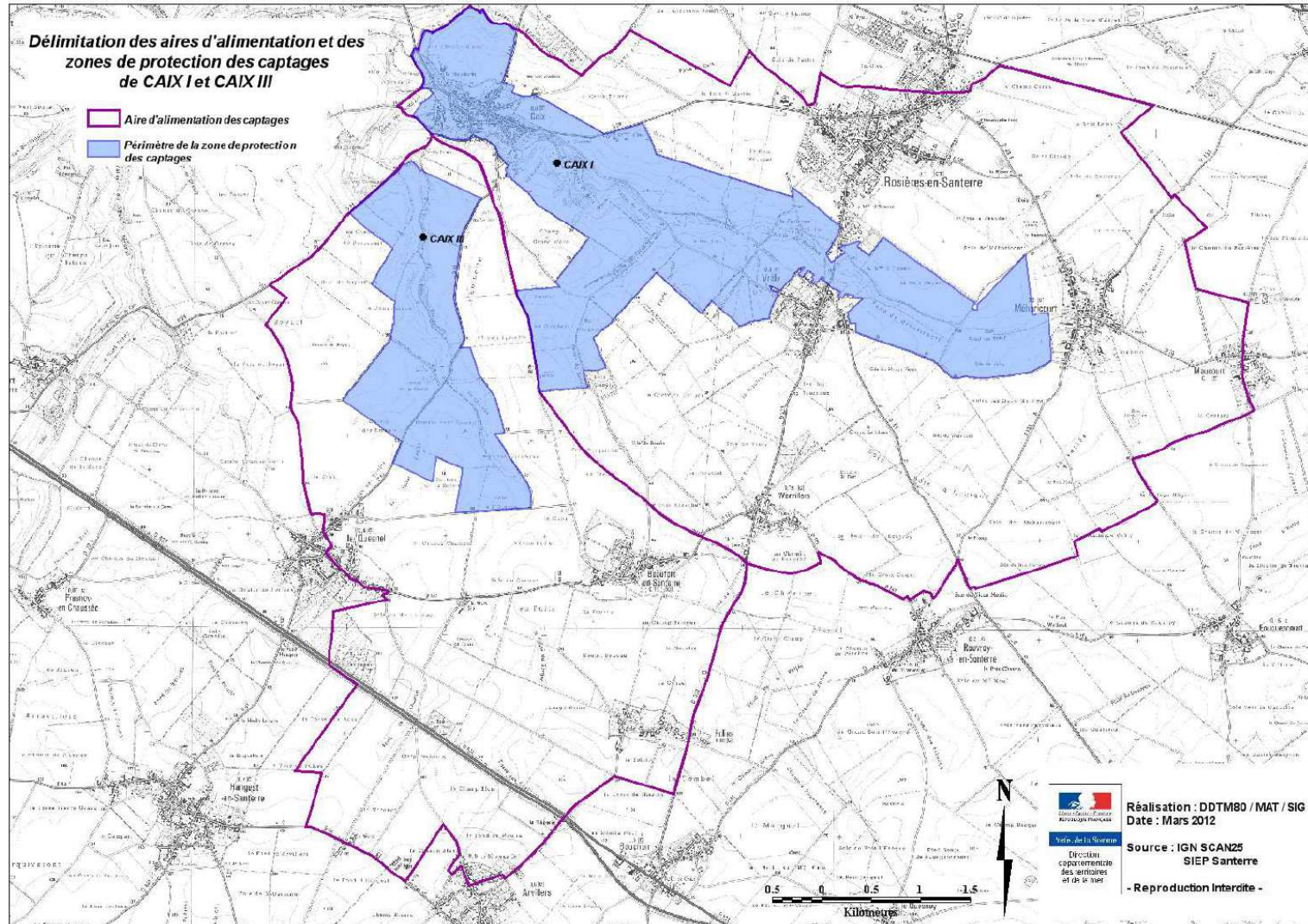
K ZNS = Perméabilité de zone non saturée

K = Perméabilité de l'aquifère

La vulnérabilité intrinsèque est faible sur la majeure partie des plateaux. La vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère est élevée à très élevée au droit des vallées et sur les versants. Ces zones sont les principales zones à enjeux. Elles sont appelées zones de protection.



Carte 2: Aire d'Alimentation des Captages de Caix



Carte 3: Délimitation de l'Aire d'Alimentation et des zones de protection de Caix 1 et Caix 3 à l'échelle cadastrale



1.3.3 Validation de l'étude ORQUE par le Préfet

Au cours de l'année 2012, les objectifs liés au Grenelle ont évolués. En effet, après avoir fait valider le périmètre à l'échelle cadastrale de l'AAC et échangé sur le plan d'actions, le Préfet a décidé de ne pas prendre les deux arrêtés (du périmètre et du plan d'actions) liés au dispositif Zones Soumises à Contraintes Environnementales. Ainsi, le projet se poursuit de façon volontaire pour le moment. Il y aura donc un point sur l'avancée des objectifs agricoles à 3 ans (en décembre 2015) puis dans 5 ans (échéance du plan d'actions). Un point annuel intermédiaire est programmé.

Le SIEP a rencontré le **Préfet** de Région le **20 juillet 2012**, le plan d'actions lui a été soumis via un dossier envoyé au préalable. L'animatrice a présenté le plan d'actions lors du comité syndical du SIEP du Santerre qui l'a approuvé le **24 octobre 2012**. Le SIEP a organisé une **réunion publique** en partenariat avec la DDTM le **7 novembre 2012**.

Le 25 janvier 2013, le Préfet a approuvé le plan d'actions par voie de courrier. Il précise qu'un suivi d'étape sera à réaliser annuellement avec un apport de mesures correctrices si besoin et un bilan complet sera à établir pour le 31 décembre 2015.

2 Animation de l'opération

2.1 Conduite de l'opération en 2014

L'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur les champs captants de Caix est portée par le SIEP du Santerre.

Une animatrice a été recrutée en date du 07 décembre 2009 pour le lancement de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau et pour suivre l'étude du Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), l'élaboration du plan d'actions et le suivi évaluation.

L'animatrice, Marine Josse, est basée au 1 rue d'Assel à ROSIERES-EN-SANTERRE.

Son temps passé pour l'ORQUE est de 1 ETP.

Toutes les missions liées à la qualité de l'eau sont comprises dans le calcul de l'ETP : la gestion de l'autosurveillance du SIEP (en lien direct avec la qualité de l'eau), la participation et l'implication aux autres missions au SIEP liés à la qualité de l'eau/environnement en général, la participation aux réunions/comités/bureaux du SIEP, l'implication dans le Syndicat Mixte du Val d'Avre pour la création d'un nouveau champ captant à Hailles, etc .

La part de la mission en prestation pour l'année 2014 concerne la réalisation de 6 diagnostics agricoles supplémentaires. C'est le bureau d'études GEONORD qui est en charge de cette mission.

Les référents de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour cette opération sont Karine Vallée, Bernadette Cordonnier et Jean Lalanne.



L'animatrice a pris un congé pour convenance personnelle de six mois (du 1^{er} mars 2014 au 15 septembre 2014). Afin d'assurer un suivi de l'étude, Marine JOSSE a formé une apprentie, Charlotte Defoly, en alternance d'octobre 2013 jusqu'à octobre 2014.

La période couverte par ce rapport s'étend du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

2.2 Financement de l'animation en 2014

2.2.1 Agence de l'Eau

Comme il a été convenu en 2012, la convention de l'AEAP n°80496 relative à la subvention de l'animation s'est terminée le 31 décembre 2012.

La nouvelle convention n°17063 a débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans Elle concerne le financement de l'animation pour le suivi du plan d'actions par l'animateur. La convention sera dictée par le 10^e programme de l'AEAP. Elle finance 70% du coût des salaires et charges salariales ainsi qu'une subvention forfaitaire annuelle de 3 500 € (regroupant les frais d'équipement et de fonctionnement). Par un courrier qui vous adressé en date du 7 janvier 2014, il vous a été proposé un avenant de prolongation de 5,5 mois à la convention initiale et la suspension de la subvention entre le 1^{er} avril 2014 et le 15 septembre 2014.

2.2.2 Conseil Régional

Le Conseil Régional de Picardie est également financeur à hauteur de 10% des frais d'animation. A partir du 1^{er} décembre 2012, la nouvelle convention n°1223006154 a été signée pour 3 ans dans le cadre du Plan Somme.

2.3 Les financements de l'AEAP liés à l'ORQUE

Les demandes de subvention 2014 : étude Isonitrate, mise en œuvre du plan d'actions de l'ORQUE (thématique 1 milieux et thématique 2 communication), acquisition foncière, appel à projet agriculture biologique, achat d'un broyeur de végétaux (convention n° 1117700).

Celles encore en cours sont : veille foncière (convention n° 17263), charte d'entretien des espaces publics (convention n°84121), réalisation de 9 diagnostics agricoles (convention n°17263).

La subvention liée au suivi agricole (convention n° 85637) a été soldée début 2015.

2.4 Réalisation des objectifs de l'année 2014

Durant l'année 2014, l'AEAP a fourni à l'animatrice une feuille d'objectif. Cette feuille se trouve en *Annexe 1*.

Les missions déterminées pour l'année 2014 étaient : le secrétariat du comité de pilotage de l'opération, la communication et sensibilisation des acteurs, la mise en œuvre du plan d'actions, le suivi de l'avancement du plan d'actions, l'accès à différentes formations et informations, la participation au réseau des animateurs et enfin la rédaction/bilan du rapport annuel 2014.



L'emploi du temps de l'animatrice de l'année 2014 extrait de Outlook et Google Agenda est joint en **Annexe 2**.

2.4.1 Secrétariat et pilotage de l'opération

A. Comité de pilotage de suivi

En 2014, l'animatrice a organisé le second comité de pilotage de suivi qui s'est déroulé le 12 décembre 2014 à Méharicourt.

L'animatrice a convié les membres du comité par mail en précisant les dates, lieux, horaires et l'ordre du jour environ 1 mois à l'avance. Une présentation a été réalisée par l'animatrice, la partie agricole a été présentée avec l'aide du bureau d'études GEONORD et de la Chambre d'Agriculture. L'animatrice a réalisé un compte rendu du COPIL et diffusé par mail avec un retour si remarques avant le 30 janvier 2015. Les documents finaux ont été envoyés par mail et diffusés sur le site internet du SIEP. La présentation, la feuille d'émargement et le compte rendu sont joints en **Annexe 3**.

B. Réunions techniques avec le bureau d'études GEONORD

De nombreux échanges de mails et réunions téléphoniques ont été réalisés avec le bureau d'études en Janvier et Février 2014.

- Le 22 janvier 2014 : réunion technique pour préparer la réunion d'information puis échanges avec la chambre d'agriculture puis rencontre de Bonduelle.
- Le 19 février 2014 : réunion d'information agricole et de rendu de 3 diagnostics.
- Le 29 octobre 2014 : réunion technique avec GEONORD (suivi des diagnostics, validation des diagnostics avec SOLEO, réalisation des nouveaux diagnostics et comité de pilotage).
- 12 décembre 2014 : réunion de bilan pour l'année 2014 et les perspectives à venir. Cadrage du COPIL du 12 décembre 2014.

En 2014 (fin début 2015) 4 diagnostics supplémentaires ont été réalisés dans l'AAC.

En 2012, GEONORD a créé un compte sur BEEMAP pour le SIEP, comme prévu dans l'option du marché DTMP. Plusieurs échanges ont également eu lieu avec le bureau d'études afin d'améliorer le logiciel pour pouvoir l'utiliser plus régulièrement et intégrer certaines données comme le parcellaire par exemple.

C. Groupe de travail et réunions d'informations

L'ensemble des documents se trouvent en **Annexe 4**

- Groupe de Travail (GT) avec Bonduelle/CA et Geonord le 22 janvier 2014 et GT avec la CA le 22 janvier 2014
- Réunion d'information sur les aides agricoles disponibles le 19 février 2014
- Réunion sur les MAEt avec la DDTM le 30 janvier 2014
- Réunion avec le GIEE le 21 février 2014
- Réunion GT avec la Safer le 8 janvier 2014 et le 27 novembre 2014.
- GT Agriculture Biologique de Picardie, Chambre d'agriculture et AEAP pour l'appel à projet le 17 janvier 2014, GT de point avec ABP et CA le 16 octobre 2014



- Rencontre Olivier Thibault de l'AEAP le 24 février
- Journée sur l'AB Terr'eau bio le 3 octobre 2014
- Groupe de Travail (GT) Assainissement Non Collectif (ANC) avec la Communauté de Communes du Santerre (CCS)/la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil (CCALM) et l'AEAP le 14 janvier 2014
- GT ANC le 13 novembre 2014 avec la CCS
- Réunion de cadrage avec la commune de Le Quesnel pour l'assainissement collectif le 6 novembre 2014
- GT volet Artisans avec la CMA le 14 février 2014, le 7 novembre 2014 et le 4 décembre en présence de la CCS/CCALM/AEAP/CMA et SIEP
- Réunion de travail avec le Président de la CCS et maire de Rosières-en-Santerre : José Sueur le 28 novembre 2014
- Réunion avec le CPIE pour un bilan des actions écophyto le 24 janvier 2014
- Journée de démonstration de matériel alternatif le 18 septembre 2014
- Journée d'information et de sensibilisation à Hangest-en-Santerre le 16 décembre 2014
- GT avec les communes signataires de la charte : 26 novembre à Rosières, le 4 décembre à Méharicourt, le 5 décembre à Rouvroy-en-Santerre et Estrées-Déniécourt, le 26 septembre à Estrées-Déniécourt.
- GT avec l'AEAP (Vincent Capelle) le 17 novembre 2014
- Visite de l'AEAP au SIEP le 9 décembre 2014
- Conférence ORQUE le 3 décembre 2014
- GT BRGM le 15 octobre 2014 et sortie terrain
- Réunion de préparation et interventions scolaires le 29 septembre à Caix, le 2 octobre à Lihons, le 16 octobre à Caix et le 4 novembre à Mézières
- Visite des sites de Caix par la faculté d'Amiens et visite pour le Paraclet.

D. Points d'information auprès des partenaires

Les rencontres ont été régulières avec les agents de l'AEAP et du CR lors de réunions sur diverses thématiques.

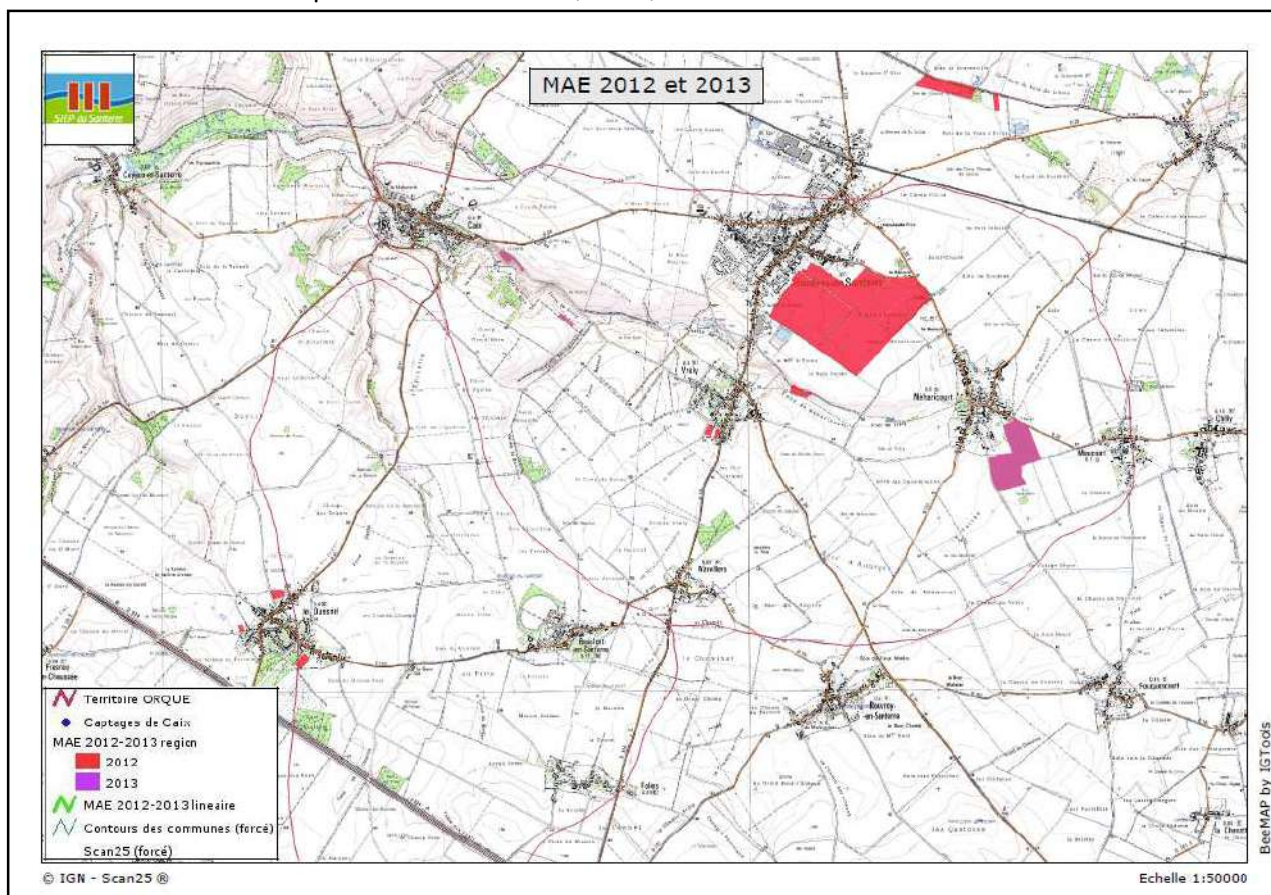
- Envoi de mails et bilan téléphoniques durant l'année concernant les points importants de l'étude, les moments de blocage et également relance sur les différentes conventions de demande de participation financière liant l'AEAP et le SIEP ainsi que le Conseil Régional et le SIEP.
- Points d'information trimestriels fin mars 2014 et le 25 septembre 2014 à l'AEAP ainsi qu'au CR.
- Réunion pour faire le point sur les objectifs avec l'AEAP et le CR en janvier 2014.

2.4.2 Mise en Œuvre du plan d'actions

A. Lutte contre les pollutions d'origines agricoles

1) Les aides agricoles en 2014

Le SIEP du Santerre s'est porté opérateur **MAE+** en 2014, pour la troisième année consécutive. Les aides ont été ouvertes pour la première année en 2012 sur le territoire de l'AAC de Caix. Un bilan des MAE+ de l'année 2012 et 2013 a été présenté à la DDTM (CRAE) de la Somme le 7 novembre 2013.



Carte 4: Emplacement des MAE+ 2012 et 2013 sur le territoire

L'animatrice a organisé, le **19 février 2014**, une réunion d'information sur les aides disponibles en 2014 à destination de tous les agriculteurs cultivant au moins une parcelle dans une des 16 communes à enjeu eau de l'AAC (soit 229 exploitations dont les 106 cultivant dans l'AAC). Parmi les 229 agriculteurs, 19 étaient présents, ce qui correspond à 8,2% de présence.

L'animatrice a présenté le contexte puis a laissé la main à la Chambre d'Agriculture de la Somme pour présenter les mesures MAE+ et le PVE, L'Agence de l'Eau pour le PEA et l'ABP pour les aides spécifiques à la bio. Le compte rendu et les présentations sont en **Annexe 5**.

Un questionnaire a été distribué afin de connaître les retours des agriculteurs. Si l'exploitant ne souhaite pas prendre la parole en public pour divers raisons, cela peut donner l'opportunité de s'exprimer via le questionnaire. 6 agriculteurs sur 19 ont répondu au questionnaire dont un qui a rendu un questionnaire vide. Le questionnaire et les résultats sont en **Annexe 5**.



Un courrier récapitulatif des aides (MAEt, PVE et PEA) et des dates limites a été envoyé aux agriculteurs cultivant dans l'AAC, le 20 mars 2014. Une plaquette de l'ORQUE et une plaquette sur la pertinence des haies ont été distribués dans le courrier. Le courrier est en **Annexe 6**.

L'année 2014 fut une année de transition. Les services de l'état ont donné comme instruction d'enlever les mesures de réduction de fertilisation azotée. Ce qui n'est pas stratégique dans une ORQUE à enjeu nitrate.

Sur les 19 mesures que propose le SIEP, seulement 11 sont accessibles pour 2014. La Commission Régionale Agro Environnementale (CRAE) a eu lieu le 07 novembre 2013 afin de présenter le bilan 2013 et les mesures restantes pour 2014.

L'animatrice a eu des échanges avec les agriculteurs sur le territoire. Ces échanges se sont souvent déroulés avec les exploitants qui sont impliqués dans les réunions ou autres manifestations. Pour certains, ils sont venus au SIEP ou ont téléphoné pour obtenir des conseils et des aides administratives et/ou techniques. **Il n'y a pas eu d'aides MAEt souscrites durant l'année de transition 2014.**

Le SIEP s'est porté volontaire pour être animateur des MAE Climatiques (MAEC) en 2015. Un dossier provisoire a été rendu le 15 septembre à la DDTM. La CRAE s'est déroulée le 25 novembre 2014. Comme chaque année l'animatrice a fait le point sur les MAEt puis a présenté le nouveau programme de mesures avec de nombreuses interrogations sans réponses en l'état actuel, notamment sur le cahier des charges des mesures trop imprécis.

Des modifications du Programme Agro-Environnemental ont été effectuées très fréquemment depuis septembre 2014. Les cahiers des charges n'étant pas validés. Les nouveautés des MAEC 2015 sont que la Région va régir les mesures sur le territoire et que des nouvelles mesures sont proposées (mesures systèmes et mesures unitaires). Le regret est qu'il n'y a pas d'aides sur la fertilisation raisonnée, enjeu principal du territoire.

2) Diagnostics

Le bureau d'études GEONORD a réalisé, 4 diagnostics supplémentaires en 2014. L'animatrice a fait une demande de subvention auprès de l'AEAP en 2013. En 2013, 5 diagnostics ont été réalisés dont 2 rendus en réunion collective lors du 19 février 2014 et les résultats et la clé USB des 3 autres ont été envoyés par courrier.

Les 9 diagnostics sont comptabilisés dans la base de données du plan d'actions. Le solde de cette subvention sera demandé en 2015.

En parallèle, l'ABP et la Chambre d'Agriculture ont réalisé 13 diagnostics technico-économiques en agriculture biologique déterminés dans le plan d'actions (14 prévus par an) mais aussi dans l'appel à projet AB.



3) Appel à projet en AB

L'animatrice a organisé une rencontre suite au lancement de l'appel à projet de l'AEAP sur l'agriculture biologique. En effet, il était important de clarifier les actions de l'ABP qui n'étaient plus financées sur le territoire de l'AAC et de trouver les actions pertinentes et réalisables à proposer pour l'ORQUE de Caix. Une grand-messe entre tous les acteurs a eu lieu le 17 janvier 2014 avec l'AEAP, l'ABP, la CA et Ubios afin de comprendre et de ficeler l'appel à projet.

Le SIEP est opérateur pour l'appel à projet en lien étroit avec les partenaires ABP et CA.

Il y a 8 actions principales proposées.

Pour faire valider le projet qui n'était pas un dossier prioritaire financièrement, le SIEP a demandé une rencontre pour présenter le projet à Olivier Thibault le 24 février 2014. Un GT a eu lieu le 16 octobre 2014 pour faire le point avec l'AB et la CA sur les actions déjà réalisées en 2014 et programmer le planning pour 2015.

Les actions importantes en 2015 seront :

- Organisation d'une visite bio en système légumier
- Rencontre des opérateurs/communication
- Participation à une journée technique de désherbage mécanique

Voir les documents en *Annexe 7*.

4) Formations et projets sur le territoire

Les formations organisées par la Chambre d'agriculture ont été diffusées par mail à l'animatrice, qui les a ensuite diffusé par mail aux exploitants et sur le site internet.

En 2013, la CA a répondu à un appel à projet pour développer les pratiques de conduites intégrées en système légumier. La structure porteuse est Santerre Pôle Légume. Parmi les 21 exploitants concernés, 8 font partie de l'AAC de Caix

Le 15 novembre 2013, le SATEGE est venu au SIEP pour présenter le logiciel CYCLOE. Il permet de faire un suivi des épandages de boues notamment dans le périmètre de l'AAC. L'idée de faire une formation sur la matière organique en 2014 a été demandée au SATEGE au vu des problématiques du territoire. Le SIEP devait être associé, finalement la formation a eu lieu le 3 juin 2014 : "savoir piloter les matières organiques des soles" à Amiens. Seulement 1 exploitant de l'AAC est venu, ce qui est décevant. Le SIEP n'a pas pu communiquer comme il aurait fallu.

L'épandage des boues de Seine Aval a suscité de nombreux débats au SIEP. A ce sujet, le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) est venu présenter son projet d'extension le 16 octobre 2013. Une enquête publique pour l'extension des boues a eu lieu début 2014 et le SIEP a manifesté son désaccord devant le commissaire enquêteur le 10 janvier 2014 à Moreuil. L'arrêté préfectoral a été validé en juillet 2014. L'animatrice a demandé à avoir un retour sur les mesures compensatoires que le SIAAP prévoit de faire dans l'AAC.

5) Foncier

L'objectif sur la veille foncière a été atteint en 2013. En effet, la convention entre le SIEP et la Safer fut signée et mise en application à partir du 10 juillet 2013,

A l'issue de la signature de la convention, l'animatrice a pu avoir accès au site internet vigifoncier. Ce site permet d'avoir un regard sur ce qu'il se passe sur les communes de Caix, Rosières-en-Santerre, Vrély, Méharicourt, Warvillers, Beaufort-en-Santerre, Folie et Le Quesnel. Malgré tout, il n'existe pas beaucoup d'opportunité.

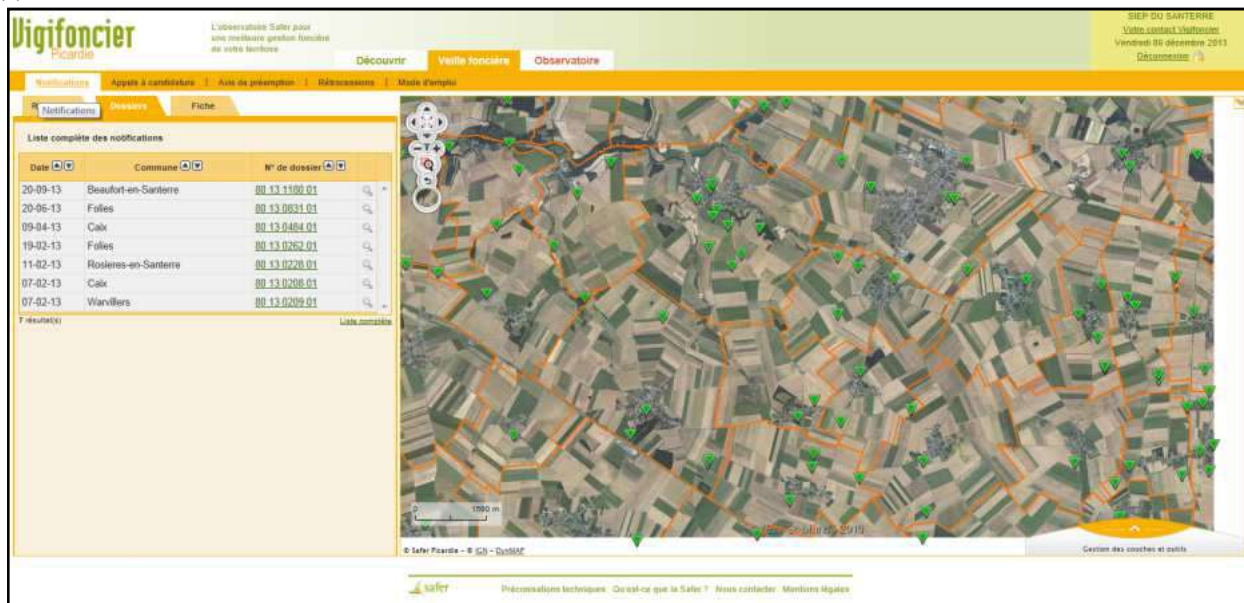


Figure 1: Extrait du site vigifoncier

Le SIEP a fait la demande dans la convention pour que le chargé de mission de la Safer rencontre un agriculteur qui cultive au pied du périmètre immédiat à Caix 1 (le même qui a refusé de faire le suivi de son diagnostic en 2013). L'exploitant devait échanger cette parcelle avec le SIEP depuis de nombreuses années. La problématique avec cet exploitant n'a pas avancé en 2014.

Dans ce contexte, une note hydrogéologique a été réalisée afin de mettre en avant les problématiques autour des captages de Caix 1 et de préconiser des solutions. Le rapport est en **Annexe 8**.

Cependant, un projet de mise en réserve avec la Safer a débuté en novembre 2014. Une parcelle de 6,5 ha appartenant à la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil (CCALM) allait être à la vente. La Safer a contacté le SIEP très rapidement afin de se positionner. Le SIEP a volontiers accepté le processus de mise en réserve dans le but de faire des échanges autour des captages de Caix 1. Des discussions puis la budgétisation et la demande de participation financière se sont très vite engagés auprès des différents acteurs. L'agriculteur ayant un bail précaire de plus de 5 ans a fait appel à son avocat afin de prendre le droit de préemption sur cette parcelle.

La Safer/CCALM et l'exploitant sont en cours de négociation à l'heure actuelle. Le SIEP ne sait pas si il va finalement pouvoir procéder à des échanges de terres ou non.



B. Assainissement

1) Assainissement Non Collectif (ANC)

Dans l'AAC de Caix, 2 communautés de communes sont concernées :

- Communauté de Communes du Santerre (CCS)
- Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil (CCALM)

Le 10^e programme de l'AEAP finance en priorité dans les zones dites à enjeu sanitaire et environnementale ayant un risque avéré (taux allant jusqu'à 45%). L'AAC a été classé en zone à **enjeu sanitaire en 2013** (par un courrier de l'AEAP à destination du Préfet le 28 mars 2013).

Un suivi régulier est fait entre l'animatrice et les techniciens des 2 communautés de communes plus particulièrement avec la CCS.

Aujourd'hui les données ont évolué en fonction des visites réalisées.

- 281 installations ANC dans l'AAC (218 CCS et 63 CCALM)
- 235 installations visitées (176 CCS et 59 CCALM)
- 156 installations non conforme (130 CCS et 26 CCALM) soit une moyenne de 66%.

Suite aux élections (élection de Mme Wu), la commune de Le Quesnel a décidé de passer en Assainissement Collectif. Une délibération fut prise en juin 2014. Les démarches de lancement des études préalables à la mise en place de l'assainissement collectif sont prévues en 2015 (études de programmation pour les réseaux et études préalables station). La CCALM sera donc concernée à présent pour la suite de l'étude seulement par une partie de la commune d'Arvillers (Sud de l'AAC).

Fin 2013, la CCS a validé la modification de son règlement de service du SPANC au conseil communautaire.

1) Prise de contact contrôle du bon fonctionnement :

- Courrier d'information pour le passage du contrôle du bon fonctionnement des installations
- Courrier A/R (cf. **annexe 2**).
- Si toujours pas de retour du particulier : mise en place de la redevance incitative de 100 € par an. La redevance est sous forme d'une facture suite à la visite de la CCS.

2) La redevance est instaurée dans les cas suivants :

- Vente : visite tous les ans jusqu'à la mise en conformité (pour 2011 et 2012 en 2015 et 2013, 2014 en 2016).
- Dépassement des 4 ans dans le cas d'une non conformité : visite tous les ans jusqu'à la mise en conformité.

Type de conformité	Installation située hors Aire d'Alimentation des Captages de Caix			Installation située dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix Risque environnemental		
	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP
Installation conforme	Sans objet	10 ans	Non éligible	Sans objet	10 ans	Sans objet
Installation qui ne présente pas de gros défauts (possède un prétraitement et un traitement)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	Dans les meilleurs délais	5 ans	Non éligible
Installation possédant un prétraitement et un traitement mais sous dimensionnée	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans (lorsque le sous dimensionnement est manifeste)	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Éligible
Installation qui ne possède pas de traitement (puits...)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Éligible
Risque sanitaire (rejet domaine public), défaut de structure, sécurité des personnes	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Éligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Éligible

Tableau 1 : démarches de la CCS

En 2013 et 2014, il y a eu 6 dossiers de réhabilitations dans l'AAC pour la CCS et 4 dossiers pour la CCALM. Bien que le nombre des dossiers finançables soit important dans l'AAC, le nombre de réhabilitation n'augmente pas. La réalisation d'un courrier co-signé SIEP/CCS à destination de l'AEAP est en cours de discussion pour augmenter les financements dans l'AAC.



Photo 1: Diagnostic de bon fonctionnement réalisé par la CCS en 2013

2) Assainissement Collectif

Le diagnostic réseau à Rosières-en-Santerre se réalise dans la commune sur 3 km d'inspection télévisée unitaire à Rosières avec un curage.

Travaux d'un nouveau collecteur sur 1,4 km.

Des travaux supplémentaires se feront en fonction des ouvertures de voirie.

Les échanges se font essentiellement avec Nicolas Gobenceau de la CCS sur ce sujet.



Photo 2: Station d'épuration de Rosières-en-Santerre (novembre 2013)

C. Lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires d'origine non-agricoles

En 2010 le SIEP a signé la charte d'entretien des espaces publics. En 2012, 2 communes ont suivi : Méharicourt et Le Quesnel. 5 communes en 2013 (dont une en dehors de l'AAC) et 2 communes en 2014 (dont 1 en dehors de l'AAC) se sont engagées dans la charte d'entretien des espaces publics. *cf. tableau ci-dessous*. Ce qui représente 9 communes signataires dont 2 communes qui se situent en dehors des communes à enjeu eau.

Communes de l'AAC	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de désherbage	Achat de matériels alternatifs
SIEP du Santerre	19 avril 2010	3	Oui	Oui	Broyeur Désherbeur thermique
Le Quesnel	26 mars 2012	3	Oui	Oui	(projet d'un matériel broyeur avant fin signature)
Méharicourt	14 mai 2012	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse (projet broyeur avant fin de signature)
Rouvroy-en-Santerre	20 avril 2013	3	Oui	Oui	Projet : balayeuse/arracheuse

Hangest -en-Santerre	14 mai 2013	3	Oui	En cours	Broyeur Projet : balayeuse/arracheuse
Rosières-en-Santerre	5 juin 2013	3	Oui	Oui	
Caix	9 décembre 2013	3	Oui	En cours	Béton poreux cimetière Balayeuse/arracheuse
Maucourt	16 octobre 2014	3	En cours	En cours	

Autres communes	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de désherbage	Achat de matériels alternatifs
Chaulnes	4 novembre 2013	3	Oui	En cours (50% TTC Région, soit 2766 € et 30% TTC AEAP sans audit soit 1483,2 €)	Projet : balayeuse/arracheuse et/ou broyeur (Pas de demande de subvention déposée auprès de la Région)
Estrées Dénécourt	2 septembre 2014	3	Oui	En cours (CP du 30 janvier 2015 avec 50% TTC Région, soit 1 884,00 € et 30% HT AEAP soit 942€)	Broyeur pour 9 306,18 € HT (CP du 30 janvier 2015 avec 20% Région, soit 1 861,24 €) Refus de l'AEAP car matériel de démonstration ANNULE ET REMPLACE Nouvelle demande broyeur 11255 € HT

Deux communes en dehors de l'AAC se sont également engagées : **Chaulnes**, signature le 04 novembre 2013 au niveau 3 et **Estrées-Déniécourt**, signature le 2 septembre 2014 au niveau 3.

Ces 2 communes : Chaulnes et Estrées-Déniécourt bénéficient de subvention différentes par rapport aux communes de l'AAC.

Il y a donc 7 communes sur 16 engagées dans l'AAC et **10 collectivités au total** avec le SIEP, la commune de Chaulnes et Estrées-Déniécourt.

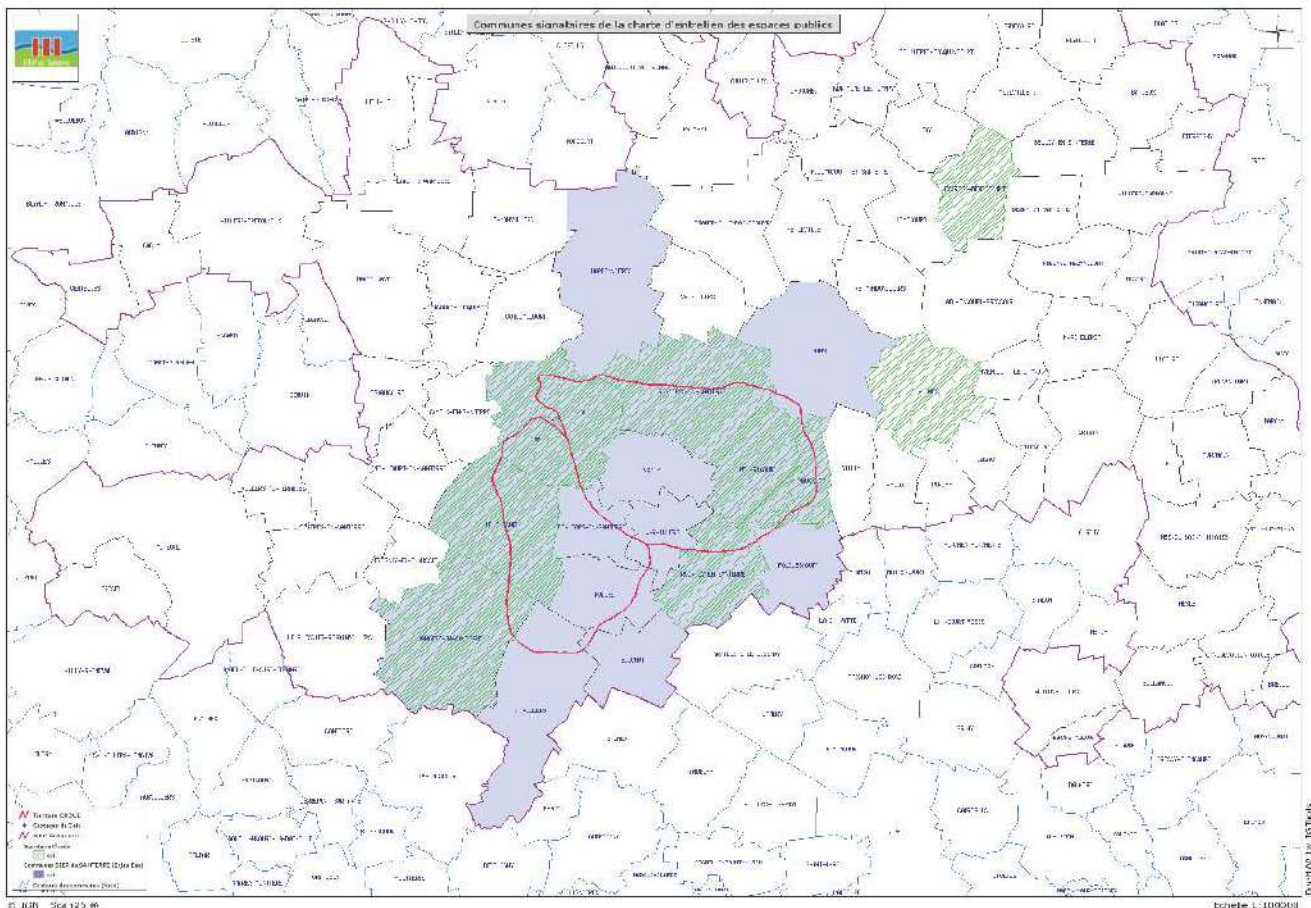


Figure 2: Carte des communes signataires de la charte dans le SIEP

L'animatrice a rencontré tous les maires en 2013. Elle a pu les aborder de façon individuelle et les accompagner dans leurs réflexions et leurs démarches. Avec les élections de 2014, les nouveaux élus des communes signataires ont pu être sensibilisés. Il en va de même pour les nouveaux élus des communes non signataires.

Un courrier a été envoyé aux communes en zone à enjeu eau le 8 juillet 2014 afin de leur présenter la Charte et la future loi LABBE. Afin d'adapter le message selon les subventions accordées aux communes, un second courrier a été envoyé aux communes du SIEP hors AAC.

L'animatrice a contacté et rencontré les communes suivantes en 2014 :

- Caix : 26 septembre 2014

- Hangest-en-Santerre: 3 juin 2014
- Le Quesnel : le 10 juin 2014
- Maucourt: 26 aout 2014
- Rosières-en-Santerre: le 1^{er} septembre 2014 et le 26 novembre 2014
- Estrées-Déniécourt le 27 aout 2014, le 26 septembre 2014 et le 5 décembre 2014
- Rouvroy-en-Santerre : 11 mars 2013 et le 5 décembre 2014
- Méharicourt : 4 décembre 2014

Des contacts téléphoniques ont été effectués pour relancer les communes non signataires de la Charte. Un mail rappelant l'obligation du Certiphyto et présentant les dates de formation a été envoyé à toutes les communes. Des mails sont envoyés régulièrement afin d'informer, de conseiller ou d'inviter les communes. Deux sessions de formation ont été organisées en lien avec la Chambre d'Agriculture de la Somme et la FREDON de Picardie dans 2 communes du SIEP. Cette démarche initiée de l'animatrice a pu permettre de faciliter les communes à se rendre à une des formations.

Cette année, il n'y a pas eu de journée de démonstration à Caix car une journée similaire organisée par la FREDON a eu lieu à la même période. Seule la commune de Rosières-en-Santerre était présente.

La Commune d'Hangest-en-Santerre a assisté a une journée de démonstration ayant eu lieu à Longueau.



Photo 3 : démonstration de matériels alternatifs à Hébécourt et Caix 1

Chaque année, des journées de sensibilisation sont organisées en Picardie dans les communes signataires de la charte avec l'URCPIE. Ces journées sont organisées en partenariat avec l'animatrice pour l'aspect de la présentation de la charte et les retours d'expériences liés à la thématique.

Il y a eu 1 journée dans une des communes signataires en 2014 :
Embellir sans polluer : vers un fleurissement durable
le 16 décembre 2014 à Hangest-en-Santerre



Photo 4: Journées de sensibilisation qui se déroulent sur le territoire

D. Thématique milieu : suivi de la qualité de l'eau

La thématique Milieu a permis de mettre en place des analyses de suivi autour des décharges de Lihons et l'ancienne décharge communale sauvage de Caix, suspectées par les agriculteurs d'amener des problèmes de qualité de l'eau. Comme chaque année le SIEP participe à la Commission de Suivi des Sites de GURDEBECKE qui a eu lieu le 21 janvier 2014.

Une enquête publique a été menée concernant l'extension de la décharge GURDEBECKE. Le SIEP a fait ses remarques en demandant à l'exploitant de transmettre directement les résultats d'analyse qu'il réalise en interne. Les analyses sont transmises. Les décharges suscitent beaucoup d'inquiétudes pour les particuliers mais également les agriculteurs qui parfois rejettent la faute sur les décharges plutôt que leurs pratiques.



Pour la troisième année, l'animatrice est allée faire des prélèvements dans les forages agricoles le 11 septembre 2014 puis le 25 septembre 2014. Cette année seuls 6 forages ont pu être prélevés en raison d'impossibilité d'accès à deux forages qui n'ont pas été utilisés.

Les forages se situent entre les décharges et les captages de CAIX

Il a fallu recontacter chaque agriculteur de l'année précédente pour obtenir leur accord. Ils connaissaient la démarche et cela a permis de faciliter la prise de contact. La date a été déterminée sur celle des années précédentes. Les pompes n'avaient pas été utilisées en août en raison des pluies importantes. Elles ont été mises en marche en septembre, période plus sèche, ce qui a permis les prélèvements mais pas sur tous les forages comme cités précédemment. L'animatrice a contacté les agriculteurs en août pour connaître leur disponibilité, elle les a recontacté début septembre afin de savoir si les forages étaient ouverts, puis la veille du jour de prélèvement. La relation avec les agriculteurs a été très bonne.

Globalement le taux de nitrates a augmenté dans la nappe.

Nous avons demandé à un hydrogéologue d'interpréter les résultats, cela devient délicat de savoir qu'il y a du lessivage et que les agriculteurs peuvent accuser les décharges.

Voir les documents d'interprétation des décharges en **Annexe 10**.

Le suivi autour de la décharge de Caix a continué en amont et en aval de l'ancienne décharge sauvage communale de Caix : 3 analyses en juin et 3 analyses en septembre 2014. Un de nos piézomètres sur la route de Vrély a été endommagé. Il a fallu faire intervenir une entreprise pour le réparer et faire appel à l'assurance du SIEP.

E. Thématique industrie/artisans

1) Artisans

L'action sur les artisans a émergé en 2013 grâce à une convention entre l'AEAP et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Cette convention a permis de faciliter les échanges entre le SIEP et la CMA qui n'ont pas pu avancer l'année 2012 sans cadre financier. 3 groupes de travail se sont déroulés en 2014 dont 2 avec seulement la CMA afin de faire le point Cf. **Annexe 4**).

Une charte pour les artisans devait être réalisée mais le projet n'a pas abouti. L'AAC de Caix est le territoire test pour l'AEAP. Finalement une convention tripartite va être signée entre les communautés de communes, la CMA et le SIEP. Cette convention permettra de clarifier les rôles de chacun. L'animatrice, la CMA et l'AEAP travaille afin de réaliser un diagnostic type pour l'ORQUE avec un système de hiérarchisation des données.

En 2014, il y a eu 12 visites et/ou contacts de sensibilisation et 1 diagnostic.



2) Pollutions des particulier

Le SIEP suit depuis 2012 une affaire de dépôt de ferraille chez un particulier dans la commune de Maucourt (nouvellement signataire de la Charte d'entretien des espaces publics en 2014).

L'affaire dure depuis de nombreuses années et le maire souhaite que cette problématique soit résolue au plus vite afin d'avancer sur le reste des pollutions diffuses et auprès des particuliers. Le SIEP a participé en essayant de faire accélérer les procédures. Il y a eu 2 arrêtés préfectoraux de consignation (80 000€ et 20 000€ pour 2 ensembles de parcelles différentes). L'arrêté préfectoral de travaux d'office a été signé le 25 novembre 2013. Les travaux ont commencé en 2014 dans l'espoir que tout soit terminé en fin d'année. Malheureusement à ce jour, les travaux se sont stoppés en l'état sûrement à cause du coût bien plus élevé que cela engendre. Notre rôle est donc de faire accélérer le processus pour que le dossier soit relancé et que des nouveaux travaux reprennent.

3) Industries

Tout au long de l'année un échange a eu lieu entre les services de la DREAL et l'animatrice. Il en ressort que :

- SITPA : site prioritaire régional qui doit être visité tous les 3 ans sauf problème particulier. Il a été visité en 2012. Il n'y a pas eu d'inspection en 2014 mais elle est prévue en 2015. La DREAL instruit actuellement un dossier de régularisation sur l'épandage des eaux épurées sortant de la station d'épuration.
- SMO : la visite du 1^{er} juin 2012 s'est basée sur l'arrêté préfectoral d'autorisation de 1982. L'arrêté préfectoral complémentaire de 2013 n'a pas fait l'objet d'une visite d'inspection depuis.
- Darkiewicz : C'est un site soumis à simple déclaration mais l'animatrice a insisté pour que la DREAL vienne visiter en 2014. Il n'y a pas eu de visite chez Darkiewicz en 2014, elle est programmée en 2015.
- Ferinox : la DREAL continue à recevoir les résultats des analyses des eaux souterraines. La demande pour arrêter cette surveillance est toujours en cours d'instruction.
- Liszcz : une grande partie des travaux a été réalisée à ce stade mais ils ne sont pas terminés. Dossier à relancer.

Il est prévu de rencontrer Séverine DENIS, inspecteur des installations classées et responsable de la subdivision 1 de la Somme début 2015 pour faire le point.

Les inspections peuvent être freinées par le manque de personnels mais surtout à cause du projet d'autorisation unique au niveau des éoliennes. En effet, la Picardie est un territoire test et les dossiers des éoliennes passent en priorité vi à vis du reste.

2.4.3 Communication/sensibilisation des acteurs

A. Réalisation de plaquettes de communication

Avec l'aide de Charlotte DEFOLY, le SIEP a réalisé plusieurs plaquettes de communication avec des thématiques différentes :

- 1) Particulier (avec le récapitulatif de l'ORQUE et des actions pour lesquelles le particulier peut agir)
- 2) Haies (pour mettre en avant l'importance des haies sur le territoire à destination des agriculteurs)
- 3) Scolaires (une plaquette pour les directrices et instituteurs concernant le programme et ateliers proposés)
- 4) Béton drainants (explication de l'intérêt de mettre du béton drainant en lien avec la réduction des produits phytosanitaires dans les communes)
- 5) Panneaux collectivités signataires de la charte d'entretien pour la communication ainsi que le panneau d'information d'interdiction d'accès au public pour cause de traitement.

Voir les plaquettes en *Annexe 11*.

B. Articles de presse année 2014

Durant l'année 2014, plusieurs articles sur la thématique agricole sont parus dans divers journaux agricoles. La correspondante au courrier Picard qui connaissait bien le sujet de l'ORQUE est partie. Il n'a pas été facile de retrouver un contact et de le sensibiliser au projet de l'ORQUE. Le SIEP a rencontré début 2014 une nouvelle correspondante qui a publié des articles liés à la préservation de la qualité de l'eau. Voir en *Annexe 12*.

C. Site internet

Le site internet est mis en ligne sur www.siep-du-santerre.fr depuis 2012. Il permet au SIEP de diffuser les informations plus rapidement et le plus largement possible. Les membres du comité syndical et du bureau du SIEP ont un accès particulier avec la possibilité de télécharger les documents et comptes rendu des réunions spécifiques.

Le site est constitué d'un onglet consacré à la qualité de l'eau avec l'avancée de l'étude ORQUE, les documents et cartes téléchargeable sous format PDF. Un encart AGENDA permet de diffuser les réunions du SIEP ainsi que les colloques et formations liés à l'ORQUE. Un autre encart sur l'actualité permet de diffuser les événements les plus récents et marquants pour le projet.

En 2014, le site continue à être alimenté. Il y a eu environ 1920 visites sur le site du SIEP du Santerre partout en France. Il y aura des améliorations et un développement important du site lors de la création de la régie en 2015.

D. Sensibilisation avec les écoles

Charlotte DEFOLY a travaillé pour la réalisation d'une maquette du cycle de l'eau naturel et du cycle de l'eau de l'homme.

Cette maquette permet de développer un atelier spécifique avec les 2 cycles de l'eau mais aussi la migration de l'eau dans la craie et également la notion de pollutions diffuses agricoles.



Photo 5 : réalisation de la maquette

L'année 2013 fut la première année de collaboration avec l'école St Famille de Rosières-en-Santerre. Cette école est largement fréquentée par les enfants des agriculteurs du secteur.

Un premier contact a été pris avec Mme ADDE, directrice de l'école, au début de l'année 2013. A la suite de plusieurs échanges, une rencontre a eu lieu dans le but de faire un programme pour 2013/2014, le 12 septembre 2013.

Une intervention à l'école Sainte Famille eu lieu le 31 janvier 2014 avec les premières sections : moyenne et grande section.

Pour la première année, une démarche de sensibilisation des enfants dans toutes les écoles de l'AAC a été entreprise. Ainsi 10 écoles ont été contactées par mail et téléphone. Afin de présenter les animations réalisées par l'animatrice, une plaquette d'animation a été réalisée, comme cité précédemment.

L'animatrice aidée de Charlotte DEFOLY, a pu intervenir dans les écoles de Rosières, Caix et Lihons.

Comme chaque année, une intervention a eu lieu à l'école primaire de Caix, le 16 octobre 2014. Des échanges de mails puis une rencontre avec l'institutrice a permis de connaître les attentes pour l'année 2014/2015.



Photo 7: Intervention à l'école de Rosières-en-Santerre



Photos 6 : Intervention à l'école de Lihons

La faculté des Sciences d'Amiens a sollicité, comme chaque année, le SIEP pour une visite de la station de pompage de Caix 1. La visite s'est déroulée le 07 octobre 2014. L'animatrice a également été sollicitée pour une intervention de 4h à la fac avec les élèves (hors temps de travail) le 9 octobre 2014.



Photo 8: Intervention sur le site avec la faculté d'Amiens



E. Visite des jardineries

La charte jardinerie est en cours de révision jusqu'à 2015, de ce fait, les actions en jardineries ont été repoussé à l'année prochaine. Le bilan reste celui des visites qui ont eu lieu en 2013 dans les jardineries pour faire le point.



Photo 9: Gamm vert

2.4.4 Réseau d'animateur

A. Echanges entre animateurs

Conversations téléphoniques régulières et échanges de mails avec Olivier Crépin dans la Somme. Rencontres et échanges lors des réunions des animateurs.

B. Réunion plénière de l'AEAP

- Réunion des animateurs à Douai le 17 mars 2014
- Réunion des animateurs à Douai le 20 juin 2014

2.4.5 Formation/Information de l'animateur

A. Formations

Charlotte DEFOLY a participé à 2 formations durant l'absence de Marine JOSSE :

- Formation agronomie du 11 au 13 juin 2014
- Formation co-click'eau du 1^{er} au 3 juillet 2014

B. Conférences et participation à des réunions liées à l'étude

- Réunion avec la SAFER le 8 janvier 2014
- Enquête publique des boues de Seine aval le 10 janvier 2014
- Observation des interventions du CPIE en école le 16 janvier 2014
- Réunion pour l'appel à projet bio le 17 janvier 2014
- CLIS pour avis de l'extension de la décharge de Lihons le 21 janvier 2014
- Point sur les MAEt de 2014 à la DDTM le 30 janvier 2014
- Réunion de présentation des aides aux agriculteurs le 19 février 2014
- Réunion techniques et géographiques (SAGE) le 15 avril 2014
- Réunion Ecophyto à Compiègne le 4 juin 2014
- Sensibilisation à la charte d'entretien des espaces publics à Hangest en Santerre le 3 juin 2014
- Sensibilisation de la nouvelle mairesse à la Charte, à Le Quesnel le 10 juin 2014
- Journée de prévention des risques naturels le 19 juin 2014
- Réunion de présentation des MAEC à la DDTM le 10 juillet 2014
- Journée de démonstration de matériel alternatif le 18 septembre 2014
- Journée Terr'eau Bio le 3 octobre 2014
- Réunions régulières de service, de bureau et de comités du SIEP durant l'année

3 Etat d'avancement de l'ORQUE

3.1 Evolution des indicateurs : Suivi de l'avancement du plan d'actions

L'évolution des indicateurs agricoles et non agricoles se trouve en **Annexe 13**.

Au niveau agricole, certains indicateurs agricoles ont évolué car nous avons réalisé 4 diagnostics supplémentaires. Il y a également le renseignement des éléments tels que les formations, les réunions, les aides souscrites etc. par les différents acteurs impliqués du territoire.

Le plan d'actions non agricole quant à lui a évolué, plus ou moins bien en fonction des thématiques.

L'animation favorise la mise en place d'actions permettant d'améliorer les pratiques.

3.2 Evolution de la qualité de l'eau du milieu

D'après les analyses de 2014, les nitrates ont augmenté. Ce phénomène est corrélé à l'augmentation du niveau de la nappe souterraine. Nous craignons donc une augmentation des polluants dans l'eau en 2015.

Charlotte DEFOLY a réalisé son rapport de licence professionnelle ressource et qualité de l'eau sur la "Corrélation entre les précipitations, les niveaux de nappe et la présence de polluants" sur l'aire d'alimentation des captages de Caix.



Le rapport est disponible sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr/qualite-de-l-eau-43/operation-de-reconquete-de-la-qualite-de-l-eau-45/etude-de-la-correlation-entre-la-pluviometrie-les-niveaux-de-nappe-et-la-concentration-en-polluants-436.html>

Concernant les produits phytosanitaires, le SIEP retrouve une matière active LENACILE, herbicide utilisé pour les betteraves, sur le forage F1.1 à Caix 1 en aout 2013 à 0,023 µ/L et à 0,021 µ/L le 18 mars 2014. Cette matière active est retrouvée à 0,019 µ/L le 8 décembre 2014 sur le F 1.2 et à 0,014 µ/L le 23 juin 2014 sur le F1.4. Donc on constate que nous retrouvons cette molécule de façon plus générale sur les forages de Caix 1.

Il y a encore de la BENTAZONE et de l'OXADIXYL de façon irrégulière en fonction des forages. Le constat est que le taux de matières actives retrouvées dans l'eau augmente d'année en année.

Nous retrouvons pour la première fois en 2014 de l'ANTHRAQUINON à 0,006 µ/L le 23 juin 2014 sur la F1.4. Cette matière active est utilisée pour l'usage de corvifuge.

3.3 Difficultés/succès rencontrés

3.3.1 Difficultés rencontrées

La difficulté rencontrée pour l'animatrice est le manque d'informations (tel que le PEA si il est poursuivie ou non pour 2014, pourquoi certaines mesures des MAEt liées à la fertilisation ont été supprimées), peu créer des soucis de communication avec les acteurs de terrain.

Certaines clôtures de subvention au niveau de l'AEAP peuvent poser des soucis et mettent beaucoup de temps comme le suivi des diagnostics agricole (initialement inclus en option dans le marché du DTMP).

La poursuite du travail de l'ORQUE par l'apprentie Charlotte DEFOLY était limitée du fait de son travail en alternance et de son apprentissage. Le contact des acteurs n'étaient pas automatique avec tous et les relations ont été parfois plus faibles en cette année.

Les coopératives n'ont encore pas été beaucoup présentes. Un retour lors du comité de pilotage du suivi de la deuxième année a été effectué. Des rencontres sont prévues en 2015 pour faire un point avec elles.

Les boues venant de Seine Aval sont une difficulté pour la communication envers les acteurs de l'AAC. M. CHEVAL ne souhaite pas voir l'extension des boues dans la commune de Caix ainsi que les zones de vulnérabilités élevées de l'AAC. Pourtant l'arrêté préfectoral d'extension est passé en juillet 2014. Le SIAAP a fait des préconisations mais le SIEP n'a aucun retour. Une relance a été faite avec les services de la DDTM.



3.3.2 Atout pour l'ORQUE de Caix

A. Bilan des aides agricoles

Il n'y a pas eu de MAEt souscrites en 2014 ni de mesures PVE.

De plus, d'après les données récentes il y a 4 agriculteurs qui ont souscrit à un PVE en 2013 et 21 pour un PEA depuis 2011.

Pour 2014, 11 mesures sont prévues au lieu de 19 en 2012. Toutes les mesures liées à la réduction de la fertilisation azotée sont retirées.

B. Charte d'entretien des espaces public

Depuis 2012, le Conseil Régional de Picardie prend en charge le plan de désherbage à 100% pour les communes se trouvant dans l'AAC de Caix. Le Conseil Régional travaille avec la FREDON de Picardie afin de suivre les communes et les aider à réaliser le plan de désherbage. **C'est grâce à cette démarche que les communes profitent pour signer la charte dans l'AAC.** Cette mesure de financement a été reconduite pour 2014. Les aides de la région spécifiques à l'AAC sont un atout afin que les petites communes allègent le coût financier de cet investissement et rentrent plus facilement dans la démarche.

C. La concertation/communication

Le SIEP a fait en sorte d'impliquer le plus d'acteurs possible notamment lors des groupes de travail. Les invitations ont été lancées lors de réunions d'information. Ainsi, une concertation a eu lieu pour élaborer le plan d'actions au plus juste.

La sensibilisation et la communication sont des objectifs importants pour l'étude surtout pour les acteurs du territoire et élus. Le SIEP a pu diffuser largement le projet de l'ORQUE via le site internet, la réunion publique, les articles diffusés dans le journal, etc.

D. Les études du BRGM

Une rencontre a eu lieu entre le SIEP, le BRGM et l'AEAP sur l'étude des transferts des nitrates dans l'AAC le 17 septembre 2013 : NitraEAP. Le comité de pilotage de lancement de l'étude a eu lieu le 15 octobre 2014. L'étude doit durer 2 ans. Elle est unique en France et financée par l'AEAP et le BRGM. Elle se fera dans l'AAC de Caix 3. Elle va permettre de façon précise le transfert des nitrates dans la craie.

L'autre étude est à la demande du SIEP, en effet le taux de nitrates augmente dans l'eau. Les agriculteurs ont tendance à pointer du doigt les décharges. De ce fait, il nous paraît important d'apporter des réponses grâce à la mesure des isotopes des nitrates et ainsi déterminer d'où provient les nitrates retrouvés dans l'eau de la nappe au niveau de Caix 1.

3.4 Perspective des actions à mener pour l'année 2015

Voici ci-dessous les actions qui seront menées en priorité. D'autres actions non citées et réfléchies au cours de l'année pourront être mises en œuvre :

- Lancement du marché négocié avec GEONORD pour le suivi et l'accompagnement agricole pour 2015
- Suivre le marché
- Validation des nouvelles mesures MAEC
- Organisation d'une réunion d'informations agricoles pour les aides disponibles en 2015 + courrier récapitulatif
- Rencontre des coopératives pour faire le point sur le plan d'actions et les préconisations
- Poursuivre le travail avec la Safer pour la mise en réserve de terres
- Mise en route de l'étude Isonitrate
- Avancée et suivi de l'étude NitraEAP
- Organisation d'une formation sur la matière organique
- Rencontre des opérateurs avec ABP et CA et aide pour l'organisation d'une sortie
- Groupe de travail avec l'ABP, CA pour l'appel à projets de l'AEAP sur l'agriculture biologique
- Continuer à suivre les communes signataires de la charte
- Organisation d'une journée de démonstration de matériel alternatif
- Groupe de Travail avec la DREAL concernant les industries : point pour l'année 2015 et influence sur les contrôles
- Groupe de Travail sur l'ANC et AC
- Groupe de travail avec l'AEAP et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les diagnostics des artisans dans l'AAC
- Mise en place d'un diagnostic type ORQUE pour les artisans
- Interventions scolaires et visites des sites
- Diffusion des documents de communication et sur le site internet
- Réunion de comité de pilotage en septembre 2015 pour travailler et présenter les indicateurs modifiés
- Réunion de comité de pilotage en décembre 2015 pour valider le suivi évaluation du plan d'actions.
- Présentation au Préfet en fin d'année (début 2016)
- Suivi de la qualité de la nappe grâce à l'autosurveillance mais également aux suivis des décharges de Caix et de Lihons.
- Suivre les demandes de subvention : étude isonitrate, mise en œuvre du plan d'actions de l'ORQUE (thématique 1 milieux et thématique 2 communication), acquisition foncière, appel à projet agriculture biologique, veille foncière convention n° 17263.
- Suivre les demande de solde de la charte d'entretien des espaces publics convention n°84121, du broyeur de végétaux convention n° 1117700, de la réalisation des 9 diagnostics convention n°17263, de la demande d'aide du salaire de l'animation 2014/2015 convention n° 17063

- Poursuivre l'ensemble des démarches engagées en 2014 non cités dans ce rapport.



4 Conclusion

La cinquième année de l'ORQUE correspond à la seconde année de suivi et mise en œuvre du plan d'actions. Une année intermédiaire dans la démarche, mais qui annonce une année plus importante en terme de résultats et de validation.

L'animatrice Marine JOSSE est partie 6,5 mois. Charlotte DEFOLY est venue en alternance pendant 1 an du 28 octobre 2013 jusqu'au 31 octobre 2014. Marine JOSSE a pris le temps de faire rencontrer les différents acteurs à Charlotte et de lui expliquer petit à petit l'avancée de l'étude en lui donnant des tâches à réaliser en parallèle. L'échange entre les deux a été positif. Chacun a pu apporter des éléments à l'autre et avancer ensemble dans le projet était une belle expérience. Lors de l'absence de Marine Josse certaines actions ont avancé.

Un bilan positif a été établi en fin de l'année 2014. Malgré quelques indicateurs agricoles à modifier et une présentation plus visuelle à mettre en avant.

Les perspectives se résument à continuer les démarches déjà entreprises et avancer le plus possible sur les objectifs du plan d'actions avec en gros point le second suivi des diagnostics agricoles.

et la mise en œuvre de bonnes pratiques aussi bien pour les agriculteurs que pour les acteurs non agricoles.

Le point plus mitigé concernera l'augmentation du taux de nitrates dans l'eau qui se fera sentir en 2015 au vu des corrélations du niveau de la nappe et des polluants.



ANNEXES



ANNEXE 1 :

Feuilles d'objectifs

Thème	Actions	Sous-actions/Tâches	Notes	Avancement												Réalisations		
				28-oct-13	25-nov-13	30-déc-13	3-fév-14	3-mars-14	24-mars-14	14-avr-14	5-mai-14	2-juin-14	juillet	août	septembre			
Rapport annuel		Rédaction de la partie qualité de l'eau et suivi de l'ORQUE	Redaction du rapport annuel 2013 avec les différents éléments mis à disposition des analyses, l'étude ORQUE														Rapport annuel partie qualité de l'eau et ORQUE + powerpoint	
		Rédaction du rapport annuel de suivi de l'ORQUE	bilan ORQUE															
Mise à jour du site internet		Inclure articles journaux/redaction de petits articles sur l'ORQUE et mettre les dates des divers événements	ajouter rapport et certiphyto														Mise à jour des articles sur les aides agricoles et le compte rendus de la réunions du 19 février, création d'un article sur l'ABP, suivi de la loi LABBE...	
Analyses		Enregistrer dans le dossier analyse															renommée et classée	
		Mise jour du suivi de qualité															ok	
		Suivi factures																
		Tableau de l'évolution des pesticides retrouvés dans l'eau															base de donnée excel	
		Rapport niveau des nappes/pluvio/concentrations																
		Feuille de prélèvement	Lors des analyses, impression de la feuille prélèvement															feuille de prélèvement modifié car manque de flacons
Non agricole	Artisans	Faire point avec Didier Stalens															compte rendus de la réunion du 26 juin	
		Prévoir la réunion de sensibilisation avec les artisans (peintres)	ACAPET, organiser réunion, voir si les peintres sont intéressés.															
	Assainissement	Réunion de sensibilisation dans les communes																Le quesnel souhaite passer en collectif
		Suivre les communautés de communes dans l'avancement des diagnostics																Pas de grande avancée en juin
		Etude à la parcelle et analyses des mares ?																?
	Animation	Réalisation d'une maquette/ Préparation animation création d'une plaquette de présentation des animations	Cycle de l'eau, l'eau dans le monde et le gaspillage															Maquette du cycle de l'eau plaquette animation
		Réalisation des animations dans les écoles	Rosières, Mezière et Caix en priorité															Contact de toutes les écoles et docs excel récapitulatif; Ecole recontacté en septembre
	Charte écophyto	Réexpliquer le principe de la charte aux nouveaux maires des communes ayant adhérees	Prendre rendez vous dans les communes pour reexpliquer la charte															Envoie d'un courrier + Vu : LE QUESNEL, HANGEST-EN-SANTERRE, ROSIERES EN SANTERRE,
		Sensibiliser les nouveaux maires (+ anciens)	Jouer sur le financement à 100% dans les communes à enjeu eau, et sur la lois d'interdiction des produits phyto. Bien maîtriser le sujet.															Envoi d'un courrier à tout les maires +contacter les maires + sensibilisation de : MAUCOURT, ESTREE DENIECOURT
		Visite des jardinerie pour l'engagement dans la charte	En lien avec la FREDON															Voir l'année prochaine avec la nouvelle charte
		Fiche béton drainants	Devis et impression Exemple (i ressource)															fiche béton terminée, imprimée et envoyée aux agriculteurs
		Planter la jachère fleurie sur la bande au SIEP	Voir avec Mariane et Sandrine (le sachet de graines se trouve dans mon bureau)															jachère fleurie plantée et bulbe en pot, Préparation de la nouvelle jachère
		Voir pour preparer la demonstration de materiel alternatif avec en priorité une balayeuse	Démo qui se fait normalement à Caix 1, voir avec les commerciaux puis envoi d'une invitation aux communes du SIEP															Journée avec la FREDON
		Créer des affiches de sensibilisation																
		Trouver un document comparatif entre les solutions alternatives et l'utilisation de produits phytos																
		Certiphyto	Envoyer un mail aux communes et créer un articles															
		Rester disponible afin de répondre aux question des maires	Tenir informer Marie-Olivia Allard (Région). Pour les dossiers de financement : Philippe Bourdrez + CPIE et FREDON															Renseignements subventions à M. SEGAROL Alexandre
		Décharges	Effectuer des analyses	Prévenir les agriculteurs														
	Mise à jour des docs excel																	
		Rédiger dossier d'interprétation																Dossier rédigé
	Sensibilisation particuliers	Plaquette de présentation ORQUE (agriculture, artisans, assainissements, collectivités, particuliers)	Coiffeur, médecin, boulanger															
	Bureautique	Documents récapitulatifs des rapports																Doc word
		Fiche partenaires																doc excel
		Mise à jour de la fiche maire																doc excel
		Scanner les articles de journaux et les mettre dans site internet et dossier	lecture des articles apportés par M. CHEVAL															lecture des journaux de M. CHEVAL. Scanne du courrier picard
	Agricole	Sensibilisation	Fiche haies															fiche haie terminée et imprimée
			Envoie plaquette agriculteurs non présent															Distribution de splaquettes en réunion et par courrier
ABP		Appel à projet à suivre															renvoi de documents complémentaires	
Formation		Formation de la matière organique	Satege														?	
BRGM		étude du transfert des nitrates	changement de l'équipe														renvoi des documents, A suivre	
Bureautique		Envoi courrier propriétaires des parcelles de la DUP de Caix	Après accord de M, CHEVAL															
		Doc excel avec âge des agriculteurs																
		Fiche évaluation réunion																Fiche réalisée mais résultat peu concluant
		MAE	Courrier de candidature et voir pour rédaction du Projet Agro-Environnemental 2015															rapport provisoire rendu
		Mise à jour de la fiche agriculteur	Soleo															doc excel
	Gestion des subvention																Courrier à l'agence de l'eau et budgétisation	
	Création d'une matrice co-clic' eau															à voir		

TERMINE
EN COURS/A SUIVRE
à la fac
Période d'action
Annulé

OBJECTIFS 2014 de l'animation réalisée par Marine JOSSE (SIEP du Santerre)
Opération : ORQUE de Caix

Convention : 17063 (NB : suspension de l'animation du 1^{er} Avril au 15 Septembre 2014)

MISSIONS	OBJECTIFS
<p style="text-align: center;">SECRETARIAT DU COMITE DE PILOTAGE DES OPERATIONS</p>	<p>Organiser au moins un comité de pilotage par an et par opération</p>
	<p>Animer les comités de pilotage de l'étude DTMP, les groupes de travail thématiques et les réunions publiques (invitation, préparation de l'animation, compte-rendu, diffusion des comptes rendus aux membres du groupe et au référent agence de l'eau)</p> <p>Pour 2014 au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 comité de suivi du plan d'actions- 2 réunions techniques avec le bureau d'études : suivi des diagnostics
	<p>Le choix des dates de réunion devra se faire dans la mesure du possible après consultation des participants via un sondage et en s'assurant qu'un représentant de l'Agence de l'eau puisse être présent</p>
	<p>Réaliser des notes d'information (notamment au référent agence de l'eau), des relances téléphoniques, organiser des rencontres ou des réunions de concertation, pour lever les points de blocage le cas échéant</p> <p>Un point d'information sur l'avancement sera fait à minima une fois tous les trimestres par mail aux référents Agence de l'Eau (Jean Lalanne, Bernadette Cordonnier)</p>
<p>Assurer la diffusion des documents (DTMP ou programme d'action) aux partenaires clé par mail, mise à disposition sur internet, ou envoi papier le cas échéant.</p> <p>A minima, une synthèse des documents et un point d'avancement sera adressé tous les ans à tous les membres du comité de pilotage.</p>	

MISSIONS	OBJECTIFS
COMMUNICATION / SENSIBILISATION DES ACTEURS	Développer la communication de l'opération : articles dans le bulletin communautaire, lettre d'information, article dans la presse suite aux comités de pilotage ou réunions publiques...
	Diffuser plus largement un point d'avancement de l'opération (moyen à définir) pour que les acteurs puissent être informés des progrès qu'ils ont réalisés et les secteurs sur lesquels des efforts restent à faire. A minima une fois par an, une synthèse de l'avancement de l'opération sera diffusée aux acteurs du territoire, agriculteurs, industriels, communes ...
	Réaliser des actions de sensibilisation envers les scolaires sur la protection de la ressource en eau.
FORMATION, INFORMATION DE L'ANIMATEUR	Participer à des groupes de travail ou à des comités de pilotage (ex : SAGE Haute Somme et Somme aval) Suivre les formations proposées par l'Agence (ex : formation agronomie)
PARTICIPATION AU RESEAU DES ANIMATEURS ORQUES PILOTE PAR L'AGENCE DE L'EAU	Participer aux réunions plénières du réseau
REDACTION DU RAPPORT ANNUEL DE DE L'ANIMATION ET DU BILAN DE L'OPERATION	Rédiger annuellement, à la date anniversaire du contrat, en accompagnement de la demande de paiement annuel, un rapport reprenant : <ul style="list-style-type: none"> - mission par mission, le rôle de l'animateur, les actions menées par cet animateur, l'atteinte ou non des objectifs et le cas échéants les raisons de la non atteinte des objectifs, le temps dévolu à cette mission, - le budget et le plan de financement de l'animation, De plus, chaque début d'année civile, un bilan de l'opération portant sur l'année N-1 sera rédigé précisant : <ul style="list-style-type: none"> - l'état d'avancement de l'opération, incluant les indicateurs de mise en œuvre des actions et les coûts engagés, les difficultés rencontrées, les succès, et les perspectives - Le bilan devra également faire état de l'évolution de la qualité du milieu et plus particulièrement des captages d'eau potable concernés par l'opération

MISSIONS	OBJECTIFS
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS	<p><u>Thématique ACTIVITES AGRICOLES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des diagnostics d'exploitations agricoles et des suivis annuels: point réguliers avec Géonord, participation à entretiens conseils, organisation de réunions d'informations : 6 diagnostics supplémentaires en 2014 - Organisation une réunion de bilan des diagnostics de 2013 et sur les aides PEA, PVE, MAEt - Organiser une concertation Chambre/AEAP/ABP/Région pour la réalisation de diagnostics pour le développement de l'agriculture biologique - Réflexion sur le marché de suivi des actions agricoles à partir de 2015
	<p><u>Thématique ASSAINISSEMENT COLLECTIF/NON COLLECTIF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions techniques avec les SPANC du territoire pour faire le point sur les contrôles et sur la caractérisation des installations à risque sanitaire ou environnemental - Faire le point avec la CCS sur le diagnostic du réseau d'assainissement de Rosières
	<p><u>Thématique PHYTOSANITAIRES NON AGRICOLES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le travail de sensibilisation des communes à la charte avec un objectif de 5 signatures en rencontrant notamment les nouveaux élus - Déployer les actions de la charte aux installations du SIEP, signataire. - Participer au travail de communication sur la charte et sur l'harmonisation de la charte des jardinerie en collaboration avec le Conseil Régional et l'Agence
	<p><u>Thématique MILIEUX</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le suivi analytique des décharges de Lihons et de Caix
	<p><u>Thématique INDUSTRIE/ARTISANS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du partenariat avec la chambre des métiers et l'Agence pour les diagnostics chez les artisans
SUIVI DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS	Réaliser un suivi de l'avancement des actions sous forme d'un tableau de bord



ANNEXE 2 :

Emploi du temps

	Sam. 1/3	Dim. 2/3	Lun. 3/3	Mar. 4/3	Mer. 5/3	Jeu. 6/3	Ven. 7/3
06:00							
07:00							
08:00			Arrivée Charlotte 08:00 - 09:30				
09:00						G?JH?H 08:30 - 09:30	
10:00					RAC LE PLESSIER 09:30 - 10:30		
11:00							
12:00							
13:00			gjjyjk 13:00 - 14:00		REUNION MISERY 13:00 - 14:00		
14:00				JU.J.K. 14:00 - 15:00			
15:00							
16:00							
17:00							

	Sam. 8/3	Dim. 9/3	Lun. 10/3	Mar. 11/3	Mer. 12/3	Jeu. 13/3	Ven. 14/3
12:00						fiche analyses	
13:00							
14:00							
15:00							CAO LEQUESNEL @ Bureau SIEP 14:30 - 16:00
16:00							
17:00							
18:00							
19:00							
20:00							
21:00							
22:00							
23:00							

Comité syndical @ Salle des fêtes de Caix 18:00 - 21:00

Comité syndical @ Salle des fêtes de Caix 18:00 - 21:00

Comité syndical @ Salle des fêtes de Caix 18:00 - 21:00

	Sam. 15/3	Dim. 16/3	Lun. 17/3	Mar. 18/3	Mer. 19/3	Jeu. 20/3	Ven. 21/3
07:00						fiche analyses	
08:00							
09:00			Réunion animateurs AEAP DOUAI 09:00 - 16:00				Mario Suin 09:00 - 10:00
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							
18:00							

	Sam. 22/3	Dim. 23/3	Lun. 24/3	Mar. 25/3	Mer. 26/3	Jeu. 27/3	Ven. 28/3
					■ Préparation Concours Sonia		
03:00							
04:00				(Sans titre) 04:00 - 05:00			
05:00							
06:00							
07:00							
08:00							
09:00							
10:00							
11:00						Eric Feutrel	
12:00						11:00 - 12:00	
13:00							

	Sam. 29/3	Dim. 30/3	Lun. 31/3	Mar. 1/4	Mer. 2/4	Jeu. 3/4	Ven. 4/4
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							
18:00				(Sans titre) 17:30 - 18:30	rdv collège Alexandre		
19:00							
20:00							
21:00							
22:00							
23:00							

	Sam. 5/4	Dim. 6/4	Lun. 7/4	Mar. 8/4	Mer. 9/4	Jeu. 10/4	Ven. 11/4
					■ Préparation concours Sonia @		
07:00							
08:00							
09:00							
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							

	Sam. 12/4	Dim. 13/4	Lun. 14/4	Mar. 15/4	Mer. 16/4	Jeu. 17/4	Ven. 18/4
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00				Congé 13:30 - 15:30			
15:00					SDAGE (amiens) 14:30 - 17:30		
16:00							
17:00							
18:00							
19:00							
20:00							
21:00							

	Sam. 19/4	Dim. 20/4	Lun. 21/4	Mar. 22/4	Mer. 23/4	Jeu. 24/4	Ven. 25/4
06:00							
07:00							
08:00							
09:00							
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							

	Sam. 26/4	Dim. 27/4	Lun. 28/4	Mar. 29/4	Mer. 30/4	Jeu. 1/5	Ven. 2/5
					Congés		Congés
08:00			Début des travaux à Caix 3 - Entreprise TURQUET @ CAIX 3 08:00 - 10:30	entr turquet 08:00 - 09:00			
09:00							
10:00							
11:00					Comité 10:30 - 11:30		
12:00							
13:00							
14:00				RDV Valdes 13:30 - 18:00	14h00 au SIEP réunion de démarrage avec Résina et son canalisateur 14:00 - 17:00		
15:00							
16:00							
17:00							
18:00							

	Sam. 3/5	Dim. 4/5	Lun. 5/5	Mar. 6/5	Mer. 7/5	Jeu. 8/5	Ven. 9/5
06:00							
07:00							
08:00							
09:00							
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							

	Sam. 10/5	Dim. 11/5	Lun. 12/5	Mar. 13/5	Mer. 14/5	Jeu. 15/5	Ven. 16/5
07:00						■ Formation AP/CP Sonia @ A confirmer	
08:00							
09:00				Réunion Annuelle - RAD @ SIEP 09:00 - 12:00			
10:00			vente tracteur com lamotte 10:00 - 11:00				
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00					Bureau (à confirmer) @ SIEP 14:30 - 16:30		
16:00							
17:00							
18:00							

	Sam. 17/5	Dim. 18/5	Lun. 19/5	Mar. 20/5	Mer. 21/5	Jeu. 22/5	Ven. 23/5
07:00					■ Préparation concours Sonia @		
08:00							
09:00	Comité syndical exceptionnel @ ??? 09:00 - 12:00						
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00					Bureau (à confirmer) @ SIEP 14:30 - 16:30		
16:00							
17:00							
18:00							

	Sam. 24/5	Dim. 25/5	Lun. 26/5	Mar. 27/5	Mer. 28/5	Jeu. 29/5	Ven. 30/5
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							
18:00			Comité syndical @ ??? 18:00 - 20:30				
19:00							
20:00							
21:00							
22:00							
23:00							

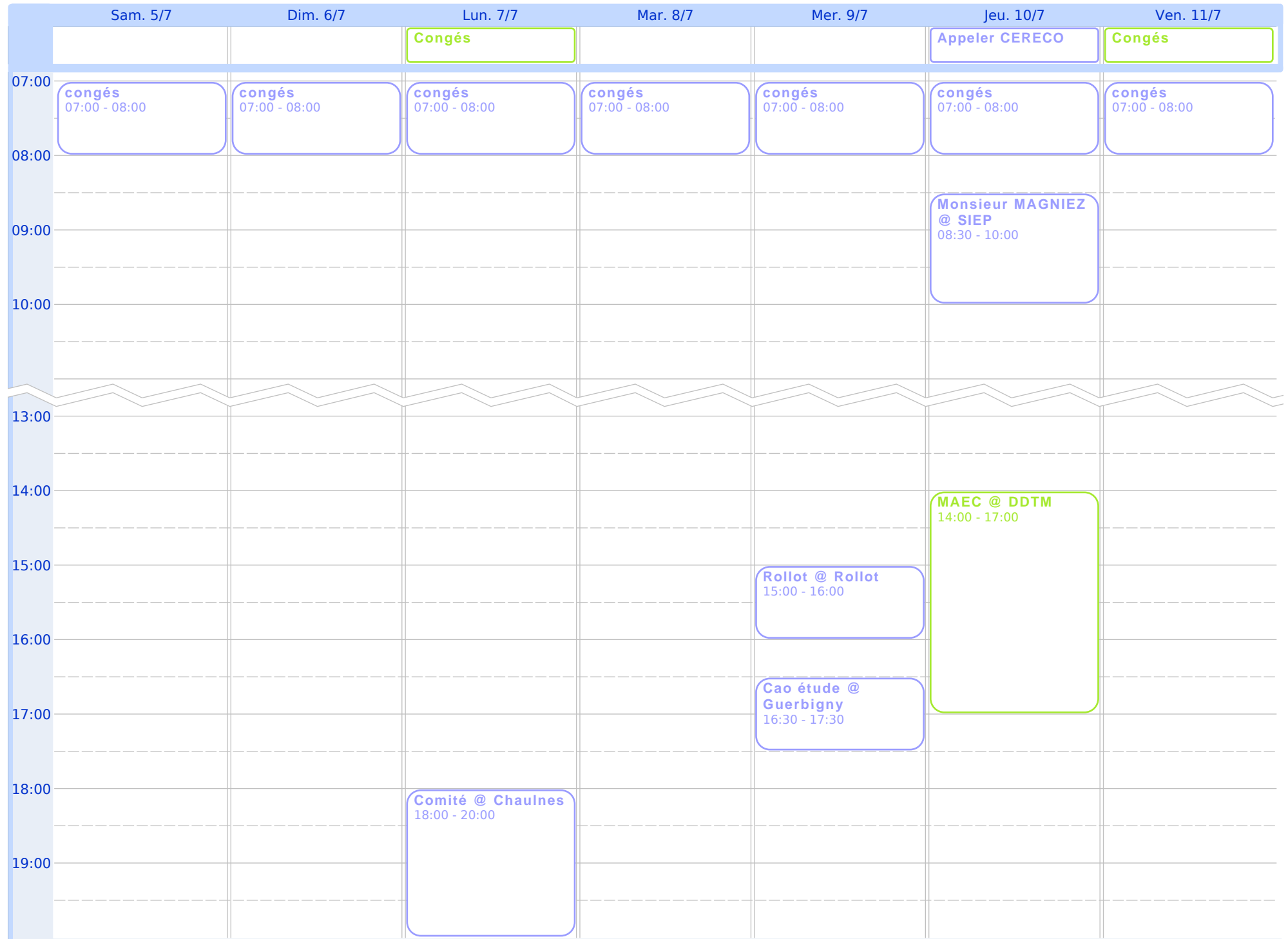
	Sam. 31/5	Dim. 1/6	Lun. 2/6	Mar. 3/6	Mer. 4/6	Jeu. 5/6	Ven. 6/6	
06:00								
07:00								
08:00								
09:00			BENNE LE QUESNEL PICARDIE RECUP 08:30 - 09:30	charte écophyto @ Hangest-en- Santerre, France 09:00 - 12:00	Ecophyto à compiègne 09:00 - 12:00	Réunion d'informations @ 2 rue du Docteur Guérin à COMPIÈGNE. 09:30 - 15:00	Société ABEM France @ SIEP 09:30 - 11:30	
10:00								
11:00								
12:00								
13:00								
14:00								
15:00								
16:00								
17:00								

	Sam. 7/6	Dim. 8/6	Lun. 9/6	Mar. 10/6	Mer. 11/6	Jeu. 12/6	Ven. 13/6	
05:00					formation agronomie (agence de l'eau Douai)			
06:00								
07:00								
08:00								
09:00				Rappel Charte Le QUESNEL 09:00 - 12:00				
10:00								
11:00								
12:00								
13:00								
14:00								
15:00								
16:00								

	Sam. 14/6	Dim. 15/6	Lun. 16/6	Mar. 17/6	Mer. 18/6	Jeu. 19/6	Ven. 20/6
05:00						Gérer les risques majeurs naturels :	
06:00							
07:00							
08:00							
09:00							Réunion animateur à l'AEAP
10:00							09:00 - 12:30
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							

	Sam. 21/6	Dim. 22/6	Lun. 23/6	Mar. 24/6	Mer. 25/6	Jeu. 26/6	Ven. 27/6
			Congés				
07:00							
08:00						Réunion Sp 2000 08:00 - 14:00	
09:00				Réunion Trimestrielle NDES @ Réunion Trimestrielle NDES 09:00 - 11:00	Entretien Personnel SIEP du Santerre @ SIEP 09:00 - 16:00	CT CLIO 53 XC	réunion Artisans, M. STALENS @ Boves, France 09:30 - 13:00
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							

	Sam. 28/6	Dim. 29/6	Lun. 30/6	Mar. 1/7	Mer. 2/7	Jeu. 3/7	Ven. 4/7
07:00				Formation co-click'eau			
08:00			congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00
09:00							
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							Congés 12:30 - 19:00
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							
18:00				Coiffeuse 18:00 - 19:00			



	Sam. 12/7	Dim. 13/7	Lun. 14/7	Mar. 15/7	Mer. 16/7	Jeu. 17/7	Ven. 18/7
	Congés						
02:00							
03:00							
04:00							
05:00							
06:00							
07:00							
08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00
09:00							
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							

	Sam. 19/7	Dim. 20/7	Lun. 21/7	Mar. 22/7	Mer. 23/7	Jeu. 24/7	Ven. 25/7
	Congés						
02:00							
03:00							
04:00							
05:00							
06:00							
07:00							
08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00	congés 07:00 - 08:00
09:00							
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							

	Sam. 26/7	Dim. 27/7	Lun. 28/7	Mar. 29/7	Mer. 30/7	Jeu. 31/7	Ven. 1/8	
	Congés							
			Congés					
07:00								
08:00								
09:00								
10:00								
11:00								
12:00								
13:00								
14:00								
15:00								
16:00								
17:00								

	Sam. 2/8	Dim. 3/8	Lun. 4/8	Mar. 5/8	Mer. 6/8	Jeu. 7/8	Ven. 8/8
	Congés					Analyses	
	Congés						
07:00							
08:00							
09:00							
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							

Sam. 9/8

Dim. 10/8

Lun. 11/8

Mar. 12/8

Mer. 13/8

Jeu. 14/8

Ven. 15/8

Congés

07:00

08:00

09:00

10:00

11:00

12:00

13:00

14:00

15:00

16:00

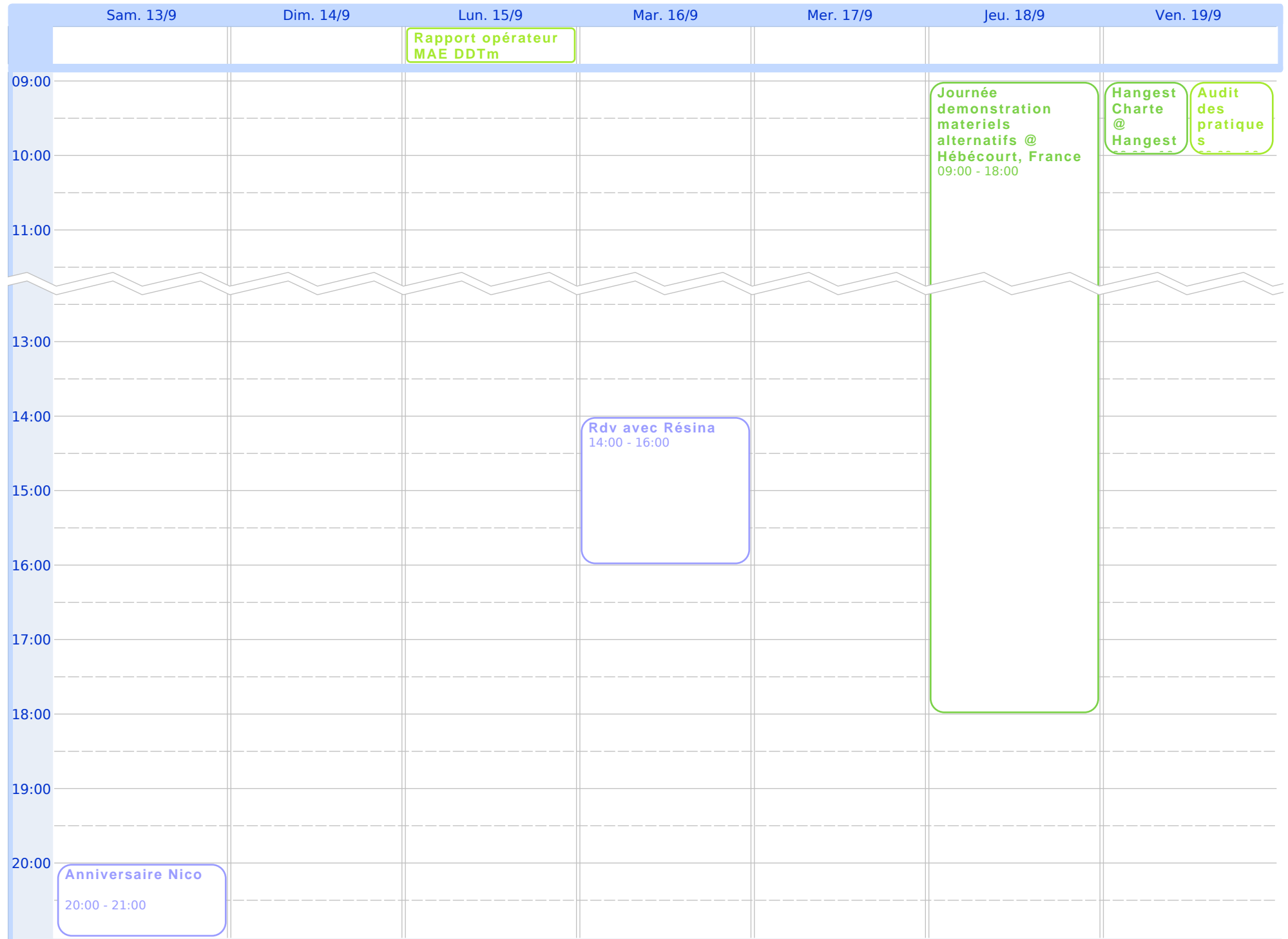
17:00

	Sam. 16/8	Dim. 17/8	Lun. 18/8	Mar. 19/8	Mer. 20/8	Jeu. 21/8	Ven. 22/8
	Congés						
07:00							
08:00							
09:00							
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							

	Sam. 23/8	Dim. 24/8	Lun. 25/8	Mar. 26/8	Mer. 27/8	Jeu. 28/8	Ven. 29/8
04:00							
05:00							
06:00							
07:00							
08:00							
09:00				charte maucourt 09:00 - 10:00	charte Estrée-Denicourt 09:00 - 10:00		
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							

	Sam. 30/8	Dim. 31/8	Lun. 1/9	Mar. 2/9	Mer. 3/9	Jeu. 4/9	Ven. 5/9
04:00						Analyses	Préparation concours sonia @
05:00							
06:00							
07:00							
08:00							
09:00			Plan de désherbage mairie de Rosières 09:00 - 10:00				
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							

	Sam. 6/9	Dim. 7/9	Lun. 8/9	Mar. 9/9	Mer. 10/9	Jeu. 11/9	Ven. 12/9
							Oral rapport UPMC
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00				Orthodontiste 16:30 - 17:30			
18:00			Présentation comité 18:00 - 20:00				
19:00							
20:00	Anniversaire Nico 20:00 - 21:00						
21:00							
22:00							
23:00							



	Sam. 20/9	Dim. 21/9	Lun. 22/9	Mar. 23/9	Mer. 24/9	Jeu. 25/9	Ven. 26/9
						Analyses piezo	
07:00							
08:00							
09:00						Prélèvement forage M. Deroo 09:00 - 12:00	audit des pratiques CAIX 09:00 - 10:00
10:00							
11:00							Contacteur école de Caix et Méharicourt 11:00 - 12:00
12:00							
13:00							
14:00							RDV Estrees Deniecourt charte 14:00 - 15:00
15:00							
16:00							
17:00							

	Sam. 27/9	Dim. 28/9	Lun. 29/9	Mar. 30/9	Mer. 1/10	Jeu. 2/10	Ven. 3/10
						■ Préparation concours sonia @	
08:00							
09:00							Journée AB terr'eau bio 09:00 - 17:00
10:00						Analyses reservoirs Lihons et Chauine 09:30 - 12:00	
11:00							
12:00					repas rentrée 12:00 - 13:30		
13:00						RDV école de Lihons 13:00 - 14:00	
14:00			Appeler école 14:00 - 15:00				
15:00			École CAIX 15:00 - 16:00		Bureau syndical - DOB 14:30 - 17:00		
16:00							
17:00							
18:00							

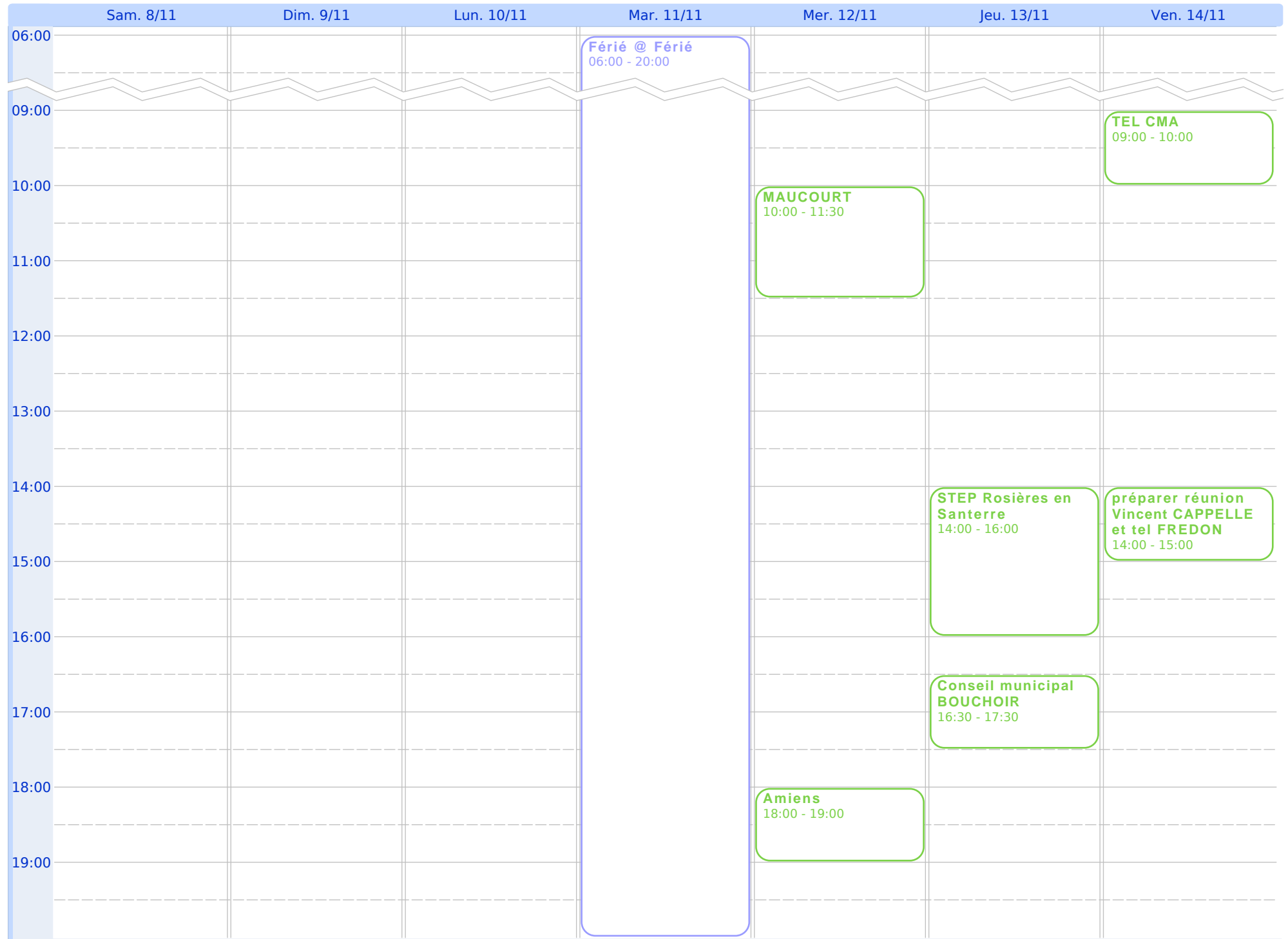
	Sam. 4/10	Dim. 5/10	Lun. 6/10	Mar. 7/10	Mer. 8/10	Jeu. 9/10	Ven. 10/10
			Congés			Analyses	
08:00							
09:00					VISITES MEDICA LE @ Mairie,	Visite Médical e @	
10:00							
11:00							
12:00						Cours FAC @ Amiens, France 12:00 - 13:30	
13:00							
14:00				Visite de la station de Caix avec la fac d'Amiens @ Caix, France 13:50 - 17:00			
15:00							
16:00							
17:00							
18:00							

	Sam. 11/10	Dim. 12/10	Lun. 13/10	Mar. 14/10	Mer. 15/10	Jeu. 16/10	Ven. 17/10
			Co-click'eau				Congés
07:00							
08:00							
09:00			DEMANDE AU CG POUR BALISER LES RESERVOIRS OK 09:00 - 10:30			Intervention primaire CAIX 09:00 - 12:30	
10:00				Visite maternelle de CAIX aux reservoirs @ Réservoirs de Caix 09:50 - 11:30			
11:00					COPIL avec BRGM @ SIEP 10:30 - 12:30		
12:00							
13:00							
14:00					Terrain BRGM 14:00 - 16:00	RDV ABP CA au SIEP 14:00 - 16:00	
15:00							
16:00							
17:00							
18:00							

	Sam. 18/10	Dim. 19/10	Lun. 20/10	Mar. 21/10	Mer. 22/10	Jeu. 23/10	Ven. 24/10
			Congés				Congés Congés Marine
08:00						Prise de sang 07:30 - 08:00	
09:00							
10:00				BOUCHOIR RDV Charte 10:00 - 12:00		Mme Lemaire Rosières 10:00 - 11:00	
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00				RDV ROUVROY EN SANTERRE @ Mairie, Rue Baptiste la Guerre, 80170 Rouvroy-en- Santerre, France 14:00 - 15:30			
18:00			Comité Syndical - DOB 18:00 - 20:30	RDV medecin Amiens 18:00 - 19:00			
19:00							
20:00							

	Sam. 25/10	Dim. 26/10	Lun. 27/10	Mar. 28/10	Mer. 29/10	Jeu. 30/10	Ven. 31/10	
			Congés					
08:00					GEONORD à ANZIN St AUBIN 08:00 - 18:00			
09:00				Preparation réunion GEONORD (ordre du jour et docs)				
10:00								
11:00							RDV mairie Maucourt 11:00 - 12:00	
12:00								
13:00								
14:00							MAEC important rendre dossier @ SIEP 13:30 - 18:00	
15:00								
16:00			Peronne plaquettes ? 15:00 - 16:00					
17:00								
18:00								

	Sam. 1/11	Dim. 2/11	Lun. 3/11	Mar. 4/11	Mer. 5/11	Jeu. 6/11	Ven. 7/11
08:00						Analyses	
09:00						Intervention scolaire Lihons @ Lihons 09:00 - 15:30	
10:00							RDV CMA Didier Stalens ici @ SIEP du Santerre 10:00 - 11:30
11:00							
12:00							
13:00							
14:00			Plaquette Peronne 14:00 - 15:00	Estrées Deniecourt 14:00 - 15:30	Finir MAEc envoie 13:30 - 14:30		
15:00						Visite du Sous Préfet de Péronne 14:00 - 16:00	
16:00							
17:00				Rendez vous à l'école de Mezière 16:15 - 17:45		Mme Wu à Le Quesnel @ Mairie, 6 Rue du Huit Mai 1945, 80118 Quesnel (Le), France 16:30 - 18:30	
18:00							
19:00							



Sam. 15/11

Dim. 16/11

Lun. 17/11

Mar. 18/11

Mer. 19/11

Jeu. 20/11

Ven. 21/11

Congés Philippe CHEVAL @ Congés Philippe CHEVAL

08:00

09:00

10:00

11:00

12:00

13:00

14:00

15:00

16:00

17:00

18:00

**RDV Vincent
CAPPELLE Point
Agricole**
10:00 - 12:00

**Hangest en
Santerre**
11:30 - 12:30

**Envoi présentation
colloque AEAP**

Mairie de Caix
15:00 - 16:00

**Préparation
réunion**

	Sam. 22/11	Dim. 23/11	Lun. 24/11	Mar. 25/11	Mer. 26/11	Jeu. 27/11	Ven. 28/11
	Congés Philippe CHEVAL @ Congés Philippe CHEVAL						
08:00							
09:00			Préparation oral CRAE 08:30 - 11:30				
10:00					RDV CARDON LEMAIRE ROSIERES 09:30 - 10:30	Visite CAIX Paraclat 09:30 - 11:30	
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							M. SUEUR (a la com de com) 14:00 - 15:00
15:00				Oral présentation MAEC CRAE @ Amiens, France 15:00 - 18:00			DESCHAMPS Sébastien Syndicat Mixte Oise Aronde @ SIEP 15:00 - 16:30
16:00						Préparation documents pour visite Caix (cartes, DUP,..) 16:00 - 17:30	
17:00						SAFER 17:00 - 18:00	
18:00							Nancy 17:30 - 18:30
19:00							

	Sam. 29/11	Dim. 30/11	Lun. 1/12	Mar. 2/12	Mer. 3/12	Jeu. 4/12	Ven. 5/12
09:00					Conférence AEAP sur l'ORQUE avec		
10:00				RDV CERECO @ SIEP 10:00 - 11:30			
11:00						Méharicourt mairie 11:00 - 12:30	Rouvroy 11:00 - 12:00
12:00							
13:00							
14:00							
15:00						Réunion ARTISANS 14:30 - 17:00	Estrées Deniecourt 15:00 - 16:30
16:00							
17:00							
18:00							
19:00				RDV AMIENS 18:50 - 19:20			
20:00							

	Sam. 6/12	Dim. 7/12	Lun. 8/12	Mar. 9/12	Mer. 10/12	Jeu. 11/12	Ven. 12/12
08:00							
09:00					SS prefete Montdidier 09:00 - 11:00		
10:00							Préparation de la salle 10:00 - 11:00
11:00							GEONORD ICI avec Philippe 11:00 - 12:00
12:00							
13:00				VISITE AEAP des sites 12:30 - 17:00			
14:00							
15:00						Restitution SIROCO + bureau 14:30 - 16:30	COPIL suivi @ Méharicourt, France 14:30 - 17:30
16:00							
17:00						Salle Méharicourt 17:00 - 17:30	
18:00							
19:00							

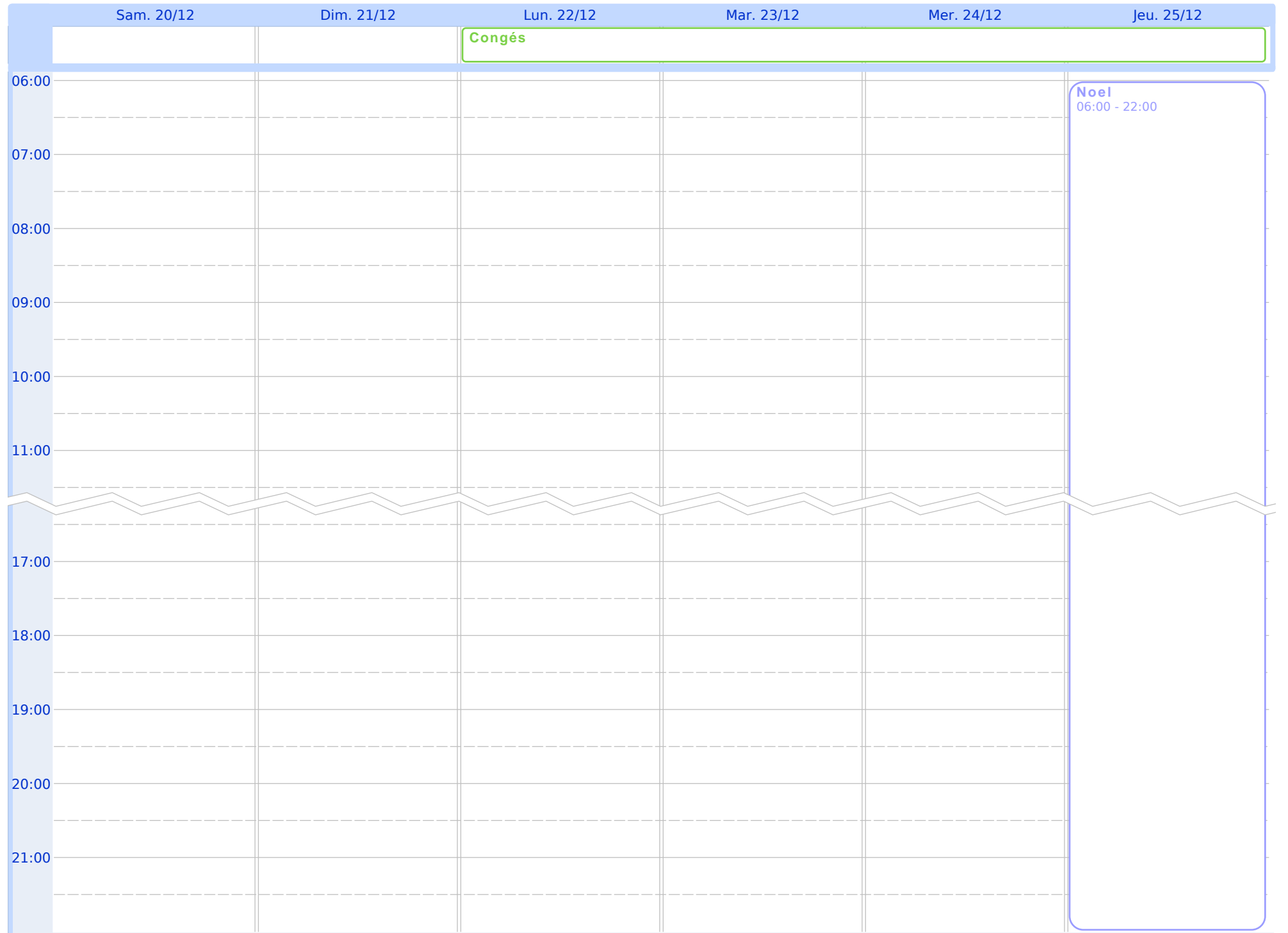
	Sam. 13/12	Dim. 14/12	Lun. 15/12	Mar. 16/12	Mer. 17/12	Jeu. 18/12	Ven. 19/12
08:00							
09:00				Journée Hangest-en-Santerre CPIE et intervention 09:00 - 17:00			
10:00							
11:00							
12:00							
13:00							
14:00							
15:00							
16:00							
17:00							
18:00							
19:00							

Préparation réunion
15:00 - 16:00

Journée Hangest-en-Santerre CPIE et intervention
09:00 - 17:00

repas noel lamotte
12:00 - 14:00

Congé
12:30 - 18:30



Ven. 26/12

Sam. 27/12

Dim. 28/12

Lun. 29/12

Mar. 30/12

Mer. 31/12

Congés

Congés

07:00

08:00

09:00

10:00

11:00

12:00

13:00

14:00

15:00

16:00

17:00

janvier 2014

janvier 2014							février 2014						
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
6	7	1	2	3	4	5	3	4	5	6	7	1	2
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28		

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	30 déc.	31	1 janv. 14	2	3
30 déc. - 3 janv.			Congés Férié		
	6	7	8	9	10
6 - 10 janv.	14:30 17:00 Comité SMVA; SIEP; dire		15:00 17:30 SAFER AMIENS; animate		14:30 17:00 Enquête publique boues
	13	14	15	16	17
13 - 17 janv.	14:30 17:30 Bureau syndical; SIEP; dir	13:30 14:30 Préparer GT 14:30 17:00 GT ANC ICI; animateur 15:30 17:00 Jean Lalanne Eaux pluvia		09:00 12:30 Intervention école Sainte	15:00 17:30 Appel a projet AB à l'ABF
	20	21	22	23	24
20 - 24 janv.	14:30 15:30 Monsieur Lacroix; SIEP; c	Anniversaire Florian 14:00 17:00 CSS Gurdebeke Peronne 18:00 18:30 Amiens	11:30 12:30 Préparation courriers agi 14:00 16:00 CA JPP IC 16:00 18:00 RDV BONDUELLE CA ET	10:00 11:30 Mail invitation réunion d	13:30 14:00 Départ Amiens 14:30 17:00 CPIE Bilan Objectif zéro j
	27	28	29	30	31
27 - 31 janv.		10:00 12:00 Réunion objectifs 2014 A	09:00 10:30 Fleurissement durable à	11:00 12:00 Point avec Charlotte; ani 14:00 17:00 Réunion MAEt DDTM; ar	09:00 16:00 Intervention primaire St

février 2014

février 2014							mars 2014						
lu	ma	me	je	ve	sa	di	lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2						1	2
3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30
							31						

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	27 janv.	28	29	30	31
27 - 31 janv.					
	3	4	5	6	7
3 - 7 févr.	11:00 12:00 Ruckebusch dans la sem		<div style="border: 1px solid blue; padding: 2px; display: inline-block;">Anniversaire André</div> 09:30 10:30 Tel SATEGE 14:00 15:30 Rencontre FREDON avec	16:00 17:30 Valider les MAEt auprès	09:00 10:00 Plaquettes 16:00 17:30 point Laurence Denis po
	10	11	12	13	14
10 - 14 févr.	13:30 16:30 LORIS TERRAIN note hyc 18:15 19:00 RDV AMIENS	11:30 12:00 Ruckbusch 16:00 17:30 TEL GEONORD point Per	08:30 10:00 Travaux piezo Ruckbusch	11:00 12:30 11h Chaulnes mairie pou 17:00 18:30 Plaquettes M. Hecquet p	09:00 12:00 CMA LONGEAU 14:00 15:00 CR 15:00 16:00 Plaquettes Peronne
	17	18	19	20	21
17 - 21 févr.		15:00 16:30 Transmettre l'ensemble r	13:30 14:00 Salle des fêtes 14:00 14:30 Réunion rendu collectif 14:30 17:00 Réunion agriculteurs - S:	09:00 10:30 CR réunion 10:30 12:30 Courriers 13:30 17:00 Note et solde subventio	09:00 12:00 Réunion GIEE à Caix 14:00 15:30 CR 15:30 17:00 Appel à projet
	24	25	26	27	28
24 - 28 févr.	08:00 13:00 Agence de l'eau; Douai; r 14:30 17:00 Bureau syndical; SIEP; dir	09:00 13:00 CR réunion agricole 14:00 15:00 Relance CMA pour fichie 15:00 17:00 Preparer présentation pc	09:00 12:30 Formation Caix et Chaulr 14:30 16:30 Réunion M. Darnay à la r 16:30 18:00 Artisans	10:00 12:30 CR Agri 14:30 15:30 Point Loris 15:30 17:00 Envoi solde subvention	09:00 10:00 Voiture clio 10:00 11:30 CR 11:30 13:00 Appel à projet



ANNEXE 3 :

Comité de pilotage de suivi (2)

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Caix

Réunion du Comité de Pilotage de suivi (2)
12 décembre 2014 - 14h30 - Méharicourt
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
M. Daniel Mannens	Vice Président du SIEP, maire de Caix et agriculteur
Mlle Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
GEONORD	
Mme Laurence Denis	Chargée de projet
Mme Perrine Gamez	Chargée de projet
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. François Blin	Ingénieur Mission Picardie
DDTM	
M. Frédéric Florent-Giard	Adjoint au chef du Service Environnement Mer Littoral
M. Pierre Talfer	Service Environnement Mer Littoral
Chambre d'Agriculture	
Mme Aurélie Albaut	Référente de l'AAC
M. Pierre Menu	Animateur du pôle conversion bio
Agriculture Biologique de Picardie	
M. Clément Gaboriau	Chargé de mission zone à enjeu eau
Coopératives	
Mme Estelle Cleuet	Coopérative NORIAP
M. Sébastien Pirart	Coopérative SANA TERRA



Représentants agricole	
M. Jean Michel Sailly	
M. Thibaut Delamarrière	
Membres du bureau du SIEP	
Mme Liliane Rubin	
M. Jean Louis Ramecki	
DREAL Picardie	
M. Jean-Paul Vorbeck	

Excusés

Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Vincent Cappelle	
Conseil Régional de Picardie	
Mme Marie-Olivia Allard	Direction de l'environnement
Membres du bureau du SIEP du Santerre	
M. Alain Picard	

Documents transmis à l'ensemble des participants :

- Version papier de la présentation
- Version papier du plan d'actions agricole

Cette seconde réunion des membres du Comité de Pilotage de l'ORQUE des captages de Caix a permis d'aborder les points suivants :

1. Propos introductifs
2. Rappel de l'étude
3. Présentation du suivi du plan d'actions agricole
4. Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
5. Perspectives pour 2015 et conclusion

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALité de l'Eau"

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il explique que ce comité de pilotage concerne le suivi de la deuxième année de mise en œuvre des actions de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) des captages de Caix 1 et Caix 3. Le Préfet a approuvé le plan d'actions par un courrier adressé au SIEP le 25 janvier 2013.

Il rappelle que le plan d'actions a des objectifs à 3 ans et à 5 ans. L'Etat va regarder l'atteinte ou non des objectifs à la fin de la troisième année, point clef de l'avancée du projet.

Cette année était une année de transition, il n'y a pas eu de suivi au niveau des diagnostics agricoles ce qui n'a pas permis de renseigner toutes les sous actions pour cette année. Cependant, grâce au recul de 2 ans que nous avons sur le plan d'actions, il indique avoir la satisfaction de voir que chacun avance dans cette opération. Il y'a encore des efforts à faire mais les acteurs du territoire sont sur le bon chemin.

Il laisse les participants se présenter puis donne la parole à *Marine JOSSE*, chargée du projet de l'Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau au SIEP du Santerre.

Marine JOSSE détaille l'ordre du jour et commence la présentation.

2. Rappel de l'étude

Marine JOSSE présente le déroulement de l'étude ORQUE, débutée en juin 2010, avec les différentes phases de l'étude (détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages, Diagnostic territorial Multi-Pressions, Plan d'actions). Elle met en avant les nombreuses réunions d'informations et groupes de travail qui se sont déroulés avant la validation du plan d'actions.

Elle précise ensuite les différentes étapes liées à la détermination du périmètre de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) :

- Délimitation du périmètre de 5 300 ha,
- Zones de vulnérabilités intrinsèques,
- Périmètre à l'échelle cadastrale avec les zones de protection,
- Communes à enjeu eau.

Elle rappelle que les chiffres des exploitations agricoles sont basés sur le registre parcellaire graphique (RPG).



Elle fait un focus sur la qualité de l'eau. *Marine JOSSE* souligne une hausse du taux des nitrates dans la nappe, au niveau des forages de Caix 1 et Caix 3 mais aussi dans les différents piézomètres suivi par le SIEP. Elle émet l'hypothèse d'une corrélation avec le niveau élevé de la nappe. Elle explique que les conditions sont similaires à celles observées avant les fortes inondations de 2001.

3. Présentation du suivi du plan d'actions agricole

Marine JOSSE précise que dans l'aire d'alimentation des captages définie dans l'arrêté, 101 exploitations ont été identifiées. A ce jour, les surfaces diagnostiquées représentent 86 % de la SAU de l'AAC et 95% de la SAU dans les zones de protection.

Philippe CHEVAL ajoute avec le support cartographique que l'essentiel des surfaces a été diagnostiqué. Il reste seulement des petites parcelles éparpillées à la périphérie de l'AAC dans des zones de limons plus profonds.

Marine JOSSE présente le document de travail avec les chiffres de 2014. Elle précise que 5 sous actions complémentaires ont atteint les objectifs cette année : la réalisation des diagnostics parcellaire type AQUAPLAINE et les diagnostics globaux des exploitations. Cette année, les agriculteurs n'ont pas été revus individuellement donc des sous actions ont certainement évoluées mais il n'est pas possible de le porter à connaissance pour le moment.

Elle laisse la parole à *Perrine GAMEZ* du bureau d'études GEONORD qui présente le suivi du plan d'actions agricole pour l'année 2014 grâce à des schémas simplifiés type « araignées » qui sont joints à la présentation.

Perrine GAMEZ, présente le document de travail sur l'évolution de chaque sous actions agricoles. Elle précise qu'il s'agit d'une mise à jour avec les 4 nouveaux diagnostics réalisés en 2014 ainsi que des informations transmises par divers organismes (CA, AEAP, ABP,...).

Il reste 2 diagnostics à réaliser et à intégrer dans le suivi évaluation du plan d'actions.

Marine JOSSE précise que le suivi des 53 diagnostics s'est effectué à partir de juin 2013 mais qu'il n'y en a pas eu cette année. Il paraît moins contraignant pour l'agriculteur de faire un suivi tous les 2 ans plutôt que chaque année.

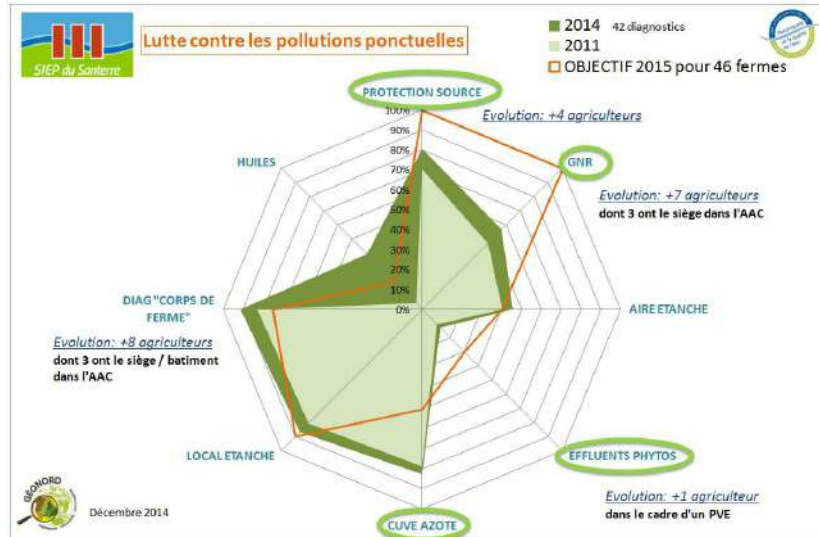
Francois BLIN remarque que le plan d'actions ne correspond pas n'est pas tout à fait la réalité car il y a eu 62 diagnostics au total sur les 101 exploitations de l'AAC.

Philippe CHEVAL explique que fin 2015, il y aura un point et une analyse de toutes les sous actions permettant de connaître les objectifs de façon plus précise.

Perrine GAMEZ poursuit la présentation avec la première action :

Limitation des risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme:

Perrine GAMEZ précise que sur les 46 sièges d'exploitations présents dans l'AAC, 42 d'entre-eux ont réalisé le diagnostic.



Suite au diagnostic, dans l'AAC, 4 exploitations ont protégé la ressource en eau lors du remplissage du pulvérisateur. C'est une sous-actions réglementaire depuis 2006. Elle évoque le fait que nous ne savons pas si les 9% restant (4 agriculteurs) protègent la ressource ou non. Aujourd'hui, 5 agriculteurs n'ont pas protégé la source en eau.

Frédéric FLORENT-GIARD évoque des forages agricoles qui ont été contrôlés dans le secteur et qui parfois ne sont pas protégés.

Aurélié ALBAUT précise que l'aspect réglementaire va évoluer grâce à la formation du Certiphyto qui aborde de façon exhaustive la partie réglementaire. Il est obligatoire à partir d'octobre 2015 (reculé d'un an).

Philippe CHEVAL explique que certains exploitants qui sont en fin de carrière ne voudront probablement pas investir dans des mises au norme. Quelques objectifs sont atteints et il reste des efforts à fournir notamment au niveau du traitement des effluents phytosanitaires sur les corps de ferme ou à la parcelle.

L'amélioration des pratiques de fertilisation azotée:

Perrine GAMEZ explique qu'il n'y a presque pas d'élevage dans le secteur. Elle ajoute qu'il est important de faire au moins une analyse sur les effluents pour mieux les valoriser.

Elle rappelle que la Directive Nitrate est respecté par l'ensemble des agriculteurs diagnostiqués soit 59%. Pour les 41% restant, ce sont des agriculteurs non diagnostiqués donc le respect de la réglementation est non connu

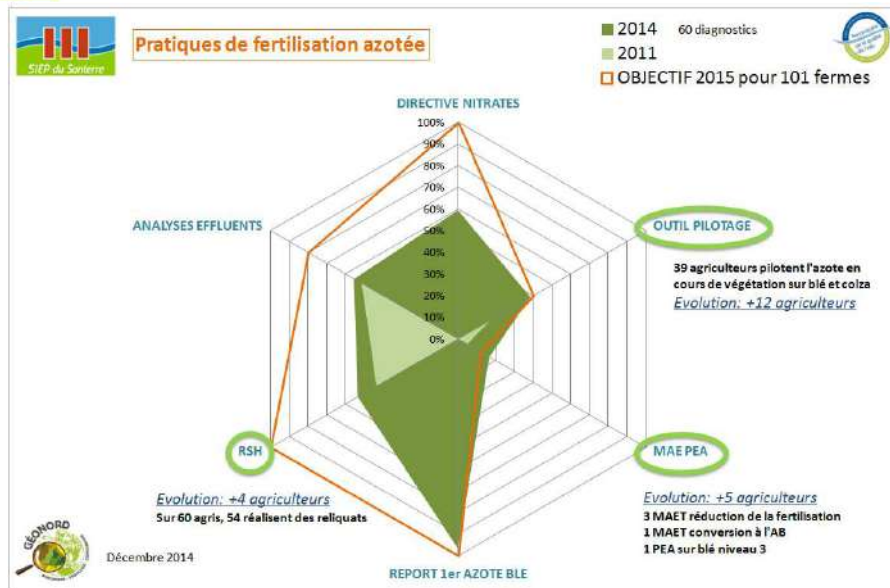
Philippe CHEVAL met en avant le fait que l'écart constaté ne reflète pas la vérité ce qui gêne dans l'interprétation des résultats. Il répète qu'il faudrait donc attendre la fin d'année. Il propose de changer l'indicateur des objectifs.

Laurence DENIS précise qu'au début de l'étude de l'ORQUE il a été envisagé de diagnostiquer toutes les exploitations or cela n'est pas possible. Elle se demande s'il est vraiment judicieux d'aller voir les 101 exploitations avec des diagnostics poussés pour certaines exploitations qui possèdent très peu de surfaces dans le périmètre et un siège d'exploitation à l'extérieur. Il ne semble pas que cela soit un investissement intéressant pour le SIEP. Elle propose par exemple de traduire certains **indicateurs en surface dans l'AAC**. Ce changement pourrait se faire après la barrière des 3 ans.

Frédéric FLORENT-GIARD propose d'inverser les indicateurs et suggère d'indiquer dorénavant l'absence de respect de la réglementation sur les exploitations diagnostiquées. Le résultat sera plus représentatif pour la Directive Nitrates ainsi que pour les Reliquats Sortie Hiver.

Aurélié ALBAUT expose que la Chambre d'Agriculture réalise des formations avec le plan prévisionnel d'épandage/directive nitrates, etc. afin d'informer les agriculteurs de l'AAC.

Estelle CLEUET précise qu'il y'a également les coopératives comme Noriap et Sana Terra qui réalisent de la communication et des formations autour de la Directive Nitrates.

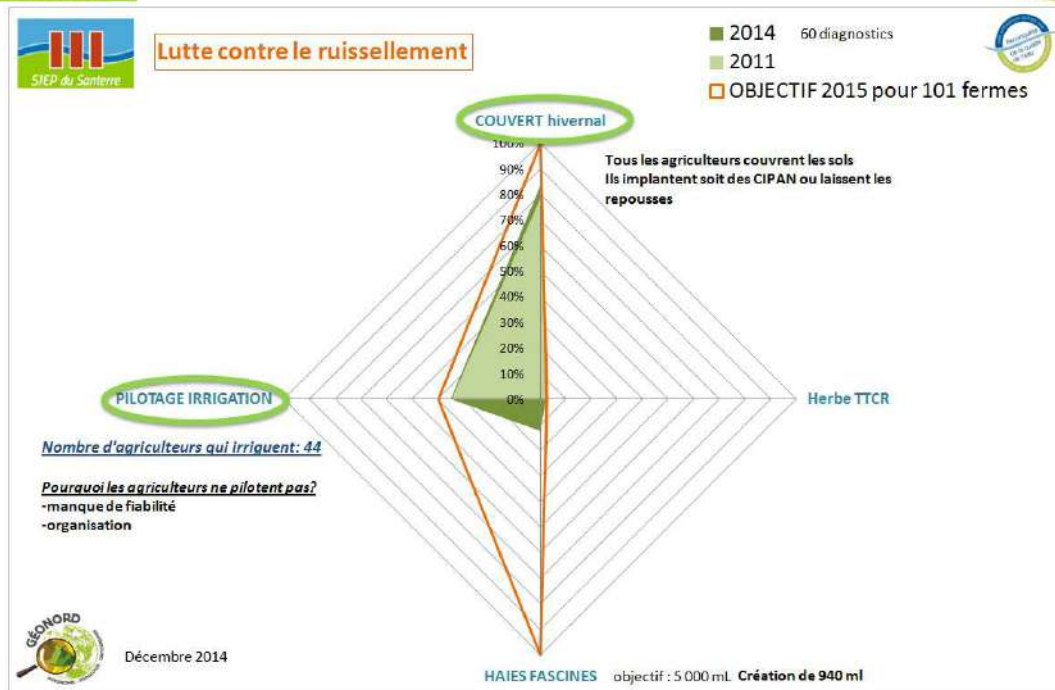


Jean Paul VORBECK rappelle que la 5^{ème} Directive Nitrate est en cours d'application.

Marine JOSSE explique qu'il existait des mesures d'aides pour la réduction de la fertilisation sur prairie souscrites via les MAE et mais il n'y a plus de mesures sur la réduction de l'azote dans les nouvelles mesures MAE.

Lutte contre le ruissellement:

Perrine GAMEZ rappelle que les terres sont des limons profonds et donc sensibles à la battance. Il y a donc une nécessité de lutter contre le ruissellement. Elle rappelle ensuite que le secteur connaît un déficit au niveau de la matière organique du sol induit par un système d'exploitation intensif et très peu d'élevage sur le territoire donc peu d'apport de fumier. Elle affirme que la stabilité structurale des sols doit être améliorée.



Clément GABORIAU demande quel type de couverts sont implantés ?

Il a été convenu que pour la prochaine réunion soit **communiqués la précision des types de couverts implantés et le mode de destruction** (mécanique ou chimique) pour le CIPAN. Les données pourront être mises à jour lors du suivi .

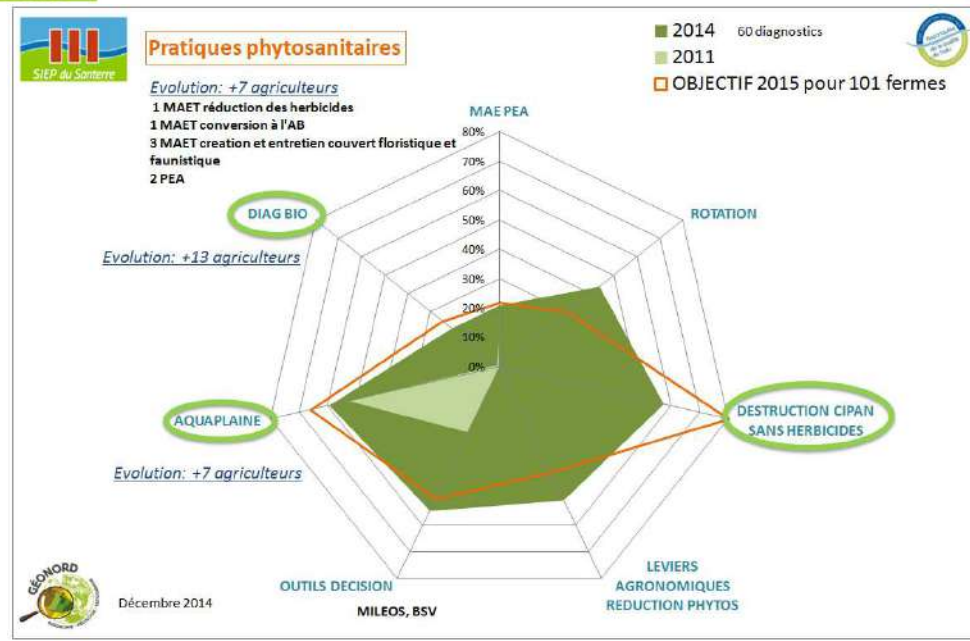
Francois BLIN demande si une cartographie des haies a été réalisée car ce genre de cartes existe sur les autres ORQUE et sur les territoires spécifiques de lutte contre le ruissellement.

Laurence DENIS explique que lorsque les AQUAPLAINE ont été réalisés, l'agriculteur a eu une préconisation individuelle sur ses parcelles avec des conseils sur l'aménagement.

Marine JOSSE ajoute qu'aujourd'hui il n'existe pas de **cartographie qui repertorie les aménagements type haies, fascines, etc dans l'AAC. Il faudra donc l'envisager dans le cadre du suivi 2015.**

L'amélioration des pratiques de traitement par les produits phytosanitaires:

Perrine GAMEZ rappelle que la rotation et la diversité des cultures sont des leviers agronomiques importants pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires. Des préconisations sont traitées dans le plan d'actions.



Marine JOSSE expose que 24 agriculteurs ont souscrit à un PEA depuis 2010 avec 1 appel à projet. Il y a 8 exploitants qui ont souscrits au PVE et 6 au MAEt.

Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles:

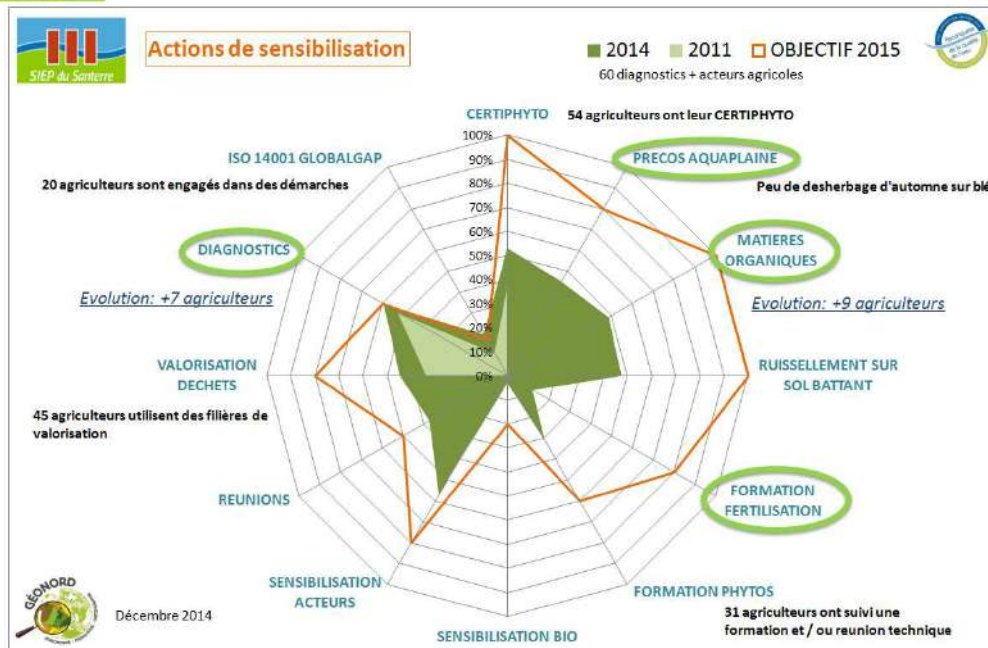
Marine JOSSE explique qu'il est important que le SIEP puisse reconstituer les données de tous les partenaires.

Auréliе ALBAUT souligne que le certiphyto a été décalé pour l'année 2015 et tous les agriculteurs devront avoir leurs certiphyto. L'indicateur de cette sous actions est également inversé avec l'indicateur : **mise en absence du certiphyto pour les agriculteurs visités.**

Perrine GAMEZ précise que les agriculteurs apportent très peu de matière organique et que cela constitue une problématique importante sur le territoire.

Sébastien PIRART s'étonne que le SIEP ne soit pas revenu vers les coopératives pour avoir les éléments nécessaires sur la communication/formation/diagnostics et informations techniques.

Philippe CHEVAL propose de rencontrer les Présidents des coopératives afin de faire le point sur la communication entre les structures. Il rappelle que les coopératives sont concernées et que des rencontres ont déjà eu lieu avec les techniciens. Elles ne sont pas mises à l'écart puisqu'elles sont toujours invitées dans les réunions organisées par le SIEP.



Aurélié ALBAUT présente le projet du **Groupeement d'Interêt Economique et Environnemental** (GIEE). Cf. présentation. Elle indique que 60% des agriculteurs ont réalisés un desherbage en moins.

Jean Michel SAILLY explique que la machine est capable de faire 30 hectares par jour. Il faut pouvoir jongler avec la météo et la possibilité de biner ce qui n'a pas été facile lors de la campagne 2014. Il ajoute que les agriculteurs ont une piste concernant le faux semis avec une herse étrille. Ce projet permet de maintenir une forte motivation.

Laurence DENIS demande si le GIEE est susceptible d'évoluer et de se développer?

Aurélié ALBAUT répond qu'il y a 21 exploitations qui sont considérées dans le cadre de l'appel à projet. Il ne peut pas y avoir d'autres exploitants mais si un autre exploitant souhaite utiliser la machine lorsqu'elle ne tourne pas cela reste envisageable. Une démonstration de binage sera prévue en 2015 dans le cadre du GIEE.

En 2014, la Chambre d'Agriculture s'est équipée d'un **drone**. Il vole à 150 mètres au dessus du sol (et au dessus des éoliennes). Il permet de piloter l'azote en cours de végétation.

Aurélié ALBAUT précise qu'il est testé sur les Aires d'Alimentation de Captages dans la Somme. L'Agence de l'Eau Artois Picardie apporte un financement pour les agriculteurs dans les AAC.

Clément GABORIAU demande s'il y a des moyens de comparaisons avec d'autres outils.

Aurélié ALBAUT précise que le drone n'a pas été comparé aux autres outils d'aide à la décision déjà existants en grande parcelle. Cependant, des expérimentations existent sur des plus



petites parcelles (exemple :préconisations " drone" ont été comparées aux préconisation par analyses de plantes).

Estelle CLEUET précise que sur le blé le drône n'est pas fiable à 100%. Aujourd'hui le modèle d'interprétation utilisé n'est ni validé par l'INRA ni par les instituts techniques.

Aurélié ALBAUT répond que la qualité photo s'est nettement améliorée. La précision du pixel est de l'ordre de 30 cm.

Estelle CLEUET ajoute qu'aujourd'hui les agriculteurs ne sont pas équipés pour épandre de l'azote à une telle précision.

Veille foncière:

Philippe CHEVAL prend la parole pour la dernière action. Il récapitule l'historique avec la Safer. Une convention nous lie et permet d'avoir une veille foncière et un droit de regard.

Il expose que le SIEP a une opportunité de mettre en réserve 6,5 hectares de terres. Les terres seront mises en réserve et échangées sur des parcelles à proximité des captages de Caix 1. Le but étant de pouvoir installer de l'Agriculture Biologique et donc de garder les terres à vocation agricole.

Marine JOSSE ajoute qu'un appel à projet sur l'agriculture biologique a été lancé en 2014 et que le SIEP est porteur de l'appel à projet avec les partenariats de l'ABP et la CA. Elle précise qu'il y a eu 13 diagnostics de réalisés en 2014.

Pierre MENU expose qu'il n'y a pas d'agriculteurs intéressés par une reconversion. Il constate un manque de connaissance technique sur l'agriculture biologique. Les exploitations en pomme de terre ont beaucoup de surface et n'ont pas de sensibilité avérée au bio.

François BLIN demande s'il y a des débouchés en légume bio sur le secteur ?

Clément GABORIAU répond que Norabio par exemple prend de la carotte bio. Sur 40 ha, ils ne reçoivent que 10 ha. Il y'a des débouchés également sur la pomme de terre et la bettrave rouge. Nous pouvons considérer à ce jour que la demande est supérieure à l'offre. Il ajoute que le nouveau challenge actuellement est la production de l'oignon bio.

4. Présentation du suivi du plan d'actions non agricole

Marine JOSSE poursuit la présentation et aborde le plan d'actions non agricole.

Thématique Milieu :

Marine JOSSE expose les résultats du suivi de la qualité de l'eau. Elle précise que les nitrates ont augmentés cette année. L'expert hydrogéologue travaille sur une interprétation mettant en évidence la corrélation entre la hauteur de la nappe et les nitrates retrouvés dans l'eau.

Thématique Assainissement Collectif et Non Collectif :

Marine JOSSE précise que la communauté de communes du Santerre (CCS) fait de nombreux efforts pour améliorer les réseaux d'assainissement collectif et le porté à connaissance de l'ovoïde.

Elle fait part que 60% des habitations ayant un assainissement non collectif sont non conformes. Elle précise que la CCS est en train d'instaurer un système de redevance de 100 € pour les installations non conformes dans l'AAC ne respectant pas la réglementation en vigueur. Elle présente le tableau mis en place par la CCS.

Type de conformité	Installation située hors Aire d'Alimentation des Captages de Caix			Installation située dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix Risque environnemental		
	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP
Installation conforme	Sans objet	10 ans	Non éligible	Sans objet	10 ans	Sans objet
Installation qui ne présente pas de gros défauts (possède un prétraitement et un traitement)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	Dans les meilleurs délais	5 ans	Non éligible
Installation possédant un prétraitement et un traitement mais sous dimensionnée	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans (lorsque le sous dimensionnement est manifeste)	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible
Installation qui ne possède pas de traitement (puits...)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible
Risque sanitaire (rejet domaine public), défaut de structure, sécurité des personnes	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible

Thématique Phytosanitaire Non Agricole :

Marine JOSSE explique que 9 communes au total ont signé la charte d'entretien des espaces publics, dont 2 à l'extérieur de l'AAC. Elle souligne donc l'implication de celles-ci à s'engager dans une réduction d'utilisation des produits phytosanitaires. Plusieurs journées de sensibilisation sont organisées chaque année.



Thématique Artisanales et Industrielles :

Marine JOSSE rappelle que pour la partie artisanale l'ORQUE permet d'accompagner les artisans avec des aides majorées de l'AEAP à hauteur de 60%. De plus, les collectivités compétentes en assainissement doivent jouer un rôle vis à vis du bon raccordement sur le réseau. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est présente sur le territoire grâce à un financement de l'AEAP pour réaliser des diagnostics chez les artisans dans l'AAC. Un projet de charte devait voir le jour mais c'est finalement sous forme de convention tripartite entre le SIEP/CMA et les communautés de communes que le projet va vivre. De plus, ce sont les 16 communes de l'AAC qui peuvent bénéficier de l'aide majorée.

Elle ajoute qu'une mise aux normes d'équipements (déconnexion des eaux, fosse de lavage, dalle étanche) a été financée pour le garagiste situé à Méharicourt en 2014.

Thématique communication :

Marine JOSSE continue la présentation sur l'aspect communication. Le nombre d'interventions scolaires s'est développé de façon plus importante en 2014 avec l'aide de Charlotte DEFOLY qui était en alternance au SIEP en 2014. De nouvelles plaquettes de communication ont vu le jour.

5. Perspectives 2015 et conclusion

Marine JOSSE présente les perspectives pour 2015 (Cf. Présentation).

Philippe CHEVAL conclut le comité de pilotage de suivi en indiquant que les actions ont bien avancé. Il fait part aux membres du comité de pilotage du souhait de se réunir avant la fin de l'année 2015 et de présenter les premiers résultats du plan d'actions avant de le soumettre à Madame la Préfète. Il précise qu'il soumettra un rendu plus imagé permettant de mieux appréhender l'avancée du plan d'actions.

Il remercie Marine JOSSE et le cabinet d'études GEONORD.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHEVAL remercie les participants et lève la séance à 16h40.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

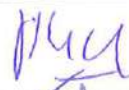
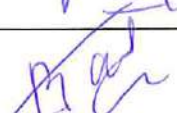
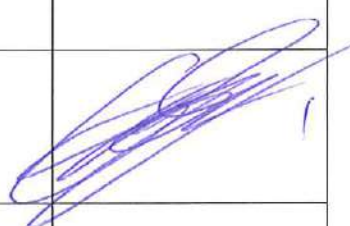

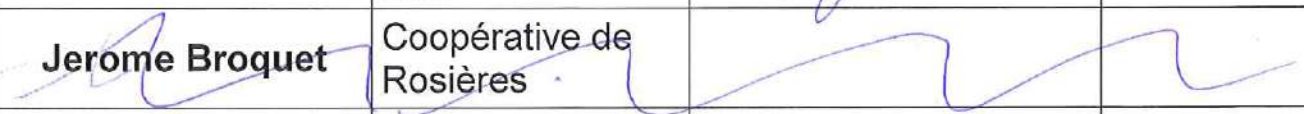
✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr


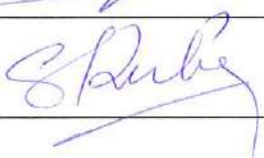



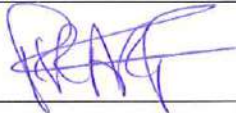


Réunion Comité de Pilotage de Suivi (2)

12 décembre 2014 à 14h30 - Méharicourt

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
1	Philippe Cheval	Président SIEP		
2	M. Roguet	Président de la CA de la Somme	Excusé	
3	Sandrine Petit	Directrice SIEP		
4	Marine Josse	Animatrice SIEP		
5	Laurence Denis	GEONORD		
6	Perrine Gamez	GEONORD		
7	Jean Lalanne	AEAP		
8	François Blin	AEAP		
9	Vincent Capelle	AEAP		
10	Bernadette Cordonnier	AEAP		
11	Karine Vallée	AEAP		
12	Aurélie Albaut	CA Somme		
13	Pierre Menu	CA Somme		
14	Muriel Leuba	DRAAF de Picardie		
15	Jean-Paul Vorbeck	DREAL Picardie		

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
16	Emilie Ledein	DDTM Somme		
17	Frédéric Florent-Giard	DDTM Somme		
18	Pierre Talfer	DDTM Somme		
19	Martine Libert	DDTM Somme		
20	Catherine Bollotte	DDTM Somme		
21	Stéphane Duminil	ARS		
22	Severine Denis	DREAL Picardie (Industrie)		
23	Marie-Olivia Allard	Conseil Régional de Picardie		
24	Magalie Quillico	Conseil Régional de Picardie		
25	Géraud Peylet	Conseil Général de la Somme		
26	Caroline Rohart	AMEVA, SAGE Somme Aval		
27	Clément Gaboriau	Agriculture Biologique de Picardie		
28	Jean-Marie Bourdon Mme Vasseur	Président d'honneur du SIEP		
29	Daniel Mannens	Vice Président du SIEP		
30	Jerome Broquet	Coopérative de Rosières		
31	Laurent Potier	Groupe Carré		

	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
32	Estelle Cleuet	Coopérative NORIAP		
33	Baptiste Tellier (remplace Bernard Tranchant)	SITPA		
34	Gérard François	Membre du Bureau		
35	Jean Genau De Lamariere	Membre du Bureau		
36	Thierry Lineatte	Membre du Bureau		
37	Michel Macaclin	Membre du Bureau		
38	Gérard Martineau	Membre du Bureau		
39	Fabrice Massias	Membre du Bureau		
40	Nicole Gillon	Membre du Bureau		
41	Pierre Graux	Membre du Bureau		
42	Jean Claude Walbrou	Membre du Bureau		
43	Alain Picard	Membre du Bureau		
44	Alain Savoie	Membre du Bureau		
45	Jean Louis Ramecki	Membre du Bureau		
46	Liliane Rubin	Membre du Bureau		
47	Jean Michel Saily	Représentant des agriculteurs		
48	Nicolas Gobenceaux	CCS		

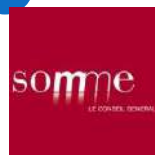
	Prénom - Nom	Structure	Mail / Téléphone	Signature
49	Sarah Bouchez	CCALM		
50	Philippe Gautier	SAFER		
51	Serge Perdrix	AEAP		
52	Didier Stalens	CMA		
53	Juliette Leauté	FREDON		
54	Alexandre Deroo	Représentant agriculteur		
55	SEBASTIEN PIRART (Remplace Jérôme Broquet)	COOPERATIVE SANA TERRA	0601715222 sebastien.pirart@santerra.fr	
56	Estelle CLEMET	NORIP	eclemet@norip.fr	
57	De Lamberière Thibaut	SICRA de Lamberière	03 22 38 48 66	
58				
59				
60				
61				
62				
63				
64				



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau CAIX 1 ET CAIX 3



**Comité de pilotage
de suivi (2)
12 décembre 2014**

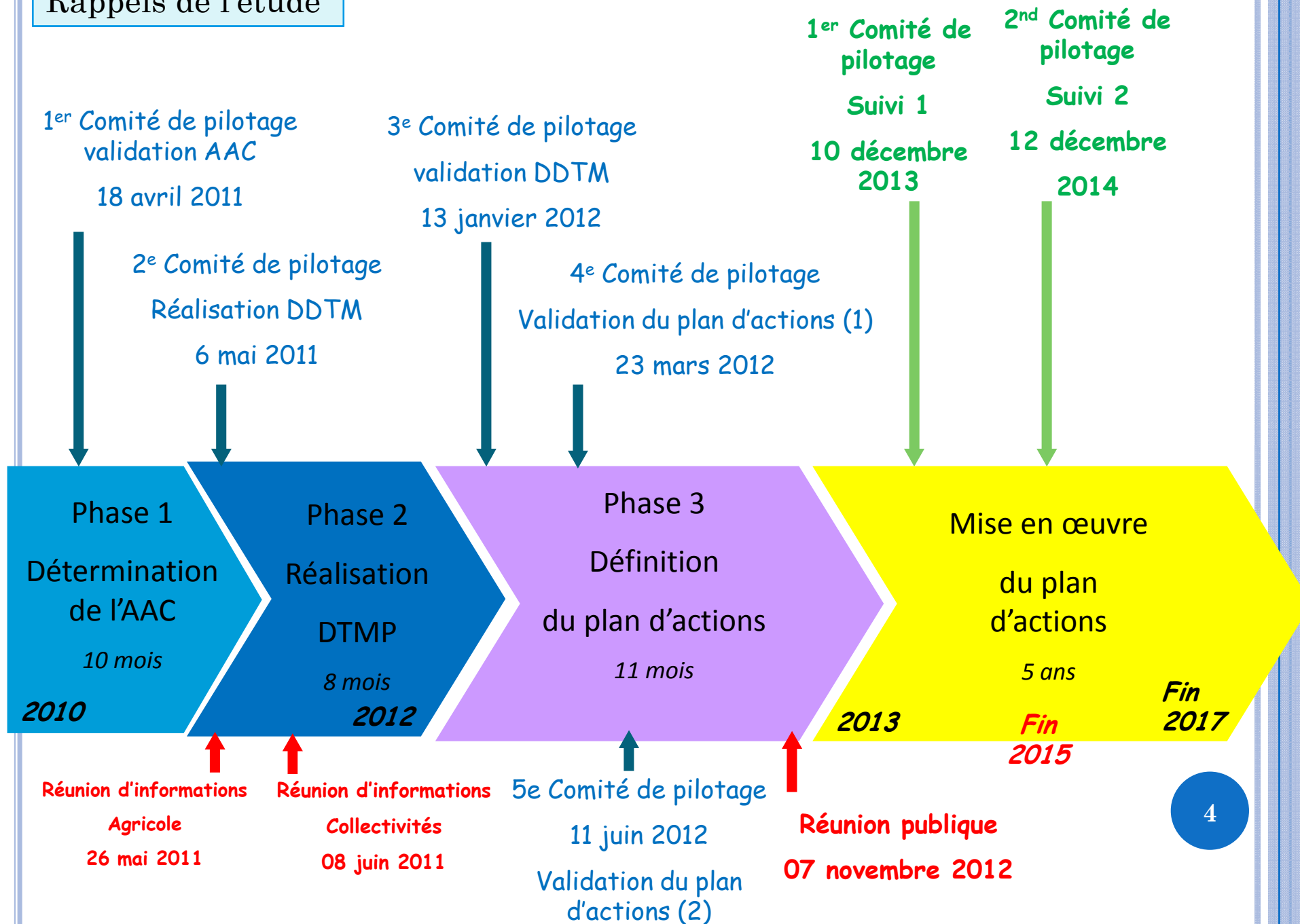


Introduction
Philippe CHEVAL
Président du SIEP du Santerre

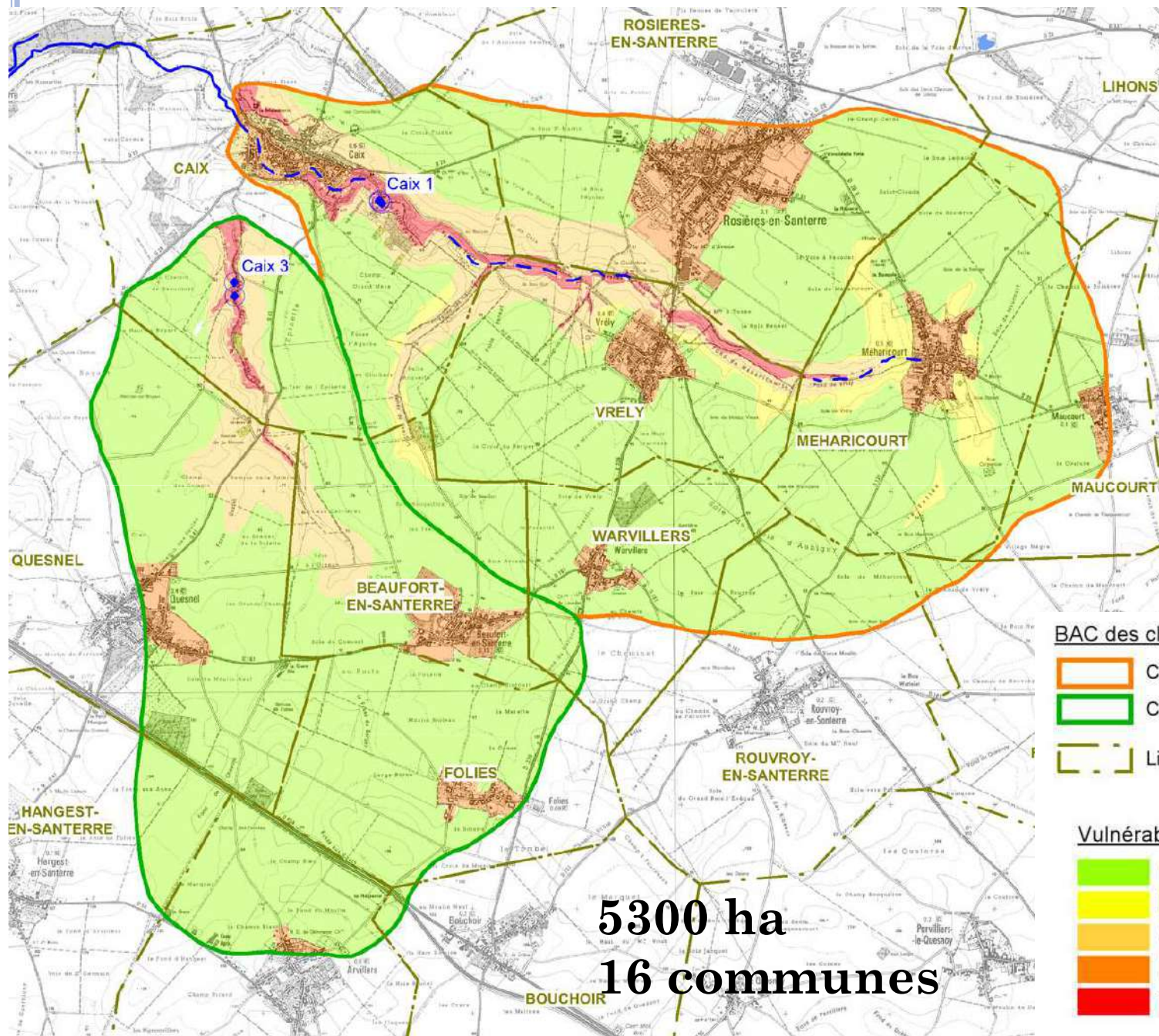


- Rappels de l'étude
- Présentation du suivi du plan d'actions agricole
- Présentation du suivi du plan d'actions non agricole
- Perspectives pour 2015

Rappels de l'étude



VULNÉRABILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU



BAC des champs captants de Caix

- Caix 1
- Caix 3
- Limites de communes

Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère :

- Faible
- Modérée
- Elevée
- Elevée (Zone urbanisée)
- Très élevée

5300 ha
16 communes

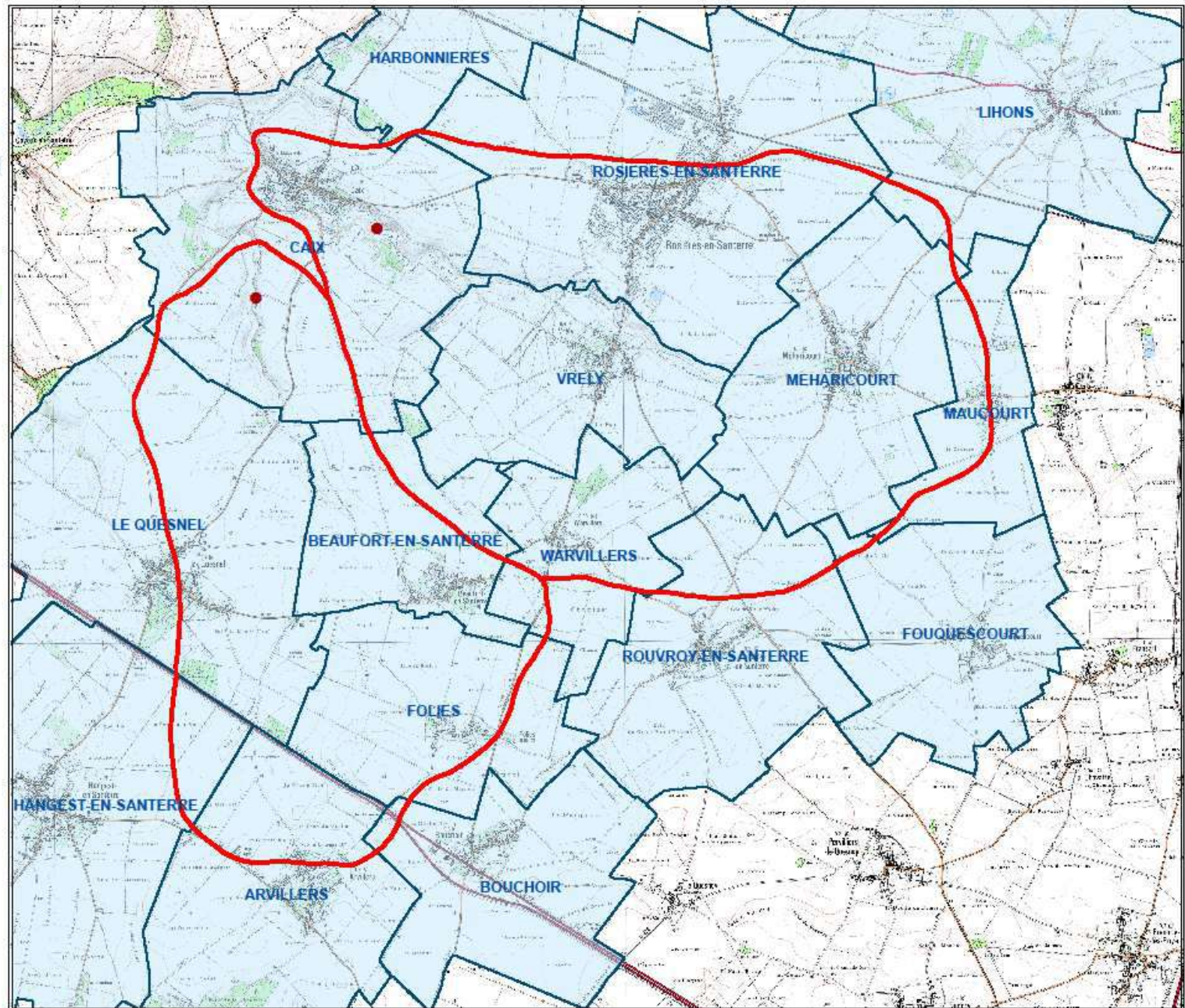


Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Identification des communes à enjeu Eau

Légende

- Captages
- BAC
- Communes
- Communes enjeu eau





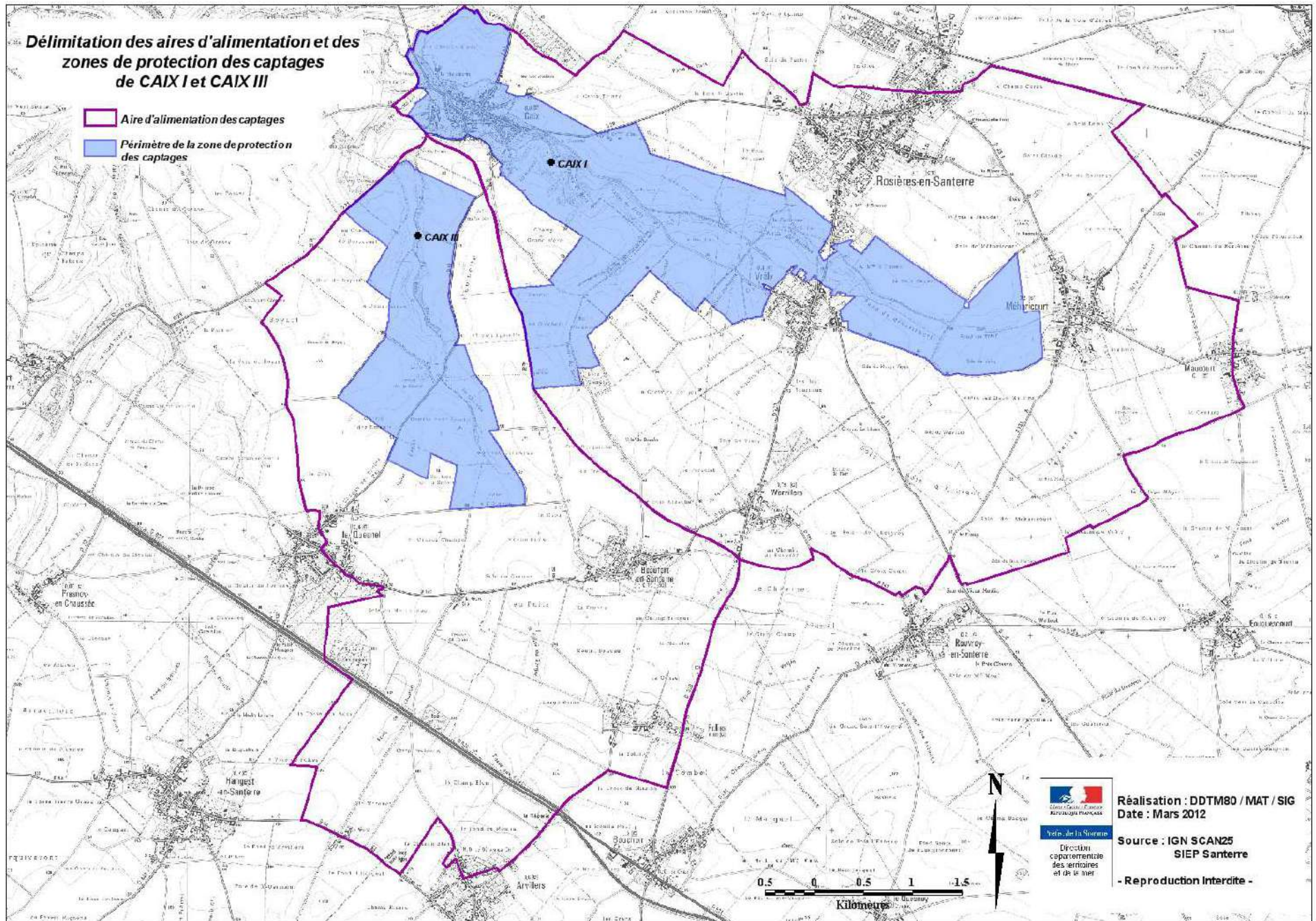
© Copyright - Océanor
Sources : Agence de l'Eau Artois Picardie,
SCAN 25 - IGN - Convention 9824
L. DENIS - 19/05/2011

800 400 0 800 Mètres



Délimitation des aires d'alimentation et des zones de protection des captages de CAIX I et CAIX III

-  Aire d'alimentation des captages
-  Périmètre de la zone de protection des captages

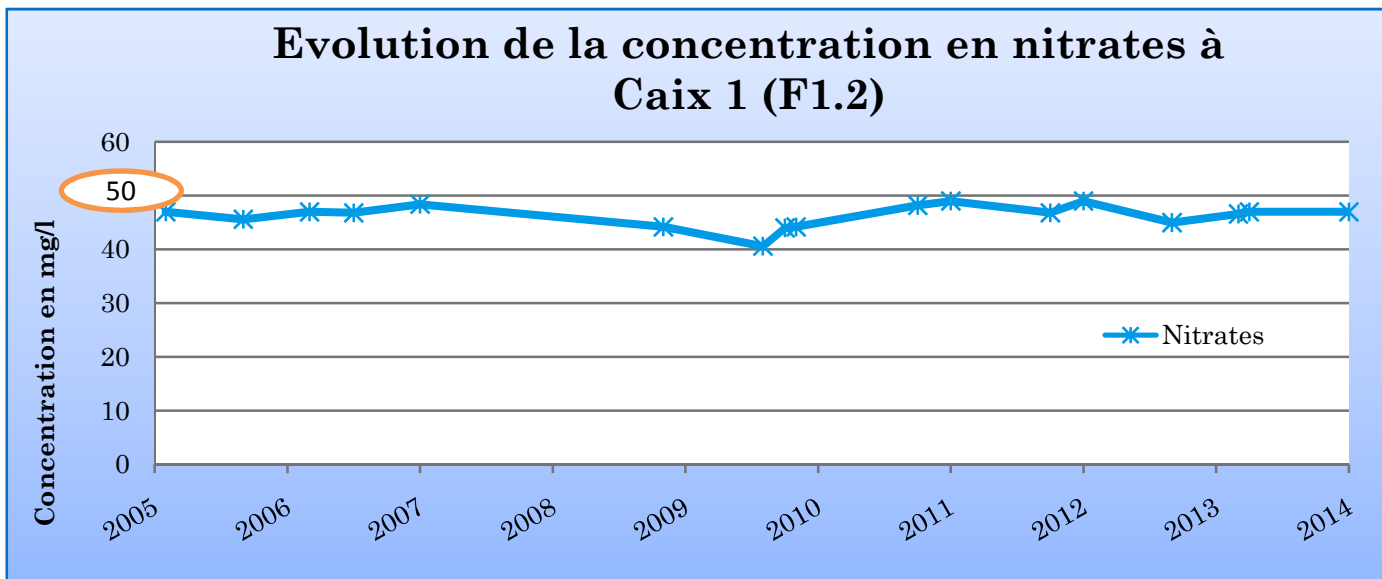


Réalisation : DDTM80 / MAT / SIG
Date : Mars 2012

Source : IGN SCAN25
SIEP Santerre

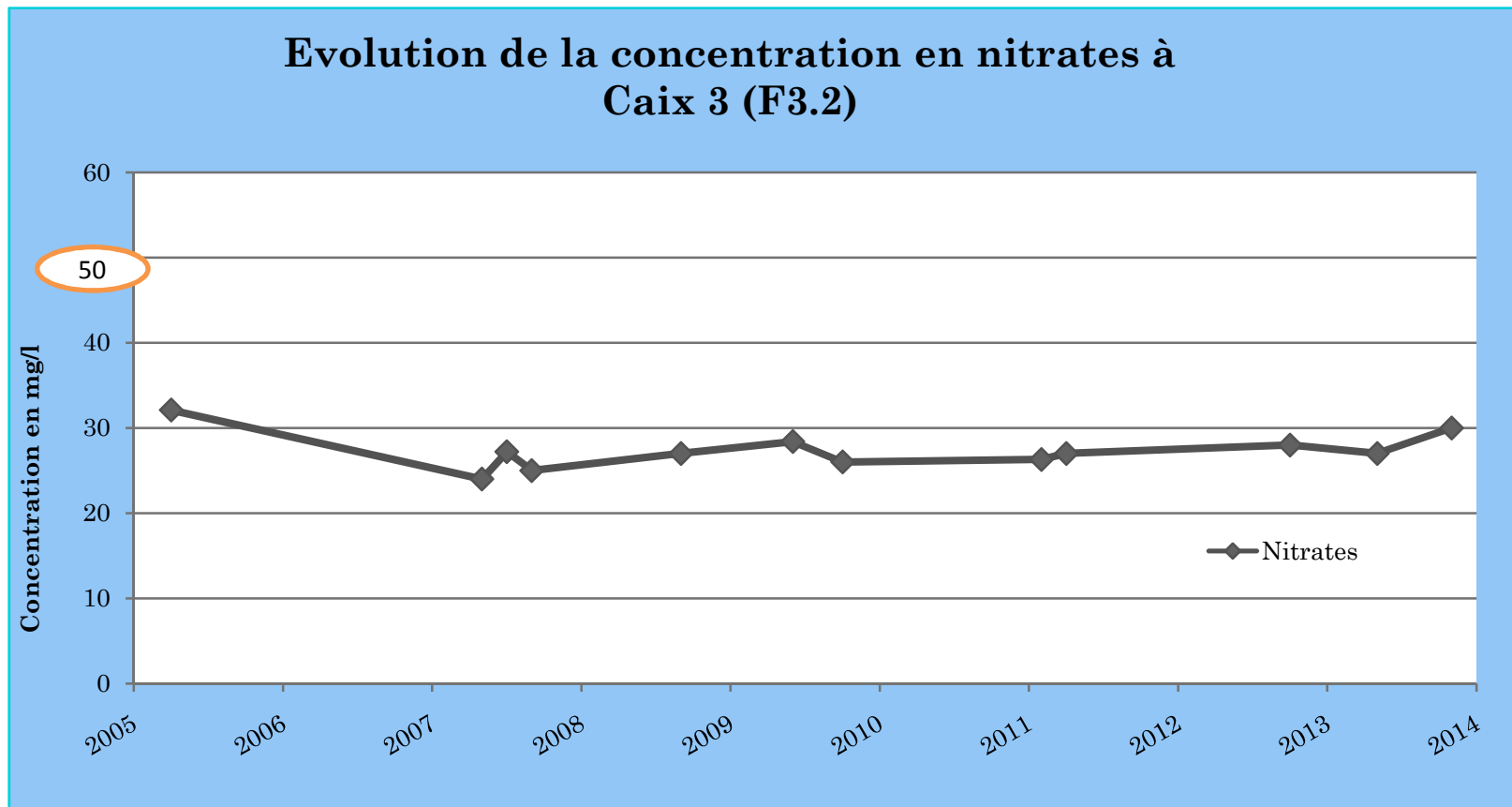
- Reproduction Interdite -

AUGMENTATION DES NITRATES

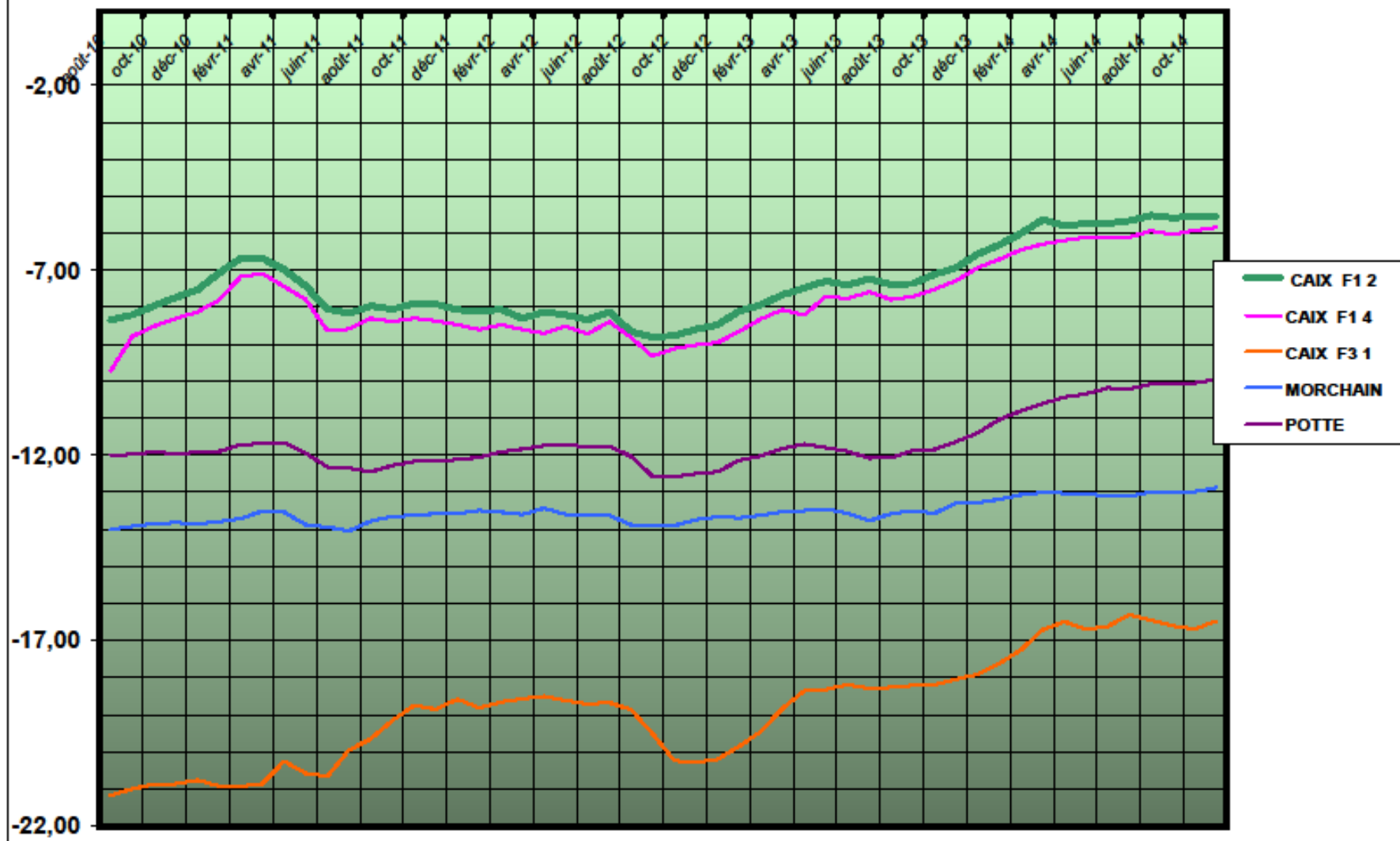


Réservoirs de Guillaucourt le 06 novembre 2014 : 50 mg/l

SUR CAIX 3 AUSSI...



Niveau de nappe au station de pompage du SIEP en SANTERRE aout 2010 à octobre 2014



RECENSEMENT DES SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

Agricole



Assainissement collectif et non collectif



Artisans / Industrie



Collectivités et Particuliers



Communication / Sensibilisation



Milieux : décharges, carrières, captages abandonnés...



Suivi du plan d'actions agricole

➤ **101 exploitations** (périmètre cadastral)

➤ **Surface agricole AAC : 4 689 ha**

Surface diagnostiquée : 4 070 ha =>86%

➤ **Surface dans les zones de protection : 961 ha**

Surface diagnostiquée : 910 ha => 95%

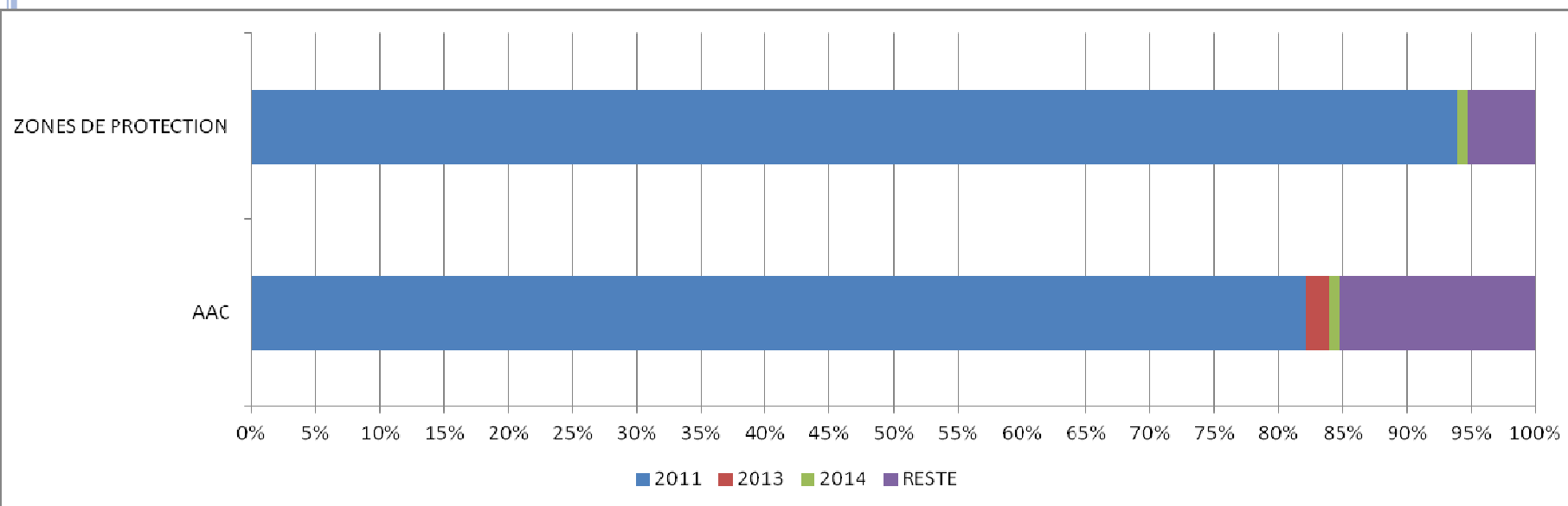
+ 9 diagnostics

Intégration dans
le suivi du plan
d'actions

3 en 2013

4 en 2014

2 en 2015



+ **Diagnostiques d'exploitations de la Chambre d'Agriculture 2 AAC en 2013**

Avancement des diagnostics

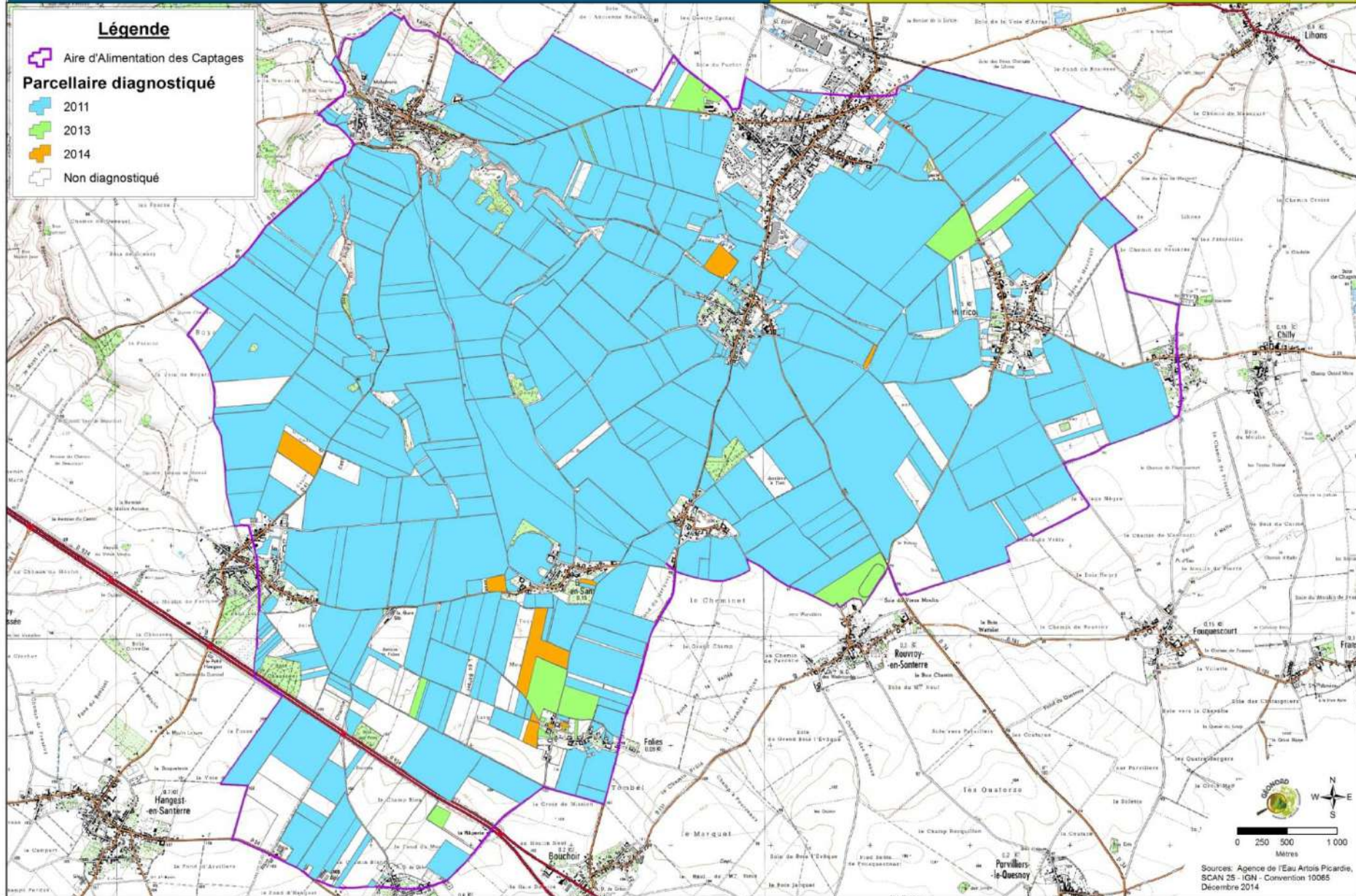


Opération de reconquête de la qualité de l'eau
sur les captages de Caix 1 et Caix 3



Légende

- Aire d'Alimentation des Captages
- Parcellaire diagnostiqué**
- 2011
- 2013
- 2014
- Non diagnostiqué



➤ **Document de travail (39 sous actions avec 48 objectifs à 3 ans)**

2013 : 12 sous actions avec objectifs atteints

2014 : 14 sous actions avec objectifs atteints

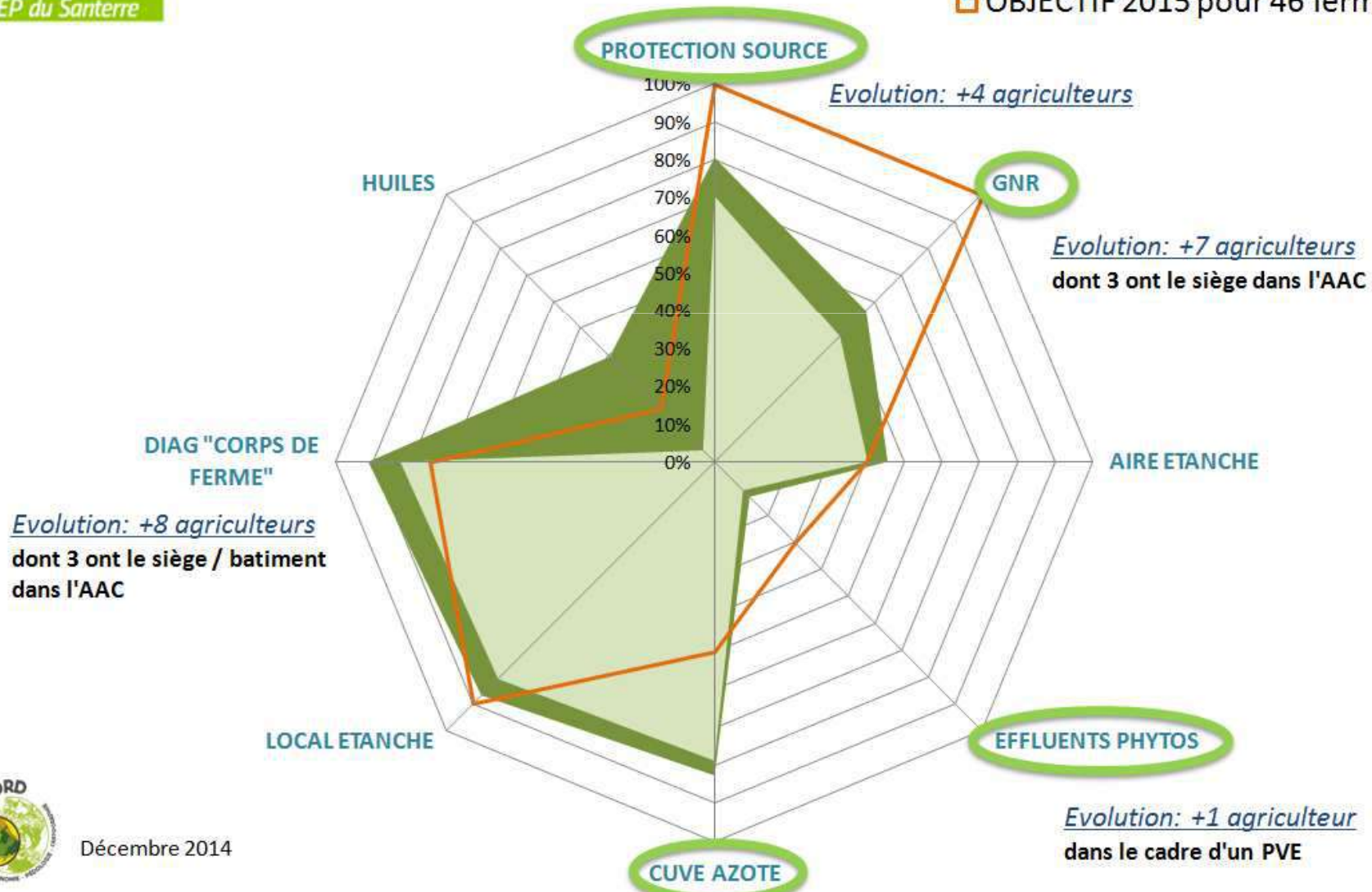
(diagnostics Aquaplaine et global)

➤ Pas de suivi individuel des 53 diagnostics initiaux



Lutte contre les pollutions ponctuelles

- 2014 42 diagnostics
- 2011
- OBJECTIF 2015 pour 46 fermes



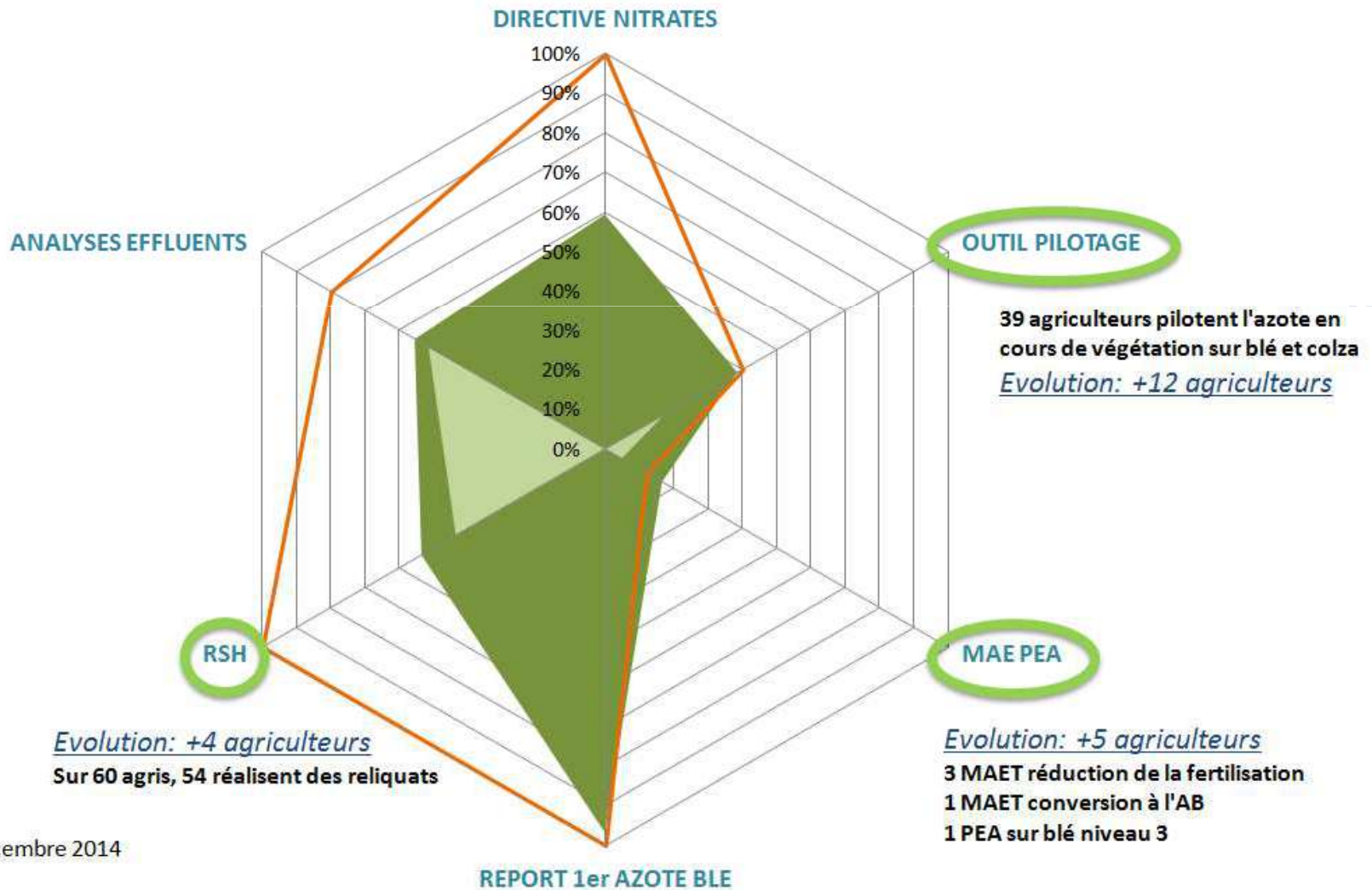
Décembre 2014

Pratiques de fertilisation azotée

■ 2014 60 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes



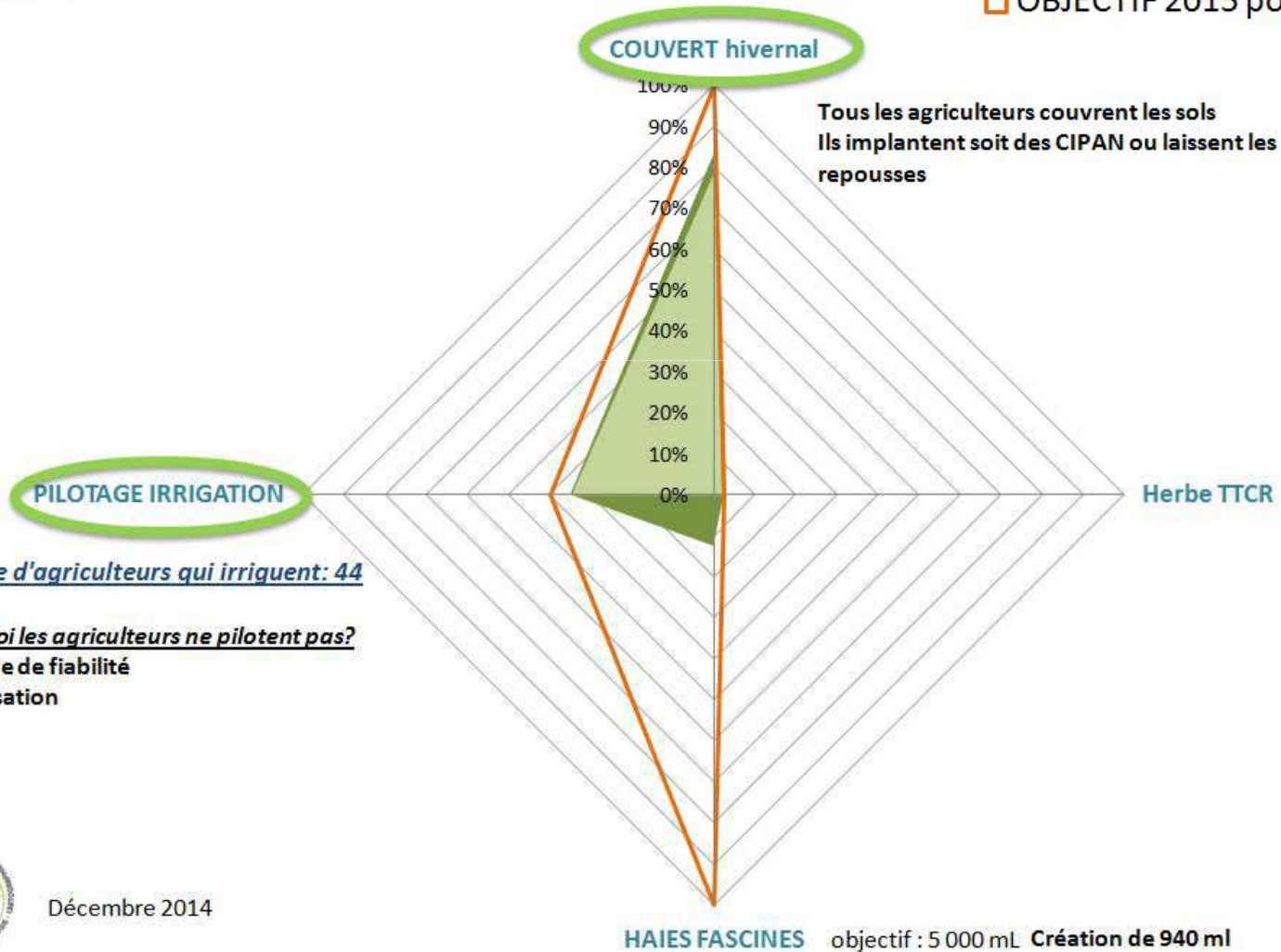


Lutte contre le ruissellement

■ 2014 60 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes



Décembre 2014



Pratiques phytosanitaires

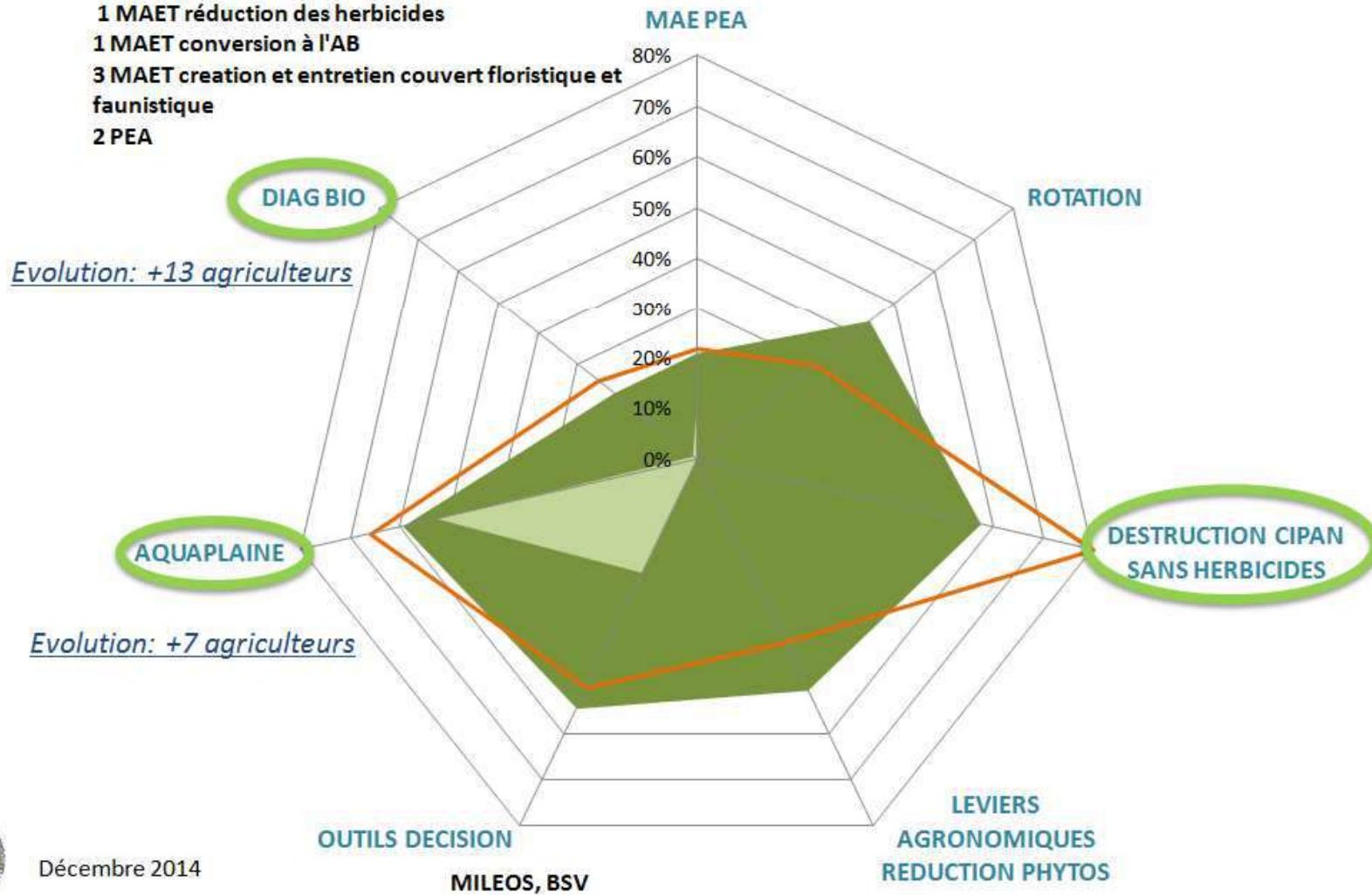
Evolution: +7 agriculteurs

- 1 MAET réduction des herbicides
- 1 MAET conversion à l'AB
- 3 MAET creation et entretien couvert floristique et faunistique
- 2 PEA

■ 2014 60 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes

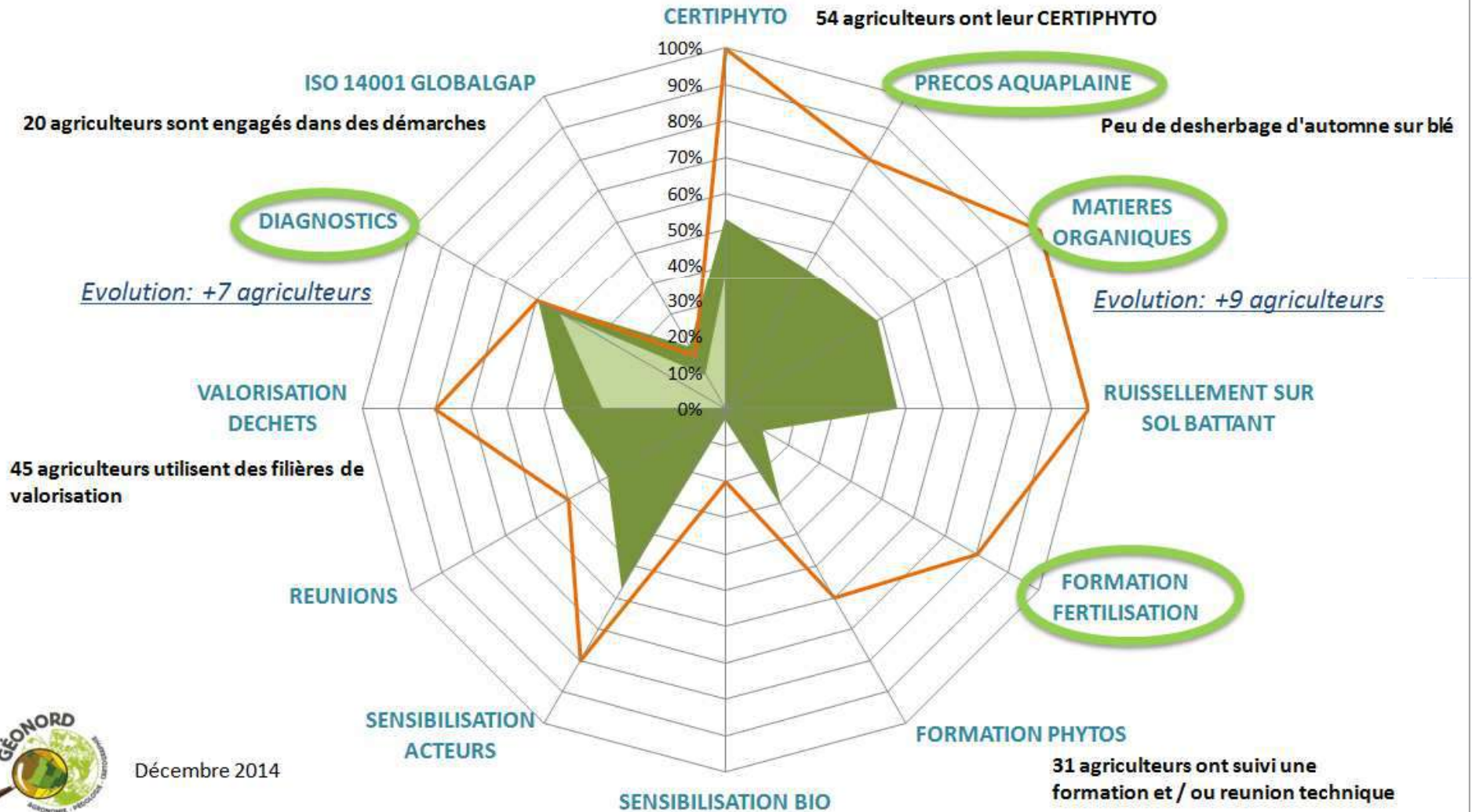


Décembre 2014

Actions de sensibilisation

■ 2014 ■ 2011 □ OBJECTIF 2015

60 diagnostics + acteurs agricoles



LES AIDES FINANCIÈRES 2014 ET 2015



- ✓ Réunion d'information sur les aides disponibles le **19 février** 2014 (20 agriculteurs présents).
- ✓ Courrier récapitulatif aux exploitants
- ✓ Pas de PVE ni MAEt en 2014
- ✓ PEA : 4 exploitations (1 niveau 1 et 3 niveau 2).

Bilan aides	PEA	PVE	MAEt
Agriculteurs	24	8	6

- ✓ SIEP opérateur des **MAEC** pour 2015
- ✓ Présentation aux agriculteurs (attente de la validation des cahiers des charges)

FORMATIONS/SENSIBILISATIONS

- ✓ Formation savoir piloter les matières organiques des sols le mardi 3 juin 2014 avec 1 exploitant de l'AAC
- ✓ Certiphyto
(pour les communes : Misery 19/22 janvier
Méharicourt 2/3 février)
- ✓ Démonstration de binage avec GIEE
- ✓ Formation sur la fertilisation azotée le 23 janvier 2015 (le SATEGE service d'assistance technique à la gestion des épandages et CA)
- ✓ Formation bas volume le 29 janvier 2015 (CA).

Suivi du plan d'actions agricole

LE GIEE



Objectif: amplifier la diffusion de démarches collectives territoriales de formes d'agricultures innovantes et performantes sur les plans économiques et environnemental.

**9 exploitations de l'AAC avec 53 ha de binage
betterave et haricot**

Points positifs : Aère le sol, permet de réduire les doses, bonne machine, évite un désherbage

Points négatifs/contraintes : Coût, temps passé, conditions météorologiques, intervention au bon stade, levée hétérogène

**Démonstration de désherbage mécanique 18 juillet 2014
(5 participants de l'AAC)**



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»



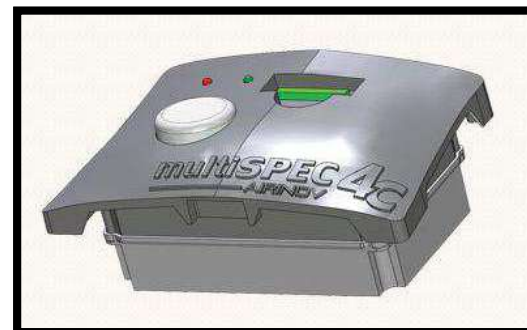
DRONE ET EXPÉRIENCE 2014



- ✓ Drone à voilure fixe, « drone-avion » ;
- ✓ Guidé par GPS et contrôlé par le pilote à partir de la station-sol ;
- ✓ Vol à 150m (au dessus de tout obstacle, sous les nuages) ;
- ✓ Seuls la pluie et le vent peuvent empêcher le vol (qualité des photos).

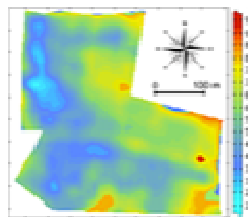
✓ Le capteur enregistre la lumière réfléchiée par le couvert végétal ;

✓ Le capteur perçoit les disparités au sein de la parcelles, 4 fois mieux que l'œil humain sous 4 longueurs d'ondes différentes.



Suivi du plan d'actions agricole

Le drone permet d'optimiser la dose d'azote au dernier apport azoté



Compte rendu de variabilité des besoins



3 niveaux de traitement possible

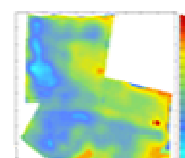
DOSE MOYENNE



ZONAGE



MODULATION



Intégration au boîtier de modulation automatique

	Surface dronée
BAC de Caix	1 370.24 ha
BAC de Victorine Autier	553.72 ha
BAC de Poix	710.37 ha

32 exploitations de l'AAC volontaires

+ financement de l'AEAP

FONCIER

- Convention SIEP / SAFER signée le 10 juillet 2013 pour une durée de 3 ans
- Vigifoncier (1 600 € / an)
- 2 rencontres en 2014
- Proposition de veille foncière pour 6,5 ha
- Négociation avec les exploitants en 2015 pour les échanges autour de Caix 1.

Vigifoncier
L'observatoire Safer pour une meilleure gestion foncière de votre territoire

Accueil | À propos | Aide de préemption | Réclamations | Aide Prémis

Notifications | Ajouts à contrôler | Ais de préemption | Réclamations | Aide Prémis

Notifications | Fiche

Liste complète des notifications

Date	Commune	N° de dossier
20-09-13	Beaufort-en-Santerre	00_13_1160_01
20-06-13	Falles	00_13_0631_01
09-04-13	Caix	00_13_0404_01
19-02-13	Falles	00_13_0262_01
11-02-13	Rosières-en-Santerre	00_13_0228_01
07-02-13	Caix	00_13_0206_01
07-02-13	Wavvillers	00_13_0209_01

7 résultats

Carte des communes et parcelles

© Safer Picardie - © IGN - Durbat

SAFER
Préconisations techniques - Où est-ce que la Safer ? - Nous contacter - Mentions légales

APPEL À PROJET EN AGRICULTURE BIO

- SIEP porteur du projet : 8 actions
- 2014 : **13 diagnostics** (14 prévus/an dans le plan d'actions).
- Groupe de travail le 16 octobre 2014
- **Projet 2015 :**
 - Organisation d'une visite bio en système légumier
 - Participation a une journée technique de désherbage mécanique
 - Rencontre des opérateurs / communication

THÉMATIQUE 1 : MILIEU

Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le territoire.						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 ans
Etablir une liste des ouvrages accessibles et complémentaires aux suivis déjà réalisés autour des anciennes décharges sur les communes de Caix et Lihons	1 réseau de suivi piézométrique effectif	Nombre de piézomètre de suivi	A	En cours	1 réseau de suivi piézométrique effectif	
Assurer un suivi des eaux souterraines sur 5 ans sur la base de deux campagnes par an minimum à proximité des décharges par le biais des forages agricoles.	10 campagnes	Nombres de campagne de mesure	A	0	4 campagnes	6 campagnes

Budget pour les analyses ORQUE : 6 500 € en 2014

DÉCHARGE DE CAIX



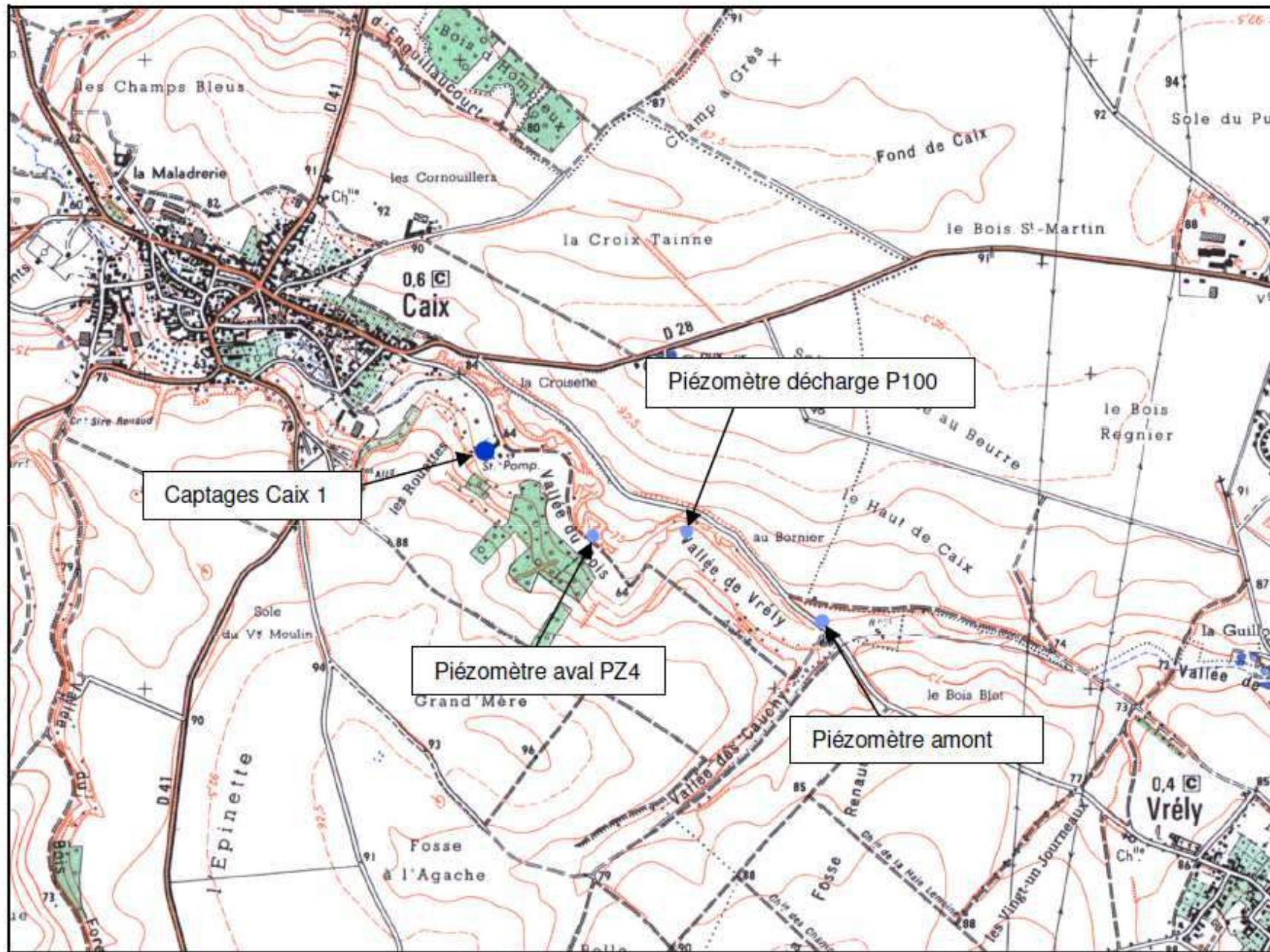


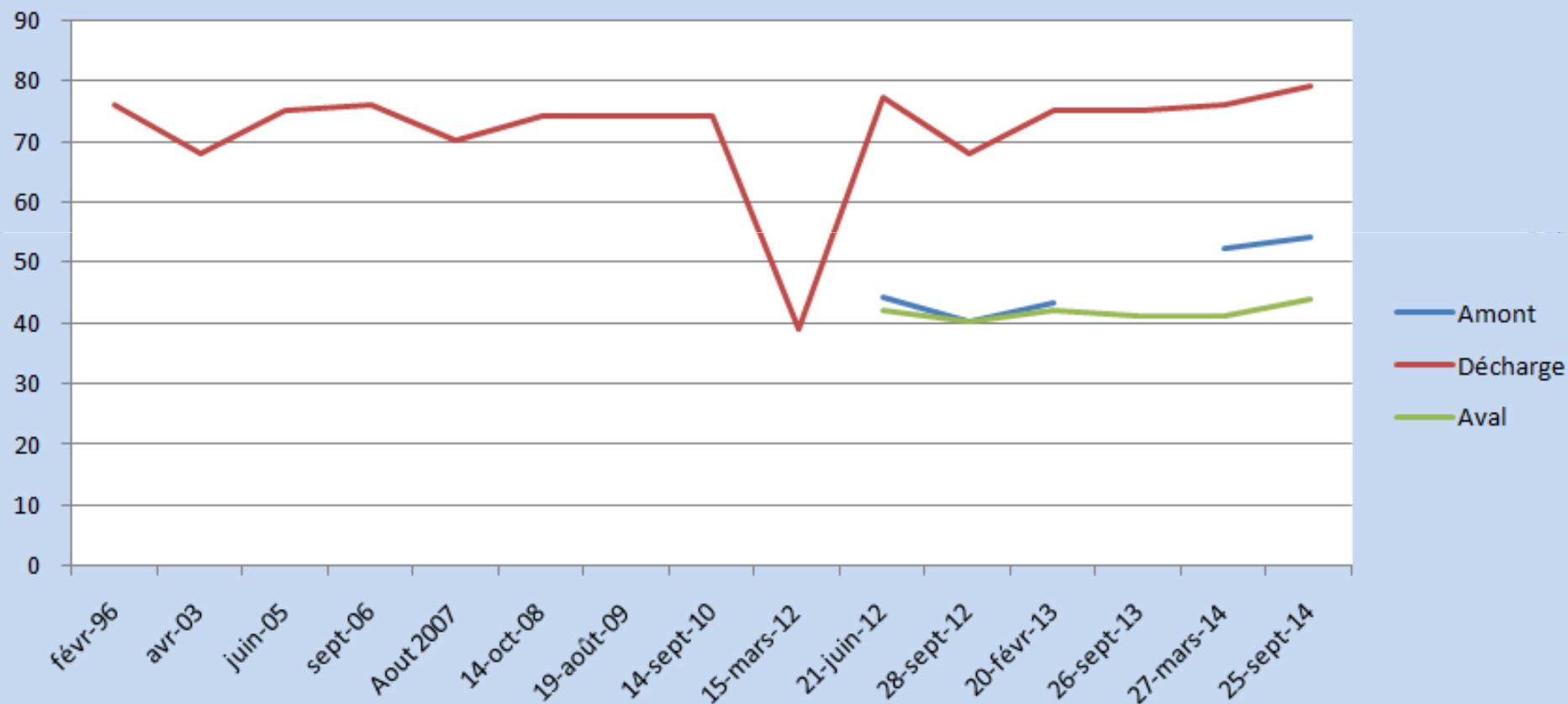
Figure 1 : Emplacement des piézomètres (1/25000^{ème})

Piezos	Amont	Décharge	Aval
févr-96		76	
avr-03		68	
juin-05		75	
sept-06		76	
Aout 2007		70	
14-oct-08		74	
19-août-09		74	
14-sept-10		74	
15-mars-12		39	
21-juin-12	44	77	42
28-sept-12	40	68	40
20-févr-13	43	75	42
26-sept-13		75	41
27-mars-14	52	76	41
25-sept-14	54	79	44

Traces de solvants : Trichloroéthylène, 1,1,1trichloroéthane
Tétrachloroéthylène, 1,1-dichloréthylène, 1,1,2-trichloroéthène, Chloroforme

Pesticides : Atrazine, Déséthyl-atrazine , Lénacile , Oxadixyl ,
Bentazone , Glufosinate
Nickel

Evolution des nitrates autour de la décharges communale de CAIX



DÉCHARGES DE LIHONS

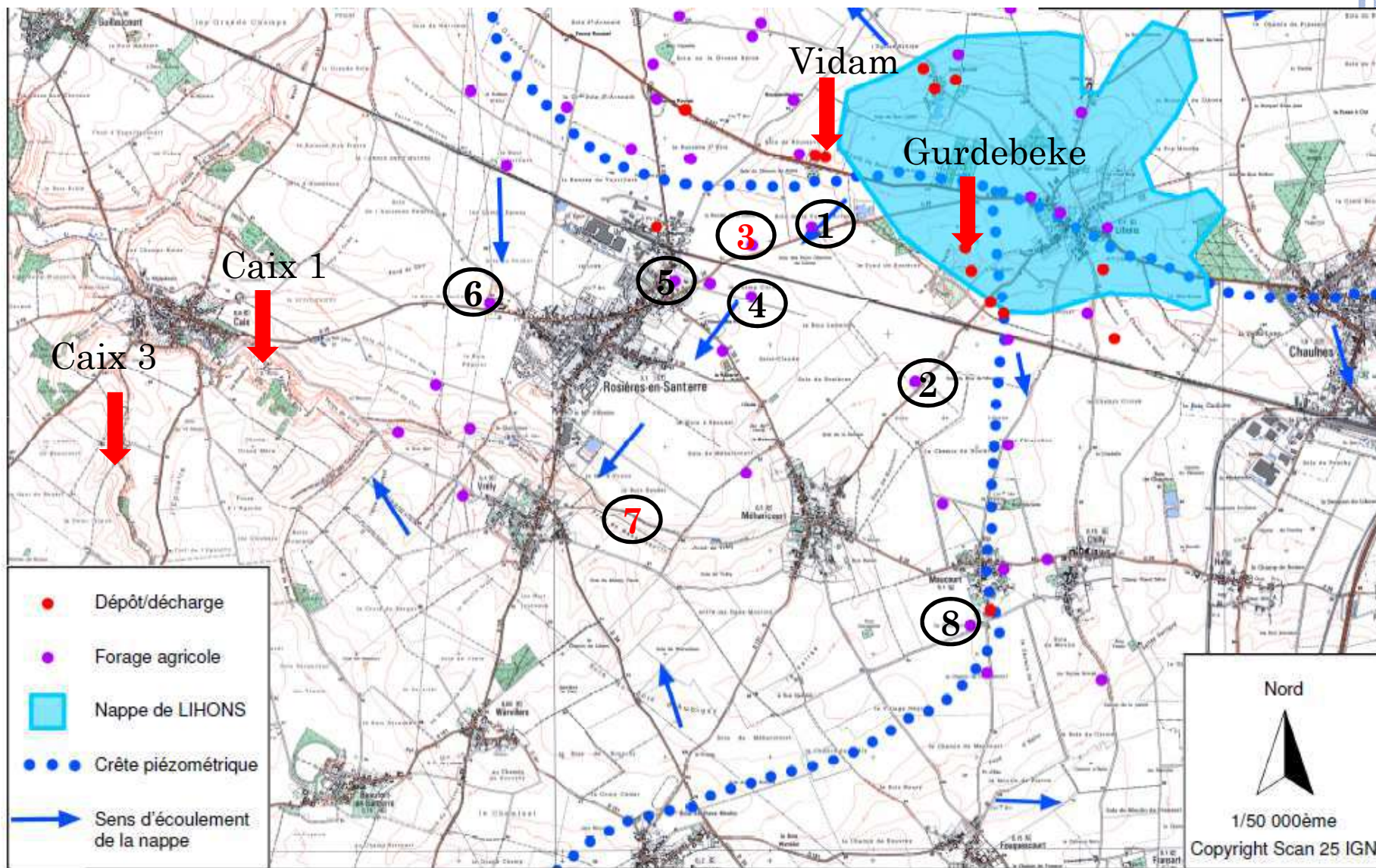
- Commission de Suivi de Site (CSS) GURDEBEKE et VIDAM / SEDIMEC en 2012, 2013 et 2014 : extension de la décharge (10 alvéoles)

Piézomètres	2759 (Amont)	27 62 (Amont)	2761 (Aval)	651 (Aval)
2-juin-08	32	35	44	12
15-déc.-08	33	36	46	12
2-juin-09	30	35	46	12
7-déc.-09	6,3	8,1	10,6	2,7
25-mai-10	32,6	34,2	45,3	11,4
31-août-10	28,3	34,4	44,7	10,9
24-mars-11	43,8	34,7	44,6	9,8
4-nov.-11	30,1	34,5	44,1	7,8
28-mars-12	29,5	33,3	45	7,4
30-sept.-13	32	36,7	43,4	12,2
14-mars-14	28,7	36,1	41,1	10,1
15-sept.-14	25,6	38,1	47,8	11,1

DÉCHARGES DE LIHONS

- Avis d'un hydrogéologue pour la réalisation de prélèvements dans les forages agricoles en 2012
- Suivi sur 8 forages agricoles en 2012 (7), 2013 (8) et 2014 (6).
- Avis en cours pour les résultats 2013

Etude d'incidence des décharges de Lihons sur les captages



1	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	28	30	45
Bores µg/l	38	82	22
Perchlorates µg/l	3,5	5	4
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

limite: 1 mg/l

2	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	20	27
Bores µg/l	85	52	48
Perchlorates µg/l	3,3	5	4
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

3	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	44	62	
Bores µg/l	26	56	
Perchlorates µg/l	3,3	4	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

4	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	50	41	65
Bores µg/l	22	48	20
Perchlorates µg/l	4,4	7	7
Atrazine µg/l			0,05
Oxadixyl µg/l		< 0,1	< 0,1

5	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	49	58	58
Bores µg/l	35	67	20
Perchlorates µg/l	2,4	4	4
Atrazine µg/l	0,07	0,14	0,14
Oxadixyl µg/l			

6	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	25	34	71
Bores µg/l	51	46	20
Perchlorates µg/l	3,1	4	7
Atrazine µg/l			0,05
Oxadixyl µg/l			

7	2012	2013	2014
Nitrates mg/l		49	
Bores µg/l		64	
Perchlorates µg/l		7	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

8	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	31	32
Bores µg/l	130	64	< 20
Perchlorates µg/l	6,9	8	9
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

THÉMATIQUES 3 ET 4 : ASSAINISSEMENT

Améliorer la gestion des eaux pluviales						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an
Poursuivre le recensement des points de stockage des eaux pluviales pour chaque commune comprise dans l'aire d'alimentation des captages	Mise à jour de la base de données	Nombre de point de stockage identifié	A	20	Déterminés	Déterminés
Réaliser une analyse des eaux stockées en chaque points de collecte des eaux pluviales (en priorité pour la commune de Méharicourt)	20 campagnes de mesures	Nombre de campagne de mesure	B	0	En cours de réflexion	En cours de réflexion

La Communauté de communes possède la compétence eau pluviale

Discussions avec le Président M. Sueur, en cours.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Diagnostic réseaux pour la commune de Rosières-en-Santerre						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an
Cibler les linéaires du réseaux jamais inspectées par les gestionnaires d'assainissement	Définition des linéaires de réseaux jamais inspectés	Nombre de linéaire	A	0	En cours de réflexion	oui
Réaliser le diagnostic réseaux des secteurs choisis	1	Diagnostic réseau réalisé	A	0	2015	3km
Selon les conclusions du diagnostic, agir sur les tronçons de réseaux avec des rejets directs au milieu	A définir selon les conclusions du diagnostic	A définir selon les conclusions du diagnostic	B	0	0	1,4 km

Avancée en fonction des travaux de voirie

3 km d'inspection télévisée sur le réseau unitaire et curage en 2014

Remplacement de 1,4 km de réseau

Remplacement de 100 boites de branchement 2015

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



- CCS : contrôle de bon fonctionnement dans l'AAC
- CCALM: contrôle de bon fonctionnement en 2015

451 installations ANC dans l'AAC

369 visitées

219 non conforme (moyenne de 60%)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Mener une étude à la parcelle pour chaque installation avec un puits d'infiltration , pour les rejets directs au domaine public et pour les installations non conformes et au volontariat						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an
Sensibilisation et échanges avec les gestionnaires de l'Assainissement Non Collectif	2	Prise de compétence travaux des 2 communautés de communes	A	0	0	0
Mener une étude à la parcelle pour chaque installation avec un puits d'infiltration , pour les rejets directs au domaine public, pour les installations non conformes (157 études à la parcelle à réaliser)	Ensemble des études à la parcelle réalisées d'ici fin 2013	Nombre d'étude à la parcelle réalisé	A	0	0	0
Remettre en conformité les 6 rejets en domaine public sur les communes de Beaufort-en-Santerre, Warvillers, Maucourt et Le Quesnel 18 + (25 Le Quesnel)	Rapport du bon fonctionnement	4 ans 2018	B	0	1	1
Remettre en conformité les 56 puits sans prétraitement sur les communes de Folies, Beaufort-en-Santerre, Warvillers, Maucourt, Arvillers et Le Quesnel 82 puits	Rapport du bon fonctionnement	4 ans 2018	B	0	1	3

+ 3 réhabilitations de puits avec prétraitement dans l'AAC

Type de conformité	Installation située hors Aire d'Alimentation des Captages de Caix			Installation située dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix Risque environnemental		
	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP	Délai de réalisation de travaux	Délai entre visites de bon fonctionnement	Eligible subvention AEAP
Installation conforme	Sans objet	10 ans	Non éligible	Sans objet	10 ans	Sans objet
Installation qui ne présente pas de gros défauts (possède un prétraitement et un traitement)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	Dans les meilleurs délais	5 ans	Non éligible
Installation possédant un prétraitement et un traitement mais sous dimensionnée	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans (lorsque le sous dimensionnement est manifeste)	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible
Installation qui ne possède pas de traitement (puits...)	Dans les meilleurs délais	10 ans	Non éligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible
Risque sanitaire (rejet domaine public), défaut de structure, sécurité des personnes	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible	4 ans	Tous les ans à l'issue des 4 ans (jusqu'à la suppression du défaut principal constaté)	Eligible

- Courriers ANC diagnostics de bon fonctionnement + relance avec A/R
- Après les 4 ans réglementaire dans l'AAC



Mise en place d'une redevance de 100€ par an

THÉMATIQUE 5 : PNA

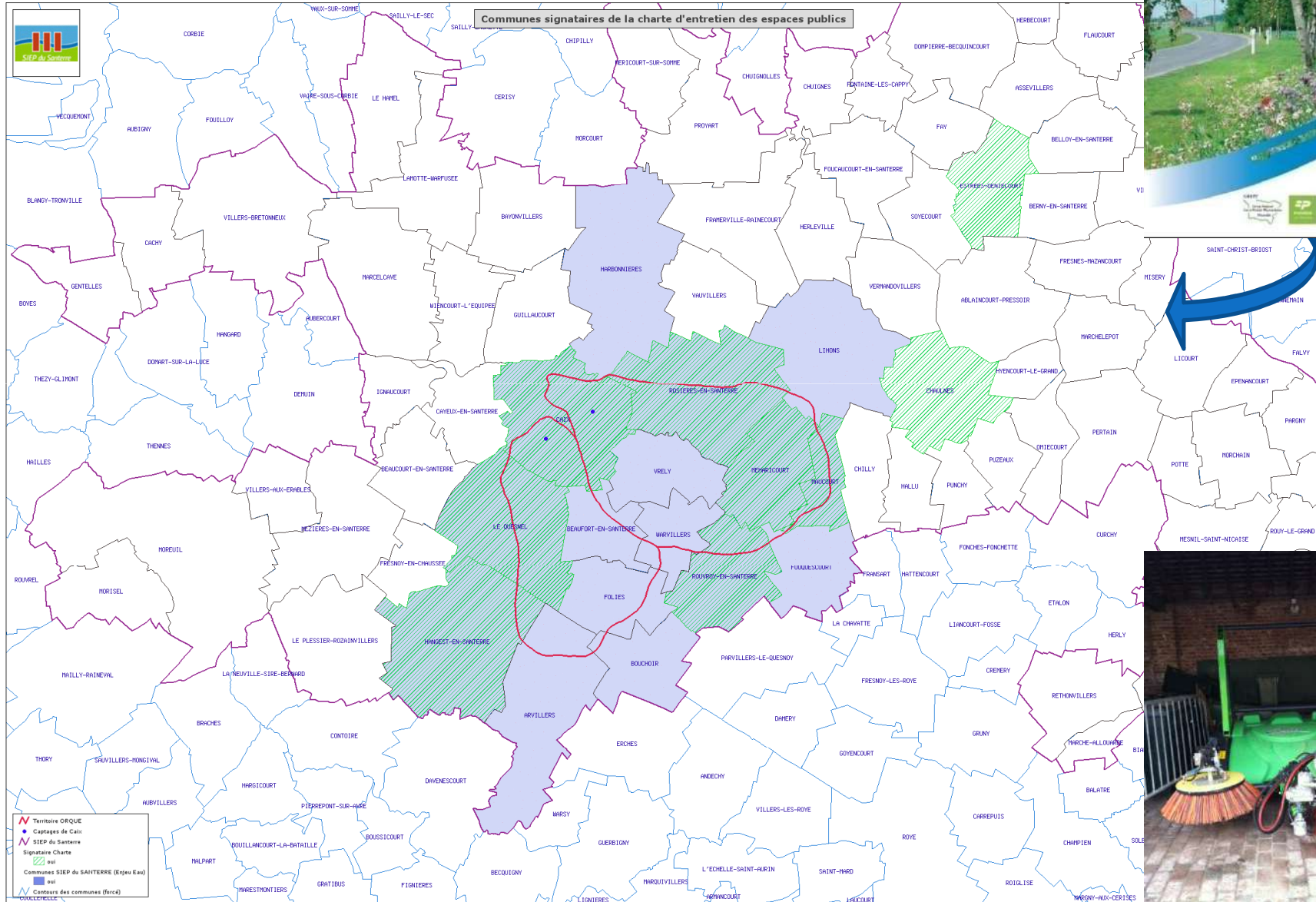
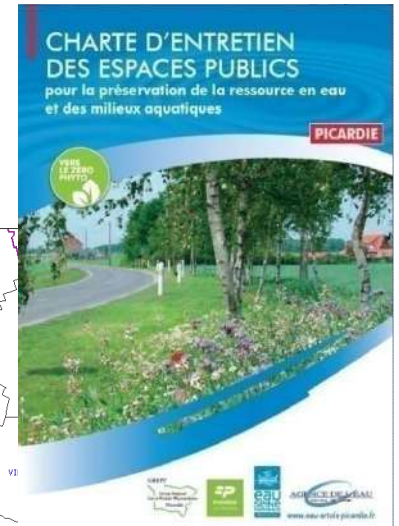


Communes de l'AAC	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de désherbage	Achat de matériels alternatifs
SIEP du Santerre	19 avril 2010	3	Oui	Oui	Broyeur Désherbeur thermique Girobroyeur
Le Quesnel	26 mars 2012	3	Oui	Oui	
Méharicourt	14 mai 2012	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse
Rouvroy-en-Santerre	20 avril 2013	3	Oui	Oui	Projet : balayeuse/arracheuse
Hangest -en-Santerre	14 mai 2013	3	Oui	En cours	Broyeur Projet : balayeuse/arracheuse
Rosières-en-Santerre	5 juin 2013	3	Oui	Oui	
Caix	09 décembre 2013	3	Oui	En cours	Béton poreux cimetière Balayeuse/arracheuse
Maucourt	16 Octobre 2014	3			

Harbonnières balayeuse/arracheuse

Chaulnes	04 novembre 2013	3	En cours	En cours	Projet : balayeuse/arracheuse
Estrées Dénéicourt'	2 septembre 2014	3			Broyeur

9 COMMUNES SIGNATAIRES



- Démonstration de matériel alternatif le 18 décembre à Hébecourt
- Journée avec l'URCPIE
« embellir sans polluer : vers un fleurissement durable »
Hangest-en-Santerre
16 décembre 2014
- Formation certificat
(organisation de 2 journées dans les communes de l'AAC)
- Communication/conseils/soutien
- Jardineries : charte courant 2015.



Inciter les collectivités à tendre vers le zéro phyto						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an
Réaliser une enquête auprès des communes pour comprendre la raison de leur non d'adhésion à la charte et mettre en avant les difficultés qu'elles rencontrent	16 enquêtes réalisées	Nombres d'enquêtes réalisées	A	Non connu	15	16
Convaincre les communautés de communes de s'engager pour la charte d'entretien des espaces verts	2 réunions	nombre de réunion	A	0	2	2 9 signataires
Mettre en place des réunions d'information pour rappeler l'obligation réglementaire des communes et proposer la mise en place de méthodes alternatives.	5 réunions d'information	Nombre de réunion d'information	B	0	2	2 + suivi individuel
Réaliser des journées de démonstration de matériels alternatifs et sensibiliser les communes à un achat groupé.	5 journées de démonstration	Nombre de journée de démonstration	B	Non connu	2	3
Transmettre un cahier des charge type aux communes pour les contrats avec des paysagistes	3 au minimum	Nombre de cahier des charges transmis	B	0	0	0

Accompagner les gestionnaires d'infrastructures sur le territoire						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an
Réaliser des campagnes de suivi des molécules utilisées par la SNCF	5 campagnes de suivi réalisés	Nombre de campagne de suivi réalisée	A	1	2	4
Appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire (exemple: le Conseil Général, la commune de Méharicourt, la commune de le Quesnel,...)	2 échanges	Nombre d'échange avec le Conseil Général de la Somme	B	2 Groupes de travail	2	2

Sensibiliser particuliers et jardiniers amateurs aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an
Sensibiliser les fournisseurs de produits phytosanitaires tels que les jardinerie.	2	Nombre d'échange avec les fournisseurs de produits phytosanitaires	A	0	1	1
Organiser des réunions publiques envers les particuliers en insistant sur la nocivité des produits utilisés et appuyer les pratiques exemplaires sur le territoire	5 réunions publiques	Nombre de réunion publique	A	0	1	1

THÉMATIQUE 6 : ARTISANS

- Financement d'un artisan à Méharicourt :
déconnexion des eaux pluviales, fosse de lavage et
dalle étanche

Coût 29 527€ (60% AEAP 17 716€ +1 500€ CCS)

- 4 rencontres avec CMA en 2014 avec 1 groupe de travail

- Convention SIEP/CMA/ Communautés de communes rôles + objectifs + questionnaire type ORQUE pour les données
- Intégration des 16 communes dans le financement des artisans = 167 artisans
- 12 contacts et/ou visites avec 1 diagnostic sur le nouveau site de l'ambulance à Rosières-en-Santerre.
(6 diagnostics prévus dans le plan d'actions)

THÉMATIQUE 6 : INDUSTRIES

Echanges avec la DREAL pour
l'inspection des sites présents dans
l'AAC

- Darkiewicz : visite en 2015
- SITPA : inspection en 2015. Instruction du dossier de régularisation sur l'épandage des eaux épurées sortant de la station d'épuration.
- Ferinox : DREAL récupère les résultats des analyses des eaux souterraines. La demande pour arrêter cette surveillance est toujours en cours d'instruction.
- Liszcz : travaux d'office ont démarré en janvier 2014
- SMO: en cours...+ analyses sur le forage par le SIEP



Limiter et surveiller l'impact des rejets des PME et artisans						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an
Mettre en place des réunions d'information auprès des professions artisanales	2 réunions d'information	Nombre de réunion d'information	A	0	En cours	En cours
Etablir des rencontres personnalisées des artisans volontaires pour établir un diagnostic de leur rejets et déchets dangereux pour l'eau.	30	Nombre de diagnostic réalisé	A	Non connu	6	18
Régulariser les établissements	En fonction des diagnostics	Nombre d'autorisation de rejet signée Nombre de mise au norme	B	0		1 mise au norme
Etablir un partenariat avec les DREAL pour l'inspection et la surveillance de certains sites présents dans l'AAC (DARKIEWICZ, FERRINOX, SITPA et SMO)	5	Nombre de réunion avec la DREAL	A	0	2	2

Suivi du plan d'actions non agricole

THÉMATIQUE 7 : COMMUNICATION

- Actions de communication transversale :
Site internet, plaquettes, panneaux, presse à destination des différents acteurs

L'ORQUE unit tous les acteurs pour que chacun bénéficie d'une eau de qualité.

ET NOUS ?

Les agriculteurs

Ils participent à la démarche en :

- Réalisant des diagnostics d'exploitations
- S'informant lors de réunions
- Expérimentant des procédés économes en intrants.

Ils peuvent bénéficier d'aides pour les :

Les collectivités

La charte d'entretien des espaces publics est un outil accompagnant les communes dans leur réduction des produits phytosanitaires.

A ce jour, le SIEP du Santerre et 6 communes dans l'AAC ont signé : Méhancourt, Gax, Rosières-en-Santerre, Hôngest-en-Santerre, Rouvroi-en-Santerre, Le Quesnel. 2 autres communes hors AAC sont signataires : Chaulnes et Estrées-Dérouart.

Les écoles

Les plus jeunes sont sensibilisés à l'importance de l'eau et apprennent le cycle de l'eau via de multiples activités. L'apprentissage peut être réalisé par les enseignants, par des organismes comme le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) ou le SIEP.

NOUS POUVONS AGIR EN :

- **Soutenant nos élus** dans la démarche de réduction des produits de traitement.
- **Désherbant manuellement** notre jardin et notre devanture.
- **Diminuant** l'utilisation des produits de traitement en respectant les quantités indiquées.
- **Nous informant** des solutions alternatives aux produits de traitement par l'intermédiaire des médias, du voisinage, des collectivités ou via le site : www.jardiner-autrement.fr/.
- **Remettant aux normes** l'installation d'assainissement non collectif (financement possible à hauteur de 45% dans l'AAC).
- **Utilisant des filières agréées** pour le traitement des déchets dangereux (piles, solvants, bidons de produits de traitement...).

Les artisans

Les Petites et Moyennes Entreprises sont encouragées à mieux maîtriser leurs rejets et leurs déchets. Des diagnostics sont effectués afin de conseiller et financer de nouveaux équipements.

« L'eau est une ressource fragile, la protéger n'est pas une cause vaine »

La pertinence des haies dans le Santerre



- 1 Un meilleur rendement
- 2 Une protection des champs
- 3 Un lieu de vie du gibier

Moins de pesticides = Protéger l'eau et la santé

CAIX s'engage à réduire l'utilisation de pesticides

Logos: SIEP du Santerre, Agence de l'Eau, etc.

Les bétons drainants et les sables cimentés drainants

Revêtements perméables permettant une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires et une gestion efficace des eaux pluviales.

- Grâce à l'ajout d'un géotextile, lutte contre les adventices.
- Aucune « flaque » en cas de pluie, ils restent antidérapants et permettent une réduction du risque d'inondation Réduction du dimensionnement des canalisations d'eau pluviale.
- Simplification des travaux : pas de nécessité de forme de pente, diminution des besoins de collecte et de réacheminement de l'eau vers des réserves extérieures (caniveaux, puits, regards...).
- Matériau Eco-responsable
- Economie d'éclairage sur la voie publique grâce à leurs teintes claires.

Suivi du plan d'actions non agricole

SCOLAIRES

- 2014 : interventions avec le CPIE (16 janvier 2014) + SIEP du Santerre
- Rentrée 2014 : intervention à Caix + visite des réservoirs
- Rentrée 2014 : intervention école de Lihons
- Prochainement : Mézières-en-Santerre

Les captages d'eau potable de Caix ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre est engagé sur ce territoire avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil général de la Somme, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Cette opération a pour objectif de limiter les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

Toutes les communes du SIEP peuvent bénéficier d'interventions. Les communes de l'AAC sont prioritaires selon la demande :

Arvillers • Beaufort-en-Santerre • Bouchoir • Caix • Hangest-en-Santerre • Harbonnières • Folies-Fouquescourt • Le Quesnel • Lihons • Mautcourt • Méharicourt • Rouvrois-en-Santerre • Rosières-en-Santerre • Vrély • Warvillers.

Des activités de la maternelle au primaire...

- **Le cycle de l'eau naturel et anthropique**
Animation autour d'une maquette. Les enfants peuvent faire tomber la pluie et observer les « chemins » de l'eau.
Ils peuvent également mettre des « produits » dans les champs et observer ce qui se passe.
- **La craie magique**
L'eau disparaît quand on la fait couler sur la craie. On observe la capacité de rétention du sol.
- **Où y a-t-il de l'eau ?**
Les enfants collent une goutte d'eau là où ils pensent qu'il y a de l'eau.
- **Le gaspillage**
Comparaison par image des actions qui économisent ou gaspillent l'eau.
- **L'eau dans le monde**
Représentation des volumes d'eaux sales, douces et potables sur terre. Les enfants peuvent goûter pour comprendre ce qu'est une eau potable.
- **Le rôle épurateur du sol**
De l'eau sale s'écoule dans le sol.
- **Film ou histoire d'une goutte d'eau.**

D'autres activités peuvent être proposées.



Communiquer sur les résultats du DTMP et favoriser leur prise en compte par chaque acteur.						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an
Mise à jour du site internet du SIEP	1	Site internet mis à jour	A	0	1	1
Assurer le suivi et les échanges autour de la prise en compte des résultats du DTMP	1	Nombre de réunion	B	0	1	1
Élaborer des outils de vulgarisation à destination de chaque catégorie d'acteurs, expliquant les enjeux du territoire et comment en tenir compte dans leurs activités	3	Nombre d'échange par acteur (réunion, plaquette)	B	0	3	5

Intéresser les scolaires aux questions de l'eau.						
Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an	Suivi 2 an
Participer aux projets scolaires de sensibilisation existants pour intégrer la problématique de l'eau sur le territoire.	1	Nombre d'intervention par an	A	2	1	3
Vulgariser les informations et les connaissances acquises sur chaque commune et les proposer aux structures scolaires.	A définir	Nombre d'outils de vulgarisation	B	0		panneaux
Mise en place d'un partenariat avec le SMITOM	1	Partenariat effectif	B	En cours	0	0

- Continuer et suivre la mise en œuvre des actions
- Réunions techniques ou groupes de travail tout au long de l'année
- Lancement du deuxième suivi des diagnostics (marché à bon de commande de 3 ans avec possibilité de réaliser des nouveaux diagnostics + formations/réunions sur le territoire).
- Etude NitraEAP en cours (convention BRGM/AEAP)
- **Etude IsoNitrates (REUNION JANVIER 2015)**
- Réunion de COPIL de suivi dans 1 an = **3 ans**

MERCI DE VOTRE ATTENTION



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »



ANNEXE 4 :

*Documents groupes de travaux et autres réunions
d'informations*



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de Caix

Réunion "Appel à projet développement de l'agriculture biologique"
16 octobre 2014 - 14h00 - SIEP du Santerre à Rosières
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
Mlle Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
Chambre d'Agriculture	
M. Pierre Menu	Animateur du pôle conversion bio
Agriculture Biologique de Picardie	
M. Clément Gaboriau	Chargé de mission zone à enjeu eau

1. Appel à projet

Marine JOSSE rappelle qu'en 2014 le SIEP a répondu à l'appel à projet en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (CA) et l'Agriculture Biologique de Picardie (ABP). L'appel à projet est financé à hauteur de 70% par l'AEAP. Les financements seront reversés directement au SIEP puis répartis aux structures de l'ABP et CA **sous présentation de justificatifs**. Elle demande dans un premier temps de faire le point sur ce qui a déjà été mis en œuvre en 2014 et de voir les perspectives à venir pour 2015.

Ci-joint le tableau des actions prévues dans l'appel à projet :

Actions	Objectif de l'action	Objectif de réalisation	Partenaires concernés	Livrables attendus
Prospection des agriculteurs et organisation des diagnostics	Réaliser une première sensibilisation au bio et proposer de réaliser le diagnostic, organiser le rendez-vous		ABP et chambre	Liste des agriculteurs contactés
Diagnostic de ferme	Informers les agriculteurs sur l'AB, cerner les atouts et faiblesses des systèmes rencontrés vis-à-vis de l'AB.	30 rencontres avec les agriculteurs en place	Chambre d'agriculture et/ou ABP (un partenaire par rencontre avec l'agriculteur)	Compte rendu à l'agriculteur (doc papier) et synthèse globale des diagnostics = piste de travail et d'évolution pour la suite
Participation à une journée technique protection intégrée légume de plein champ sur le Santerre	Parler de production agricole Bio sur le Santerre	1 journée prévue par an environ (selon programme actions PI)	ABP et Chambre	Compte rendu
Organiser une visite technique sur le légume bio : visite d'une exploitation Bio en système légumier	Montrer aux agriculteurs la réalité technique de l'AB sur le territoire, conforter l'animation bio	1 visite au printemps 2015	ABP et Chambre	Compte rendu
Rencontre des opérateurs agricoles présents sur le territoire (filère céréale, LPC)	Sensibiliser les opérateurs à la démarche bio sur le BAC, déterminer les partenariats potentiels pour accompagner le développement de l'AB sur le territoire	Une 10aine d'opérateurs/groupement de producteurs identifiés sur le territoire	ABP et Chambre	Compte rendu de rencontre, planification d'actions selon retour des interlocuteurs rencontrés, mise en place de partenariat sur le terrain.

Assurer le relais d'information sur les actions de sensibilisation sur l'AB	Inciter les agriculteurs à participer	Envoi programme, rappels par mail	ABP et Chambre	Liste des informations transmises
Diffusion d'une information technique et économique sur l'AB	Informers les agriculteurs (102 agriculteurs)	2 revues par an envoyé aux agriculteurs	ABP	Copie de la revue et liste des agriculteurs destinataires
Coordination du projet, suivi du plan d'action de l'ORQUE, participation aux COPIL	Faire le lien entre les actions du projet et la dynamique locale	Participer aux copil du BAC, réunion MAE...	ABP et chambre	Attestation de la collectivité

2. Point sur l'année 2014 et perspectives pour 2015

Marine JOSSE reprend les actions qui ont été inscrites dans l'appel à projet. Elle compare le nombre des diagnostics en lien avec le plan d'actions de l'ORQUE. Pour les 3 premières années:

1) **Zone de protection** : 42 exploitations

Une moyenne de 6 exploitations par an à visiter.

2) **Reste de l'AAC** : 101 exploitations (59 exploitations dans l'AAC hors zone de protection). Une moyenne de 8 exploitations à visiter par an basée sur les 59.

Soit 14 diagnostics par an à réaliser sur l'ensemble du territoire.

Clément GABORIAU informe qu'il a diagnostiqué 3 agriculteurs cette année dans le cadre des diagnostics en AB (M. Huygues à Fouquescourt, M. Segar à Arvillers et M. Thierry à Beaucourt).

Pierre MENU informe à son tour qu'il a diagnostiqué environ 10 exploitants mais n'a pas encore effectué de rendu aux exploitants. Marine JOSSE demande l'obtention des rapports rendus aux agriculteurs avec leurs perspectives. Elle annonce **13 diagnostics réalisés** à ce jour pour l'année 2014, ce qui se rapproche des objectifs du plan d'actions. Reste à savoir combien d'entre eux se situent dans les zones de protection.

Marine JOSSE échange sur l'action " **participation à une journée technique protection intégrée légume de plein champ sur le Santerre**". Une démonstration de désherbage mécanique organisée par le groupement d'Intérêt Economique et Environnemental GIEE a eu lieu en juillet sur le territoire. Aucune information n'a été vraiment développée pour promouvoir l'AB ou inviter des



agriculteurs supplémentaires à venir voir la démonstration. Un échange aura lieu entre Pierre Menu et Jean Pierre Pardoux sur ce sujet pour l'année 2015.

Marine JOSSE propose l'organisation d'une journée technique sur les légumes bio correspondant à l'action " **visite d'une exploitation Bio en système légumier**". Il faut créer une dynamique sur le territoire. Elle propose qu'un mini bus puisse prendre les agriculteurs afin de les emmener sur plusieurs exploitations.

Clément GABORIAU explique que cela s'est déjà fait et que cette proposition est tout à fait envisageable. Il expose que 4 fermes peuvent être visitées dans la journée. Il précise également qu'il serait préférable que les techniciens des exploitations visitées soient également présents.

Le mois de juin 2015 est retenu.

Marine JOSSE expose qu'il faut également avancer dans l'action "**rencontre des opérateurs agricoles présents sur le territoire** (filière céréale, LPC)". L'ABP et la CA vont se concerter sur la liste des opérateurs à rencontrer. *Marine JOSSE* précise qu'il faudra au moins rencontrer un opérateur avant la fin de l'année comme la SITPA ou Sana Terra.

Pierre MENU ajoute que le directeur de l'AEAP, Olivier Thibault, devrait rencontrer BONDUELLE pour que les choses avancent à plus haute échelle.

Marine JOSSE indique qu'il y aura une diffusion des informations par mails et courriers aux agriculteurs de l'AAC comme il a été fait précédemment pour les actions de "**communication**". Une revue technique sur le bio et la revue "La bienvenue" (réservée initialement aux adhérents de l'ABP) seront envoyées aux agriculteurs de l'AAC.

L'ordre du jour étant épuisé, Marine JOSSE remercie les participants et lève la séance à 16h00.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Appel à projet : développement de l'agriculture biologique dans le bassin Artois-Picardie Thématique 2: Agricole

Réunion avec l'AEAP, la CA, l'ABP et le SIEP
17 janvier 2014 - 15h00 - ABP à Amiens

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mlle Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
Mlle Charlotte Defoly	Stagiaire
AEAP	
M. Vincent Capelle	Chargé d'interventions agriculture
Chambre d'Agriculture	
M. Pierre Menu	Animateur du pôle conversion bio
ABP	
Mme Delphine Beun	Coordinatrice de la mission Eau et Agriculture Biologique
M. Clément Gaboriau	Chargé de mission Eau et Bio
Coopérative en Agriculture Biologique	
M. Grégoire Rouyer	Conseiller en Agriculture Biologique

Documents distribués lors de la réunion :

- L'appel à projet de l'AEAP

1. Discussion autour de l'Appel à projet

M. CAPELLE introduit cette réunion en résumant les priorités de l'appel à projet. Il énumère les attentes de l'AEAP concernant l'Agriculture Biologique (AB).

Mlle JOSSE fait un point sur le contexte du Bio dans l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Elle explique qu'après modification le plan d'action a été fortement axé sur la sensibilisation. Néanmoins le Syndicat Intercommunale d'Eau Potable du Santerre (SIEP) travaille sur la mise en place d'une veille



foncière avec la SAFER dans le but de récupérer des terres agricoles afin qu'elles soient cultivées en Bio.

Mme PETIT rajoute qu'elle souhaite favoriser l'AB principalement autour des captages. Elle explique le problème qu'elle rencontre avec un agriculteur qui cultive en conventionnelle juste à côté de la station de pompage.

M. ROUYER demande si la sensibilisation a permis des conversions.

Mlle JOSSE indique qu'un agriculteur de Méharicourt a reconverti 19,3 ha en AB depuis la mise en œuvre du plan d'action.

M. MENU explique que le peu de reconversion est la cause des pressions économiques et foncières subies par les agriculteurs. Il rajoute que les agriculteurs du secteur n'ont pas de sensibilité aux pratiques de culture « bio ».

M. GABORIAU pense qu'il faut parler de la bio autrement. Il faut axer la sensibilisation sur le ressenti pour rassurer les agriculteurs. Il faut également rechercher et développer le Bio avec des filières locales et des opérateurs tels que Bonduelle, Pom'alliance, Picardie-Nord pas de Calais...

M. CAPELLE rappelle que l'objectif de l'appel à projet est d'avoir une action plus forte dans le « Bio ». Moins sensibiliser car les résultats ne sont pas facilement quantifiables et agir davantage au niveau des opérateurs. L'agence a besoin de financer un résultat concret de conversion sur les territoires et apporte les financements nécessaires pour ces projets dans le cadre de l'appel à projet. S'ils n'y a pas de résultats sur un territoire, l'AEAP souhaite financer d'autres secteurs.

M. GABORIAU veut profiter de la suppression de la mesure PI_SEP2_G24 « Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire avec limitation de la fertilisation totale azotée à 120 UN » pour insister sur la mesure encore disponible : PI_SEP2_GC4 « Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire ». Du fait de ne pouvoir choisir, les agriculteurs choisiraient l'unique mesure disponible pour la reconversion en Bio.

Mlle JOSSE pense au contraire que les agriculteurs préféreront attendre les aides de 2015 car ils espèrent qu'elles soient plus avantageuses.

Mme PETIT demande si un développement du sucre Bio serait envisageable.

Mme BEUN l'informe qu'une réflexion sur le développement des betteraves Bio est en cours mais que sa mise en place est difficile car il faudrait une quantité importante de betteraves qui impliquerait un prix du sucre d'autant plus important.

M. GABORIAU voudrait axer ses actions sur l'aspect économique représentant un frein pour les agriculteurs. Il souhaite aussi trouver des terres pour permettre l'installation d'agriculteur Bio.

M. ROUYER propose de relancer régulièrement les agriculteurs et de jouer sur la concurrence pour les pousser à développer le marché du Bio.

Mme PETIT explique qu'il faut tout de même continuer la sensibilisation des agriculteurs, consommateurs et opérateurs pour assurer une cohérence dans les actions.



M. CAPELLE informe le SIEP doit être porteur du projet sinon, les partenaires de l'ORQUE comme l'ABP ou la Chambre d'Agriculture ne seront plus financés. Le dossier de réponse de l'appel à projet doit être remis avant le 28 février, la décision sera prise au alentour de juin. Cependant, les actions engagées avant le mois de juin, seront prises en compte car il y a des rétroactions.

2. Conclusions

Après cette réunion, le SIEP se propose porteur du projet et proposera un dossier à l'AEAP.*

Les actions mis en place pour favoriser les reconversions en agriculture biologique dépendront des futures aides qui remplaceront les MAET et de la volonté des filières à produire du Bio.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 17h00.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr



Groupe de travail ASSAINISSEMENT Réunion SIEP, CCS et CCALM

Réunion du 14 janvier 2014 – 14h30 – Rosières-en-Santerre
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
Mlle Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
Mlle Charlotte Defoly	Stagiaire
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Jean Lalanne	Mission Picardie
Communauté de communes du Santerre	
M. Nicolas Gobenceaux	Gestionnaire d'assainissement de la CCS
Communauté de communes Avre Luce et Moreuil	
Mme Sarah Boucher	Chargée de mission
Nantaise des Eaux et Services	
M. Olivier Janvier	Service SPANC

Document transmis à l'ensemble des participants :

- Feuille de réflexion sur les contrôles de bon fonctionnement

Les points abordés lors de cette réunion du groupe de travail sont les suivants :

1. Compte-rendu des diagnostics d'assainissement non collectif
2. Réflexion sur l'uniformisation des grilles et la distribution de plaquette de sensibilisation.
3. Projet d'études à la parcelle
4. Projets d'analyses des eaux stockées en chaque points de collecte des eaux pluviales

1. Compte-rendu des diagnostics d'assainissement non collectif

Mlle JOSSE débute cette réunion par un court compte rendu de la réunion du comité de pilotage de l'Opération de Requête de la Qualité des Eaux (ORQUE) dont le porteur est le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre. La réunion s'est bien déroulée et il n'y a pas eu de remarques particulières concernant l'assainissement collectif et non collectif.

Mlle JOSSE rappelle que depuis 2013, l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) est en zone à enjeu sanitaire et déplore le peu d'aides de l'agence de l'eau. Elle reprend le nombre d'installations



en assainissement non collectif non conforme dans les 2 communautés de commune qui est de 102 pour la Communauté de Communes du Santerre soit 25 dossiers à financer par an et de 75 pour la Communauté de Communes Avre, Luce et Moreuil soit 17 dossiers à financer par an.

M. LALANNE explique que la politique de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) est de privilégier les zones protégées mais pas nécessairement d'apporter des financements qui sont de 45% dans le cadre du 10ème programme. Il ajoute que les aides du Conseil Général passent de 10 à 20% lorsque les communautés de communes prennent la compétence travaux.

M. GOBENCEAUX informe qu'il aura terminé les diagnostics de bon fonctionnement aux alentours de mai/juin 2014 dans les communes de l'AAC. Il complétera sa base de données et confirmera le nombre d'installations non conformes.

Il expose la difficulté de mise aux normes des installations par manque d'intérêt des particuliers. Les travaux ne sont généralement entrepris que par nécessité par exemple lors des ventes.

M. JANVIER rajoute que 92% des diagnostics ont déjà été effectués. Il reste 240 diagnostics sur 2700. Il est cependant difficile de faire face à la mauvaise volonté des habitants ou de contrôler certaines maisons car elles semblent inoccupées. Il prend l'exemple de LE QUESNEL où l'intérêt des habitants est inexistant.

M. GOBENCEAUX souligne le paradoxe entre les personnes qui ne veulent pas de l'assainissement collectif mais qui ne sont pas non plus conciliantes avec les techniciens de l'assainissement non collectif.

M. JANVIER souhaite un accompagnement lors de ses visites afin de voir ses conditions de travail sur le terrain. Il n'est pas rare de voir des particuliers le menacer. Il se questionne sur la réglementation qui reste théorique et la réalité du terrain.

Mme BOUCHEZ explique qu'elle a transmis aux communes un courrier de relance joint d'un flash infos comprenant la réglementation et les possibilités de réhabilitation dont le prêt à taux 0. Cependant, elle a reçu peu d'appels sur ce sujet. Elle questionne M. Gobenceaux de sa démarche auprès des communes concernant ce prêt.

M. GOBENCEAUX lui répond que lors des visites, le prêt à taux 0 est proposé et que cela a permis d'avoir quelques dossiers de réhabilitation. Le particulier monte son dossier lui-même puis le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le certifie.

M. JANVIER soulève le refus d'un dossier avec un prêt à taux 0 car la personne est endettée.

M. GOBENCEAUX rajoute que la banque n'a pas d'intérêt à faire le dossier et qu'il a dû aller voir la banque pour faciliter la mise en œuvre du prêt à taux 0.

M. GOBENCEAUX informe une mauvaise communication des élus concernant les zones à enjeu sanitaire. De ce fait, les habitants ont une réticence envers les contrôles des techniciens. A WARVILLERS par exemple, il n'a eu que 3 appels. De plus, le changement fréquent dans la réglementation ne favorise pas les bonnes relations avec les particuliers.

Mme BOUCHEZ confirme que les maires peuvent apporter des points de blocage.

M. LALANNE répond que les communes doivent assumer leur choix d'être en assainissement non collectif. Il doit y avoir une police sérieuse du maire et si besoin sous pression du préfet comme la prise d'un arrêté préfectoral dans l'AAC par exemple.



Mlle JOSSE fait la remarque que l'arrêté pour le plans d'actions agricoles n'a pas été pris ce qui est encore moins probable pour le volet non agricole.
Mlle JOSSE propose de mettre en place une mesure de sensibilisation après les élections.

M. JANVIER explique que même les techniciens SPANC ne sont pas automatiquement sensibilisés à l'environnement.

Mme BOUCHEZ informe que certaines personnes veulent réhabiliter mais n'ont pas les moyens. Pour faire avancer les choses, elle propose de relancer encore une fois les particuliers, les inciter davantage.
Elle demande s'il y a possibilité de demander la maîtrise d'ouvrage seulement pour les communes à enjeux sanitaire.

M. L LANNE l'informe qu'il faut se renseigner auprès du Conseil Général.

Mlle JOSSE se demande comment les particuliers peuvent se mettre aux normes en 4 ans s'ils n'ont pas les moyens pour le faire.

Mme BOUCHEZ se questionne sur la manière de communiquer, envoyer un rappel des conditions de conformité ou effectuer une réunion d'information au préalable.

M. GOBENCEAUX explique qu'il faudrait impliquer les maires, citer les statistiques et rappeler l'obligation réglementaire. Il souhaite organiser une réunion avec le Président de la communauté de communes afin d'aborder les problèmes rencontrés lors des contrôles chez l'habitant et lui exposer les risques d'un potentiel arrêté préfectoral. A cette réunion, il voudrait inviter un agent de police de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et le SIEP.

M. LALANNE ajoute que 45% d'aide à la réhabilitation sont insuffisant pour les personnes sans moyens.

M. GOBENCEAUX soulève la difficulté à mettre en place des actions puisque l'AEAP et le Conseil Général ont des financements instables ce qui pose problème pour prendre des décisions politiques comme par exemple la prise de la compétence travaux au sein de la collectivités.

2. Réflexion sur l'uniformisation des grilles et la distribution de plaquette de sensibilisation

Mlle JOSSE propose la distribution de plaquette présentant l'ORQUE lors des contrôles de bon fonctionnement chez les particuliers afin de les sensibiliser aux problématiques rencontrées. Elle demande pour cela, combien de plaquettes seraient nécessaires.

M. GOBENCEAUX et Mme BOUCHEZ lui transmettrons cette donnée après vérification.

Mlle JOSSE distribue une feuille présentant les diverses informations concernant l'uniformisation du diagnostic de bon fonctionnement.

M. JANVIER informe qu'il ne peut pas modifier la trame de sa fiche car il doit obligatoirement rentrer les informations dans un logiciel. Toutefois il peut rajouter des informations à la fin. Il propose à M. GOBENCEAUX de se rencontrer prochainement à deux sur ce sujet.

Mme. BOUCHEZ annonce qu'elle est partie sur un contrôle de bon fonctionnement sur 4 ans, en suivant les délais de mise en conformité.



M. **GOBENCEAUX** quant à lui à choisi de partir sur 10 ans en ciblant les contrôles sur les assainissements non conforme. Il souhaite mettre en place un paiement à l'acte si la réhabilitation n'est pas effectuée au bout du délai réglementaire (4 ans) et de poursuivre cette redevance chaque année jusqu'à mise en conformité. Il explique que ce revenu supplémentaire permettra de financer les visites de contrôle. Il souhaite mettre en place ce projet en 2015.

3. Projet d'études à la parcelle

Mlle **JOSSE** introduit que le SIEP pourrait effectuer une étude à la parcelle pour l'assainissement non collectif mais avec une aide de 45% de l'AEAP et 10% du Conseil Général. Ce projet est encore en cours de réflexion et sera décidé à l'issue des élections du Président du SIEP.

M. **LALANNE** demande à Mlle **JOSSE** si l'étude à la parcelle est abandonnée définitivement car cette étude permettrait de montrer les efforts de la collectivité. Il propose de mettre en place une convention tri parti entre les communautés de communes et le SIEP pour les financements. Puisque le SIEP a effectué l'étude sur l'agriculture, il serait logique d'en effectuer une sur l'assainissement.

Mlle **JOSSE** rappelle que le SIEP a obtenu un financement de 80% pour les diagnostics agricoles contre 45% ici. Elle informe que l'AEAP n'avait pas accepté le financement des études à la parcelle dans la convention du DTMP (réponse en juillet 2012).

4. Projets d'analyses des eaux stockées en chaque points de collecte des eaux pluviales

Mlle **JOSSE** aborde le sujet des analyses de l'eau stockée en chaque points de collecte des eaux pluviales. Elle indique qu'elle voudrait réaliser une analyse complète afin de savoir quels éléments toxiques (hydrocarbures, matières actives...) sont présents et effectuer un suivi si une pollution est détectée.

M. **LALANNE** demande si une analyse des sédiments serait plus judicieuse et si la liste des points d'eau est exhaustive. Il se questionne également au sujet du porteur du projet.

Mlle **JOSSE** voudrait rester sur des analyses d'eau et définir un point d'eau représentatif de la commune. Elle propose que le SIEP soit porteur du projet mais se demande comment le projet peut être financé.

M. **LALANNE** lui propose de **contacter J.P. LEFEVRE** qui travail sur l'érosion du sol à l'AEAP.



5. Conclusion des différents points abordés.

Actions possibles :

- Sensibiliser les maires après les élections. Si pas de progression, contacter le préfet afin d'exercer une pression pour que la police des maires soit efficace.
- Courrier de relance aux particuliers de la part de la CCALM (voir pour CCS)
- Distribution de plaquettes de sensibilisation lors des visites du SPANC chez le particulier.
- Uniformiser la fiche de bon fonctionnement entre les deux communautés de communes.
- Relancer le projet d'étude à la parcelle (réactualisation de zonage avec possibilité de collectif ou semi-collectif).
- Définir des points d'eaux de référence et effectuer des analyses de surveillance.

Mlle JOSSE conclut la réunion en remerciant les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre
1, rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr



Réunion d'avancement sur les artisans de l'AAC de Caix Thématique 6: Artisans

Réunion avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Communauté de Communes du Santerre (CCS) et la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil (CCALM).

4 décembre 2014 - 14h30 - Rosières-en-Santerre

Compte-rendu

Présents

AEAP	
M. Serge Perdrix	Ingénieur service industrie
CMA	
M. Didier Stalens	Technicien conseiller environnement
Communauté de Communes du Santerre	
M. Nicolas Gobenceaux	Technicien assainissement
Communauté de communes Avre Luce et Moreuil	
Mme Sarah Bouchez	Chargée de mission déchets/assainissement
SIEP du Santerre	
Mme Marine Josse	Chargée de projet de l'ORQUE

Documents transmis pour la réunion:

- Dernier compte rendu de la réunion entre la CMA et le SIEP du Santerre (7 novembre 2014)
- Projet de la convention tripartite pour chaque communauté de communes : CMA / CCS
- Liste des artisans remise à jour au 04 décembre pour toutes les communes de l'ORQUE
- Feuille des techniques de protection de la ressource en eau dans l'artisanat
- Feuille de rejet des substances et TPE de la CMA Meurthe et Moselle
- Exemple d'information aux PME sur une action collective de maîtrise de l'eau et des rejets

1. Communes concernées

Marine JOSSE distribue les documents nécessaires à la réunion. Elle explique que certaines communes qui n'étaient pas initialement prises en compte pour l'opération sur les artisans figurent dorénavant dans le projet de convention.



Elle laisse la parole à *Serge PERDRIX* qui explique que les **16 communes à enjeu eau vont pouvoir bénéficier des aides bonifiées de 60%, des critères de priorisation permettront de focaliser prioritairement l'attention sur les établissements à forts enjeux.**

Marine JOSSE précise que la commune de Lihons fait partie de la Communauté de Communes Haute Picardie (CCHP). *Serge PERDRIX* répond qu'elle devra signer une convention au même titre que les deux autres **communautés de communes qui se situent sur le territoire de l'ORQUE. Vérifier avant si les établissements** sont raccordés à la station de Chaulnes, dont la M.O est la ville. Dans ce cas, la convention sera signée avec celle-ci et non la CCHP (compétente en ANC).

Didier STALENS met en avant que seules 4 activités artisanales sont recensées dans la commune de Lihons, dont une esthéticienne, un garage et une coiffeuse. Une première approche peut être envisagée en 2015 afin de savoir si la situation de ces établissements justifie de signer une convention.

La CCS a récemment modifié son règlement d'ANC, et pourrait modifier son règlement AC par la suite.

2. Convention et financements

Serge PERDRIX annonce qu'il n'y aura pas de charte comme il avait été convenu l'année précédente (selon le modèle des chartes phytosanitaires). Dans ce cadre, il présente l'objectif et l'intérêt de la convention tripartite entre la CMA/communautés de communes/SIEP. Ce document va permettre d'officialiser le partenariat entre les acteurs de terrain. Elle permettra de donner les aides aux artisans situés dans les collectivités, dans le cadre prévu par la délibération n°14-J-002 de l'AEAP.

Il y a eu quelques remarques a propos de la structure de la convention. *Marine JOSSE* va modifier certaines remarques qu'elle transmettra à *Didier STALENS* et *Serge PERDRIX* avant l'envoi officiel aux communautés de communes.

Marine JOSSE précise qu'une synthèse des visites devra être rendu aux collectivités afin de prendre connaissance des "points noirs" dans les communes.

Sarah BOUCHEZ expose que les 3 communes de la CCALM sont en Assainissement Non Collectif, par conséquent, elle bénéficie plutôt d'une démarche préventive au titre de la protection des captages contre les pollutions diffuses. Elle précise que la commune de Le Quesnel va passer an Assainissement Collectif d'ici à 2017-2018, via un système de lagunage/roselière.

Marine JOSSE précise que, dans la zone de l'AAC qui est à enjeu sanitaire, les installations d'ANC peuvent être financées par l'Agence à 45%.

3. Hiérarchisation des données

Serge PERDRIX propose qu'il y ait un modèle de diagnostic type valable pour tout type d'artisans dans l'ORQUE, qui sera proposé par l'AEAP et validé par les partenaires. Seule la synthèse de ce diagnostic sera transmise aux partenaires suite à une visite.

Didier STALENS expose que les diagnostics ne sont pas les mêmes entre un garagiste et un salon de coiffure, par exemple.



Serge PERDRIX propose une méthode de hiérarchisation de l'action vers les entreprises :

- Evaluation des aspects pouvant poser problème parmi :

- ✓ gestion des déchets dangereux
- ✓ qualité des eaux rejetées
- ✓ bon/mauvais raccordement physique au réseau collectif ou état des installations d'ANC

Les points 1 et 2 relèvent d'une visite de la CMA, le point 3 de la CCS.

- Etablissements classés selon 4 critères de couleur :

- ✓ **Vert** : pas d'aspect non conforme
- ✓ **Orange** : non-conformité légère, pouvant être aisément levée dans un délai raisonnable
- ✓ **Rouge** : non-conformité lourde, difficile ou coûteuse à lever, ou refus de toute amélioration vis-à-vis de non-conformité légère
- ✓ **Bleu** : reste à évaluer via un diagnostic initial ou complémentaire

4 coefficients sont proposés pour le classement des établissements :

A : selon l'activité (tableau complémentaire définissant la valeur du critère)

V : volume consommé annuel

R : raccordement au réseau, à renseigner par la CT compétente (lié à l'efficacité du réseau, au rendement de la station ...); valeurs de 0 à 1 pour les raccordés, 1 si non raccordé (valeur neutre)

S : sensibilité par rapport aux zones de vulnérabilité des captages de Caix ; S=1 (hors zone verte) ou S=2 (zone verte) ; valable pour les établissements en ANC et pour les raccordés selon le lieu du rejet de la STEP.

Cette hiérarchisation par couleurs (vert, orange, rouge), le bleu étant une situation d'attente de complément d'information, étant à appliquer sur la nouvelle liste plus complète que la liste de travail actuelle.

4. Communication

Marine JOSSE précise que sur le volet communication, un courrier sera envoyé en 2015 pour expliquer la démarche en lien avec tous les acteurs (communautés de commune, CMA et AEAP) à destination de tous les artisans. Ce projet pourrait être envisagé avec l'envoi d'une plaquette de communication. Serge PERDRIX donne des exemples de communication.

Sarah BOUCHEZ avait envoyé l'année précédente un courrier proposant les diagnostics gratuits aux peintres situés dans les communes de la CCALM. Les peintres sont au nombre de 8. Pas de retour de leur part.

Elle précise qu'elle peut obtenir les données des déchets rejetés par les artisans, notamment via un bordereau au dépôt des déchets en déchetterie.

Marine JOSSE remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 17h00.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Site internet : www.siep-du-santerre.fr

Bilan de l'année 2014 et perspectives pour 2013

Thématique 6: Artisans

Réunion avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

7 novembre 2014 - 9h30 - CMA au SIEP

Compte-rendu

Présents :

SIEP du Santerre	
Mme Marine JOSSE	Animatrice de l'ORQUE
CMA	
M. Didier STALENS	Technicien conseiller en environnement

Documents transmis lors de la réunion :

- Listing des artisans et planning pour fin 2014 et 2015.

1. Bilan 2014

En 2013, il y a eu 7 artisans visités, 5 diagnostics et 1 demande de financement.

En 2014, il y a eu **12 contacts et/ou visites et 1 diagnostic sur le nouveau site de l'ambulance M. DELBRAYELLE.**

Voici la liste des artisans pour 2014 déterminée initialement :

- 1) Garage à Rosières-en-Santerre. M. GAMAND (déménagement donc en attente et **a relancer**)
- 2) Boucher à Rosières en Santerre. M. CORROENNE (pas intéressé)
- 3) Commerce de voiture Garage à Beaufort-en-Santerre M. MAUREAU (pas relancé)
- 4) Activité de plâtrerie à Beaufort-en-Santerre M.GONCALVES DA SILVA CARLOS (pas relancé)
- 5) Activité de plâtrerie à Caix, M DOS SANTOS MACHADO (pas relancé)
- 6) Peintre à Caix. M. SERYLANCE (?)
- 7) Garage à Harbonnières. M. ROTTIERS. (pas intéressé)
- 8) Transport fret à Harbonnières. M. LEFEVRE (**a relancer**)
- 9) Carrosserie à Harbonnières M. SAINT CHRISTIAN (pas intéressé mais attention pas dans les normes)
- 10) Les WAIDERS à Méharicourt (a relancer car la fille doit reprendre)
- 11) Laboratoire à Rosières-en-Santerre CYRUS (?)
- 12) SAS European Trade Corporate à Rosières-en-Santerre (pas intéressé)

En vert sont les 2 artisans qui n'ont pas voulu faire le diagnostic mais qui ont pu changer quelques unes de leurs pratique et/ou utilisation en 2013 et **en rouge** étaient ceux qui n'ont pas pu être visités l'année précédente mais qui étaient prévus. Ils n'ont pas été relancés.

Voici ci-dessous les visites en sus du planning de 2014 :

- 13) Peintre M. CARETTE (non)
- 14) Peintre M. DEFUIT (**a relancer**)
- 15) Ambulance M.DELBAYELLE (cherche un autre site avec un diagnostic dans le nouvel endroit).

Un courrier de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de Picardie a été envoyé à tous les peintres mais aucun retour dans le secteur.

Didier STALENS précise qu'il faudrait avoir le règlement d'assainissement de la CCS pour conseiller au mieux et inciter les artisans de se mettre au norme. *Marine JOSSE* informe que le règlement d'assainissement de la CCS est en cours d'actualisation. Pour le moment il est difficile de s'appuyer sur une réglementation.

Le SPCH a été contacté mais sort du champ de compétence de la CMA car elle a besoin de faire des investissements au niveau de sa STEP.

2. Perspectives 2015

En 2015, la CMA va **relancer** les peintres. *Didier STALENS* contactera les artisans prévu dans le planning initial de 2013 :

- 1) FD AUTOMOBILE
- 2) LHEUREUX FREDERIC
- 3) ETABLISSEMENTS P. DUBOSQUEILLE
- 4) SURHELIO-IMPRESSION
- 5) BACHES SERVICES
- 6) photographe à Rosières M. DOUAY PIERRE

La CMA ne réalisera pas plus de 6 diagnostics par an comme convenu dans le plan d'actions de l'ORQUE de Caix. Cependant 1 seul diagnostic a été réalisé en 2014.

Marine JOSSE précise qu'il faudra faire de la communication en 2015. En effet, le SIEP se propose d'envoyer un courrier de rappel concernant les diagnostics gratuits pour les artisans de l'AAC. Elle proposera cette idée lors de la réunion technique le 4 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 11h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Marine JOSSE
S.I.E.P du Santerre
1, rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20
☎ : 03 22 88 93 15
✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr
Site internet : www.siep-du-santerre.fr

Bilan de l'année 2013 et perspectives pour 2014

Thématique 6: Artisans

Réunion avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

14 février 2014 - 9h00 - CMA à Boves

Compte-rendu

Présents :

SIEP du Santerre	
Mme Marine JOSSE	Animatrice de l'ORQUE
CMA	
M. Didier STALENS	Technicien conseiller en environnement

Documents transmis avant la réunion :

- Le listing de juillet 2013 des artisans de la CCALM et de la CCS par communes.
- Cartes de localisation des artisans dans l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Caix.

Documents transmis lors de la réunion :

- Le bilan de l'année 2013 réalisé par Caroline MANSART.

Documents à transférer au SIEP après la réunion :

- Dernière version du fichier des artisans par commune.
- Le bilan de l'année 2013 en version informatique.
- Le listing des artisans pour 2014 ainsi que les 30 artisans ciblés pour le plan d'actions.

1. Bilan 2013

En 2013, il y a eu **7 artisans visités**, **5 diagnostics** et **1 demande de financement**.

Voici la liste déterminée initialement :

- 1) Commerce de voiture Garage à Beaufort-en-Santerre
- 2) Activité de plâtrerie à Beaufort-en-Santerre
- 3) Pressing à Rosières-en-Santerre. Mme COELHO.
- 4) Garage à Rosières-en-Santerre. M. GUERARD.
- 5) Garage à Rosières-en-Santerre. M. GAMAND.
- 6) Boulangerie à Caix. M. SANTUNE.
- 7) Activité de plâtrerie à Caix. M. GONCALVES DA SILVA
- 8) Boucher à Rosières en Santerre. M. CORROENNE.

Il y a 3 artisans prévus en rouge qui n'ont pu être ni visités ni diagnostiqués car ils n'étaient pas joignable.

Il y a 2 artisans prévus en vert qui n'ont pas souhaité faire de diagnostics mais ont pu être visités.

A cet effet, 2 artisans qui n'étaient pas prévu ont été ajoutés :

- 9) Garage à Le Quesnel. M.MERCIER.
- 10) Réparation de matériels agricoles à Méharicourt. M. DOUAY.

La demande de **financement en 2013 concerne la réparation de matériels agricoles chez M. DOUAY à Méharicourt**. Il souhaite récupérer les eaux de pluie et sécuriser le stockage des déchets dangereux en réalisant une dalle étanche. La communauté de communes du Santerre (CCS) apporte 1500 € à M. Douay. *Marine JOSSE* demande si le Conseil Général (CG) de la Somme apporte ou non des financements. *Didier STALENS* précise que le CG apporte des aides si les communautés de communes s'engagent. C'est le cas pour la CCS. La commission au niveau de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) va se dérouler fin février. La commission va permettre de moduler afin que l'aide financière apportée soit à la hauteur de 70% (AEAP+CCS+CG) sur une base éligible de 29 527€.

2. Perspectives 2014

En 2014, la CMA va **relancer** les 2 artisans qui n'ont pas voulu faire le diagnostic mais qui ont pu changer quelques unes de leurs pratique et/ou utilisation (en vert) et ceux qui n'ont pas pu être visités (en rouge) :

- Garage à Rosières-en-Santerre. M. GAMAND
- Boucher à Rosières en Santerre. M. CORROENNE
- Commerce de voiture Garage à Beaufort-en-Santerre
- Activité de plâtrerie à Beaufort-en-Santerre
- Activité de plâtrerie à Caix

Si les artisans ne sont pas disposés à réaliser le diagnostic en 2014, la CMA réalisera des diagnostics sur les artisans qui ont été déterminés ci-dessous :

- 1) Peintre à Caix. M. SERYLANCE.
- 2) Garage à Harbonnières. M. ROTTIERS.
- 3) Transport fret à Harbonnières. M. LEFEVRE.
- 4) Carrosserie à Harbonnières
- 5) Les waiders à Méharicourt
- 6) Laboratoire Cyrus à Rosières-en-Santerre
- 7) SAS European Trade Corporate à Rosières-en-Santerre

La CMA ne réalisera pas plus de 6 diagnostics par an comme convenu dans le plan d'actions.

Il faut se renseigner sur :

- 8) SPCH à Harbonnières (pas sûr du tout que SPCH ouvre la porte à la CMA).

D'autres artisans ont été déterminés afin d'avoir une liste globale depuis 2013 d'environ 30 artisans correspondant à l'objectif de diagnostics au bout de 5 ans du plan d'actions des captages de Caix (voir fichier Excel).

- 3 Boulanger à Rosières
- 1 boulanger à Harbonnières
- Automobile à Rosières-en-Santerre

- Bazard à Rosières-en-Santerre. M. Lheureux Frédéric
- Marbrerie à Rosières-en-Santerre
- Imprimerie à Rosières-en-Santerre
- Bâches services à Rosières-en-Santerre
- Peintre à Vrély
- Peintre à Rosières-en-Santerre
- Peintre à Harbonnières. M. Vignon
- Peintre à Harbonnières. M. Vincent
- Fabrication de pièces métallique à Harbonnières
- Décoration d'intérieure à Caix. Mme Dormoknay Virginie
- Peinture et plafond à Méharicourt
- Photographe à Rosières-en-Santerre
- Boucherie chevaline à Rosières-en-Santerre
- Tôlerie peinture à Rosières-en-Santerre. Eur 2 carrosserie A2

De plus, Caroline MANSART avait annoncé en septembre 2013 que la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) de Picardie allait s'investir dans la réalisation de **réunion de sensibilisation auprès des peintres** à partir de 2014.

Marine JOSSE précise qu'il y a la volonté de faire de la sensibilisation sur le territoire car l'activité du bâtiment est parfois compliqué à diagnostiquer. Didier STALENS va assister prochainement à un comité de pilotage de la CAPEB et pourra revenir vers Marine JOSSE ou Charlotte DEFOLY afin de **réfléchir sur la mise en place d'une réunion sur le territoire**. En effet, il n'est pas sûr qu'il y aura une réunion spécifique sur le territoire de CAIX de la part de la CAPEB. Sujet qui reste en suspend.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 11h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Charlotte DEFOLY:

stagiaire-siepdusanterre@orange.fr

OU

Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Site internet : www.siep-du-santerre.fr



Groupe de travail pour le suivi du volet ARTISANS

Réunion du 26/06/2014 – 9h30 – Boves
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
Mlle Charlotte DEFOLY	Stagiaire
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
M. Didier STALENS	Mission Picardie

Les points abordés lors de cette réunion du groupe de travail sont les suivants :

1. Le suivi du diagnostic des artisans
2. Débat sur l'organisation d'une journée de démonstration de matériels alternatifs
3. Réflexion sur les méthodes de sensibilisation à expérimenter

1. Suivi du diagnostic des artisans

M. STALENS explique qu'il est dans les temps, il a effectué 3 diagnostics en plus en 2014. Les artisans visités sont listé un à uns, (voir le document Word récapitulatif).

2. Journée de démonstration de matériels alternatifs

Mlle DEFOLY demande s'il serait envisageable d'organiser une journée de démonstration de matériel alternatif pour les artisans peintres.

M. STALENS répond que c'est possible mais qu'il y a déjà eu trois journées organisée à Amiens, Compiègne et dans l'Aisne, par la copeb et que les artisans ne se sont pas déplacés. Il ajoute que les peintres ne sont pas réfractaire à l'idée d'investir dans du matériels alternatifs mais leur entreprise n'a pas les moyens.

Mlle DEFOLY demande à M. STALENS quels pourraient être les artisans concernés par cette journée.

M. STALENS regarde sur la liste des artisans de l'ORQUE (4334 ZA/ZB/ZC, 4333 ZZ, 4339 et 4332) une vingtaine de personnes seulement.



3. Autres perspectives

M. STALENS ajoute que la sensibilisation des artisans peintres sera plus efficace individuellement puisque les artisans ne se déplacent pas.

Mlle DEFOLY pose le problème des artisans de l'AAC. En effet, on sensibilise les peintres de l'AAC mais ce n'est pas forcément ceux qui interviennent dans cette zone.

Mlle DEFOLY soumet l'idée de sensibiliser également les particuliers. En effet, certains artisans peintres utilisent l'eau des particuliers chez qui ils réalisent leurs prestations, au frais du prestataire, leur peinture finit dans leur robinet, avec le matériel alternatif, la consommation d'eau est réduite et le nettoyage facilité. Si les particuliers choisissent les peintres plus respectueux de l'environnement, les artisans seront poussés à changer leurs pratiques.

M. STALENS souhaite organiser en fin d'année ou l'année prochaine une journée de présentation par le bureau d'étude Geosan de la pollution des sols. Les artisans, agriculteurs, collectivités seraient concernées et pourraient connaître l'impact de leur activité sur la pollution des sols.

M. STALENS soumet aussi l'idée de se renseigner au niveau des communautés de communes afin de savoir si elles ont une compétence travaux avec des techniciens peintres, car ils peuvent être sensibilisés aussi.

5. Conclusion des différents points abordés.

Actions possibles :

- Voir pour une journée de présentation de la pollution des sols aux acteurs de l'AAC
- Informer les particuliers qu'il y a des peintres plus respectueux de l'environnement
- Se renseigner auprès des communautés de communes pour connaître leurs peintres.



Réunion groupe de travail avec Bonduelle CA/GEONORD et SIEP

Réunion du 22 janvier 2014 - 16h00 - Rosières-en-Santerre
Compte-rendu

Présents

Bonduelle	
Gery Capelle	Responsable technique agricole
Chambre d'Agriculture	
M. Jean Pierre Pardoux	
GEONORD	
Laurence Denis	
Perrine Vaillant	
SIEP du Santerre	
Mlle Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE

Documents disponibles pour l'ensemble des participants :

- Carte AAC
- Carte AQUAPLAINE
- Feuille de préconisation

Les points abordés lors de cette réunion sont les suivants :

- 1) Présentation du contexte de l'étude, du suivi du plan d'actions agricole.
- 2) Présentation des préconisations d'utilisation des produits phytosanitaires dans l'AAC et dans les zones les plus sensibles.

1. Contexte de l'étude et suivi du plan d'actions agricole

Marine JOSSE remercie les participants au groupe de travail et présente l'étude ORQUE en particulier à *Géry CAPELLE*.

Géry CAPELLE met en avant le fait que Bonduelle représente 20% de culture sur le territoire. Les légumes représentent en moyenne 15% de l'exploitation de l'agriculteur.



Laurence DENIS rappelle que les préconisations viennent d'Arvalis qui possède 80000 références. Pour la Bentazone ce sont des préconisations de BASF, qui ne vont pas jusqu'au réglementaire. La réglementation de la Bentazone va certainement évoluer en 2015.

Elle explique qu'en Picardie le travail du sol est plus important que dans le Nord avec la diminution des labours la mise en place des CIPAN et les amendements.

Elle rappelle que dans l'AAC, il est préconisé une limitation à 100g/ha/an, une interdiction sur les sols sensibles aux transferts et de ne pas l'utiliser sur les sols dont le taux de matière organique est < 1,7%.

Géry CAPELLE va préconiser l'utilisation du Corum. Le Corum est un mélange de la matière active Bentazone + Imazamox. **Il permet de réduire de 20% de Bentazone.**

Il rappelle que Bonduelle fait des reliquats azotés et du conseil à la parcelle. Il y a une amélioration des pratiques au niveau des haricots et des flageolés.

Marine JOSSE expose qu'il faudra revenir sur ce point lors de la réunion d'information des agriculteurs du 19 février. La préconisation de mettre du Corum et d'avoir des bonnes pratiques de pulvérisation permettra de diminuer l'utilisation de Bentazone.

Laurence DENIS conseil l'utilisation de FARMSTAR avec l'outil d'animation derrière.

Marine JOSSE remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre
1, rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Réunion avec la SAFER à propos de l'affaire DESSENLIS

Réunion du 08 janvier – 15h00 – Amiens

Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président
Mme Sandrine Petit	Directrice
Mlle Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
Mlle Charlotte Defoly	Stagiaire
SAFER	
Mme Marie-Andrée Dégardin	Directrice
M. Philippe Gautier	Conseiller foncier

Documents partagés lors de la réunion :

- Une carte orthophotoplan de la station de pompage de CAIX 1 et de ses champs voisins.
- Les lettres échangées entre M. DESSENLIS, le SIEP et la SAFER

L'objet de cette réunion consiste à trouver un moyen pour récupérer la parcelle de champs accolée au périmètre immédiat du captage de Caix 1 dans le but de protéger la qualité de l'eau de la nappe.

1. Propos introductifs

M. CHEVAL rappelle le contexte des captages de Caix avec le Grenelle de l'environnement. M. DESSENLIS possède une parcelle qui juxtapose les captages de Caix 1. Il explique que l'objectif est la protection des captages et non la réquisition des terres. Le SIEP a une réelle envie de valoriser l'agriculture tout en protégeant la qualité de l'eau. Il explique que l'objectif est d'installer du bio sur les parcelles autour du captage et s'il le faut, enlever certaines plantations d'arbres pour le rendre à l'agriculture biologique. Il rajoute que dans le contexte de l'ORQUE, les agriculteurs jouent le jeu et qualifie M. DESSENLIS de « mauvais élève » puisqu'il a refusé d'effectuer le suivi de son diagnostic d'exploitation et ne tient pas parole concernant l'accord avec la SAFER.

M. CHEVAL se questionne sur le déroulement de la réunion avec M. DESSENLIS.

M. GAUTIER répond que l'agriculteur ne lui a pas fermé la porte, il a été agréablement surpris. Il récapitule ce qui a été dit : M. DESSENLIS considère que la parcelle agricole qui devait être échangée avec la parcelle à côté de Caix appartient à sa fille et non à lui. L'échange n'est donc pas valable. Néanmoins, il reste d'accord pour un échange de sa parcelle de 1,32 ha contre 2,5 ha de champ cultivable.



M. CHEVAL précise que lorsque les terres à côté de la station de pompage étaient à vendre, le syndicat avait postulé. Il demande pourquoi le SIEP ne les a pas acquises.

M. GAUTIER explique l'historique. A l'époque il y avait 11,5 ha de terre accompagné d'un corps de ferme à vendre. Lorsque le dossier fut traité en comité, le SIEP voulait seulement les terres alors que la SAFER ne vendait qu'un ensemble. C'est donc la proposition de Mme DESSENLIS qui a été retenue. Ensuite, il y a eu séparation car M.FEUTRIE était intéressé juste par le corps de ferme.

Mme DEGARDIN précise que la SAFER n'a pas de vocation à garder les bâtiments et doit les vendre.

M. CHEVAL explique que le SIEP a le soutien de l'Agence de l'eau pour le rachat des terres dans le but de protéger les captages. Il soulève le fait que M. DESSENLIS a déjà eu les terres qu'il souhaitait, l'échange s'est donc réalisé mais au nom de sa fille.

Mlle JOSSE demande si M. DESSENLIS a reçu les courriers et si les termes du contrat étaient bien précisés dans le courrier.

M. GAUTIER l'informe que M.DESSENLIS dit ne jamais avoir reçu les courriers. Les terres sont en indivisions entre les deux frères DESSENLIS. Il précise que M.DESSENLIS joue sur les statuts avec sa famille d'ailleurs c'est sa fille qui a obtenu les terres.

2. Recherche de solutions

M. GAUTIER demande au président s'il a déjà rencontré M. DESSENLIS.

M. CHEVAL répond qu'il ne l'a jamais rencontré et qu'il ne répond ni aux mails ni au téléphone. Il demande quel tribunal pourrait être contacté. Quelle solution peut-on trouver.

M. DEGARDIN indique qu'il faudrait un moyen de pression pour faire avancer les choses.

M. CHEVAL rappelle que des efforts sont fait partout sur le territoire du syndicat et qu'il ne voit pas comment protéger les captages sans récupérer la parcelle de M. DESSENLIS.

M. GAUTIER précise que M.DESSENLIS est prêt à aller au tribunal.

Mme PETIT demande s'il y a une trace écrite de son engagement.

M. GAUTIER lit le courrier envoyé par M. DESSENLIS où il dit être au courant de l'accord.

Mme DEGARDIN ajoute qu'un seul propriétaire a signé et que cela pose des problèmes juridiques. Elle rappelle qu'à l'époque la SAFER avait une politique différente concernant la protection de l'eau et que les choses évoluent progressivement en faveur des collectivités.

M. CHEVAL demande si l'échange pourrait se faire en trouvant des terres à Caix.

M. GAUTIER informe que les échanges se font à l'amiables et dépendent du bon vouloir de M. DESSENLIS. Il propose de lancer une procédure de DUP afin de pouvoir acquérir les terres proches du captage par le foncier.



Mme PETIT explique qu'il y a un litige en cours avec la société SMO et qu'il est difficile d'envisager de modifier la DUP pour le moment.

M. CHEVAL propose de rencontrer la fille DESSENLIS.

Mlle JOSSE indique que malgré les aides proposées pour une meilleure gestion, M. DESSENLIS continue de cultiver selon ses méthodes.

M. CHEVAL demande si actuellement des terres agricoles sont à disposition pour réaliser l'échange.

M. GAUTHIER lui répond que non et demande à Mlle JOSSE si elle connaîtrait des agriculteurs qui vendent des terres.

Mlle JOSSE répond qu'elle vérifiera dans sa base de données et propose de demander à M. MANNENS s'il veut vendre 2ha.

M. CHEVAL soulève l'idée d'aller voir le préfet.

Mme DEGARDIN dit qu'il faudrait organiser une réunion entre le sous-préfet (M. FLORIN), le SIEP, la SAFER, les deux propriétaires DESSENLIS et leur fille. Elle conseille aussi à Mlle JOSSE de regarder l'âge des agriculteurs de sa base de données afin de rechercher ceux susceptibles de prendre leur retraite.

Mlle JOSSE informe qu'un agriculteur reconvertisse dans le bio cherche repreneur.

M. CHEVAL émet l'idée de racheter ses terres et d'en échanger une partie avec DESSENLIS pour réaliser l'échange.

3. Conclusion

Il ressort trois issues :

- Essayer de trouver des terres à échanger avec M. DESSENLIS. Pour cela il faut rechercher des agriculteurs partant à la retraite.
- Contacter la fille de M. DESSENLIS en veillant à envoyer un courrier avec accusé de réception
- Organiser une réunion avec le Sous-préfet, les propriétaires, la SAFER et le SIEP.

M. CHEVAL remercie la SAFER d'avoir accueilli l'équipe du SIEP dans leurs locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Note d'informations ORQUE de Caix 1 et Caix 3

Présents

Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Olivier Thibault	Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. Vincent Vallin	Directeur Lutte contre les pollutions diffuses
M. Vincent Capelle	Mission agriculture
SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président du SIEP
Mme Sandrine Petit	Directrice du SIEP
Mlle Marine Josse	Chargée du projet de l'ORQUE

Documents disponibles pour l'ensemble des participants :

- Appel à projet sur l'AB
- Note pour le financement du GIEE

Les points abordés lors de cette réunion sont les suivants :

1. Appel à projet de l'agriculture biologique

Monsieur le Président du SIEP du Santerre tient à rappeler l'importance de ce projet sur le territoire du Santerre. La réponse à l'appel à projet sur l'AB est déposée en main propre afin de montrer la motivation du SIEP du Santerre à continuer les actions de sensibilisation de l'agriculture biologique au niveau des exploitants et des filières se situant dans l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix.

2. Participation financière pour le Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

Réunion de lancement le vendredi 21 février à Caix auquel le SIEP du Santerre a été convié.
Ce projet collectif:

- ✓ S'inscrit dans le projet agro-écologique « Produisons autrement »

- ✓ A pour objectif: amplifier la diffusion de démarches collectives territoriales ascendantes de formes d'agricultures innovantes et performantes sur les plans économiques et environnemental
- ✓ Démarche collective s'appuyant sur un groupe d'agriculteurs

13 dossiers dans la Somme et 2 retenus dont celui du Pôle Santerre Légumes.

Groupe de 21 agriculteurs dont 8 font partis de l'AAC de Caix et 15 des communes à enjeu eau.

Coût 160 000€ pour 3 ans avec 130 000 € de financement via le projet GIEE.

Demande de participation financière possible auprès de l'AEAP sur le projet de location du matériel collectif pour du binage. Financement de l'AEAP sur 9 500 € en 2013 et demande d'une participation financière de 5 000 € en 2014. Cf. note de la chambre d'agriculture.

3. Charte d'entretien des espaces publics

1) Confirmation de la **subvention à hauteur de 50%** sur le financement du plan de désherbage et du matériel alternatif pour les **communes** appartenant au SIEP hors commune à enjeu eau mais **qui appartiennent à un groupement signataire** (comme le SIEP qui a signé la charte en avril 2010) ? Cf. Délibération N°12-A-039 du 10ème programme.

ARTICLE 2 - LES ETUDES

2.1 – Etudes pour réduction de l'utilisation de pesticides à des fins non agricoles (sous-ligne X182)

Bénéficiaires : collectivités territoriales ou leurs groupements

Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières	Spécificités
Diagnostic des pratiques phytosanitaires Plan de désherbage	Zones à enjeu eau potable (cf. délibération « zonages d'intervention ») et collectivités territoriales qui participent à une ORQUE (en tant que maître d'ouvrage ou en tant que commune appartenant au groupement impliqué) : Subvention de 50% du montant des dépenses financières	Aide plafonnée à 5 000 euros par commune	
Plan de gestion différenciée	Autres collectivités territoriales du Bassin : Subvention de 30% du montant des dépenses financières	Aide plafonnée à 5 000 euros par commune	



3.2 – Travaux pour lutter contre les pollutions diffuses (sous-ligne X182). Bénéficiaires : Collectivités territoriales ou leurs groupements

Actions financées	Taux maximal et forme de la participation financière	Plafond éventuel et conditions particulières	Spécificités
Réduction de l'utilisation de pesticides à des fins non agricoles Achat de matériels alternatifs à l'usage des pesticides	Zones à enjeu eau potable (cf. délibération « zonages d'intervention ») et collectivités territoriales qui participent à une ORQUE (en tant que maître d'ouvrage ou en tant que commune appartenant au groupement impliqué) : Subvention de 50% du montant des dépenses finançables Autres collectivités territoriales du Bassin : Subvention de 30% du montant des dépenses finançables	Aide plafonnée à 10 000 € par commune	

2) Problème avec les **réponses au niveau de la participation financière** envers les communes signataires de la charte comme **Hangest-en-Santerre**, petite commune à enjeu eau de 1000 habitants.

Pour Hangest-en-Santerre:

- Demande de participation financière le 18 octobre 2013.
- Courrier de l'AEAP qui accuse réception et qui devait donner une réponse au plus tard le 27 décembre 2013.
- Le 21 février toujours aucune réponse => 4 mois d'attente sans réponse.

Il est difficile pour l'animatrice d'apporter des réponses face à ce retard. L'animatrice ORQUE est la référente sur le territoire et les élus locaux la considèrent comme impliquée dans ces actions.

3) Demande de réponse pour le financement de l'aménagement avec du sable/ciment drainant dans le **cimetière de Caix** (aménagement destiné à supprimer les adventices dans un premier temps pour ne plus utiliser de produit phytosanitaire). Ce revêtement permet aussi d'infiltrer les eaux pluviales. La commune de Caix s'est engagée dans la charte et est une commune stratégique avec les captages.

4. Travaux sur le SIEP du Santerre

Le marché concernant la réhabilitation des réservoirs du Quesnel est lancé. La date limite de remise des plis est fixée au 14 mars 2014.

Les travaux seront lancés début avril.

Une démarche de délai a été déposée pour les réservoirs de Guillaucourt car les travaux ne commenceront pas en 2014.

En attente de la décision de l'AEAP concernant le PPC sur la pose de compteurs de sectorisation.

Les autres travaux ne sont pas financés par l'AEAP.



5. Redevance de prélèvement

La télédéclaration est trop complexe pour les réseaux maillés avec les nouvelles obligations concernant les rendements de réseaux.

6. Prélèvement sur le budget des Agences

Une délibération a été adoptée par le SIEP du Santerre et transmise aux députés et sénateurs de la Somme.

7. Syndicat Mixte du Val d'Avre

Le projet est en attente. La décision sera prise après les élections.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Madame PETIT Sandrine

☎ : 03.22.88.45.29

✉ : direction@siepdusanterre.fr

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

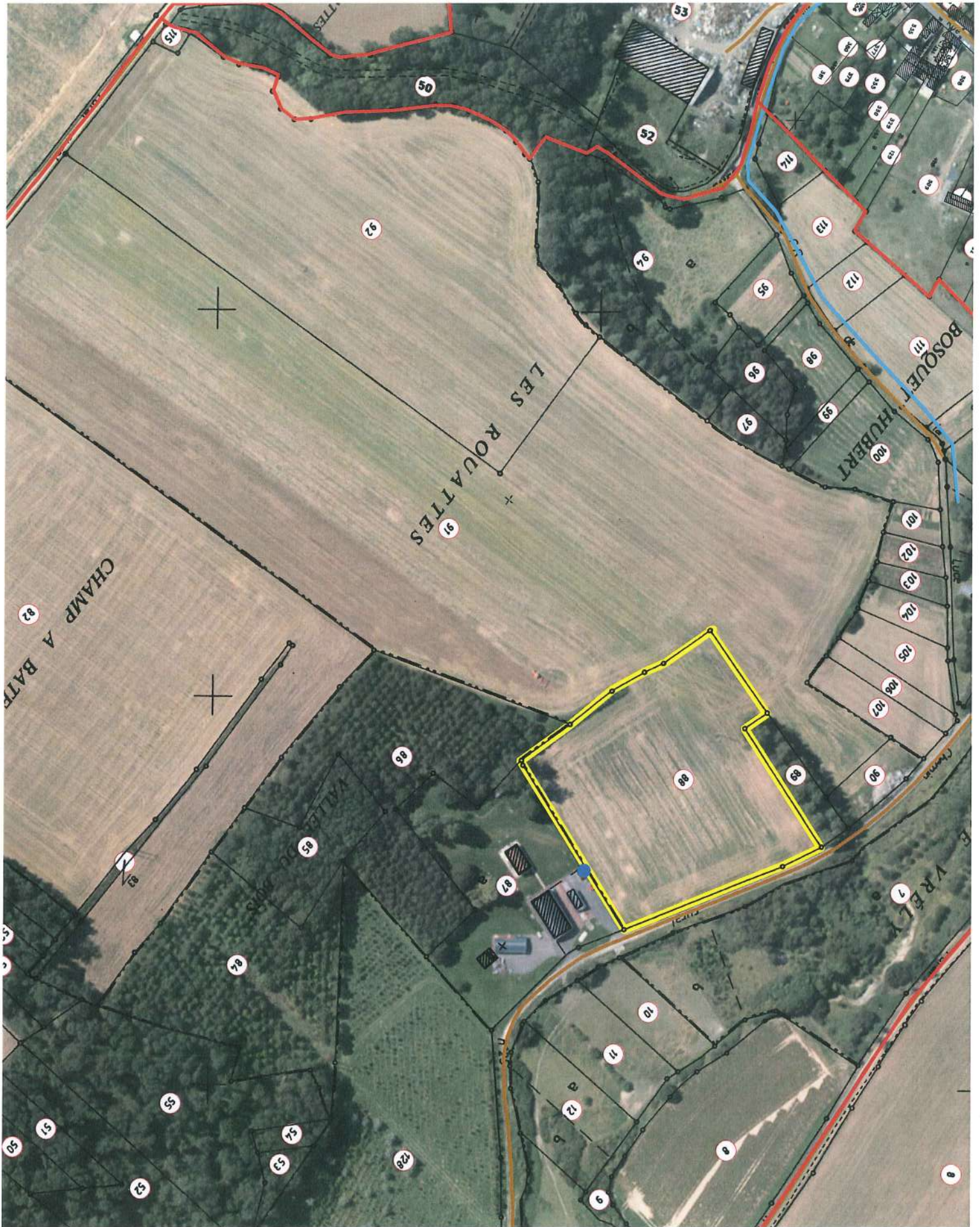
B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr



CAIX SIEP

Propriétaire
DESSENLIS ALBERT

4 décembre 2013





ANNEXE 5 :

Réunion d'information agricole du 19 février 2014
Questionnaire et résultats



Réunion d'informations suivi du plan d'actions agricole et les aides 2014 Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) de Caix 1 et Caix 3

Réunion du 19 février 2014 - 14h30 - Caix
Compte-rendu

Présents

SIEP du Santerre	
M. Philippe Cheval	Président du SIEP
Mme Sandrine Petit	Directrice du SIEP
Mlle Marine Josse	Animatrice de l'ORQUE
Chambre d'Agriculture	
M. Daniel Roguet	Vice-président de la Chambre d'Agriculture
M. Jean Pierre Pardoux	
Mme Aurélie Albaut	
Agence de l'Eau Artois Picardie	
M. Sébastien Labrune	
M. Vincent Cappelle	
DDTM	
M. Pierre Talfer	
Agriculture Biologique de Picardie (ABP)	
M. Clément Gaboriau	
M. JP Peral	
SITPA	
Mme Gomel	
Coopératives	
Mme Dufour	CAPSOM
M. Benoît Dewas	Sana Terra
Agriculteur (20 agriculteurs)	
M. Jean Michel Saily	

M. Philippe Bourse	
Mme Michele Mannens	
M. Jean Michel Lange	
M. Vincent Wattel	
M. Laurent Machart	
M. Pascal Lassiette	
M. Louis Lebrun	
M. David Crappier	
M. Sébastien Pirart	
M. Thierry Delamarlière	
M. Philippe Blotacker	
M. Cédric Lassiette	
M. Pierre Kaczmarek	
M. Dominique Terrier	
M. Dominique Pillot	
M. Jean Louis Vieille	
M. François Thierry	
M. Christophe Heyman	
M. Hubert Moullard	

C'est excusé :

M. Alexandre Deroo	Agriculteur
M. Pierre Delignières	Agriculteur

Documents disponibles pour l'ensemble des participants :

- Version papier de la présentation du SIEP/CA et ABP
- Notice des aides MAEt
- Plaquettes sur les haies
- Questionnaire d'évaluation de la réunion auprès des agriculteurs (6 retours)

Les points abordés lors de cette réunion sont les suivants :

- 1) Présentation du **contexte** de l'étude, du suivi du plan d'actions non agricole et du plan d'action agricole.
- 2) Présentation des aides agricoles par la Chambre d'Agriculture de la Somme, le SIEP du Santerre, l'ABP et l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) :
 - **le Plan Végétal Environnement (PVE)** aides à l'investissement.



- **Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt)** Grande Culture, herbe et entretien éléments fixes.
- Présentation des **aides à l'agriculture biologique** par l'Agriculture Biologique de Picardie.
- **Programme Eau Agriculture (PEA)** par l'AEAP.

Les présentations sont transmises avec le compte rendu.

1. Contexte de l'étude et suivi du plan d'actions non agricole et agricole

Philippe CHEVAL remercie les agriculteurs présents ainsi que les partenaires qui se présenteront au fil de la réunion. Il récapitule le contexte de l'étude lié au Grenelle qui a débuté en 2008 par la désignation du captage de Caix 1 comme prioritaire. En 2009, les captages de Caix 3 ont été ajoutés à ceux de Caix 1 afin de mener une étude globale. Le recrutement de l'animatrice a permis de démarrer l'étude fin 2009. La première phase a été la délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) puis la réalisation du diagnostic multi-pressions (DTMP). Le DTMP a servi à déterminer de l'ensemble des pollutions diffuses dans l'AAC et a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions composé de 7 thématiques. Le plan d'actions a été présenté en réunion publique le 7 novembre 2012 et approuvé par le Préfet en janvier 2013 avec une échéance de 5 ans. Un point intermédiaire sera réalisé en décembre 2015 avec le Préfet qui sera attentif à l'avancée des objectifs. Toutes les pressions sur la nappe phréatique sont étudiées dans l'ORQUE.

Philippe CHEVAL termine l'introduction en annonçant qu'il est satisfait de l'engagement des uns et des autres dans la démarche.

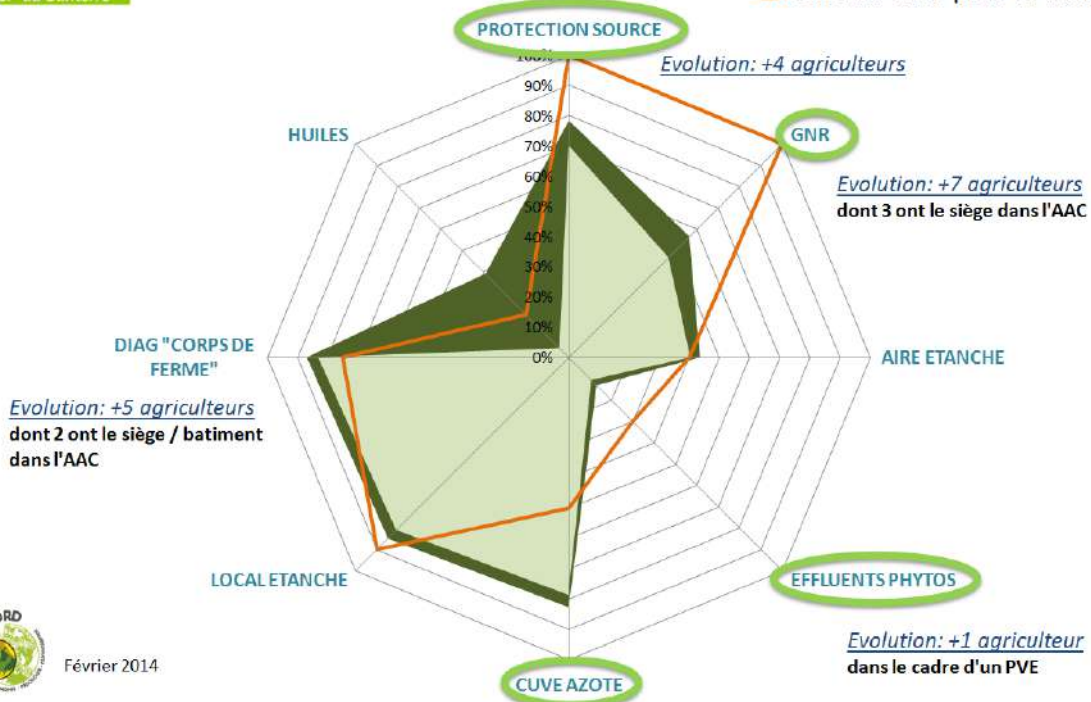
Marine JOSSE prend la parole pour présenter brièvement le contexte de l'étude. Elle présente ensuite le suivi du plan d'actions non agricole. L'avancée des actions non agricole est positive. *Voir présentation*. Elle laisse ensuite la parole à Perrine GAMEZ qui présente le suivi du plan d'actions agricole.

Perrine GAMEZ rappelle que 53 diagnostics ont été réalisés chez les agriculteurs grâce à l'ORQUE. Les diagnostics ont recouvert 81% de la surface agricole utile dans l'AAC. Le plan d'actions a ensuite été déterminé à l'aide de groupes de travail technique avec les agriculteurs. Il en est ressorti 7 grandes actions et 39 sous actions :

Lutte contre les pollutions ponctuelles : l'action est en progression. Les agriculteurs sont volontaires, cependant, il reste une marge de manœuvre pour atteindre les objectifs.

Lutte contre les pollutions ponctuelles

■ 2013 40 diagnostics
 ■ 2011
 □ OBJECTIF 2015 pour 46 fermes



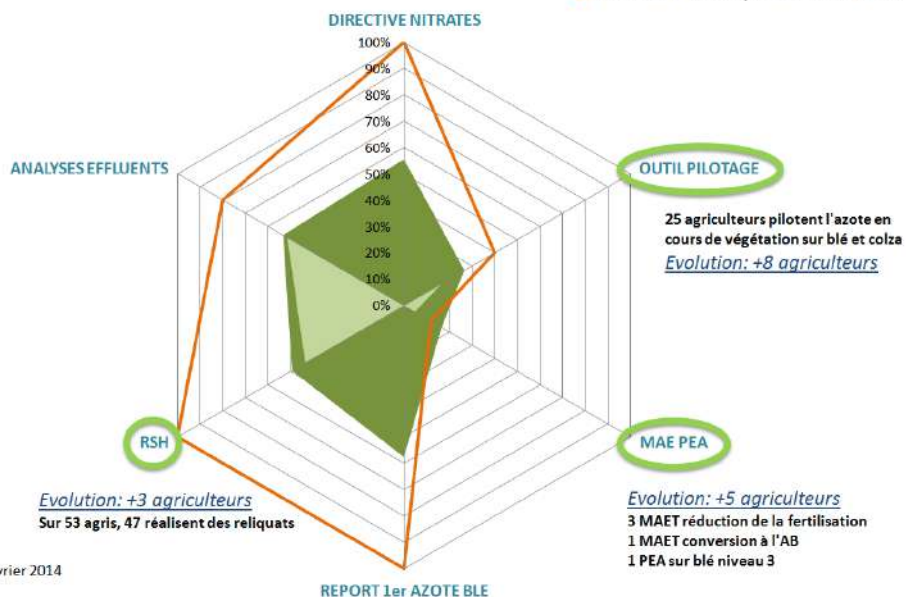
Février 2014

Aurélié ALBAUT, chargée de mission à la Chambre d'agriculture appuie l'intervention de Perrine GAMEZ en présentant l'aspect technique des actions à réaliser en priorité qui sont la protection de la source, le Gazole Non Routier (GNR), les effluents phytosanitaires et la cuve azote. Voir présentation.

Limitation de la fertilisation azotée:

Pratiques de fertilisation azotée

■ 2013 58 diagnostics
 ■ 2011
 □ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes



Février 2014

Perrine GAMEZ souligne le fait que les résultats sont minimisés. La raison est qu'il y'a eu 53 diagnostics sur 101 exploitations de l'AAC et que l'on considère que les exploitants non diagnostiqués n'ont rien fait, or, ce n'est pas le cas.

La réserve utile des sols est pleine jusqu'en mars, si nous mettons 100 unités d'azote au premier apport, il n'y aura que 60% d'absorbé et le reste sera lessivé. Il est donc souhaitable d'appliquer 50 unités d'azote lors du 1^{er} apport. Elle rappelle qu'il est important d'implanter une bande double densité dite méthode Limeaux.

Elle annonce que 5 agriculteurs ont souscrit à des dispositifs d'aide MAEt ou PEA niveau 3 liés à la réduction de la fertilisation.

Elle explique que l'arrêté régional est en cours d'élaboration concernant la directive Nitrates et qu'il faut respecter l'arrêté directive Nitrates national.

Aurélié ALBAUT présente les différents outils de pilotage que propose la chambre. Elle informe que le passage d'un drone va être expérimenté sur le territoire afin de calculer au plus près l'apport d'azote sur blé. Elle annonce qu'un courrier va être envoyé informant du passage du drone aux agriculteurs. Le courrier contiendra un coupon/réponse afin de connaître la volonté de l'exploitant à participer ou non à l'expérimentation.

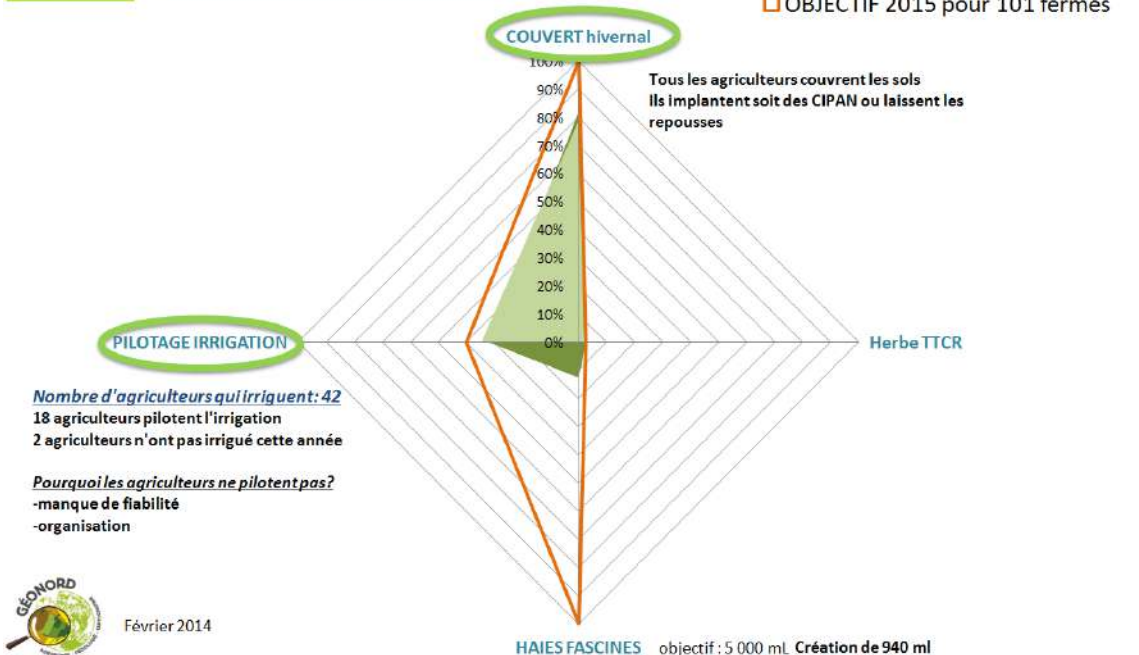
Elle ajoute qu'il reste des places pour une formation le 27 février 2014 sur la « Fertilisation azotée: conjuguer technique et réglementaire »

Lutte contre le ruissellement :



Lutte contre le ruissellement

■ 2013 58 diagnostics
 ■ 2011
 □ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes



Perrine GAMEZ explique que les cultures sont exigeantes sur le territoire avec une teneur en matière organique (MO) qui baisse d'année en année. Le problème est qu'il n'y a pas de disponibilité en matière organique sur le territoire car il y a très peu de d'élevage. Le fait de mettre les Cultures Intermédiaire Pièges à Nitrates (CIPAN) permet de limiter la baisse de MO. Elle précise que l'action sur l'outil de pilotage de l'irrigation a baissé.

Aurélié ALBAUT ajoute que la plantation de haies a une action bénéfique pour limiter le ruissellement. Elle indique que le bilan hydrique est important et peut apporter un gain économique

et environnemental. Certains agriculteurs ne réalisent pas de bilan hydrique car l'irrigation se réalise avec le forage d'un autre exploitant.

Pratiques phytosanitaires :



Pratiques phytosanitaires

Evolution: +6 agriculteurs

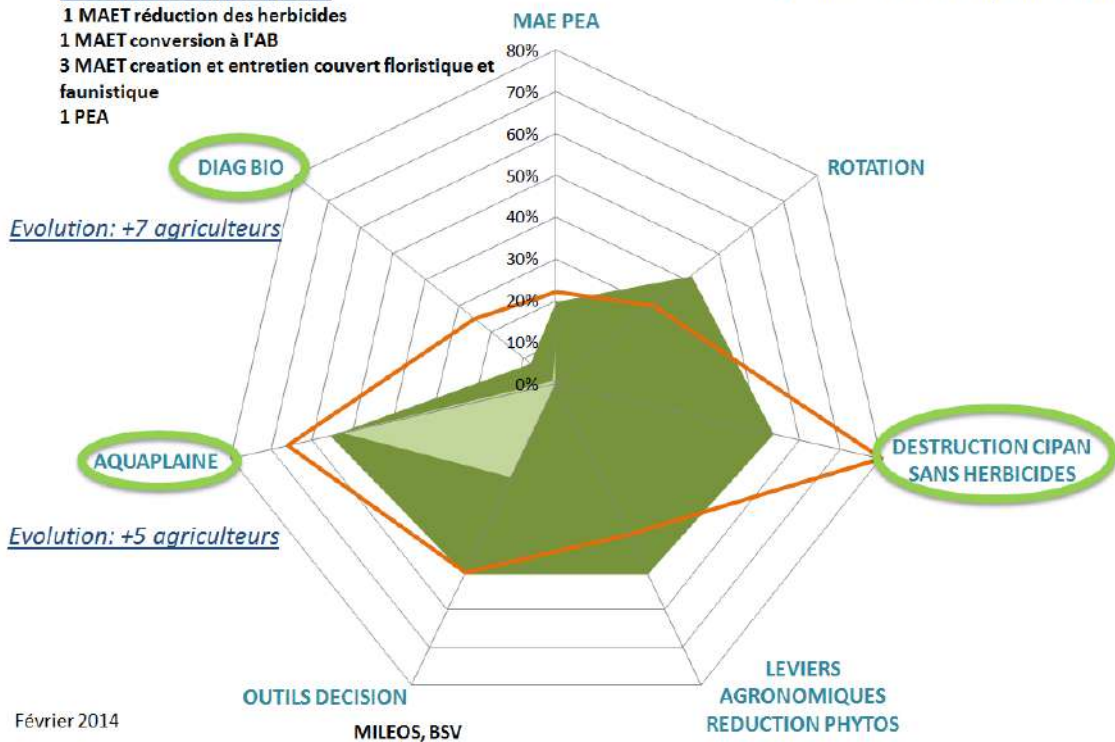
- 1 MAET réduction des herbicides
- 1 MAET conversion à l'AB
- 3 MAET creation et entretien couvert floristique et faunistique
- 1 PEA

Evolution: +7 agriculteurs

AQUAPLAINE

Evolution: +5 agriculteurs

- 2013 58 diagnostics
- 2011
- OBJECTIF 2015 pour 101 fermes



Février 2014

Perrine GAMEZ informe que BASF a fait des préconisations sur certaines matières actives dans les zones de captages notamment pour la Bentazone. Le Corum est un produit recommandé qui permet de diminuer l'utilisation de la Bentazone.

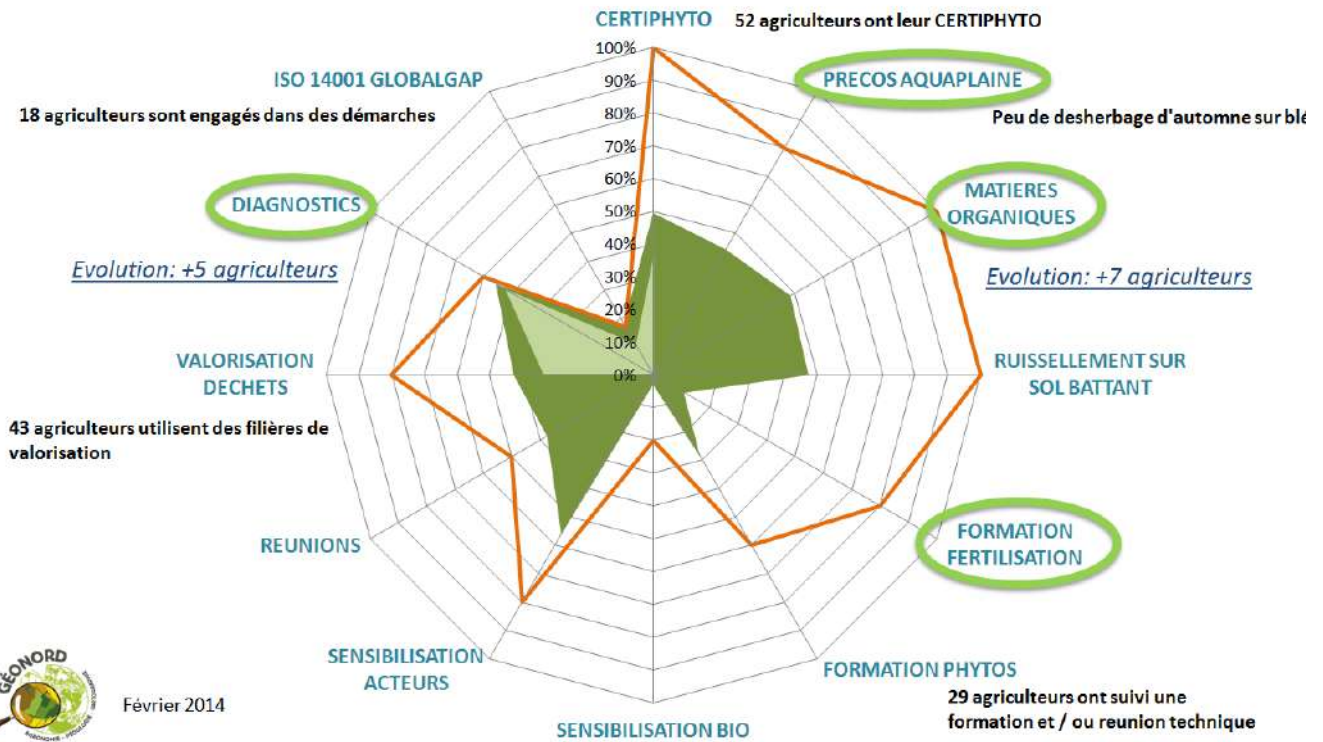
Aurélien ALBAUT met en avant le projet du Groupe d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) porté par Pôle Santerre Légumes qui a été retenu dans le Santerre. 8 exploitants de l'AAC y participent ainsi que 15 au total dans les 16 communes à enjeu eau.

Actions de sensibilisation :



Actions de sensibilisation

■ 2013 ■ 2011 □ OBJECTIF 2015



Février 2014

Perrine GAMEZ explique que Bonduelle, le SIEP, la CA et GEONORD se sont rencontrés le 22 janvier 2014 concernant la préconisation sur les matières actives dans l'AAC.

Aurélié ALBAUT informe qu'une réunion sur le pilotage de la matière active aura lieu le **3 juin 2014** sur le territoire.

2. Présentation des aides 2014

Aurélié ALBAUT présente les aides disponibles pour les 16 communes de l'AAC de Caix pour 2014.

Elle aborde dans un premier temps les aides du Plan Végétal Environnement (PVE) qui sont disponibles pour les 16 communes et financées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie à 75% pour le matériel non productif et 40% pour le matériel productif. Depuis 2013, il faudra planter 200 mètres de haies pour chaque dossier PVE souscrit dans le cadre du 10^{ème} programme de l'AEAP. L'arrêté n'est pas encore paru et il y aura plus d'informations sur les PVE courant automne 2014.

Marine JOSSE prend le relais sur les Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt). Ce projet est porté par le SIEP du Santerre depuis l'année 2012. Les agriculteurs des 16 communes à enjeu eau de l'AAC peuvent y souscrire. Les mesures sont en baisse cette année. 11 mesures à la parcelle seront prioritaires au niveau des financements. Les priorités concernent la conversion à la bio et les mesures de réduction des produits phytosanitaires.



Clément GABORIAU de l'ABP présente l'agriculture biologique avec son collègue Jean-Pierre PERAL ainsi que les aides disponibles de reconversion et de maintien à l'agriculture biologique notamment les MAEt et les aides PAC. *Voir présentation.*

Sébastien LABRUNE présente le programme Eau Agriculture (PEA). Il précise que la priorité 1 est donnée pour les exploitants dont la Surface Agricole Utile (SAU) est supérieure à 50% dans le périmètre de l'AAC. Pour 2014, le montant des aides va varier sensiblement en fonction du cours du blé. Il sera connu courant 2014.

Jean Michel SAILLY demande s'il est toujours impossible d'implanter de la luzerne et ajoute que le côté administratif reste très pénible pour les agriculteurs. Sébastien LABRUNE répond négativement.

Un exploitant prend la parole pour prévenir qu'il a du rembourser son PEA car il existait 2 anomalies. Il explique qu'il a eu un problème de notification sur ses surfaces. *Sébastien LABRUNE* précise passer beaucoup de temps sur les anomalies de dossier. Il explique que des courriers de rappel sont systématiquement envoyés aux exploitants.

Daniel ROGUET indique que c'est la Chambre d'agriculture qui remonte le problème au niveau du département et qu'un courrier adressé au directeur de l'agence de l'eau peut être envoyé. Il précise que les dossiers seront examinés par l'AEAP et la Chambre d'agriculture.

3. Conclusion

Daniel ROGUET, Président de la Chambre d'agriculture de la Somme conclut la réunion en rappelant que M. CHEVAL, Président du SIEP, a annoncé être satisfait des efforts par chacun. Il rappelle que cette démarche permettant la préservation de la qualité de l'eau est volontaire. Il précise que le développement de la bio amène un marché potentiel et qu'il peut être ambitieux de s'y intéresser sur le secteur. De plus, il s'est engagé personnellement à atteindre des objectifs de réalisation des diagnostics agricoles. A ce jour, 18 diagnostics ont été réalisés.

Il rappelle l'expérimentation qui aura lieu dès le printemps sur le territoire avec le drone qui va permettre de mesurer au plus précis l'apport d'azote et de fongicide ainsi que la naissance d'une démarche collective sur du binage porté par Santerre Pôle Légumes dans le projet nommé GIEE.

Il précise qu'il est nécessaire de faire un suivi chaque année.

En revanche, il tient à informer le Président du SIEP que la Chambre d'agriculture a donné un avis défavorable pour l'extension de la décharge de Lihons.

Jean Michel SAILLY explique qu'il a réalisé un projet sur le défanage avec la SITPA pour développer le bio mais qu'au bout de 7 ans, ils ont fait marche arrière sur le projet. Néanmoins, des expérimentations et techniques se développent sur le territoire et permettent de s'améliorer.

Jean-Pierre PERAL de l'ABP explique qu'il est déjà très important que les agriculteurs prennent conscience qu'il faut travailler main dans la main.

Thierry François précise que l'agriculture biologique le passionne mais que par rapport au système de fonctionnement actuel cela n'est pas facile de se convertir.



Sébastien LABRUNE explique que certaines aides ne sont pas toujours bien adaptées et qu'il faudrait des vraies indemnités basées sur les risques que prend l'agriculteur. Il rappelle également que le territoire de Caix est un territoire exemplaire et que le plus important dans cette démarche est que les choses évoluent dans le bon sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Charlotte DEFOLY

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre
1, rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

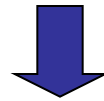
Programme Eau et Agriculture 2010-2014



Dépôt des dossier au plus tard le 30 juin 2014

L'ORIGINE DU PROGRAMME EAU ET AGRICULTURE

En concertation avec ses partenaires, l'Agence a notifié à la Commission Européenne un régime d'aides hors PDRH spécifique au Bassin Artois Picardie



Objectif :
améliorer la qualité des ressources en eau



La demande de prolongation pour 2014 n'a pas encore été validée par la Commission Européenne

LE CONTENU

6 mesures à la culture

*Inciter à la mise en œuvre de techniques alternatives aux produits phytosanitaires ou économes en intrants **dans les communes à enjeu eau potable***

Blé

Maïs

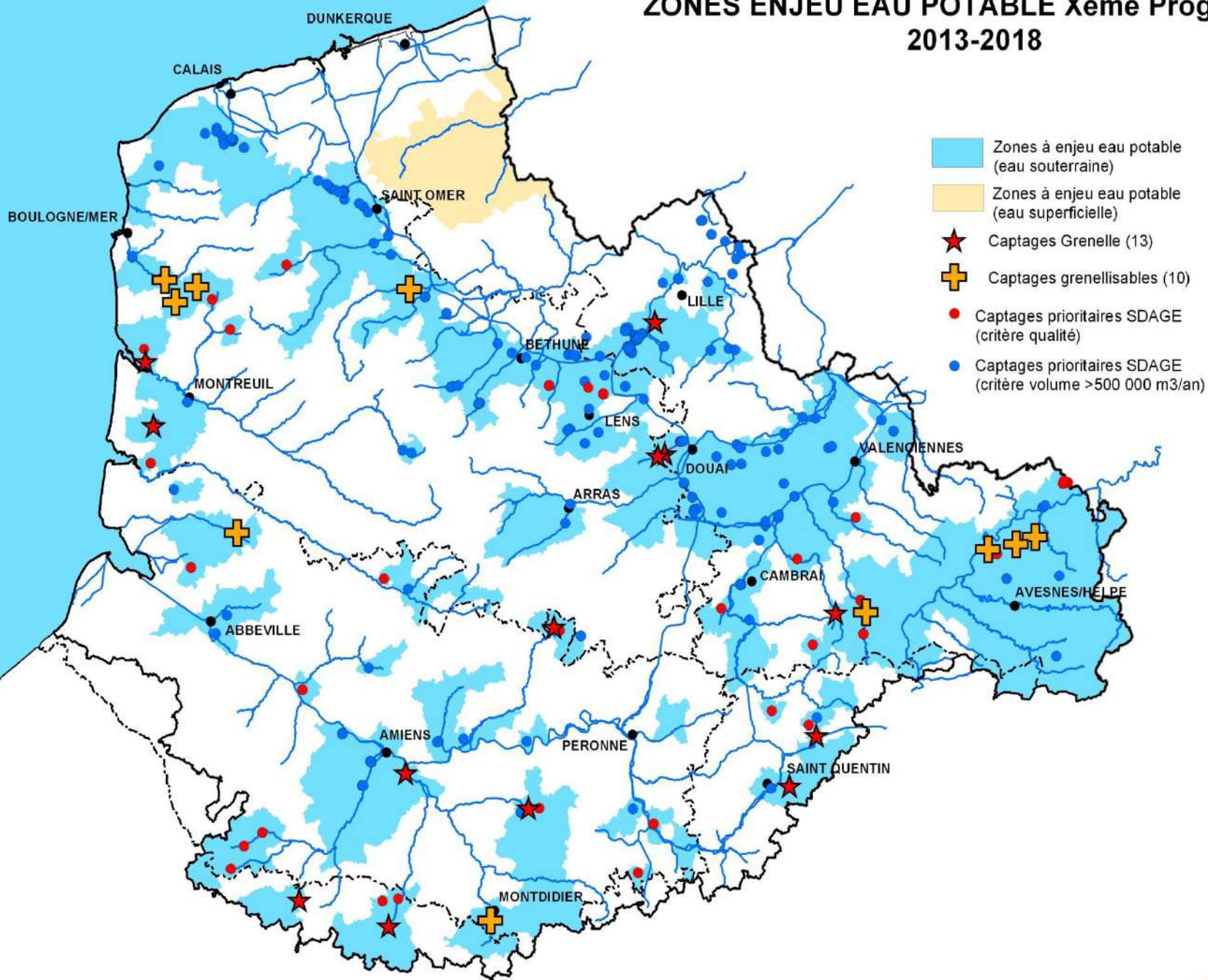
Betteraves

Légumes

1 appel à projets

Inciter à la remise en herbe de parcelles cultivées

ZONES ENJEU EAU POTABLE Xème Programme 2013-2018



PROTECTION INTEGREE EN BLE

niveau 1

- Pas de précédent blé
- Planter une variété tolérante aux maladies et à la verse
- Privilégier un semis tardif *pas avant le 10 octobre*
- Adopter des faibles densités de semis
- Gérer au plus précis la fertilisation azotée

niveau 2

- + limiter les désherbages chimiques

niveau 3

- + Supprimer le régulateur

DESHERBAGE MIXTE SUR CULTURES DE PRINTEMPS

MAÏS et LEGUMES

- **Limiter les désherbages chimiques :**
Désherbage chimique en plein interdit

BETTERAVES

- **pas de précédent betteraves**
- **Limiter les désherbages chimiques en introduisant des techniques alternatives :**
Désherbages chimiques en plein limités à trois passages maximum sur tout l'itinéraire technique de la culture

QUELS QUE SOIENT LES ENGAGEMENTS SOUSCRITS EN GRANDES CULTURES

- **Engagement minimum :**
 - 0,5 ha pour les légumes,
 - 4 ha pour le blé, le maïs et les betteraves,
 - pour 1 ha engagé en betterave, engager au minimum 2 ha en blé
- Suivre une **formation** sur la protection intégrée ou sur les pratiques alternatives de désherbage validée par l'Agence
- **Fournir les Indices de Fréquence de Traitement (IFT)** herbicides et IFT global pour les cultures engagées dans le dispositif

Montants 2013 des mesures à la culture

Mesures	Montants	Aides de minimis	Montant total
PI01	110 €	30 €	140 €
PI02	157 €	30 €	187 €
PI03	229 €	30 €	200 € *
BE01	168 €	-	168 €
MA01	113 €	-	113 €
LE01	200 €	-	200 €

* Plafonné

Montants 2013, valables pour les 5 ans de l'engagement

Rappel des règles de priorité du Xème programme

R = Ratio (SAU en zone à enjeu eau potable / SAU totale)

- **Priorité 1** : $R \geq 50\%$ et au moins une parcelle dans une ORQUE Grenelle
- **Priorité 2** : $R \geq 50\%$ et au moins une parcelle dans une ORQUE
- **Priorité 3** : $R \geq 50\%$
- **Priorité 4** : Au moins une parcelle dans une zone à enjeu eau potable

Règles pour les agriculteurs souhaitant déposer un dossier supplémentaire

Pour les agriculteurs ayant déjà un (ou plusieurs) dossier(s) PEA en cours :
(hors appel à projet)

Obligation de souscrire à une mesure plus contraignante (ou à une mesure supplémentaire) ou d'augmenter les surfaces engagées de + de 20%.

La fusion des dossiers sera obligatoire.



L'appel à projets

« création et entretien de couvert herbacé »

Le projet déposé par l'agriculteur doit préciser :

- L'emplacement des parcelles qui seront remises en herbe
- L'intérêt du projet en terme d'amélioration de la qualité de l'eau
- Le type de couvert qui sera implanté
- L'utilisation prévue de la prairie (fauche, pâturage...)
- La fertilisation azotée qui sera apportée
- Les pratiques de désherbage envisagées
- La rémunération demandée, justifiée en fonction des coûts additionnels et pertes de revenus

Jusqu'à 450 € /ha /an

CHOIX DES PROJETS

Les projets éligibles sont classés en fonction :

- de l'emplacement des parcelles,
- de l'intérêt environnemental des pratiques fixées par l'agriculteur,
- de la pertinence du montant de la rémunération proposée.

Les projets sont retenus par ordre d'intérêt jusqu'à épuisement de l'enveloppe consacrée à l'appel à projets ou jusqu'à épuisement des projets

Si son projet est retenu

L'agriculteur s'engage à garder sa surface en herbe pendant 5 ans et à l'entretenir suivant les pratiques qu'il aura lui-même définies dans son projet.

Permanences dépôt de dossiers

Possibilité de dépôt du dossier directement à l'Agence.

Inscription par téléphone auprès du service agriculture au **03 27 99 90 85.**



Pas de montage du dossier mais vérification que le dossier est complet.

Réunion MAEt 2014

Eau, territoire et Agriculture Biologique

Bassin de captage de CAIX

Agriculture Biologique en Picardie



Acteurs de la bio

Agriculteurs, Transformateurs, Distributeurs, Association de protection de l'environnement....

Objectif :

- favoriser le **développement de la production** et de la **consommation** de produits biologiques picards
- **Défense des intérêts** de l'agriculture biologique

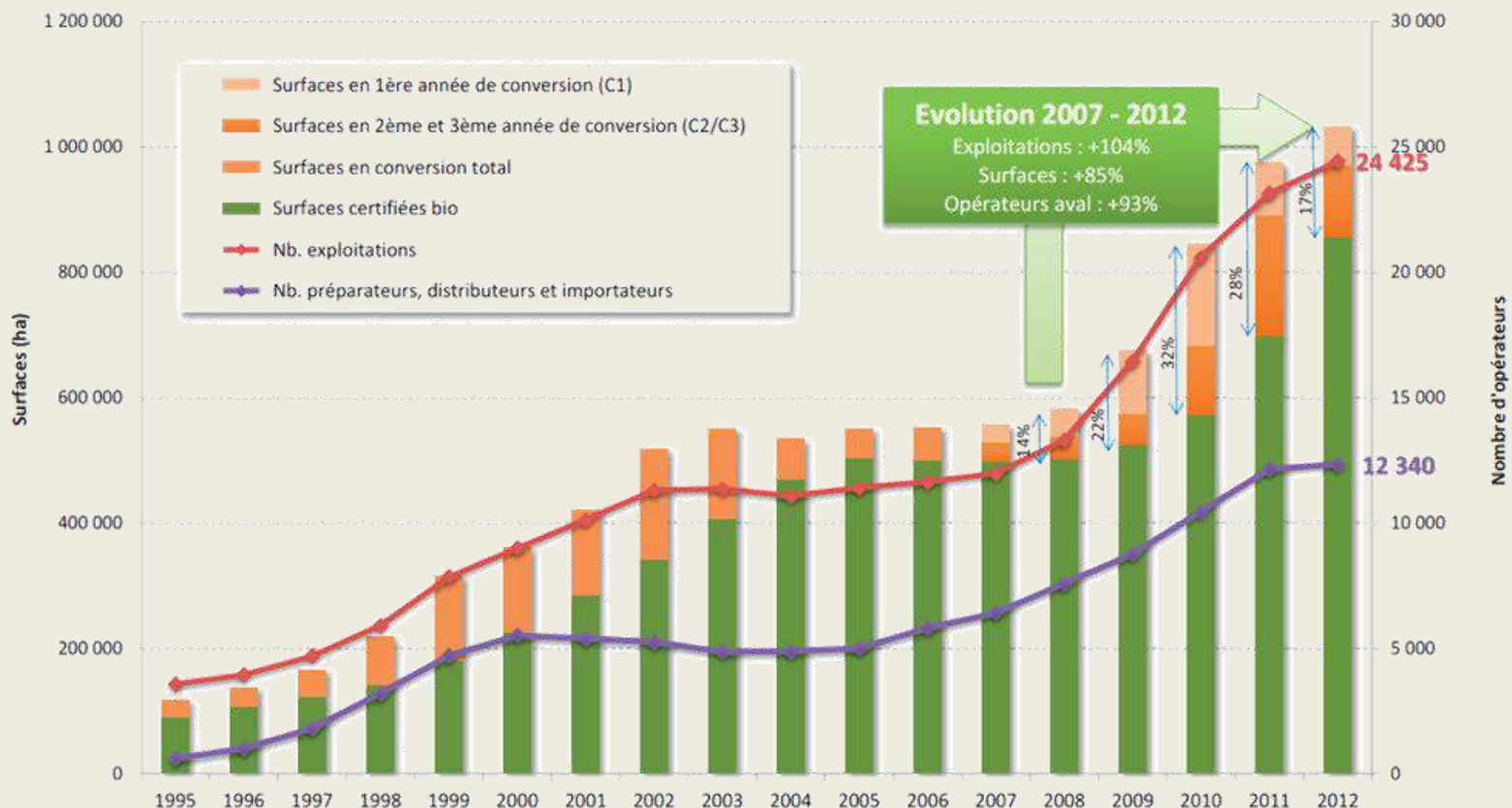
Ses missions :

- Accompagnement des Conversions, Installations & Créations d'activité
- Structuration des filières bio en région et restauration hors domicile
- Promotion de l'AB
- Préservation de la ressource en eau



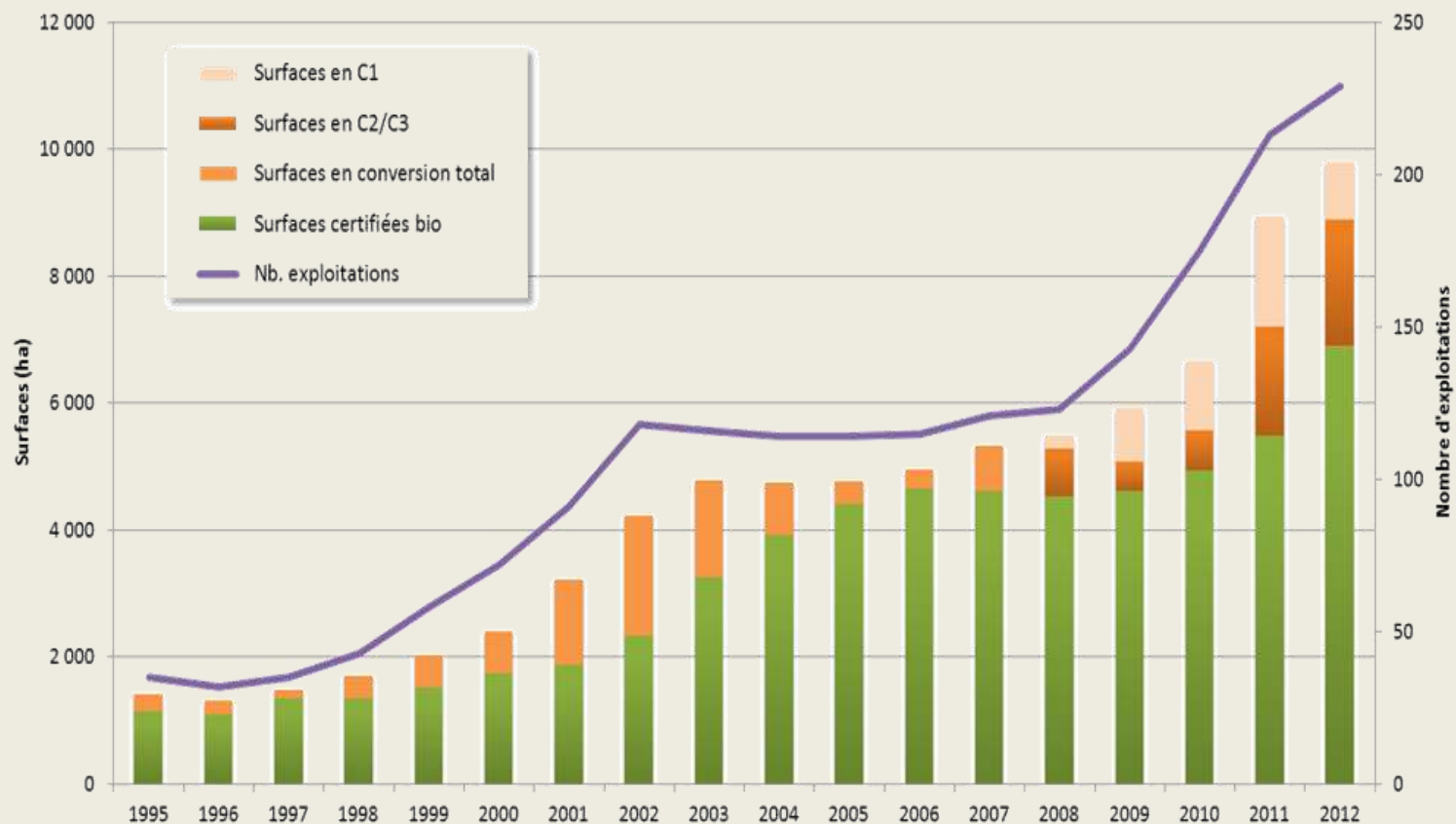
Contexte de l'Agriculture Biologique

Evolution de la bio en France



Source : Agence BIO/OC

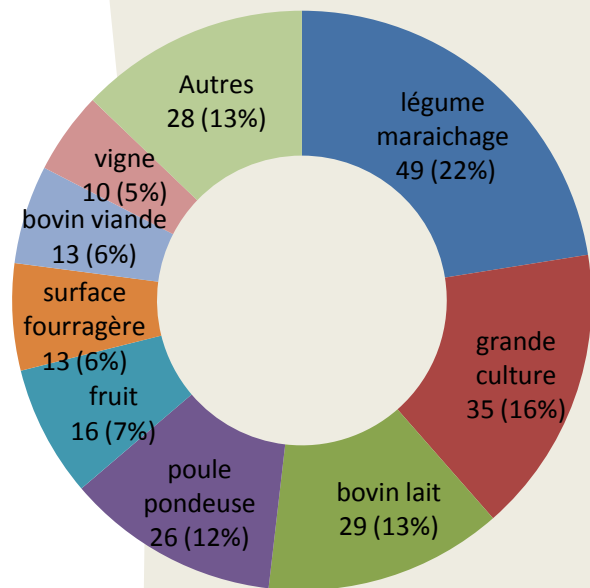
Evolution de la bio en Picardie



Source : Agence BIO / OC

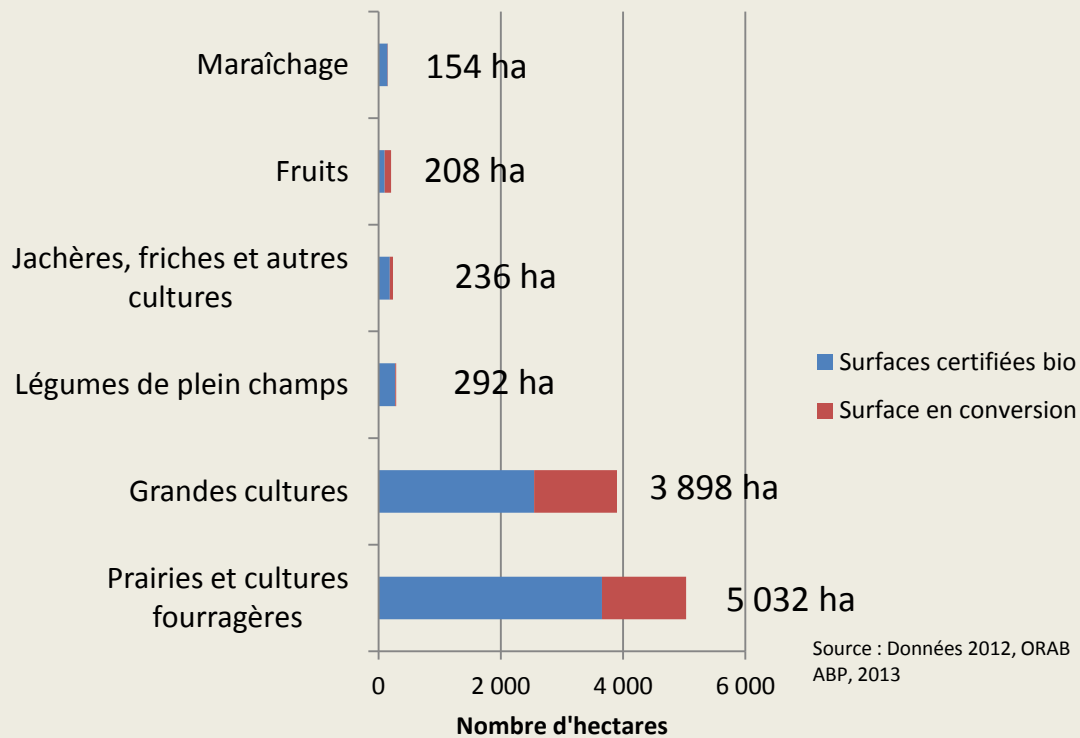
La bio en Picardie

Répartition des fermes picardes en fonction de leur activité principale en bio



Source : Données 2012, ORAB ABP, 2013

Surfaces des différentes cultures biologiques de Picardie



La bio dans les départements de Picardie

	La Somme	L'Aisne	L'Oise
Nombre d'exploitations	76 (+ 3%)	78 (+13%)	75 (+7%)
SAU en conversion	991 ha	649 ha	1 272 ha
SAU bio	1 553 ha	1 687 ha	3 647 ha
SAU bio et en conversion	2 544 ha	2 336 ha	4 919 ha
% SAU bio/ SAU département	0,5%	0,4%	1,3 %
% SAU bio/ SAU bio Picardie	26%	24%	50%

Qu'est-ce que l'Agriculture Biologique ?





Qu'est-ce que l'Agriculture Biologique ?

Cahier des Charges

Non utilisation de pesticides,
ni engrais chimiques de synthèse, ni OGM, respect du bien-être animal

Des contrôles

organismes certificateurs 1 contrôle annuel + opiné

Une agriculture réglementée

Règlement Cadre du Conseil européen CEE n° 834/2007
Et son règlement d'application « principal » CE °889/2008

Harmonisation européenne :
1^{er} janvier 2009



Semences et plants bio

www.semences-biologiques.org

Mixité possible

Bio et non bio possible sur une même exploitation

Conditions

- Parcelles clairement identifiées
- Espèces différentes ou variétés distinguables facilement
- Stockage dédié (bio ou non)
- Procédure de contrôles complémentaires

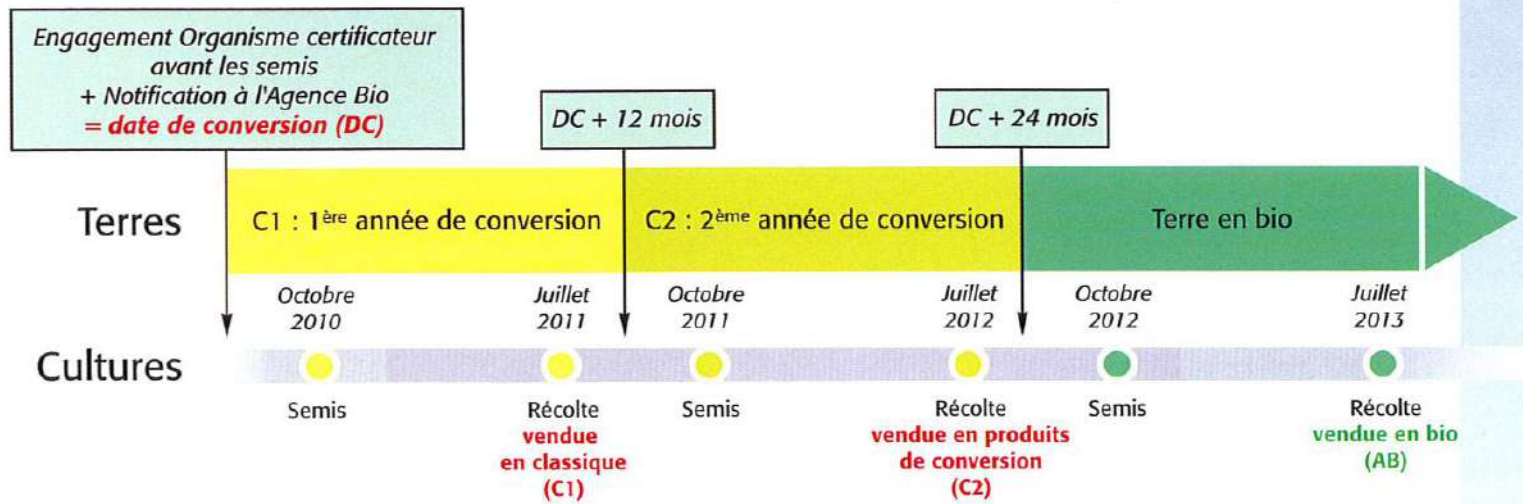


LA CONVERSION

La Conversion : une période de transition

durée : 2 ans

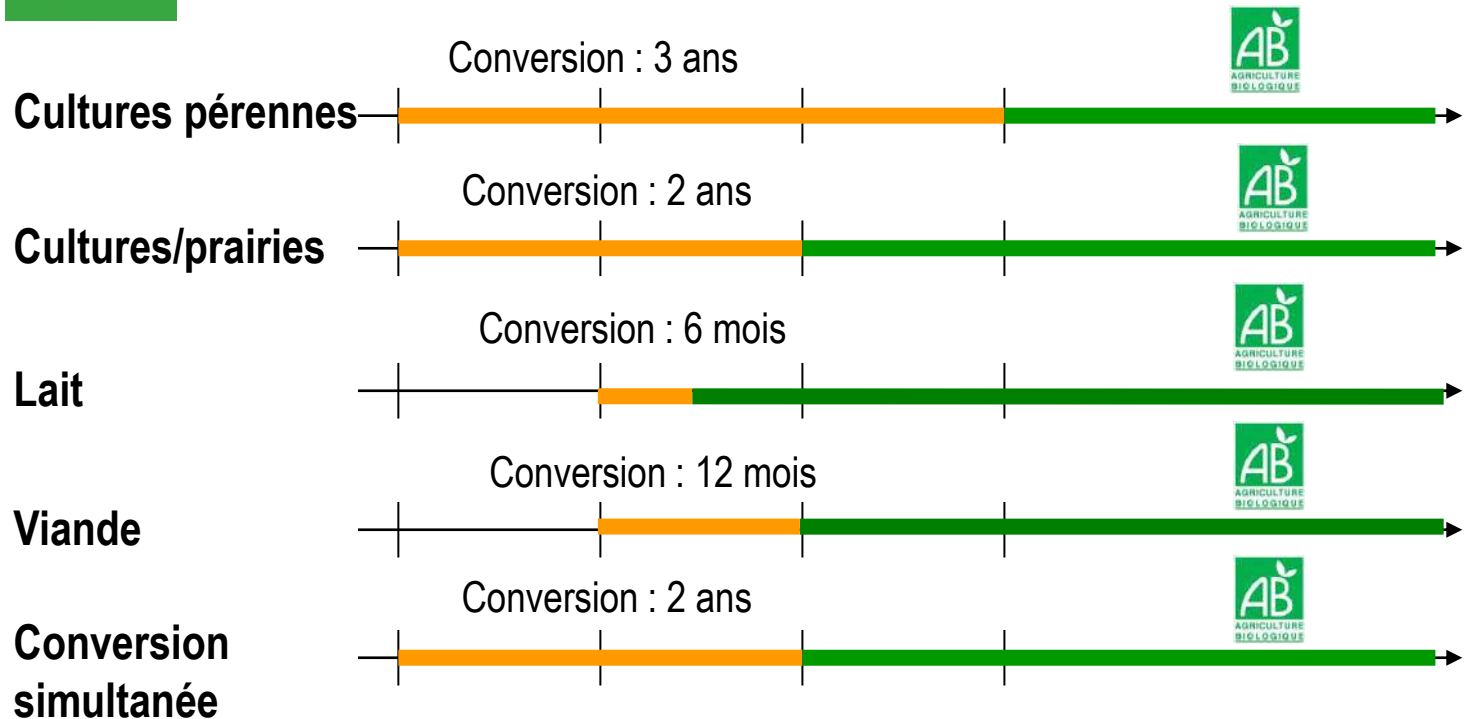
Calendrier de conversion



- Période d'adaptation technique
- Tous les intrants sont bio
- Récolte bio = culture semée **plus de 24 mois** après la date de conversion

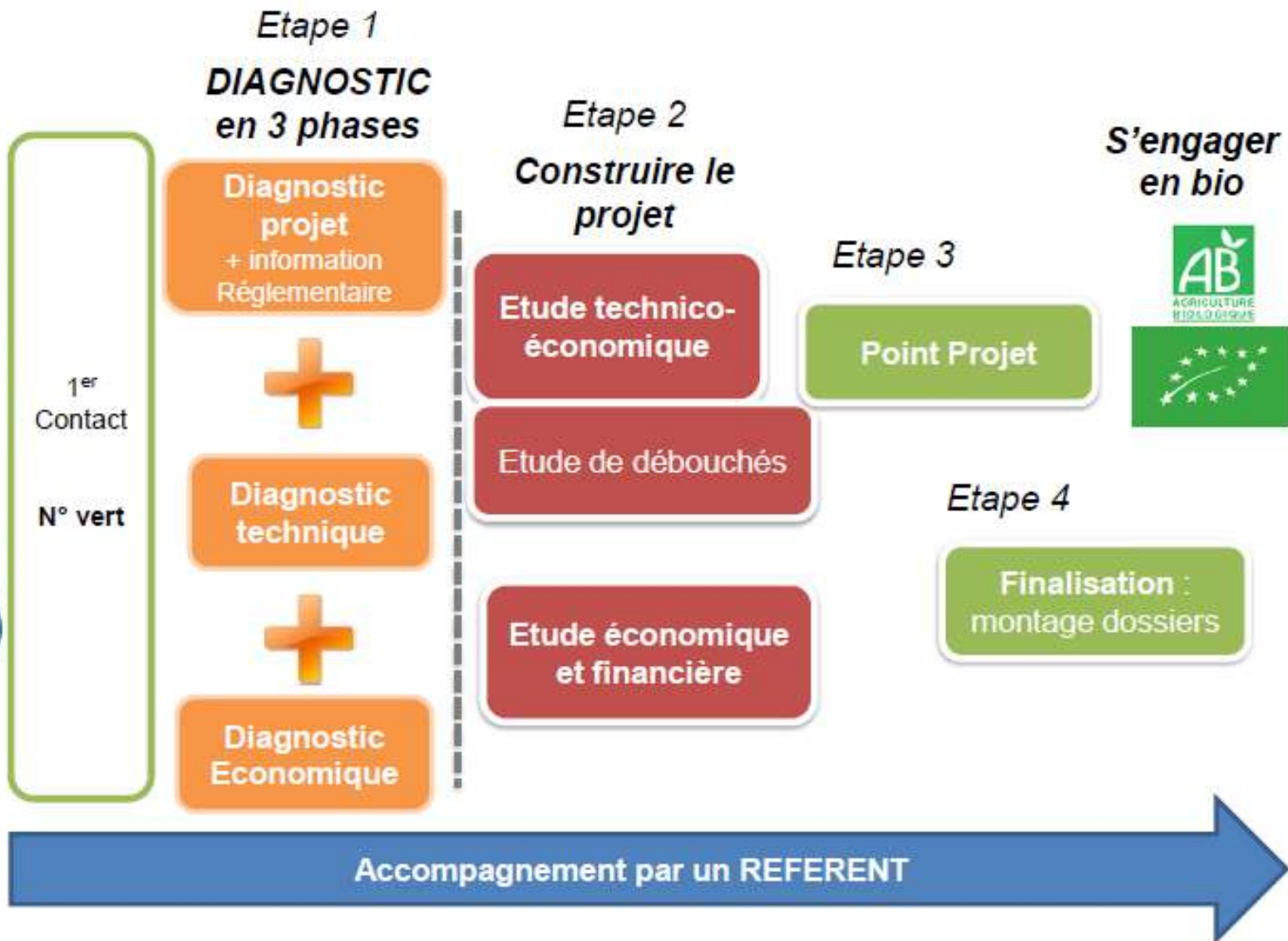


Durée de conversion



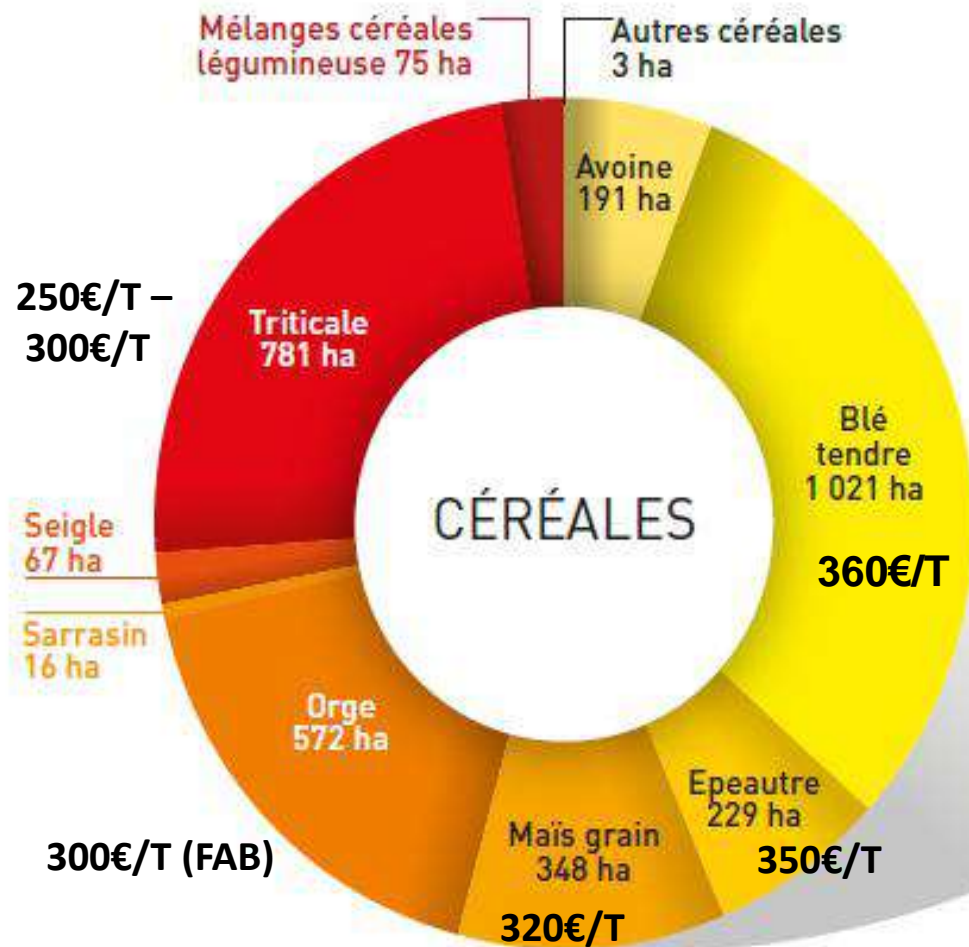
S'informer
Journées
Portes
Ouvertes

Se former
formations
« se lancer en
bio »





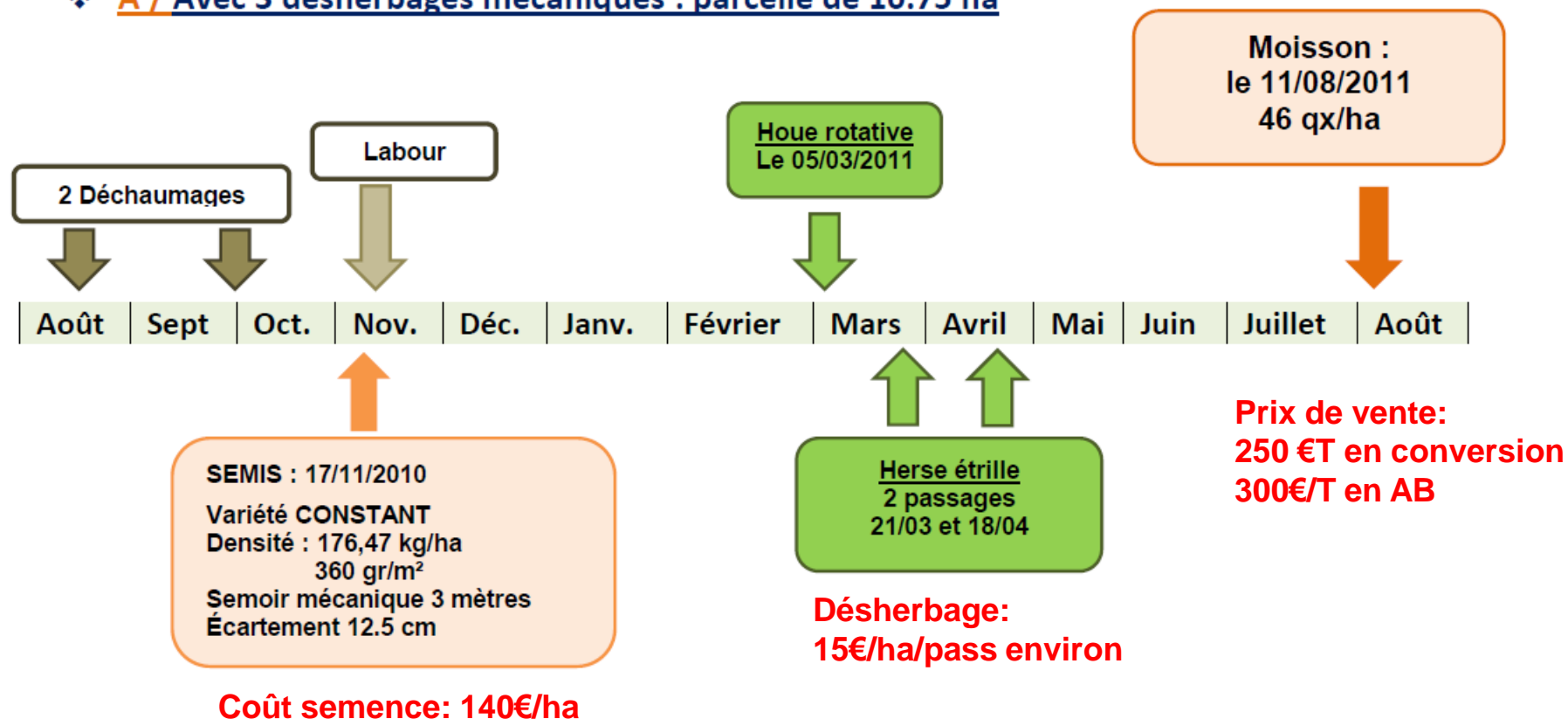
Les Filières Céréales

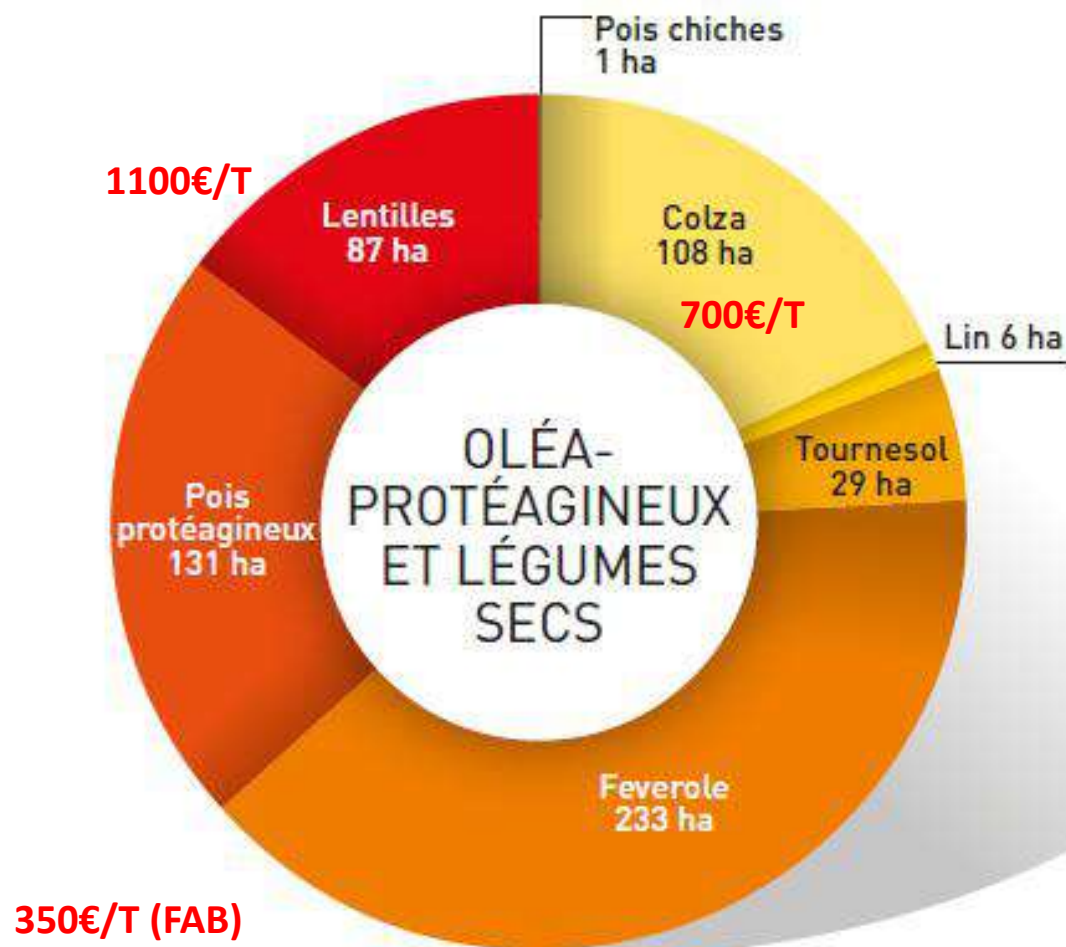


	Nombre d'exploitations	Surfaces certifiées + conversion (ha)
CÉRÉALES	102	3 303

Source:
observatoire
régional de l'AB
2013 (ABP)

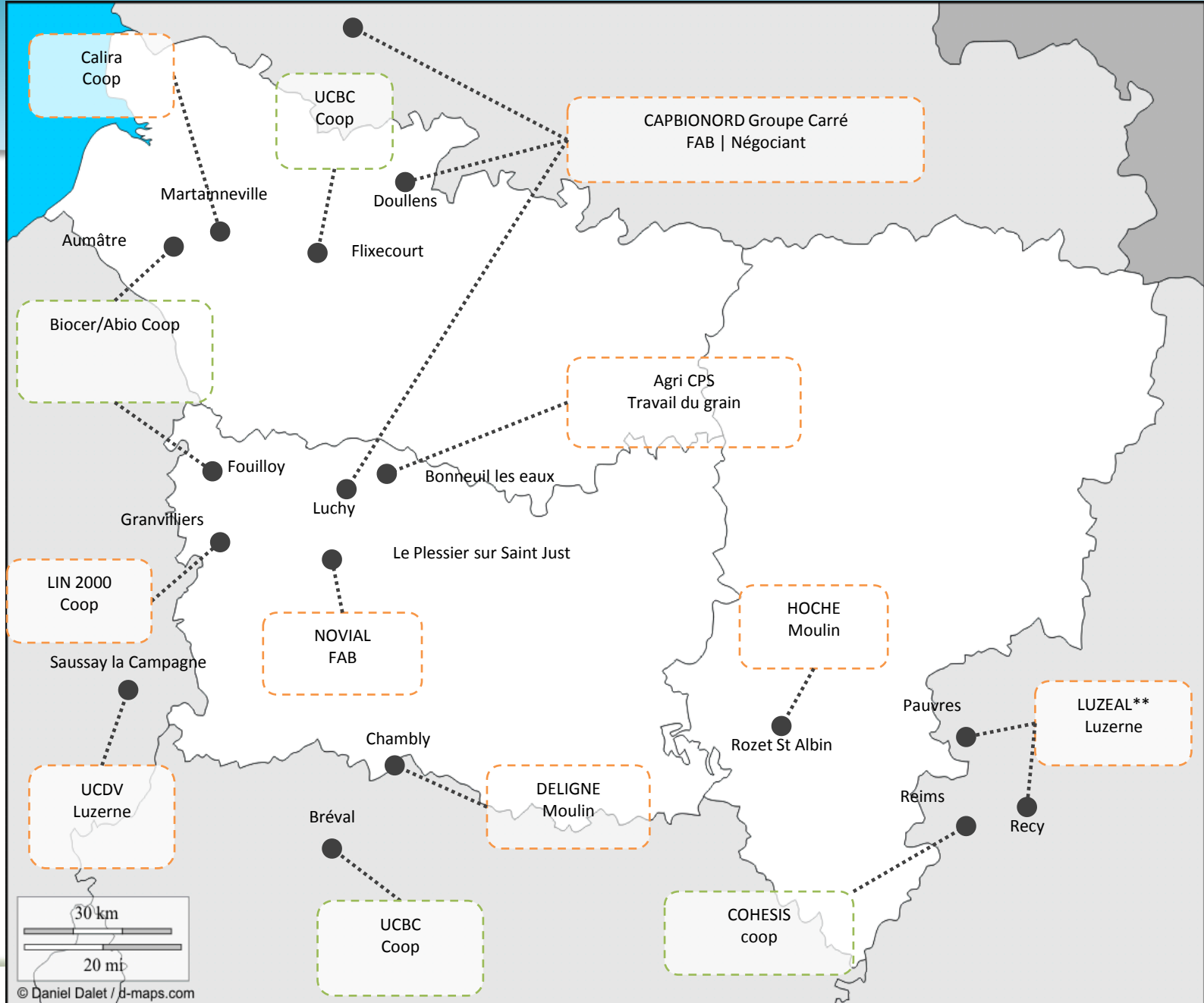
❖ A / Avec 3 désherbages mécaniques : parcelle de 10.75 ha





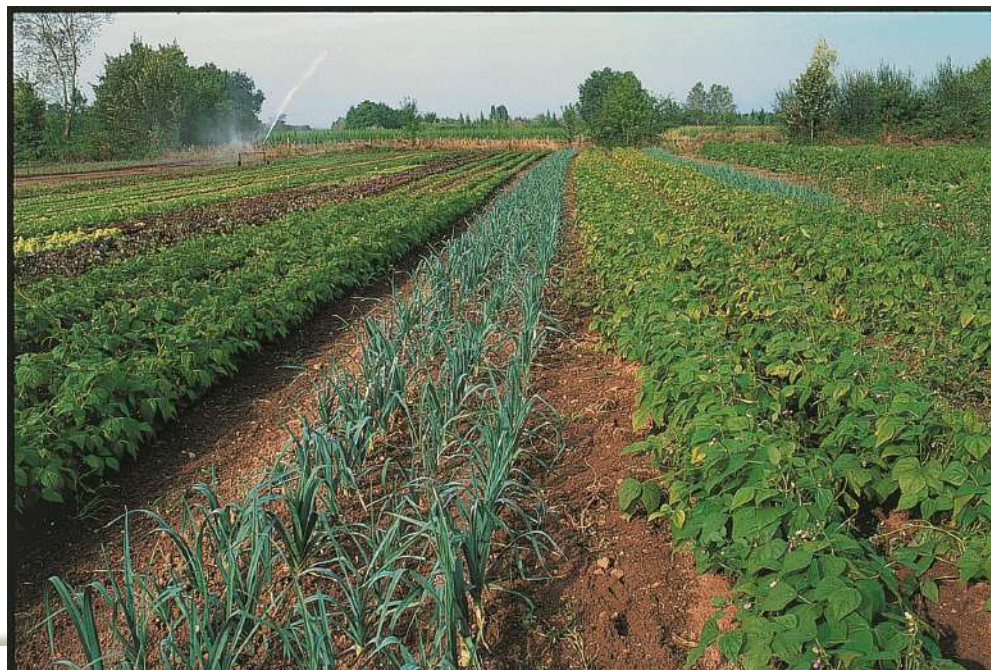
	Nombre d'exploitations	Surfaces certifiées + conversion (ha)
OLÉAGINEUX	17	143
PROTÉAGINEUX	36	364
LÉGUMES SECS	15	88

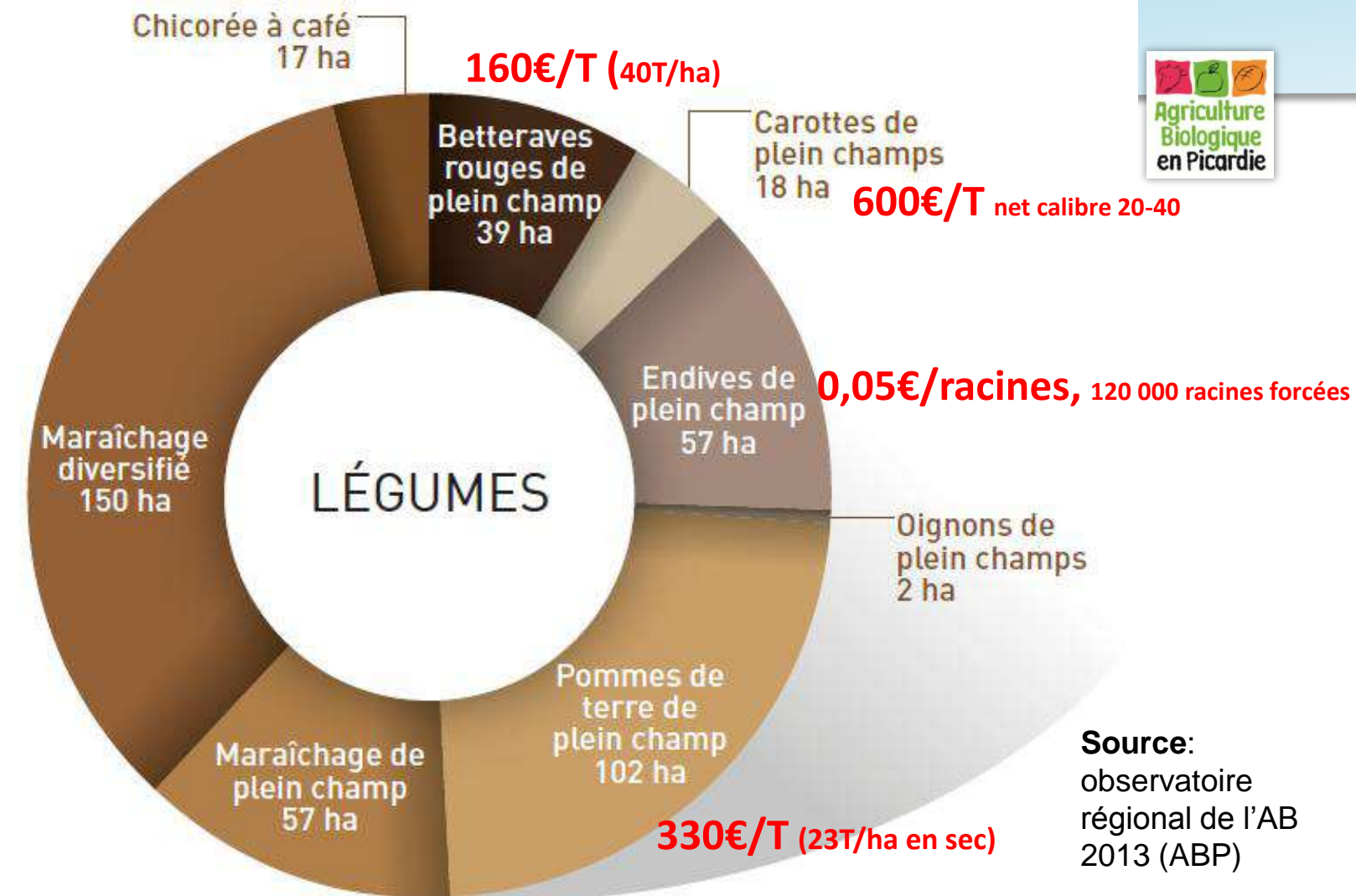
Source:
observatoire
régional de l'AB
2013 (ABP)



Acteurs de la filière Céréales picarde. Source : ORAB ABP, 2012

La filière Légumes de plein champ





Source:
observatoire
régional de l'AB
2013 (ABP)

	Nombre d'exploitations	Surfaces certifiées + conversion (ha)
LÉGUMES FRAIS	82	428



Les dispositifs d'aides

Les zones à enjeu eau: MAEt liées à l'AB



MAEt « Bio conversion »

- Grandes cultures/céréales: **200 €/ha/an**
- Engagement de 5 ans à la conversion

Les aides de l'Etat

*Aides du 1^{er} pilier de la PAC : modulation à soustraire
Demande à faire avec le dossier PAC*

Aide à la conversion (SAB-C)

Selon le type de production

Maraichage, arboriculture : 900 €/ha/an

Légumes de plein champ, viticulture : 350 €/ha/an

Cultures annuelles : 200 €/ha/an

Prairies permanentes : 100 €/ha/an

Rémunération de reconnaissance (Aide au maintien = SAB-M)

Demande annuelle avec la PAC

Maraichage, arboriculture : 590 €/ha/an

Légumes de plein champ, viticulture : 150 €/ha/an

Cultures annuelles : 100 €/ha/an

Prairies permanentes : 80 €/ha/an



Les aides du Conseil Régional

Aide à la certification :

Demande annuelle

Plafond éligible : 1 000 €

Aides « amélioration de la qualité des produits bio »

Plafond éligible : 100 000 € par projet

Aide de 10 à 40 %

Autres aides aux investissements (matériel désherbage mécanique)

Plan Végétal Environnement

La bio en pratique



- Réseau Fermes de Démonstration
- Journées Portes Ouvertes
- Journées techniques
- Formations



Clément GABORIAU

Chargé de mission Eau et Agriculture Biologique

03 22 22 58 30

c.gaboriau@bio-picardie.com

Jean-Pierre Peral

Conseiller technique Production Légumière

06 73 83 04 75

j.peral@bio-picardie.com



Réunion d'information à destination des agriculteurs de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 et Caix 3



19 février 2014

CAIX



PRÉFET
DE LA SOMME



AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE



Introduction

Philippe CHEVAL

Président du SIEP du Santerre

&

Daniel ROGUET

Président de la Chambre d'agriculture



Ordre du jour

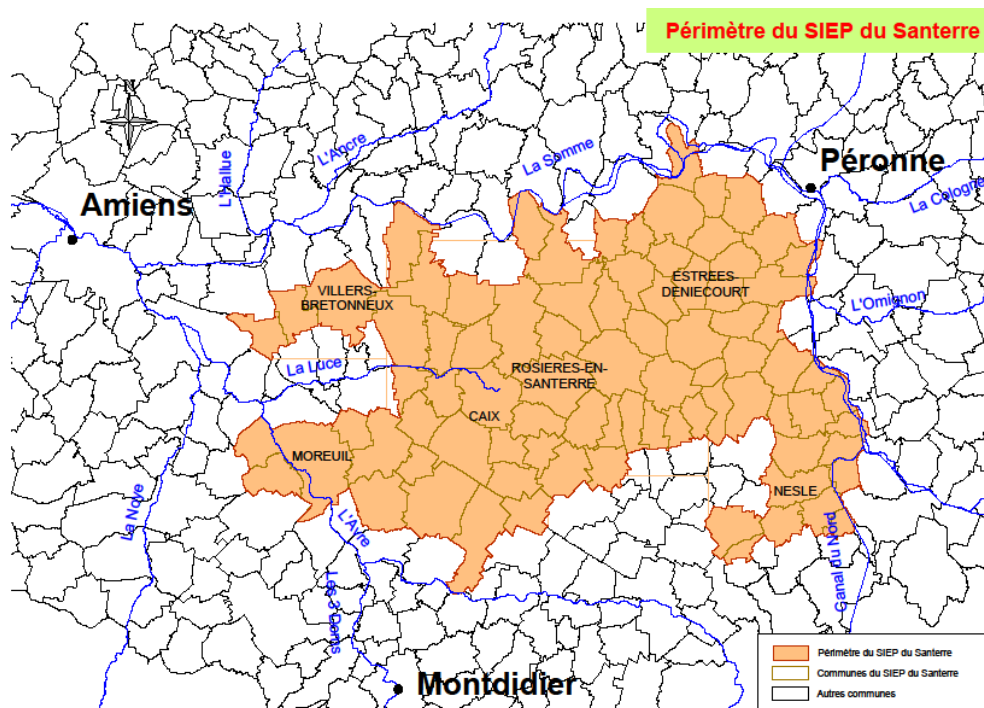
- Rappels sur l'ORQUE
- Avancée du plan d'actions non agricole
- Avancée du plan d'actions agricole
- Présentation des aides disponibles en 2014



Ordre du jour

- **Rappels sur l'ORQUE**
- Avancée du plan d'actions non agricole
- Avancée du plan d'actions agricole
- Présentation des aides disponibles en 2014

Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre



Création du SIEP en 2001

83 communes

Superficie: 57 000 ha

Abonnés: 18 456

Quatre stations de pomp

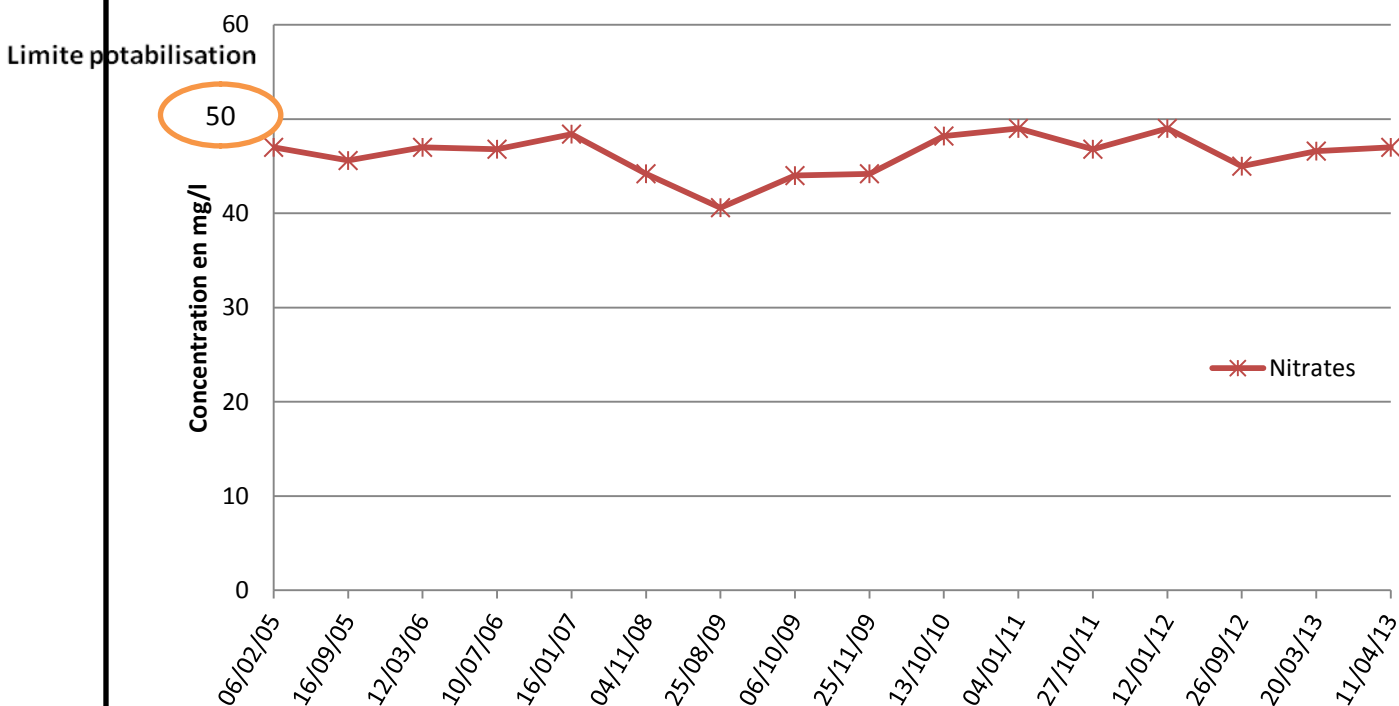
Caix 1 (4 forages), Caix 3 (2 forages), Potte et Morchain (2 forages).

Volume prélevé en 2012 :

- Caix 1 et Caix 3 : **2 800 772 m³**
- Potte et Morchain: **1 101 258 m³**

Problématique du territoire

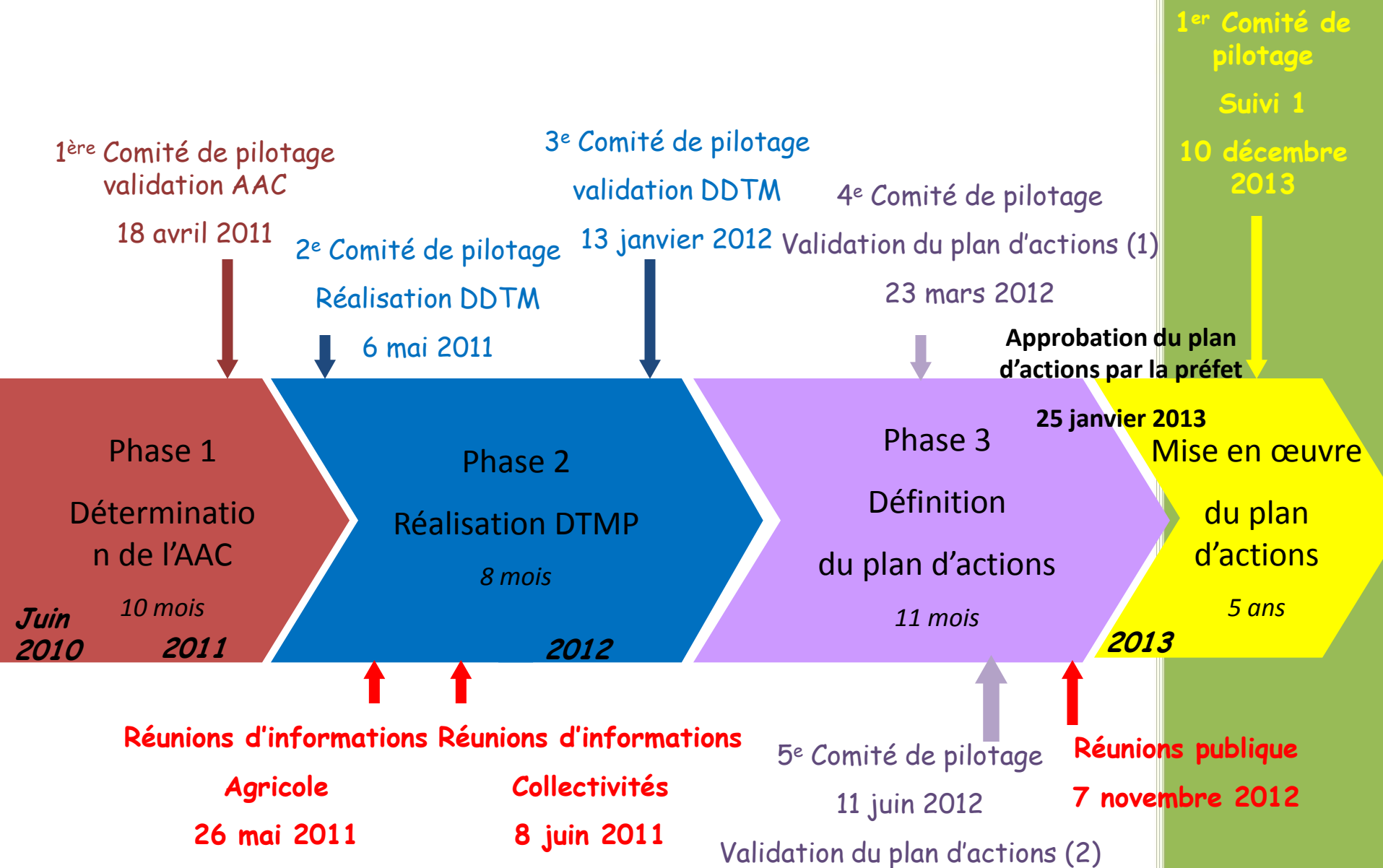
Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.2)



L'objectif est de **garantir l'alimentation en eau potable** et de maintenir un **prix raisonnable** de l'eau sur le territoire



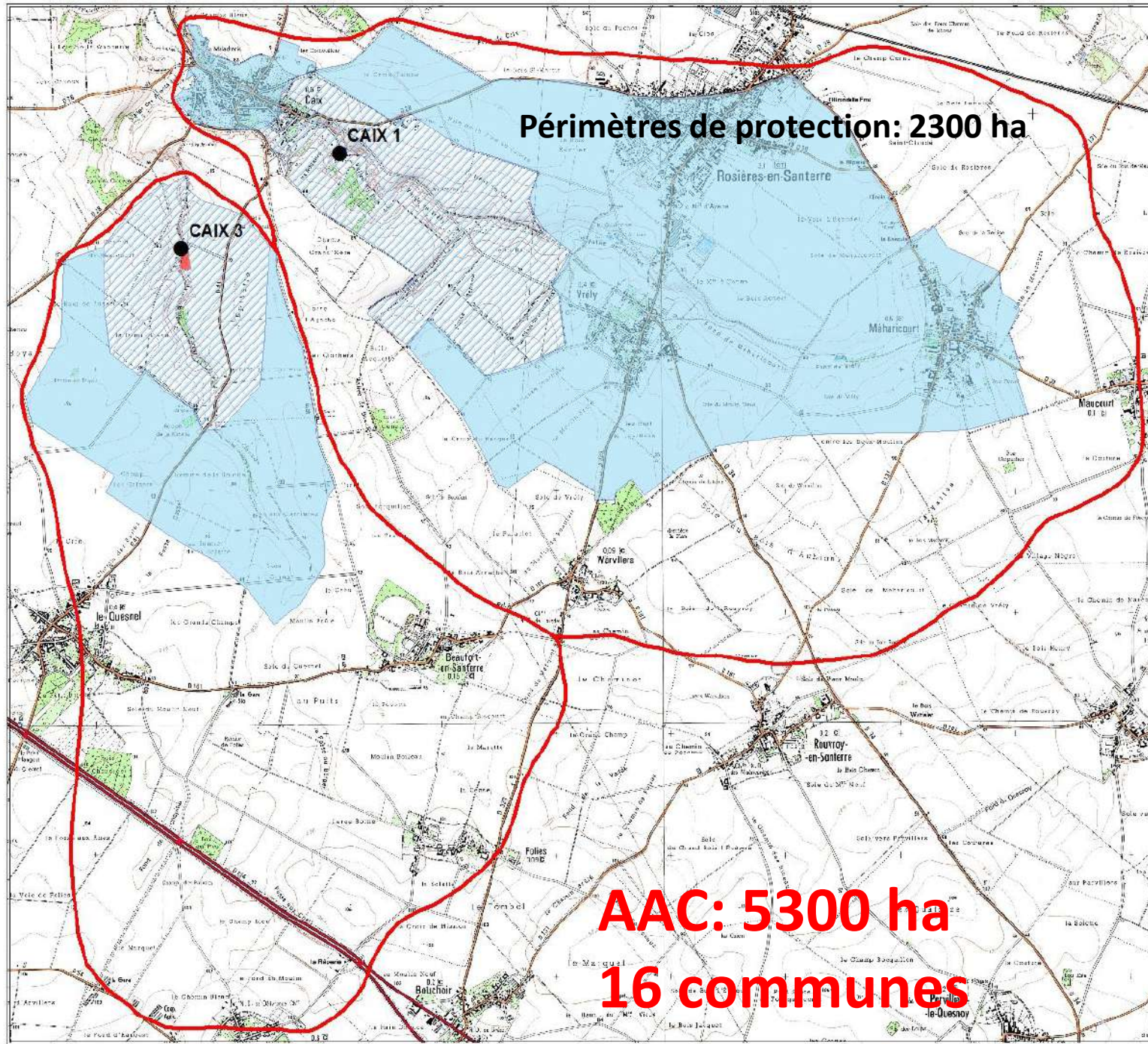
Planning de l'étude



Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Légende

- Captages
- Aires d'alimentation
- Périètres de protection :
 - immédiate
 - ▨ rapprochée
 - éloignée

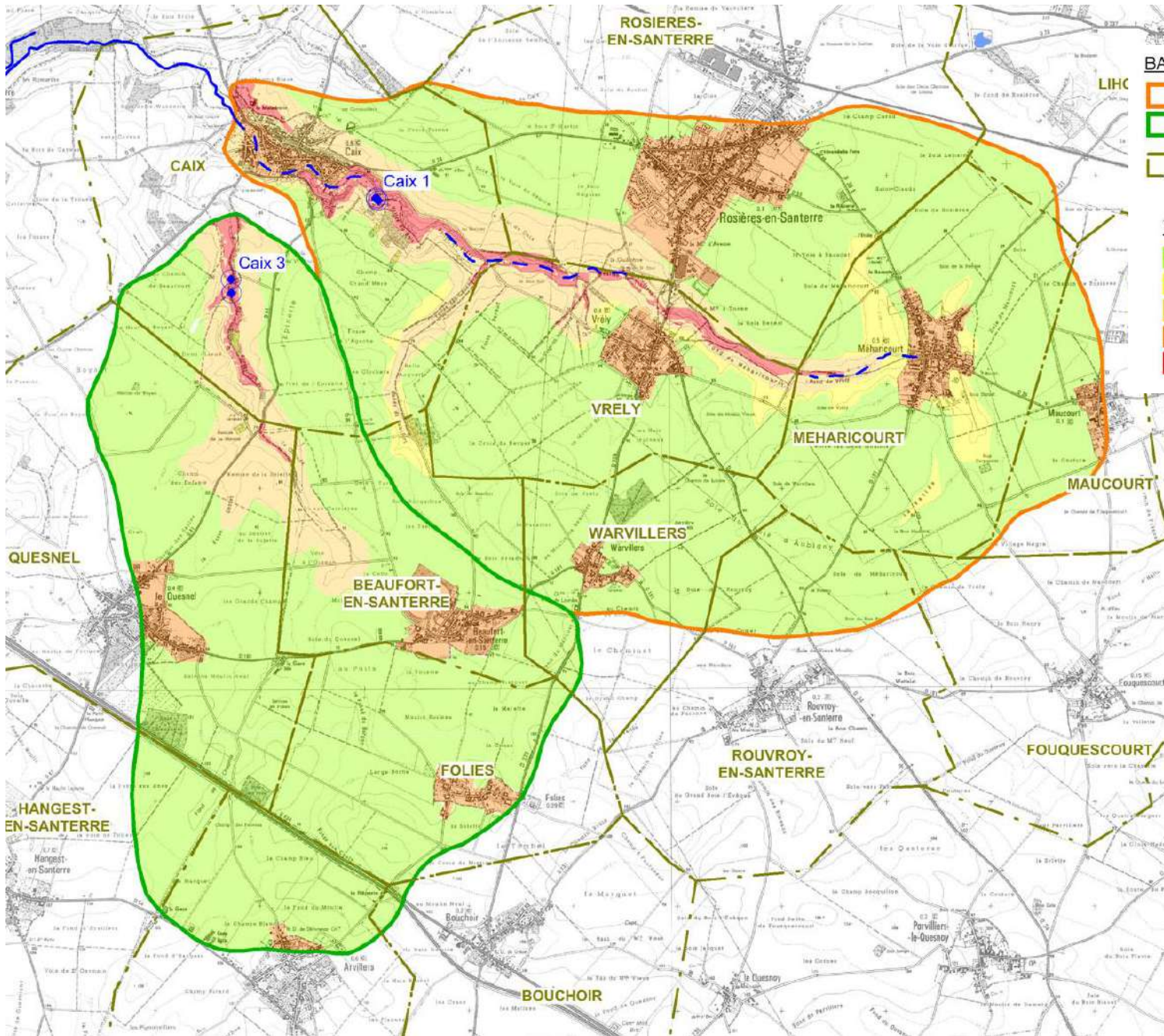


Périètres de protection: 2300 ha

AAC: 5300 ha
16 communes

© Copyright - Géonord
Sources - Agence de l'Eau Artois Picardie, SCAN 25 - IGN - Conventien 5824
L. 02/05 - 19/03/011

Vulnérabilité de la ressource en eau





BAC des champs captants de Caix

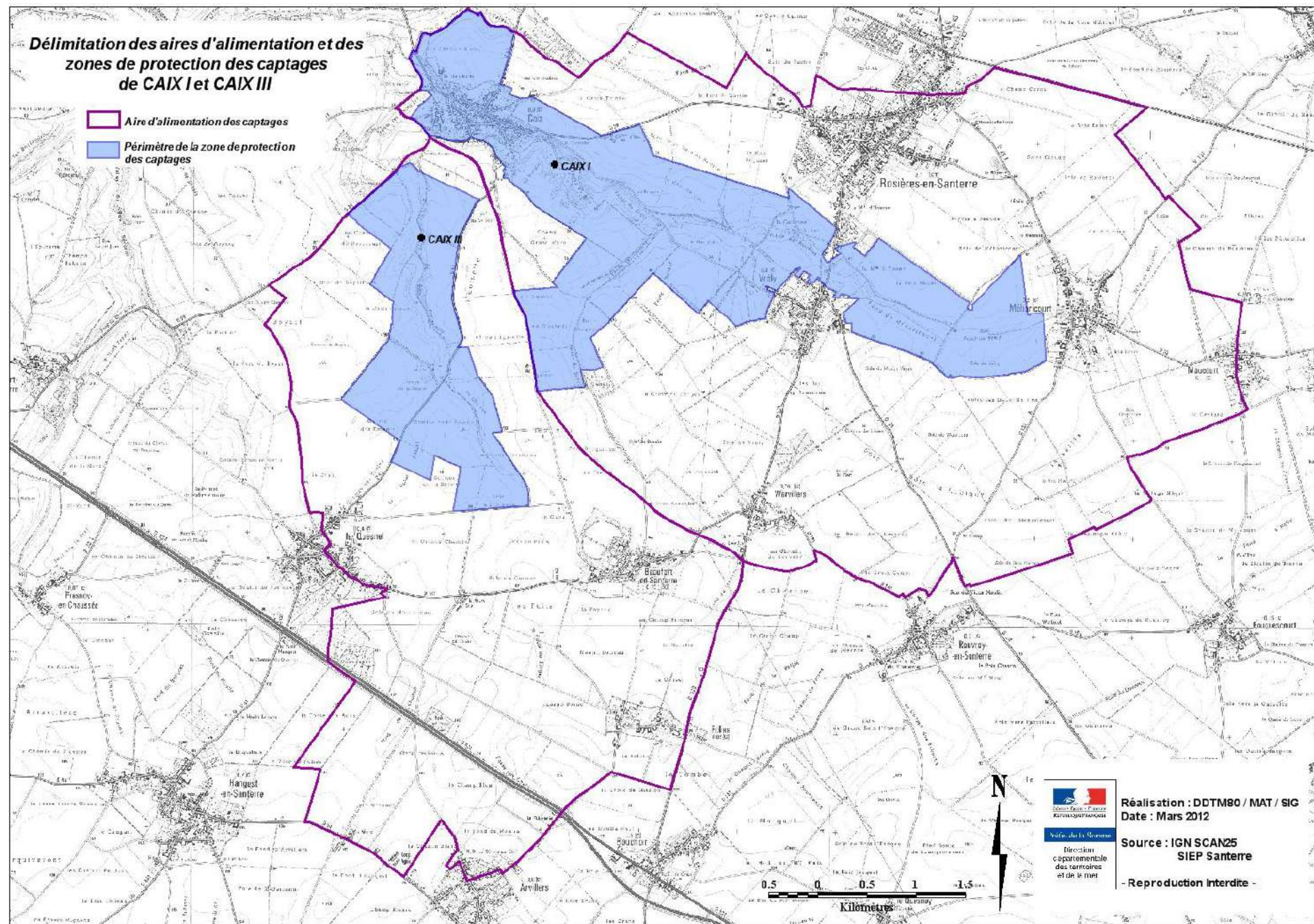
- Caix 1
- Caix 3
- Limites de communes

Vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère :

- Faible
- Modérée
- Elevée
- Elevée (Zone urbanisée)
- Très élevée

Délimitation des aires d'alimentation et des zones de protection des captages de CAIX I et CAIX III

-  Aire d'alimentation des captages
-  Périmètre de la zone de protection des captages



Réalisation : DDTM80 / MAT / SIG
Date : Mars 2012

Direction
Départementale
des territoires
et de la mer

Source : IGN SCAN25
SIEP Santerre

- Reproduction Interdite -



Ordre du jour

- Rappels sur l'ORQUE
- **Avancée du plan d'actions non agricole**
- Avancée du plan d'actions agricole
- Présentation des aides disponibles en 2014

Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)

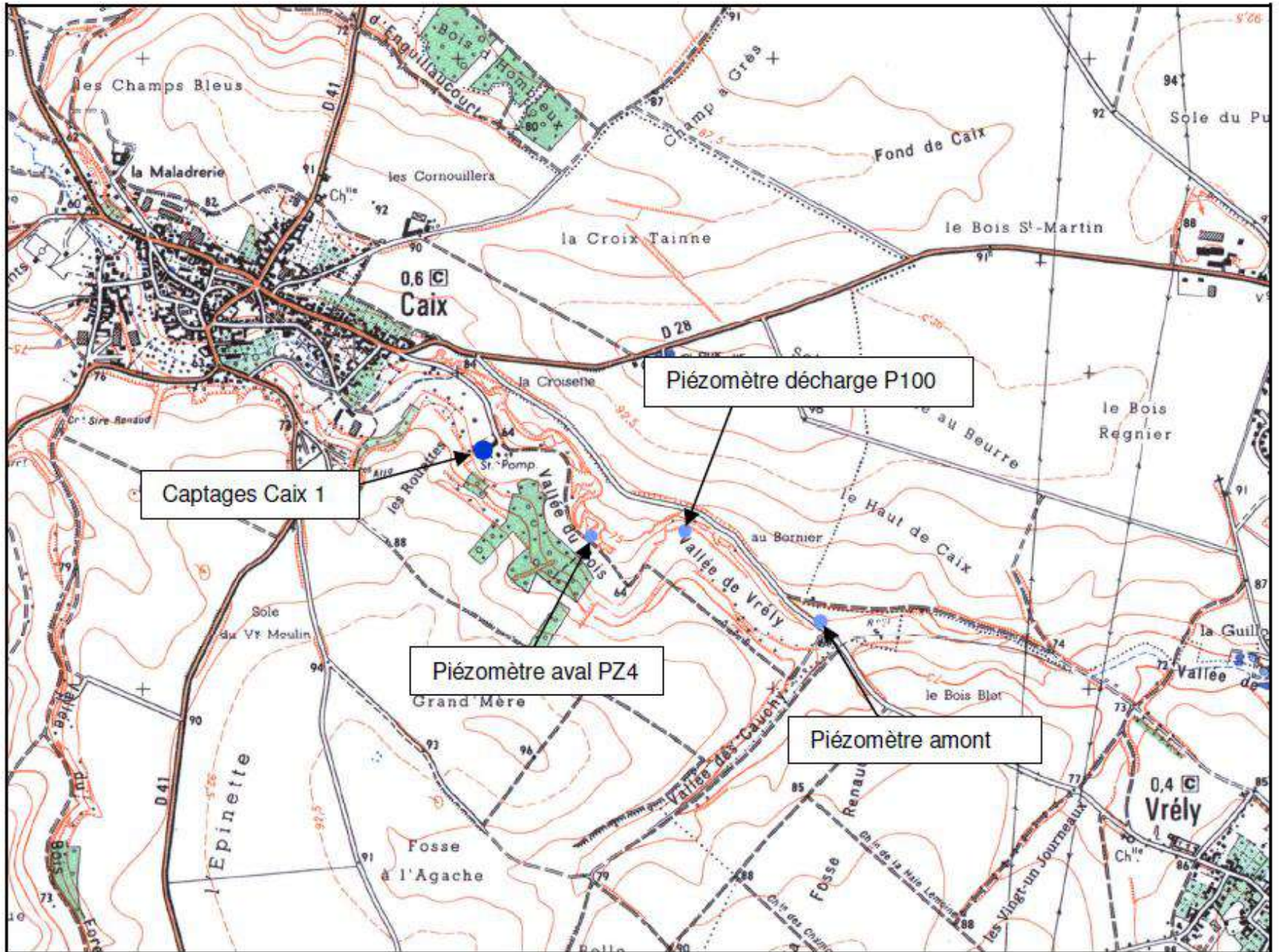


Figure 1 : Emplacement des piézomètres (1/25000^{ème})

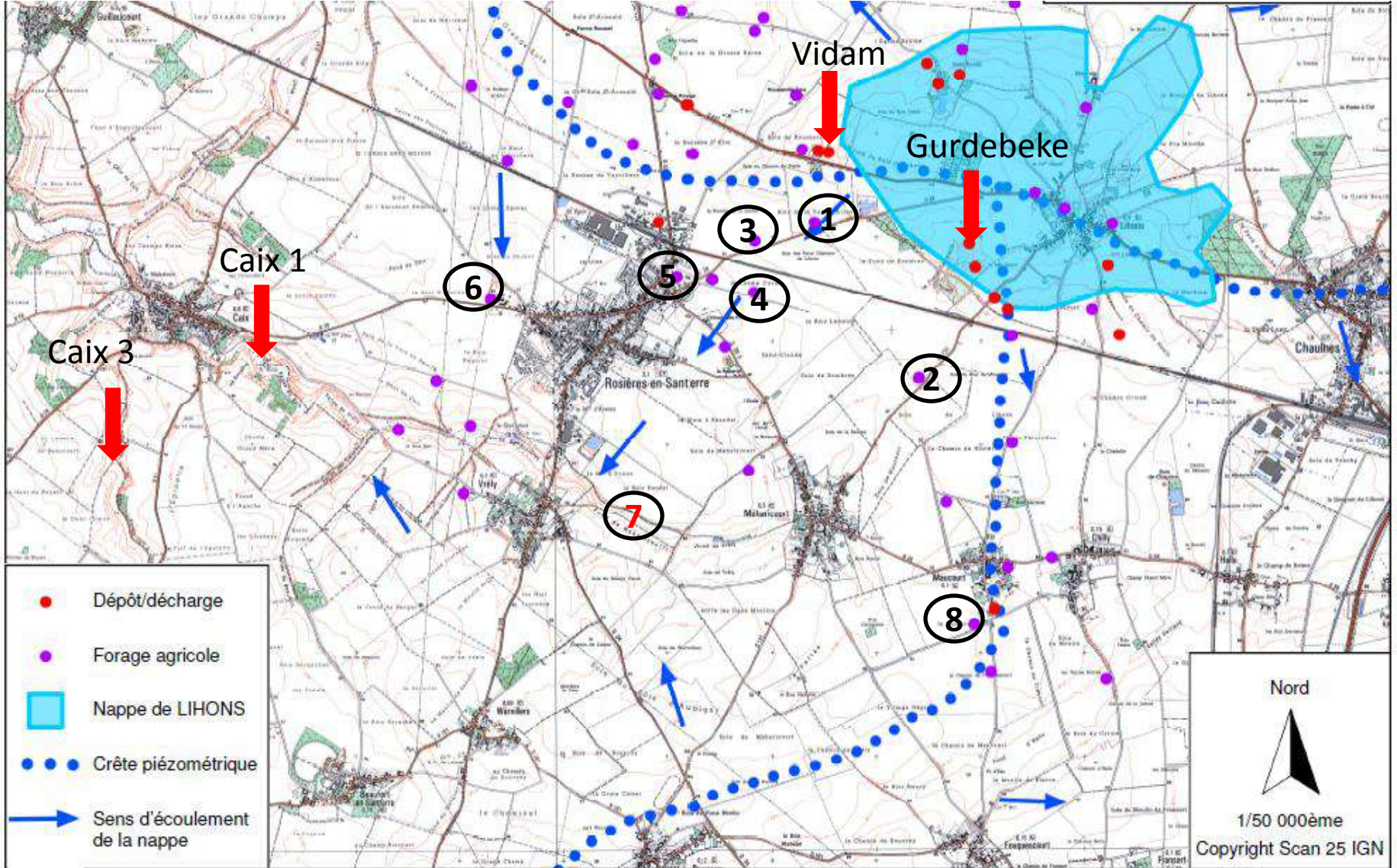


Analyses en juin et septembre 2012 et 2013

Piezos décharge Caix	P Amont	P décharge	P aval
Février 1996		76	
Avril 2003		68	
Juin 2005		75	
Septembre 2006		76	
Aout 2007		70	
Octobre 2008		74	
Août 2009		74	
septembre 2010		74	
Mars 2012		39	
Juin 2012	44	77	42
Septembre 2012	40	68	40
Février 2013	43	75	42
Septembre 2013	-	75	41

+ Traces de Nickel, dichloroéthylène, trichloréthylène, trichloroéthane, atrazine

Etude pour analyser l'impact des décharges de Lihons sur les captages



1	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	28	30	
Bores µg/l	38	82	
Perchlorates µg/l	3,5	5	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

limite: 1 mg/l

2	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	20	
Bores µg/l	85	52	
Perchlorates µg/l	3,3	5	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

3	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	44	62	
Bores µg/l	26	56	
Perchlorates µg/l	3,3	4	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

4	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	50	41	
Bores µg/l	22	48	
Perchlorates µg/l	4,4	7	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l		< 0,1	

5	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	49	58	
Bores µg/l	35	67	
Perchlorates µg/l	2,4	4	
Atrazine µg/l	0,07	0,14	
Oxadixyl µg/l			

6	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	25	34	
Bores µg/l	51	46	
Perchlorates µg/l	3,1	4	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

7	2012	2013	2014
Nitrates mg/l		49	
Bores µg/l		64	
Perchlorates µg/l		7	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

8	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	31	
Bores µg/l	130	64	
Perchlorates µg/l	6,9	8	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)

Fiche thématique 3 : Assainissement Collectif

AC

Actions	Intitulé	Objectif fixé au bout de 5 ans	Indicateur utilisé	Priorité	Etat zéro	Suivi 1 an
AC 3.1	Poursuivre le recensement des points de stockage des eaux pluviales pour chaque commune comprise dans l'aire d'alimentation des captages	Mise à jour de la base de données	Nombre de point de stockage identifié	A	20	Déterminés
	Réaliser une analyse des eaux stockées en chaque points de collecte des eaux pluviales (en priorité pour la commune de Méharicourt)	20 campagnes de mesures	Nombre de campagne de mesure	B	0	En cours de réflexion
AC 3.2	Cibler les linéaires du réseaux jamais inspectées par les gestionnaires d'assainissement	Définition des linéaires de réseaux jamais inspectés	Nombre de linéaire	A	0	En cours de réflexion
	Réaliser le diagnostic réseaux des secteurs choisis	1	Diagnostic réseau réalisé	A	0	(2015)
	Selon les conclusions du diagnostic, agir sur les tronçons de réseaux avec des rejets directs au milieu	A définir selon les conclusions du diagnostic	A définir selon les conclusions du diagnostic	B	0	0

Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)



Assainissement Non Collectif

- ➔ 10^e programme de l'AEAP : AAC de Caix en **zone à enjeu sanitaire**.
- ✓ CCS: 102 installations non conforme sur 208 dans l'AAC (25 dossiers par an).
- ✓ CCALM: 75 installations non conforme sur 150 dans l'AAC (17 dossiers par an).
- ➔ Réflexion pour réaliser des études à la parcelle
 - ✓ GT le 14 janvier 2014 avec la CCS et la CCALM

Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

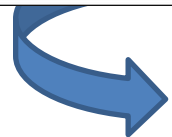
Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)



Charte d'entretien des espaces publics



Communes	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de désherbage	Achat de matériels alternatifs
SIEP du Santerre	19 avril 2010	3	Oui	Oui	Broyeur Désherbeur thermique
Le Quesnel	26 mars 2012	3	Oui	Oui	
Méharicourt	14 mai 2012	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse
Rouvroy-en-Santerre	20 avril 2013	3	Oui	Oui	
Hangest -en-Santerre	14 mai 2013	3	En cours	En cours	Broyeur
Rosières-en-Santerre	5 juin 2013	3			
Caix	9 décembre 2013	3			Béton poreux cimetière Balayeuse/arracheuse

Harbonnières : acquisition d'une balayeuse/arracheuse

Chaulnes (en dehors de l'AAC) : signature le 4 novembre 2013, niveau 3



Communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics

-  Territoire ORQUE
-  Captages de Caix
-  ZEE_CAIX
-  ZEE_HANGEST_EN_SANTERRE
-  ZEE_LE_QUESNEL
-  ZEE_MEHARICOURT
-  ZEE_ROSIERES_EN_SANTERRE
-  ZEE_ROUVROY_EN_SANTERRE
-  Concours des communes (forcé)
-  Scan25 (forcé)



Démonstrations de matériels alternatifs

- Le 26 mai 2011 à Caix
- Le 7 octobre 2013 à Caix (12 communes)



Désherbeur de chemin





Interdiction des produits phytosanitaires en zones non agricoles

L'assemblée nationale a voté :

- ✓ A compter du 1^{er} janvier 2020, les pesticides seront interdits dans les espaces non agricoles.
- ✓ A compter du 1^{er} janvier 2022, la vente des produits phytosanitaires aux particuliers sera interdite.

Le texte prévoit des peines pouvant aller jusqu'à six mois d'emprisonnement et 30.000 € d'amende pour toute personne utilisant ou détenant ces produits alors interdits.



Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)



Artisans

- Convention entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et l'AEAP pour réaliser des diagnostics chez les artisans.

→ CAIX site pilote

- Objectif : 30 artisans diagnostiqués en 5 ans.
 - En 2013 : 7 artisans visités dans l'AAC.
- 1 artisan a déposé un dossier de demande de participation financière à l'AEAP/CCS et CG.
- Réunion de sensibilisation de la Confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment pour les peintres à partir de 2014



Industries

Echanges avec la DREAL pour
l'inspection des sites présents dans
l'AAC (SITPA, SMO, Darkiewicz, Ferinox)
+ dépôt à Maucourt)



Maucourt
arrêté de travaux
d'office



Programme d'actions non agricole



Thématique n° 1 : Milieu (MIL)

Thématique n° 3 : Assainissement Collectif (AC)

Thématique n° 4 : Assainissement Non Collectif (ANC)

Thématique n° 5 : Phytosanitaire Non Agricole (PNA)

Thématique n° 6 : Activités Artisanales et Industrielles (ART)

Thématique n° 7 : Communication (COM)







Ordre du jour

- Rappels sur l'ORQUE
- Avancée du plan d'actions non agricole
- **Avancée du plan d'actions agricole**
- Présentation des aides disponibles en 2014



Concertation avec le monde agricole

- ✓ 3 752 ha SAU des AAC diagnostiquées, soit **81 % de l'AAC** (objectif fixé)
- ✓ 89 % des surfaces de vulnérabilité modérée à très élevée diagnostiquées
- ✓ 65 % des agriculteurs ont déclaré être prêts à modifier leurs pratiques culturales

Deux groupes de travail :

- le 1^{er} décembre 2011
- le 6 mars 2012



échanges sur le plan d'actions et ses
objectifs

Fiche thématique 2 : AGRICOLE

AGRI

Cibles

106 exploitations cultivent au minimum une parcelle sur le territoire.
46 exploitations ont leur siège et/ou des bâtiments dans l'aire d'alimentation
29 exploitations sont situées dans les zones de protection de captages
44 exploitants cultivent dans les zones de protection de captages

MOA

Structure porteuse de l'ORQUE et les partenaires (AEAP, CA 80, OS, ABP, SAFER, ETAT, CR, CG,...)

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions
AGRI 2.1	Limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme	8
AGRI 2.2	Améliorer les pratiques de fertilisation azotée	6
AGRI 2.3	Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration	4
AGRI 2.4	Améliorer les pratiques de traitement par les produits phytosanitaires	7
AGRI 2.5	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	7
AGRI 2.6	Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	6
AGRI 2.7	Veille foncière	1

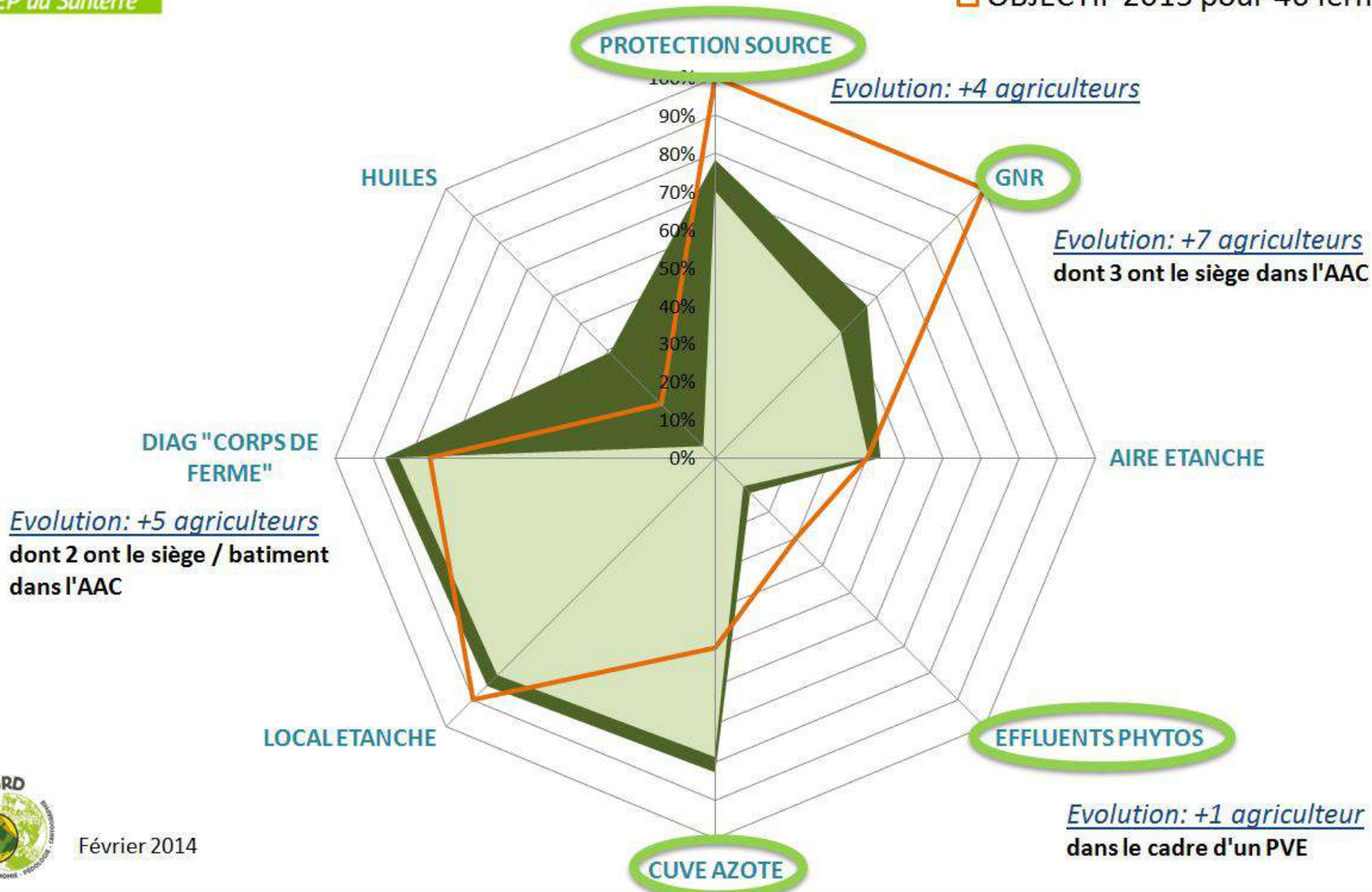
7 actions et 39 sous actions

Lutte contre les pollutions ponctuelles

■ 2013 40 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 46 fermes



Février 2014



BAC de Caix

3 possibilités pour la protection de la ressource en eau:

- Potence
- Cuve intermédiaire
- Clapet anti-retour

Potence: 300-400/
2500/4000 €



Clapet anti-retour:
environ 150 €



Cuve intermédiaire:
environ 1000 € neuf



BAC de Caix

⇒ Réétention obligatoire dès 150L (double paroi)

Principe : La citerne est constituée de deux cuves enchâssées l'une dans l'autre
L'espace est rempli d'un liquide au niveau constant contrôlé par un détecteur de niveau
⇒ Toute fuite au niveau de la cuve intérieure fait monter le niveau de liquide

Déclenchement de l'alarme



Penser à faciliter les accès :
- pour le chargement
- à l'intérieur des rétentions

Coût pour 5000L :
4000 €



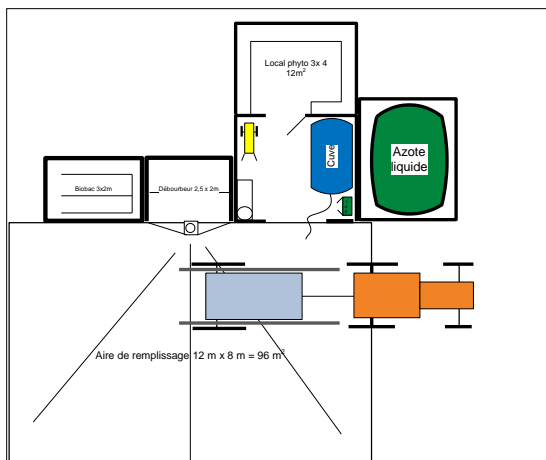


Diagnostic corps de ferme - accompagnement

➤ Diagnostic Corps de Ferme: une étape indispensable

Objectif:

Accompagner techniquement l'agriculteur dans sa réflexion sur l'aménagement du poste remplissage/ lavage du pulvérisateur



- Choix et dimensionnement des systèmes de retraitement des effluents phytosanitaires
- Réalisation de plans et d'un devis chiffré
- Point réglementaire et conseils sur le stockage des phyto, de l'azote et des hydrocarbures...
- Remise d'un compte rendu de visite + Devis et plans
- Une ½ journée de formation avec visite de sites aménagés

Coût Dalle+ Terrassement :50- 70€/ m²

Contact Stéphane GREGOIRE: 03.22.85.32.14



Diagnostic corps de ferme - formation

➤ Diagnostic Corps de Ferme: une étape indispensable

➔ **formation** « Mettre en place une aire bétonnée associée à un phytobac »

Programme: choix des bétons, technique de terrassement, lissage...

Appréhender l'étanchéité des murs et les écoulements.

Conception d'un phytobac.

1 jour: mai

Contact Hervé GEORGES: 03.22.20.67.32



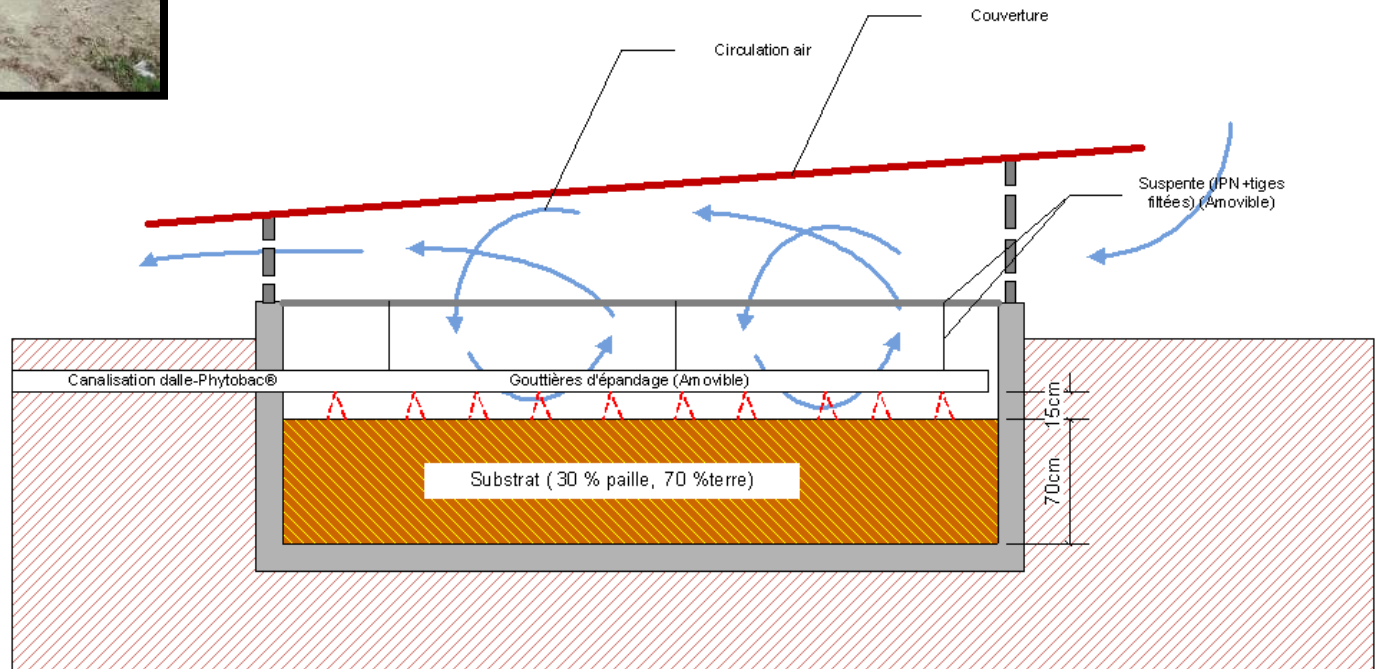


Diagnostic corps de ferme

➤ Diagnostic Corps de Ferme: une étape indispensable



5m/4m: environ 3000 €





Diagnostic corps de ferme

⇒ Rétention obligatoire dès 500m³



-Idéalement 2 cuves pour
démultiplier le risque

Cuve azote:
Pour 25 m³: environ
30000 €

Coût Dalle+
Terrassement :50- 70€/
m²

-Idéalement rétention pour moitié
du volume stocké ou plus grand
contenant: limiter les risques

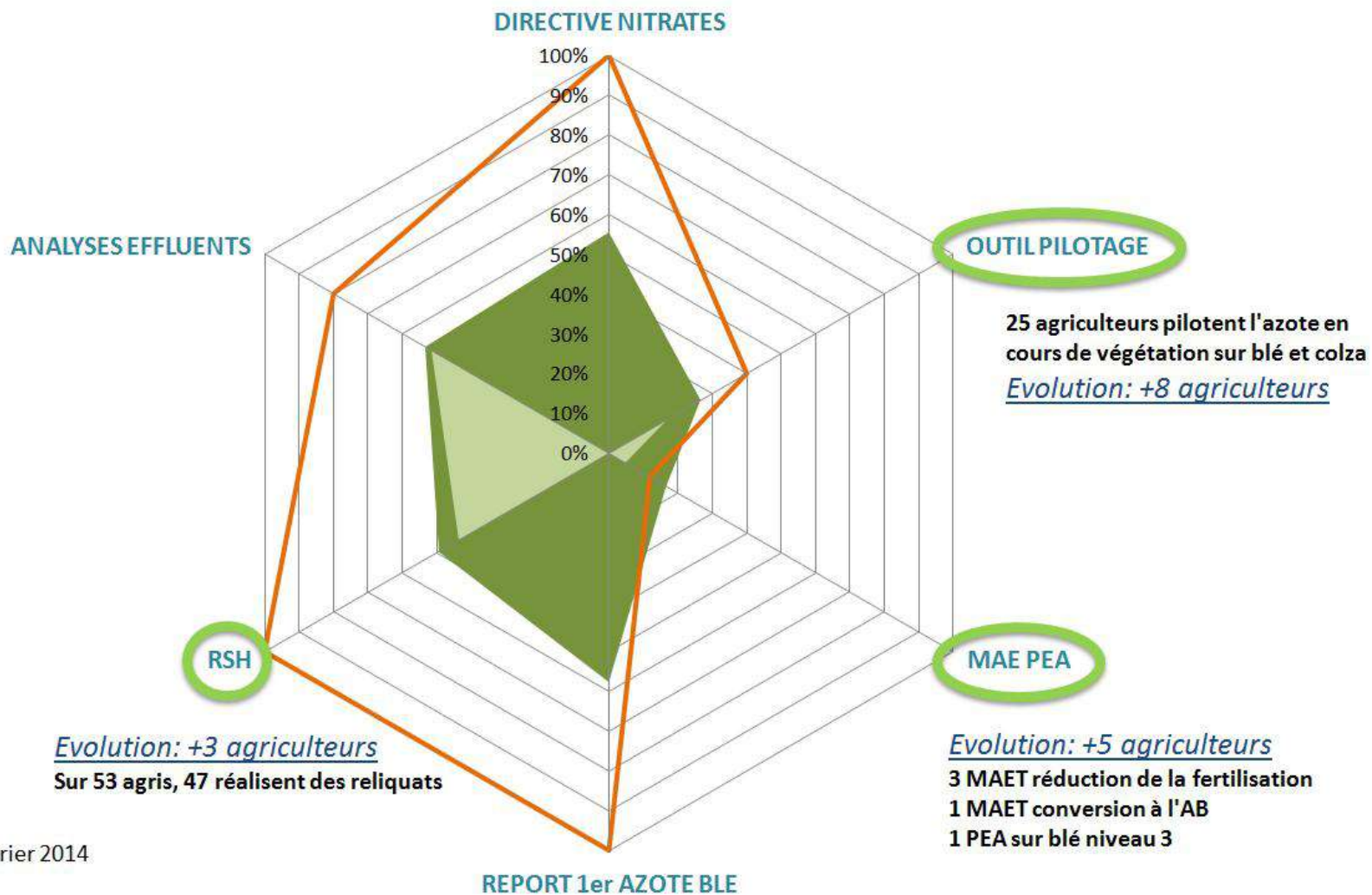


Pratiques de fertilisation azotée

■ 2013 58 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes



Février 2014



BAC de Caix

- **Périodes d'épandage** : base minimale calendrier national (+ renforcement régional à venir)
- **Les modalités de stockage des effluents d'élevage** : l'éleveur doit justifier des capacités suffisantes pour respecter le calendrier en tenant compte des risques supplémentaires liés aux conditions climatiques (des capacités minimales fixées par le PAN)
- **L'équilibre de la fertilisation N** :
 - un plan prévisionnel de fumure azotée à la parcelle (basée sur la méthode bilan – cf ref GREN)
 - un cahier d'épandage
 - obligation d'un reliquat d'azote sortie hiver
- **La couverture des sols en période hivernale**
- **Les règles d'épandage** (pentes, sols gelés, enneigés...)
- **Respect des 170 kg effluents élevage/ha** : se calcule désormais sur la SAU
- **Des Zones d'actions renforcées**

Contacts Stéphane GREGOIRE 03.22.85.32.14

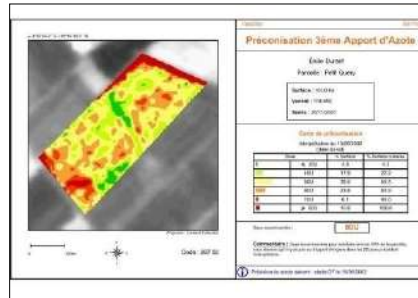
/ Aurélie ALBAUT 03.22.85.32.11



Accompagnement proposé par la Chambre d'Agriculture:

-Utilisation d'outils de pilotage de la fertilisation azoté:

-Farmstar, GPN, N tester



Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10

-Expérimentation de pilotage par drone proposé au printemps sur une majorité des parcelles de blé sur le BAC de Caix .





BAC de Caix



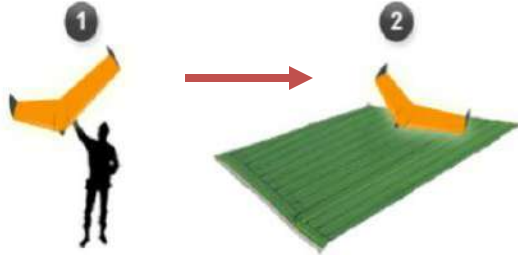
Pilotage de l'azote par drone:



→ Le drone est équipé de capteurs et de réflectomètre.

Il survole les parcelles à 150 m d'altitude et réalise les mesures grâce à son guidage GPS avec une grande précision (de l'ordre du cm). Il n'est pas perturbé par la couche nuageuse.

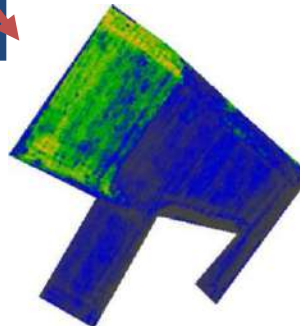
Sa capacité d'enregistrement de données est de 300 à 500 Ha par jour



Passage du drone

Traitement des données par AIRINOV

Carte de modulation automatique



Carte de conseil azote

3

RECOMMANDATION MOYENNE **67 U**

Dose	% surface
< 40 U	21,4
50 U	15,7
60 U	24,3
70 U	28,9
> 80 U	9,7

Dose moyenne
3^{ème} apport

Epandage







BAC de Caix

Pourquoi un outil d'aide à la décision?

- optimisation des apports d'N.
- atouts économique (pas de gaspillage et ajustement si besoin)
- obligatoire dans le cadre du PEA.

		
Farmstar	<ul style="list-style-type: none"> -Intégration directe des documents (PPFA) -Consultable à tout moment si informatique -Apporte une aide dans des parcelles à situation compliquée ou dans le cas de parcelles où l'historique est peu connue (JA) 	<ul style="list-style-type: none"> -Position du satellite -Délai de réception des conseils -Couche nuageuse
GPN	<ul style="list-style-type: none"> -Facile d'utilisation, réponse rapide 	<ul style="list-style-type: none"> -Besoin d'une bande surfertilisée (talonnage) -la luminosité doit être homogène pdt la mesure.
N-Tester	<ul style="list-style-type: none"> -Facile d'utilisation, réponse rapide 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombreuses mesures pour avoir une réponse fiable (environ 30)



-Conseil individuel / formation (fertilisation, PPFA, bilan azotée...)

→ formation « **Fertilisation azotée: conjuguer technique et réglementaire** » **le 27 février 2014 à Villers Bocage**

→ Accompagnement individuel ou collectif par un conseiller de la Chambre d'Agriculture.

→ Mes p@rcelles est l'outil en ligne pour piloter vos cultures et enregistrer vos pratiques sur le principe de la saisie unique. (parcellaire, fertilisation, traçabilité, indicateurs technico-économiques.)

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10



Fertilisation azotée : conjuguer technique et réglementaire

*** La réglementation en zone vulnérables oblige les agriculteurs à respecter un programme d'action basé sur l'équilibre de la fertilisation azotée et la gestion de l'interculture. Cette formation vous permettra d'acquies les bases agronomiques pour réaliser la méthode du bilan azoté et d'optimiser la gestion de vos cultures intermédiaires.

1 jour

Jeudi 27 février 2014

à la Chambre d'agriculture à Villers-Bocage

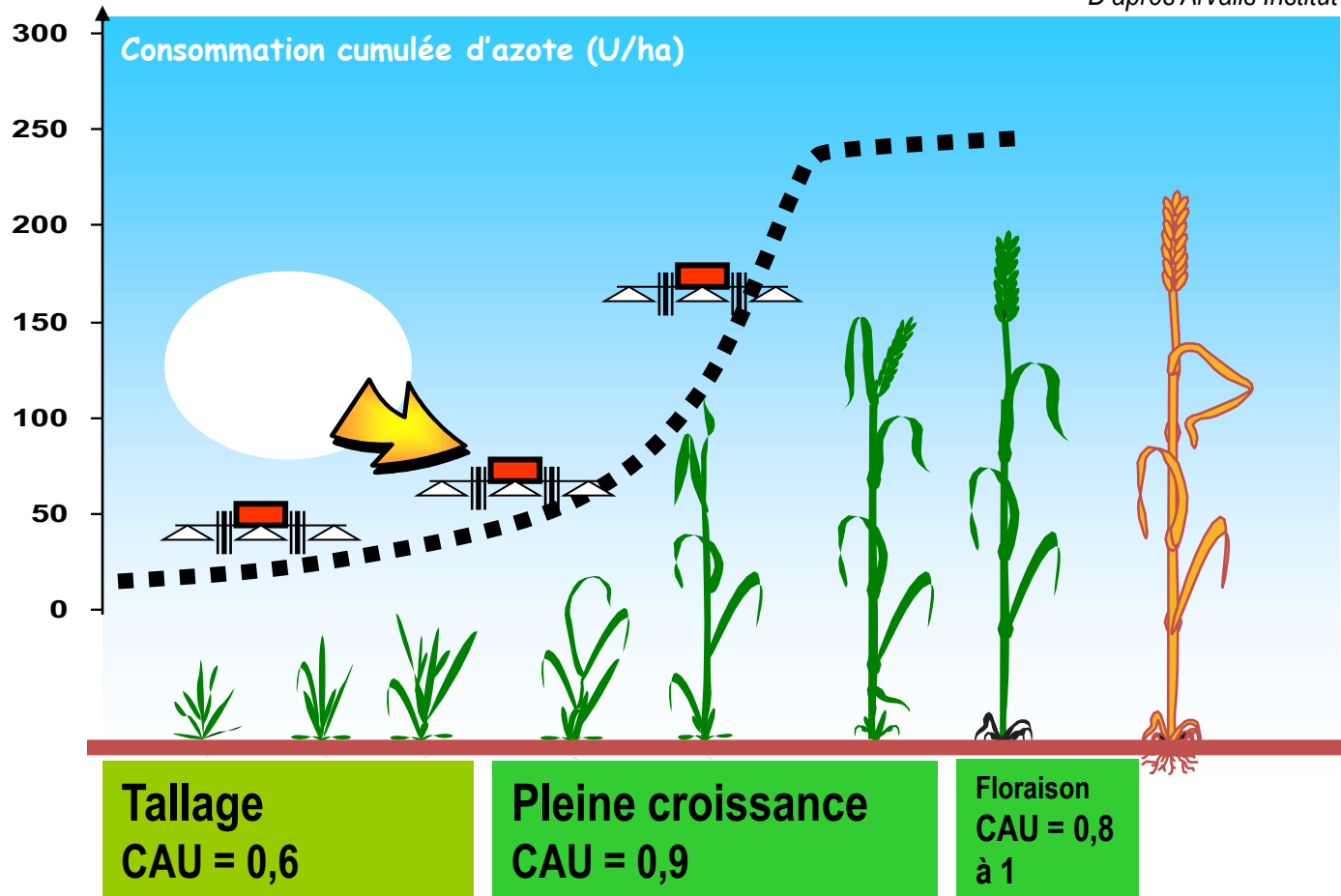




BAC de Caix

Rythme d'absorption et de fertilisation azotée du blé

D'après Arvalis Institut du Végétal



➡ Avant le 1er mars, limiter à 50U max pour le 1er apport sur les sols filtrants = meilleure efficacité et moins de risque de lessivage



BAC de Caix

➤ Améliorer les pratiques de fertilisation:

- Fourniture sonde de prélèvement, sachets d'analyse, bidons...
- Dépôt d'échantillons possible dans les bureaux de la chambre d'agriculture

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10



**Coût analyse reliquat
azoté = 9 € / horizon**

Analyse effluents d'élevage:

- Fumier: 45 € - 60 €

- Lisier: 40 €- 60 €



Contacts: Sandrine EVAIN:03 22 93 51 20

Christelle DEHAINE: 03 22 33 69 19

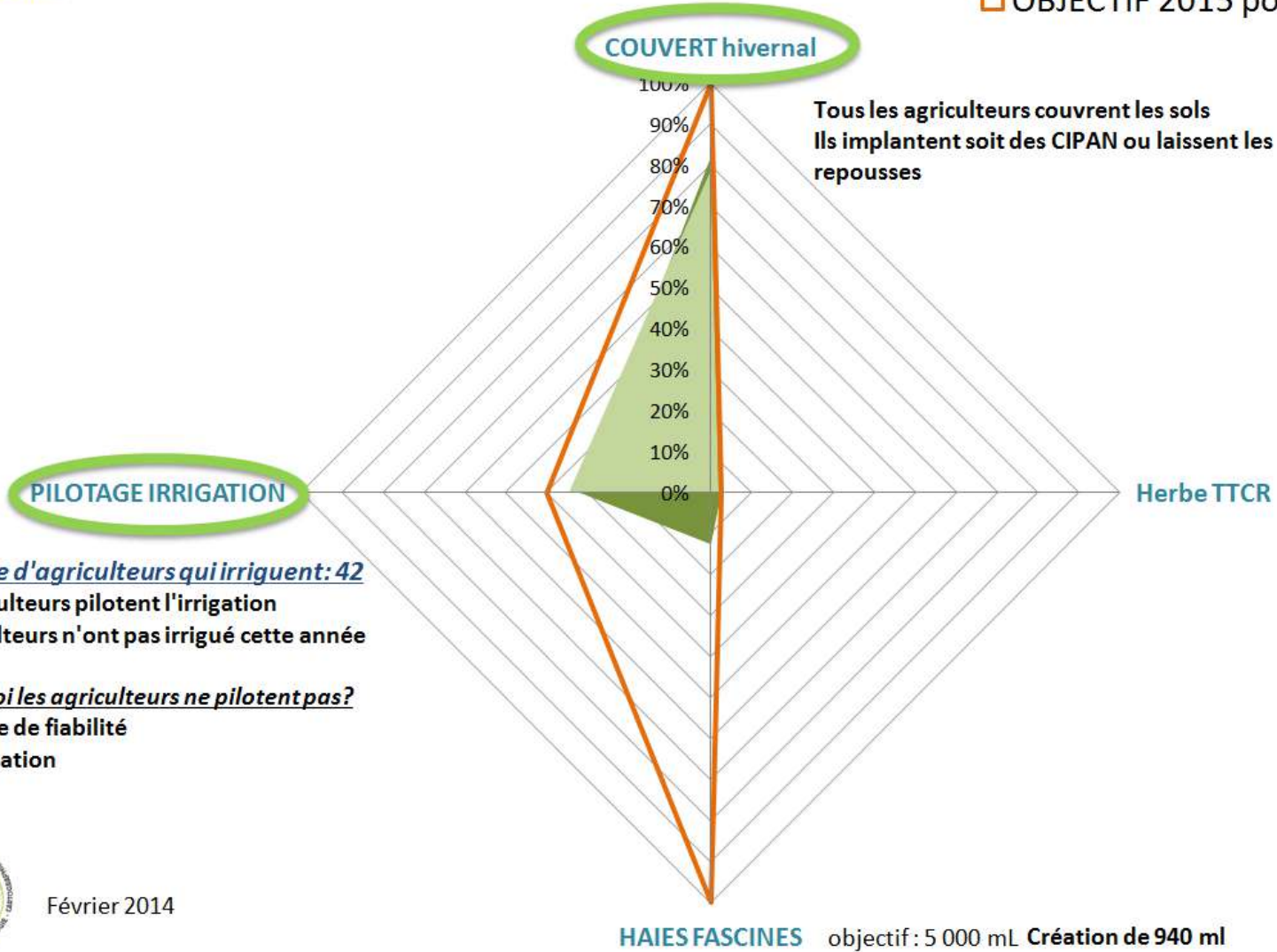
Annabelle FEUVRIER: 03 22 93 51 24

Lutte contre le ruissellement

■ 2013 58 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes

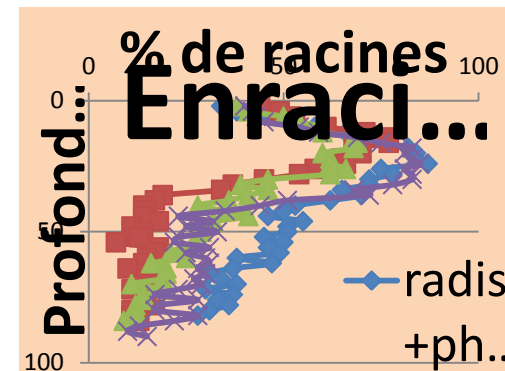
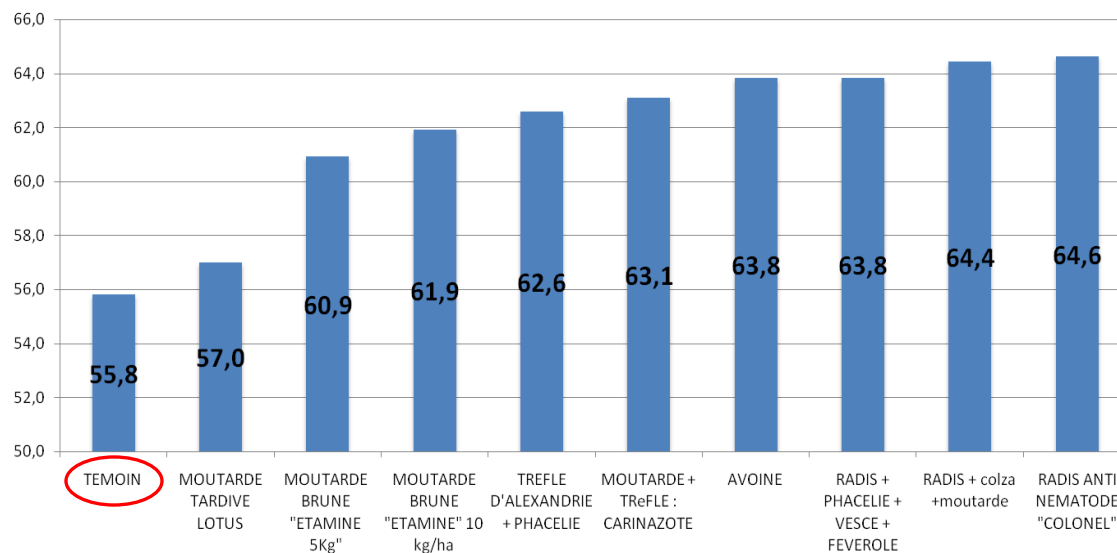


Nombre d'agriculteurs qui irriguent: 42
18 agriculteurs pilotent l'irrigation
2 agriculteurs n'ont pas irrigué cette année

Pourquoi les agriculteurs ne pilotent pas?
-manque de fiabilité
-organisation



ESSAIS 2010- 2014



-Rendements (essai avant PDT): les cipan sont favorables !

-Les couverts ne favorisent pas le développement des maladies par rapport au sol nu !

-Enracinement: mieux avec les couverts par rapport au sol nu.

-D'autres essais sont en cours sur légumes avec le partenariat de l'OP L Vert et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Premiers résultats: les couverts ne favorisent pas les maladies et pas d'impact négatif sur le rendement. A suivre.



Pourquoi un bilan hydrique?

- Optimisation de la gestion de l'eau
- un apport au bon moment garanti le bon nombre de tubercule et un grossissement des tubercules optimal


gain économique et environnemental

BILAN HYDRIQUE

Date 30-juil-12

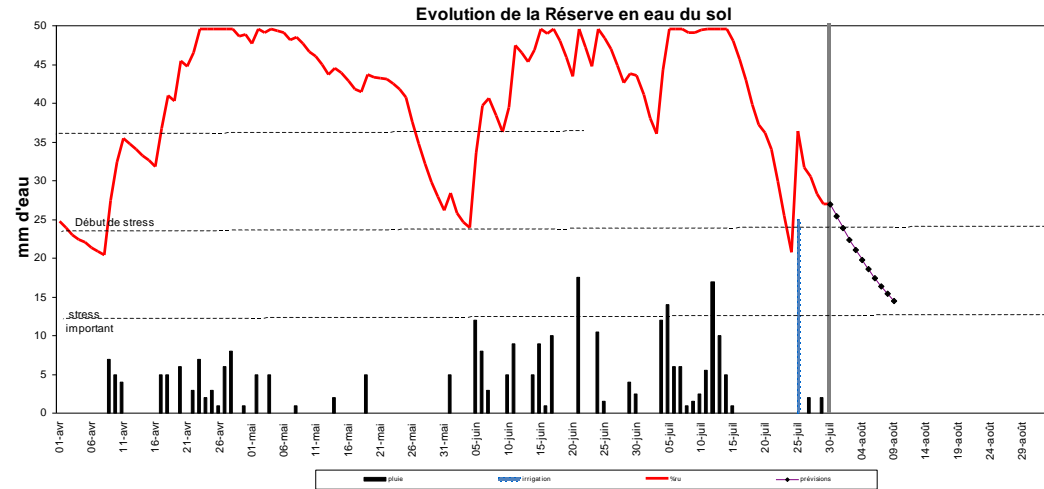
Variété : agata

Date de plantation : 16-avr

Stade : 5

Enracinement en cm :

Parcelle : le chemin



ETP de la semaine écoulée en mm				Previsionnel	
22-juil	4,9	26-juil	5,6	30-juil	3,80
23-juil	5,4	27-juil	3,4	31-juil	3,80
24-juil	5,8	28-juil	2,7	1-août	3,80
25-juil	5,8	29-juil	3,4	2-août	3,80

Evolution de votre réserve dans les 8 proc (sans pluie et avec les ETP moye)

30-juil	55%	03-août
31-juil	51%	04-août
01-août	48%	05-août
02-août	45%	06-août

Commentaire :

apport de 25mm en début de semaine si pluies, modérer l'apport ou ne pas intervenir

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10

Pratiques phytosanitaires

Evolution: +6 agriculteurs

- 1 MAET réduction des herbicides
- 1 MAET conversion à l'AB
- 3 MAET creation et entretien couvert floristique et faunistique
- 1 PEA

Evolution: +7 agriculteurs

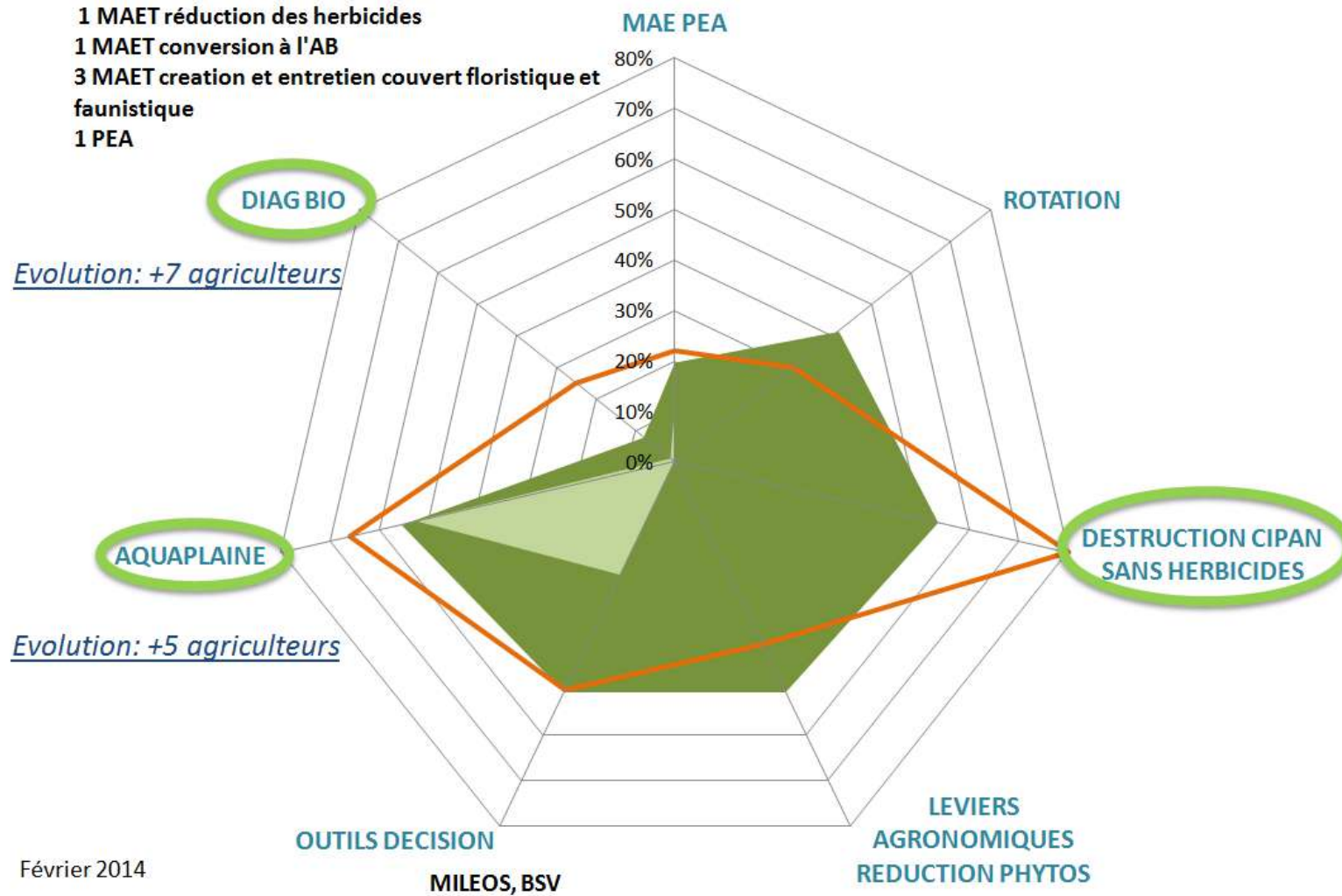
AQUAPLAINE

Evolution: +5 agriculteurs

■ 2013 58 diagnostics

■ 2011

□ OBJECTIF 2015 pour 101 fermes





BAC de Caix

OPERATION BINAGE MENEES EN 2013

- Démultiplier les techniques alternatives sur légumes
- Opération menée en partenariat avec les acteurs de la filière: Bonduelle, OP-L-Vert ... et appui financier de l'Agence de l'Eau
- Organisation centralisée avec un opérateur entrepreneur
- 25 producteurs volontaires
- journée de démonstration le 8 juillet
- souhait de pérenniser cette action sur d'autres cultures et d'autres thèmes

=> candidature GIEE





BAC de Caix

GIEE: Développer les pratiques de Protection Intégrée en système légumier

- Réseau de 21 exploitations situées dans l'Est du département
- 8 exploitants dans l'AAC.
- Projet porté par le SPL « Santerre Pôle Légumes ».
- Partenariat: OP-L-Vert, AGT, UNILET, ITB, CETIOM, constructeurs, FDCUMA.
- Réunion de lancement: 21 février à Caix.





BAC de Caix

OdERA-Systèmes



C'est un outil :

- d'aide à l'évaluation du risque en adventices.
- d'échange avec l'agriculteur qui permet d'évaluer l'effet des moyens agronomiques sur les adventices.

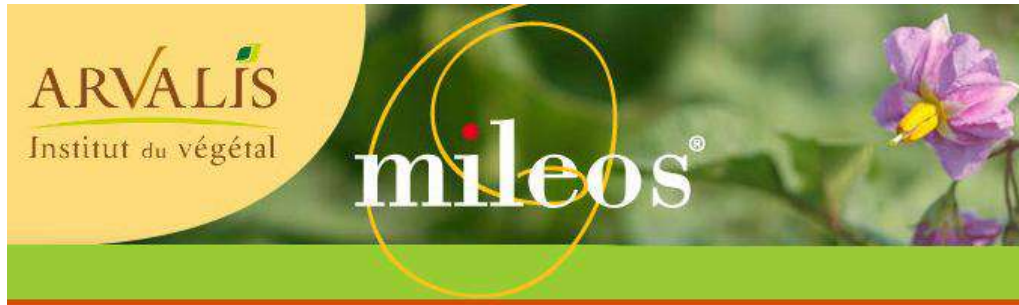
Etape 1 : Evaluation du risque en adventices dans le système actuel

Etape 2 : Construction d'un nouveau système de culture défavorable à la flore dominante

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10



BAC de Caix



→ Outils d'aide à la décision dans la lutte contre le mildiou sur la pomme de terre

- répondre de très près aux besoins du terrain
- connaître à tout moment le "risque mildiou" des parcelles selon : la météo, la variété, les dates de plantation et de levée,
- connaître l'état sanitaire autour de la parcelle et les interventions réalisées (traitements et irrigations).

→ positionnez au mieux les traitements

Utilisation de données météorologiques horaires locales (10 km au maximum des parcelles)

Contact Alexandre EECKHOUT: 03.22.93.51.27




BAC de Caix



Consultable par internet en libre accès:

www.chambres-agriculture-picardie.fr

www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr



**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Picardie**

Accueil | La DRAAF | Concours administratifs | Les DDI en Picardie | Formulaires | Liens externes

Accès à la DRAAF

> L'internet du ministère | > Mes démarches en ligne | > Le portail de l'alimentation

Accueil > Alimentation-Nutrition > Bulletin de Santé du Végétal (BSV)

Bulletin de Santé du Végétal (BSV)

A l'issue des travaux du Grenelle de l'environnement, le Ministre de l'Agriculture a souhaité le renforcement des réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non-intentionnels des pratiques agricoles.

La surveillance biologique du territoire apparaît indispensable à une « agriculture écologique et productive » et sa place a été reconnue au cœur du dispositif du plan Ecophyto 2018.


L'ensemble des acteurs a vocation à participer aux réseaux d'observations, a fortiori lorsqu'ils recueillent déjà des données de surveillance.

Ces réseaux doivent permettre la connaissance de la situation phytosanitaire, avec notamment pour objectif de disposer sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des filières d'un « Bulletin de Santé du Végétal » fiabilisé nécessaire à un conseil qui contribue aux objectifs du plan Ecophyto 2018.

Le Bulletin de Santé du Végétal contient la description de la situation phytosanitaire, l'analyse de risque, le résumé de la situation épidémiologique décrite par les modèles et les seuils de risque. Il est mis à disposition de tous les acteurs sur le site internet de la DRAAF afin d'en permettre un accès public.


Consulter les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) 2012


Consulter les archives 2011 des Bulletins de Santé du Végétal (BSV)


Consulter les archives 2010 des Bulletins de Santé du Végétal (BSV)


Haut de page

Alimentation-Nutrition

- > Services Vétérinaires
- > Protection des Végétaux
- > Bulletin de Santé du Végétal (BSV)
- > Alimentation



Envoyer par courriel

Imprimer



N° 39 13 novembre 2012

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une synthèse de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

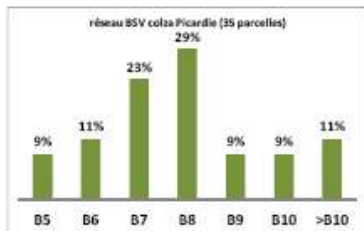
- COLZA : Fin du risque charançon du bourgeon terminal – quelques larves d'altises
- BLÉ : Vols de pucerons quasi terminés, limaces en régression.
- ORGE : Peu de risque parasitaire

COLZA

STADES

35 parcelles observées

Les stades progressent toujours doucement. Ils sont majoritairement autour de B7-B8 avec une hétérogénéité persistante.



RAVAGEURS

Charançon du bourgeon terminal

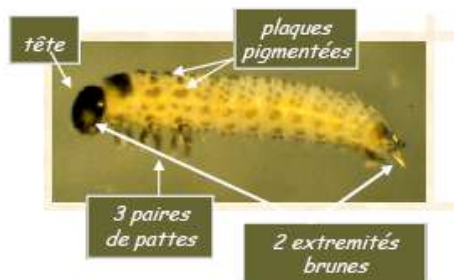
La baisse des vols continue, 2 parcelles avec captures de 0 à 10 individus cette semaine. Le risque reste faible et l'on atteint maintenant la fin de la période de risque. Cependant, restez vigilants si un redoux est constaté cette semaine et le risque peut persister sur les parcelles où des captures ont été observées, et non prises en compte.

Larves de grosses d'altises

Deux parcelles sont signalées avec présence de larve d'altise et de plantes avec galeries dans les pétioles : 50% vers Airaines (80), 13% vers Landifay (02). Quelques adultes ont encore été capturés en cuvette dans 3 parcelles. Le risque de la présence de larves reste toutefois faible. Etant donné leur nuisibilité potentielle, continuez à surveiller leur présence par coupe longitudinale des pétioles.

Seuil de nuisibilité : 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie de larves d'altises (soit environ 2-3 larves par plante).

Reconnaissance : blanche, allongée, avec 3 paires de pattes, les deux extrémités foncées et ponctuations noires sur la partie dorsale (cf. photo 1).



Larve de grosse altise (CETIOM)



Galerie et larve de grosse altise
R. ULRYCH (CAD2)

Autres ravageurs

7 parcelles avec dégâts de larves de mouche du chou sur des pivots de colza. Si les larves sont nombreuses et si le colza est chétif, ces attaques peuvent avoir une incidence pouvant aller jusqu'à la section du pivot. Quand l'alimentation du colza est perturbée par ces attaques, il peut devenir rouge/violacé (cf. photo du BSV n° 38). Mais la plupart du temps, les larves finissent par disparaître (au bout de 20 à 30 jours en moyenne après leur arrivée), le pivot cicatrise et émet des racines secondaires. Il faudra toutefois porter une attention toute particulière au printemps sur ces colzas fragilisés.

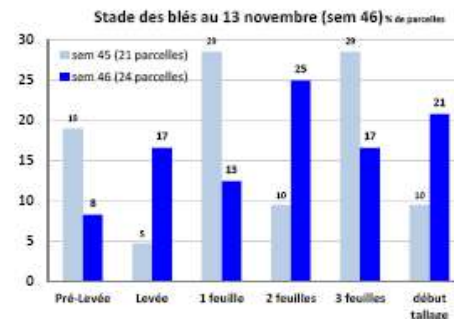
MALADIES

9 parcelles avec présence de macules de Phoma sur les feuilles, mais souvent sur les feuilles les plus âgées qui vont bientôt entrer en sénescence et disparaître. Rappelons que la gestion du risque est essentiellement préventive avec le choix variétal, que la nuisibilité directe des macules est nulle et qu'il n'y a pas de corrélation entre la présence de macules à l'automne et les attaques (nécroses au collet) au printemps.

BLE

STADES

Sur les 24 parcelles observées cette semaine la végétation a ralenti. Il reste 2 parcelles qui ne sont pas encore levées soit un peu moins de 10% et seules 5 soit 20% parviennent au stade début tallage. Le stade moyen est 2 feuilles avec toujours une majorité de situations entre 1 et 3 feuilles (55% des parcelles).





BAC de Caix



POLE
CONVERSION BIO
PICARDIE

 **N°Vert** **0 800 006 856**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

S'informer

Etape 1

Se former

Etape 2

Construire le projet

Etape 3

**S'engager en
bio**

**Diagnostic, approche
technique et
économique**
+ information
Réglementaire

**Etude technico-
économique**

Point Projet

Etape 4

**Finalisation :
montage dossiers**

1^{er} Contact

**Pôle
Conversion**

N° vert



Accompagnement par un REFERENT

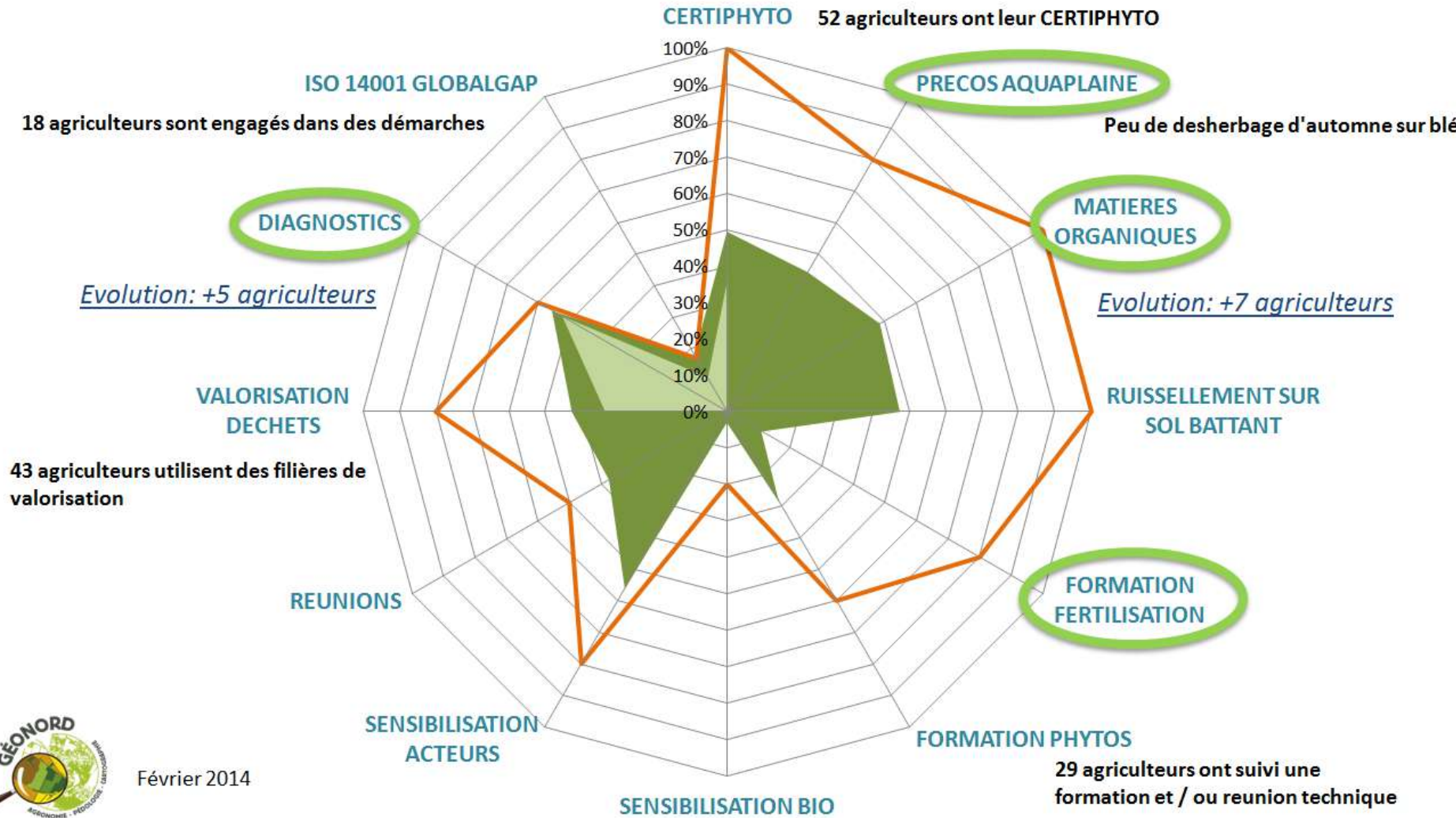
18 diagnostics réalisés depuis 2012.

1ère étape pour l'agriculteur: réflexion sur la faisabilité du projet.

Contact voir présentation ABP

Actions de sensibilisation

■ 2013 ■ 2011 □ OBJECTIF 2015





BAC de Caix

- ➔ **Formation « Certiphyto- décideur en exploitation agricole »**
- ➔ **Mais aussi « Certiphyto- Décideur- Prestataire de services »**
 - « Certiphyto- Décideur- Opérateur en exploitation agricole »
 - « Certiphyto- Conseil »
 - « Certiphyto- Appicateur en collectivités territoriales »

- ➔ **Certiphyto obligatoire pour les agriculteurs à partir d'octobre 2014**

Contacts

- **Anne HOTTE: 03.22.33.69.27**
- **Organismes économiques**



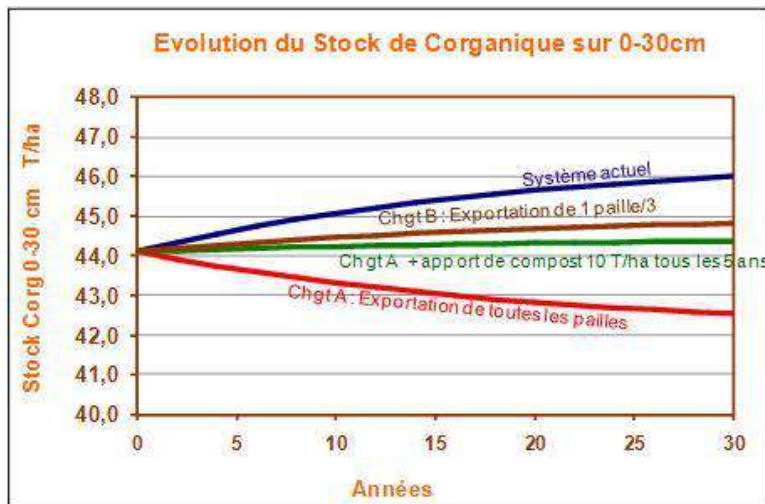
BAC de Caix

SIMEOS AMG



C'est un outil:

- de simulation de l'évolution des teneurs et stocks en matière organique du sol sous l'effet du système de culture et des conditions pédo-climatiques
- de visualisation rapide de l'effet d'un changement de pratiques culturales sur le statut organique du sol, à moyen ou long terme.
- d'évaluation du stockage de carbone dans le sol



démonstration possible.

**Contact bureau d'Estrées
Mons: 03.22.85.32.10**



BAC de Caix

→ Formation « **Savoir piloter les matières organiques des sols: les leviers d'action et gestion des amendements organiques** »

→ Objectifs: -Savoir diagnostiquer l'état organique de ses sols.

-Connaître les leviers d'action pour piloter les matières organiques des sols.

-Connaître et choisir les produits organiques en fonction de ses besoins.

-Savoir fertiliser avec les matières organiques.

→ Début juin, 1 journée, à Amiens.

Contact Aurélie ALBAUT: 06.35.57.01.05



BAC de Caix

➔ Formation « Fertilisation azotée: conjuguer technique et réglementaire » le 27 février »



Pulvériser en BAS VOLUME

Optimiser ses paramètres de pulvérisation pour optimiser ses doses

*** De nombreux facteurs : agronomiques, techniques ou climatiques influent sur la qualité de la pulvérisation et sur l'efficacité finale du traitement. Connaître et maîtriser ces éléments permet d'assurer une efficacité maximum des traitements et dans de nombreux cas d'ajuster les doses employées. Parallèlement et dans certaines conditions, l'utilisation d'adjuvants et d'un volume d'eau plus faible permettent d'aller plus loin dans cette recherche de la dose optimale.

5 rendez-vous - 3 jours
De novembre 2013 à septembre 2014

La Chambre d'agriculture de la Somme vous accompagne tout au long de la campagne culturale.



Cette formation Bas Volume s'inscrit comme un outil de la Protection Intégrée, axe de travail porté par la Chambre d'Agriculture de la Somme dans le cadre d'Ecophyto.



➔ Formation « Pulvériser en Bas Volume: optimiser ses paramètres de pulvérisation pour optimiser ses doses »

Contact Anne HOTTE: 03.22.33.69.27

➔ Conseils: Accompagnement individuel ou collectif.

Contact bureau d'Estrées Mons: 03.22.85.32.10



Fertilisation azotée : conjuguer technique et réglementaire

*** La réglementation en zone vulnérables oblige les agriculteurs à respecter un programme d'action basé sur l'équilibre de la fertilisation azotée et la gestion de l'interculture. Cette formation vous permettra d'acquies les bases agronomiques pour réaliser la méthode du bilan azoté et d'optimiser la gestion de vos cultures intermédiaires.

1 jour
Jeudi 27 février 2014
à la Chambre d'agriculture à Villers-Bocage





BAC de Caix

→ Promotion des filières existantes pour le traitement et/ou la revalorisation des déchets présents sur les exploitations:





Ordre du jour

- Rappels sur l'ORQUE
- Avancée du plan d'actions non agricole
- Avancée du plan d'actions agricole
- **Présentation des aides disponibles en 2014**



BAC de Caix

Trois démarches environnementales possibles....

1

Le PEA



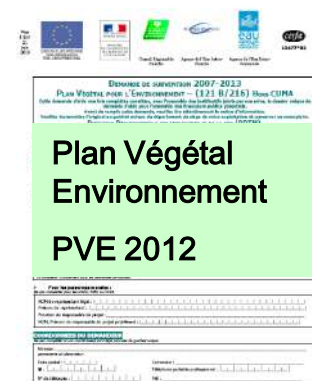
2

Les MAE t



3

Le PVE



... mais des conditions d'accès et des échéances différentes.



Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

Financeurs : Agence de l'Eau, État, FEADER, Cons. Régional

Objectifs :

Accompagnement financier d'investissements à caractère environnemental

Cible et territoire : selon financeurs et enjeux – *Attention aux priorités ...*

Attente de l'Arrêté PVE 2014 (précise les conditions d'éligibilité)

PVE

- 92 dossiers déposés dans la Somme et 79 retenus (tous les dossiers AEAP retenus mais priorité avec l'Etat)

- 7 dossiers dont le siège est dans l'AAC



Contrats Environnementaux 2014

➤ Les investissements éligibles

2 types d'investissements:

Investissements productifs

Investissements non productifs



Contrats Environnementaux 2014

➤ Les investissements productifs (PVE 2013):



Lutte contre l'érosion

- Houes rotatives, herse étrilles
- Systèmes de Barbutte
- Diagnostic environnemental
- Haies et fascines



Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

- Outils d'aide à la décision : *station Météo, anémomètre..*
- Lutte mécanique des adventices : bineuse...
- Rouleau spécifique de destruction des CIPAN (Rolo-Foca...)
- Désherbineuses
- Matériel d'implantation de couvert en inter-rang
- Équipements améliorateurs Pulvérisateur

(Circulation continue des bouillies; Automatisation des rinçage, coupe de tronçons par GPS...)

- Volucompteur à arrêt programmable



Réduction pollution par fertilisants

- Pesée embarquée
- Système DPA
- Localisateurs d'engrais sur le rang
- Systèmes limiteurs de bordures
- Outils d'aide à la décision (*GPN ; N tester...*)





Contrats Environnementaux 2014

➤ Les investissements non productifs (2013):

Réduction des pollutions ponctuelles par les phytosanitaires

- Aménagements d'une aire de remplissage et lavage étanche avec récupération de débordement accidentel. (Plafonné à 6 000€)
- Système de traitement des eaux de lavage (débourbeur-déshuileur, Biobac....)
- Potence de remplissage, volucompteur,
- Cuve intermédiaire de remplissage du pulvé
- Plateaux de stockage avec rétention pour local phyto
- Paillasse de préparation des bouillies
- Matériel de pesée et dosage
- Collecte et récupération d'eau de pluie (État)





Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)



Conditions d'éligibilité

- ✓ Exploiter au moins une parcelle en culture
- ✓ Avoir au moins une parcelle en zone éligible au PVE
- ✓ Avoir entre 18 et 60 ans
- ✓ Détenir plus de 50 % du capital social
- ✓ Financement de projets d'investissements compris entre 4.000 et 30.000 €

✓ Avoir son **siège d'exploitation ou au moins une parcelle dans une commune à enjeu eau**

- ✓ **Réalisation d'un diagnostic environnemental** de l'exploitation
- ✓ **Participer à une démarche collective** (ORQUE ou territoire MAEt Eau, ZH, Érosion)
- ✓ **Plantation de 200 m de haie** (sauf CUMA)





Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)



Taux de financement

Priorité	Conditions de priorité		Investissements productifs (121 B)	Investissements non productifs (216)
1	Une parcelle dans une commune engagée dans une ORQUE	<i>et exploitant certifié en agriculture bio</i>	40 %	75 %
		<i>et 50 % (ou plus) de la SAU en zone à enjeu eau et PEA ou MAEt signé</i>	40 %	75 %
<i>et moins de 50% de la SAU en zone à enjeu eau et PEA ou MAEt signé</i>		40 %	75%	
Uniquement investissement productif		40 %	non financé	
4	Au moins une parcelle en enjeu eau		40%	75%

Pas de bonification JA !



Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

Taux de financement



PVE Etat + FEADER	Investissements productifs (121 B)	Investissements non productifs (216)
<p style="text-align: center;">1</p> <p style="text-align: center;"><i>Si MAE Phyto ou pratique de l'AB</i></p>	40 % (+ 10 % JA)	
<p style="text-align: center;">2</p> <p style="text-align: center;"><i>Si Territoire MAEt retenu ou Zone à enjeu Eau Etat</i></p>	35 % (+ 10 % JA)	
<p style="text-align: center;">3</p> <p style="text-align: center;"><i>Autres Zones d'Actions Prioritaires de l'Etat (Z. hum., Erosion, N2000, ...)</i></p>	20 % (+ 10 % JA)	



Contrats Environnementaux 2014

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)



Critères de priorité

Agriculteur ayant son siège d'exploitation ou cultivant au moins une parcelle

Priorité 1

Tout Exploitant ayant signé un contrat MAE t en 2010 ou 2011 ou 2012

Priorité 2

Si Investissements phyto
et
dans les communes
MAEt 2013

Priorité 3

Investissements prélèvements en eau, fertilisation ou érosion
et
dans les communes
MAEt 2013

Priorité 4 : dans une commune à **enjeu de l'État**



Mesures Agro Environnementales territorialisées (MAEt)

- Opérateurs obligatoire (projet collectif avec zone d'actions prioritaires).
- 20 territoires sont opérateurs dans la Somme suivants les enjeux: Eau/Natura 2000/érosions/corridors/ pelouses calcicoles.
- Toutes les mesures ont été financées pour la campagne 2013.



MAEt

- AAC de Caix: ENJEU EAU. Financement par l'AEAP
- MAET proposées en 2013:

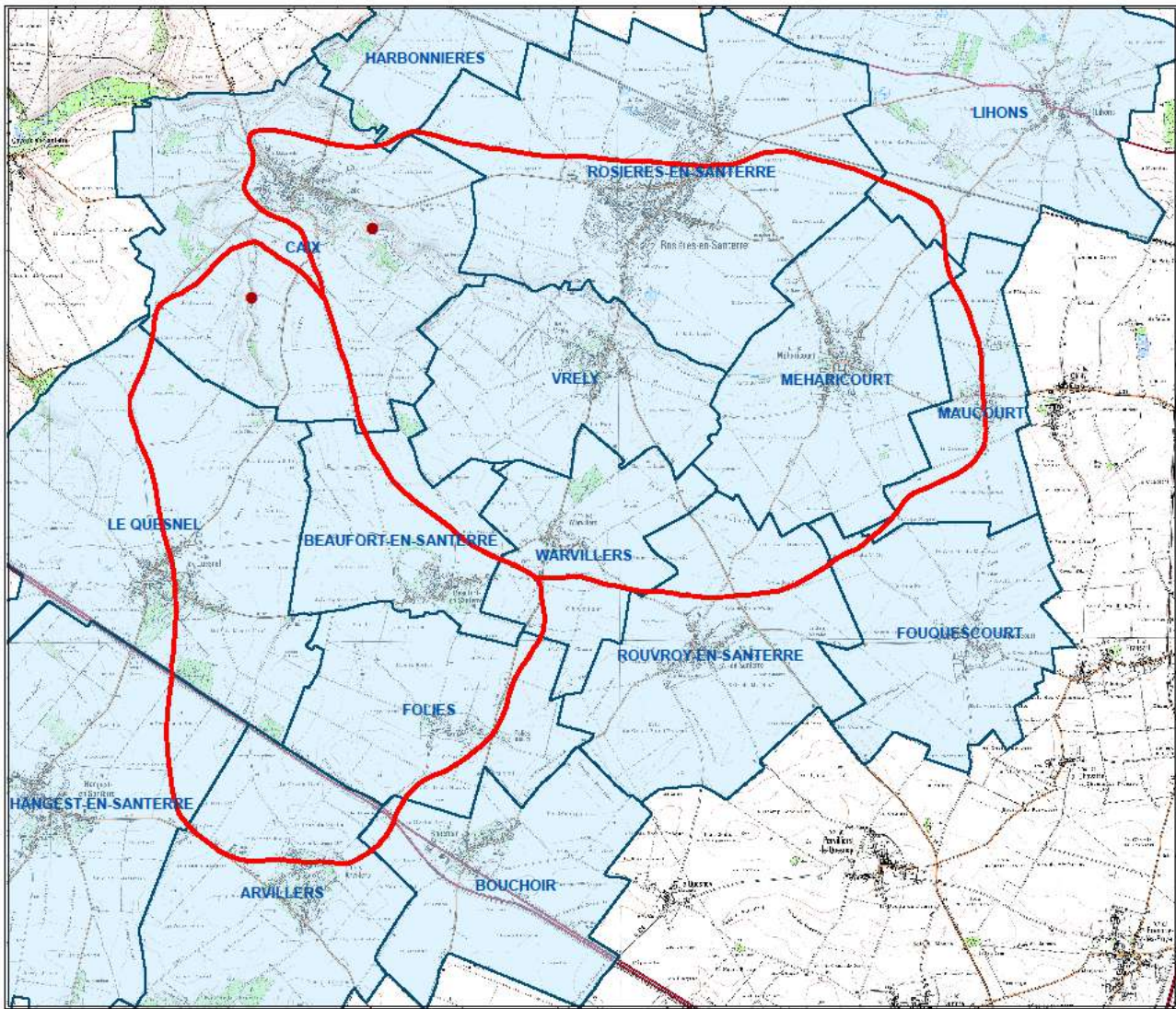
	réalisé
Exploitations concernées par un engagement	3
Surfaces par type de couvert	
Grande culture (conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN)	19,3 ha
Herbe (absence de fertilisation sur prairie)	0,72 ha
Couvert (création couvert d'intérêt floristique et faunistique)	2,32 ha
Coût total des mesures sur 5 ans	37 382,1 €

Coût des mesures engagées depuis 2012 : 93 000 €

Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Identification des communes à enjeu Eau

- Légende**
- Captages
 - BAC
 - Communes
 - Communes enjeu eau

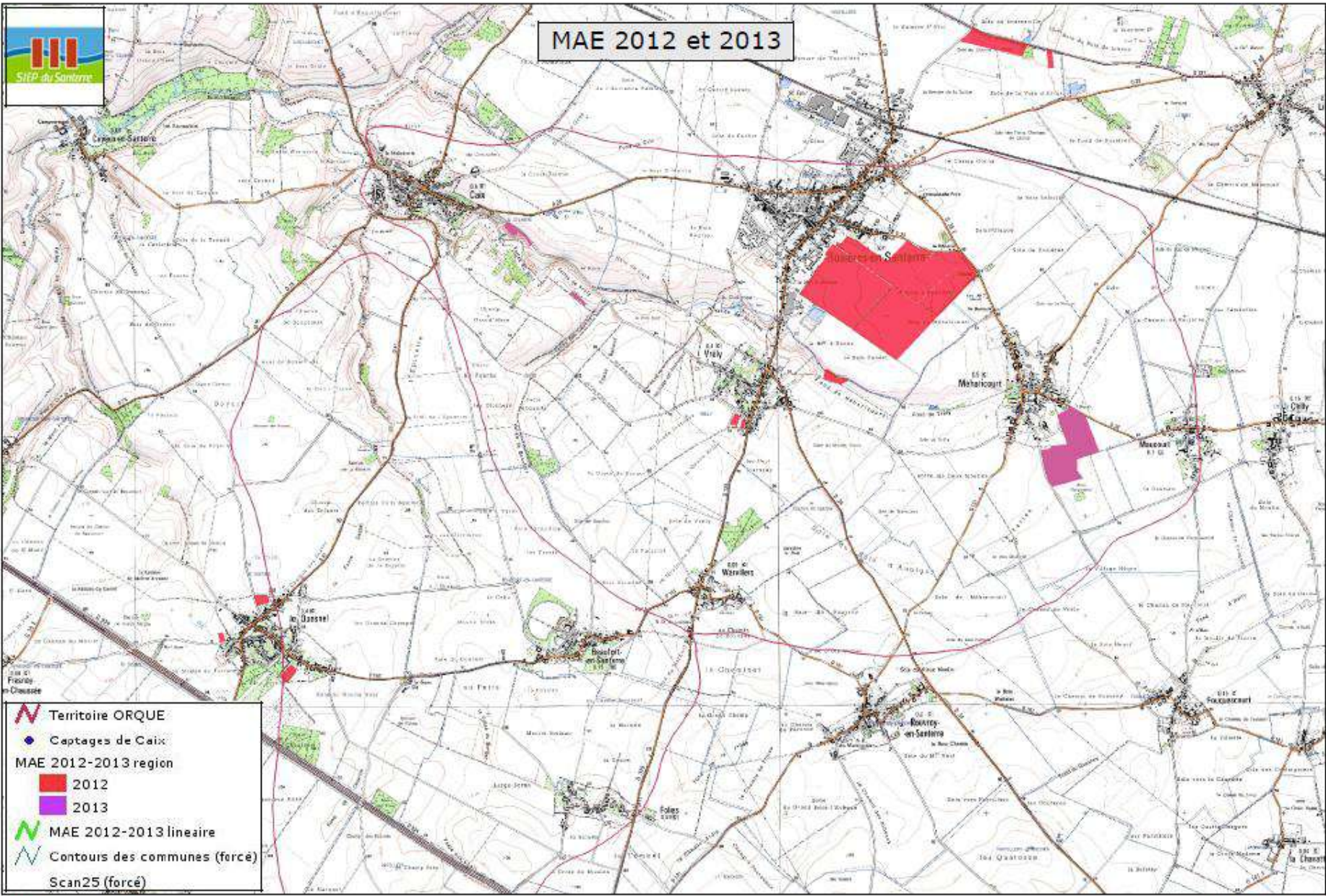


© Copyright - Géonord
Sources: Agence de l'Eau Artois Picardie,
SCAN 25 - IGN - Conventio 9824
L. DEBIS - 19/05/2011

A partir de 2013, les 16 communes de l'AAC sont classées communes à enjeu eau



MAE 2012 et 2013



- Territoire ORQUE
- Captages de Caix
- MAE 2012-2013 region
 - 2012
 - 2013
- MAE 2012-2013 lineaire
- Contours des communes (forcé)
- Scan25 (forcé)



BAC de Caix

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)

Opérateurs : **SIEP du Santerre**

accompagnée par la Chambre d'Agriculture de la Somme

Objectifs :

Préserver la qualité de l'eau potable

Cible et territoire : Les parcelles localisées dans le territoire

(Commune en enjeux « Eau »)

Les mesures : voir tableau détaillé

Attente de l'arrêté 2014...



BAC de Caix

Les mesures proposées sur les territoires

**4 types de
mesures**

1. Réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires

2. Conversion à l'agriculture Biologique

3. Mesures herbes

(Création de parcelles enherbée, limitation de fertilisation azoté...)

4. Mesures entretien éléments fixes du territoire

(haies, mares, talus, bosquets)

Couvert	Mesure	Libellé	Montant
Grandes cultures	PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €
	PI_SEP2_GC4	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire – Cultures annuelles	200,00 €
	PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110,00 €
	PI_SEP2_ZR1	Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00 €
	PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00 €
	PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00 €
Herbe	PI_SEP2_HE5	Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00 €
Mesures entretien éléments fixes du territoire	PI_SEP2_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19 €
	PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34 €
	PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00 €
	PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00 €



BAC de Caix

1. Réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires

PI_SEP2_GC3	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 50% hors herbicides et 40% herbicides	188,00 €
PI_SEP2_GC6	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires de 35% hors herbicides et 30% herbicides	110, 00 €
PI_SEP2_ZR1	Création et entretien d'un maillage de Zone de Régulation Ecologique	392,00 €
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00 €
PI_SEP2_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00 €



BAC de Caix

IFT de référence en Picardie

Espèces	IFT herbicides	IFT hors herbicides	IFT total
Betterave	2.38	2.92	5.3
Blé tendre	1.88	4.52	6.4
Colza	1.7	4.87	6.57
Maïs	1.6	0.1	1.7
Orge	1.71	3.19	4.9
Pois	1.44	3.93	5.37
Pomme de terre	2.52	16.29	18.81



BAC de Caix

Engagements

- Engagement **fixe à la parcelle** et non à la culture
 - Ne **pas dépasser l'IFT de référence sur les autres parcelles non engagée** de l'exploitation
 - Engagement de 5 ans à compter du 15 Mai de l'année de dépôt du dossier
 - Participer à **une formation d'ici 2 ans** sur :
 - La protection intégrée
 - Raisonnement des pratiques phyto } Aide possible 180€/an
- Conserver le justificatif de formation à présenter en cas de contrôle
- Engager minimum **10% de sa surface déclarée en grandes cultures** l'année de votre demande
 - Engager **maximum 30% de tournesol, maïs, prairie temporaire, et gel** intégrés dans la rotation.
 - Réaliser **un bilan annuel** avec un technicien agréé avant le 30/09



BAC de Caix

2. Conversion à l'agriculture Biologique

PI_SEP2_GC4	Conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire – Cultures annuelles	200,00 €
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

3. Mesures herbes

(Création de parcelles enherbée, limitation de fertilisation azoté...)

PI_SEP2_HE5	Création et entretien de bandes ou parcelles enherbées	234,00 €
--------------------	--------------------------------------------------------	----------



BAC de Caix

4. Mesures entretien éléments fixes du territoire

(haies, mares, talus, bosquets)

PI_SEP2_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19 €
PI_SEP2_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34 €
PI_SEP2_BO1	Entretien de bosquets	128,00 €
PI_SEP2_PE1	Restauration/entretien de mares et plans d'eau	96,00 €





BAC de Caix

Engagements

- Engagement fixe à la parcelle pendant 5 ans
- Avant le 15 mai 2014 (date limite de dépôt des dossiers)
- Conserver les documents relatifs à la demande d'engagement et au respect de l'obligation pendant le 5 ans du contrat + 4 ans.
- Respecter le cahier des charges de chaque mesure engagée
- Ne pas engager des éléments/surfaces obligatoires ou déjà sous contrat (type CAD)

Priorité de financement des demandes

Priorité 1	Conversion à l'agriculture biologique
Priorité 2	Projets visant Réduction progressive du nombre de doses homologuées de l'ensemble des traitements phytosanitaires hors herbicides et herbicides
Priorité 3	Création et entretien de bandes de parcelles enherbées sans fertilisation azotée
Priorité 4	Projets visant la gestion des éléments paysagers.



BAC de Caix

Complément : MAE-t et conditionnalité PAC

~plan prévisionnel de fumure azote + **phosphore organique** (fumier, fientes, eaux Roquette,...),

~cahier d'épandage azote + **phosphore organique**,

~absence de pollution des eaux par les nitrates (absence d'infraction au titre de la police des eaux),

**Quasiment rien
de plus que la
conditionnalité
en Zone
vulnérable**

~réalisation d'un **bilan global de la fertilisation azotée** (comparaison des entrées et sorties d'azote).

~extension du cahier phytosanitaire aux cultures non alimentaires,

~remise des **emballages vides et PPNU** aux circuits adaptés (justificatif à fournir),

~contrôle 1 fois tous les 5 ans du **pulvérisateur** (justificatif à fournir),

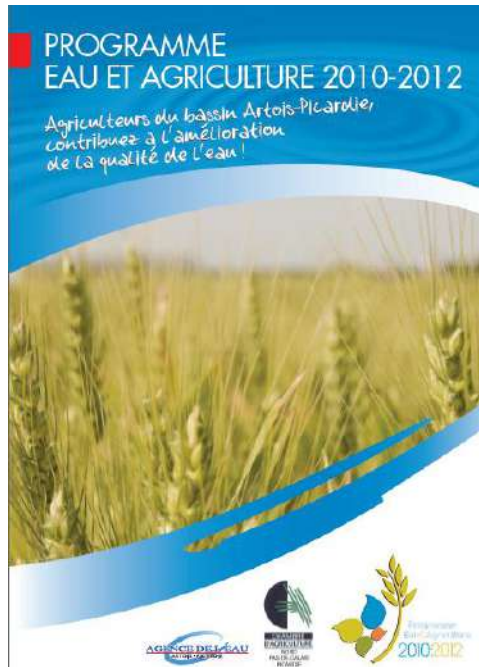
~respect des dispositions réglementaires sur **zone non traitée** en bordure de point d'eau pour les produits dont l'étiquette ne comporte pas de préconisation spécifique,

~recours à des **distributeurs agréés** pour l'achat de produits phytosanitaires, ou à des **prestataires de service agréés**.



BAC de Caix

Le Programme Eau et Agriculture 2010 - 2013



Le Programme Eau et Agriculture 2010 - 2013

L'ORIGINE DU PROGRAMME EAU ET AGRICULTURE

En concertation avec ses partenaires, l'Agence a notifié à la Commission Européenne un régime d'aides hors PDRH spécifique au Bassin Artois Picardie



Objectif :
améliorer la qualité des ressources en eau

LE CONTENU

6 mesures à la culture

Inciter à la mise en œuvre de techniques alternatives aux produits phytosanitaires ou économes en intrants dans les communes à enjeu eau potable

Blé

Maïs

Betteraves

Légumes

1 appel à projets

Inciter à la remise en herbe de parcelles cultivées

Les priorités de financement

- **Priorité 1** : + 50% de la SAU en zone « Enjeu Eau » et au moins une parcelle en ORQUE Grenelle
- **Priorité 2** : + 50 % de la SAU en zone « Enjeu Eau » et au moins une parcelle en ORQUE
- **Priorité 3**: SAU > 50% en « Enjeu eau »
- **Priorité 4** : au moins une parcelle en « Enjeu eau »

PROTECTION INTEGREE EN BLE

niveau 1

- Pas de précédent blé
- Planter une variété tolérante aux maladies et à la verse
- Privilégier un semis tardif *pas avant le 10 octobre*
- Adopter des faibles densités de semis
- Gérer au plus précis la fertilisation azotée

niveau 2

- + limiter les désherbages chimiques

niveau 3

- + Supprimer le régulateur

PROTECTION INTEGREE EN BLE

Densité de semis en fonction du type de sol et de la date de semis
(Nombre de grain/m²)

Date de semis	10 Oct.	15 Oct.	20 Oct.	25 Oct.	30 Oct.
Limon	160	170	180	190	200
Biefs (> 25% d'argile)	192	204	216	228	240
Craies (>30% de CaCO ₃)	208	221	234	247	260

Biefs: + 20% en densité par rapport aux limons
Craies: +30% en densité par rapport aux limons

DESHERBAGE MIXTE SUR CULTURES DE PRINTEMPS

MAÏS et LEGUMES

- **limiter les désherbages chimiques :**
Désherbage chimique en plein interdit

BETTERAVES

- **pas de précédent betteraves**
- **limiter les désherbages chimiques en introduisant des techniques alternatives :**
Désherbages chimiques en plein limités à trois passages maximum sur tout l'itinéraire technique de la culture

Conditions particulières quels que soient les engagements souscrits en grande cultures

- **Engagement minimum :**
 - 0,5 ha pour les légumes,
 - 4 ha pour le blé, le maïs et les betteraves,
 - pour 1 ha engagé en betterave, engager au minimum 2 ha en blé
- Suivre une **formation** sur la protection intégrée ou sur les pratiques alternatives de désherbage validée par l'Agence
- **Fournir les Indices de Fréquence de Traitement (IFT)** herbicides et IFT global pour les cultures engagées dans le dispositif

L'appel à projets

« création et entretien de couvert herbacé »

Le projet déposé par l'agriculteur doit préciser :

- L'emplacement des parcelles qui seront remises en herbe
- L'intérêt du projet en terme d'amélioration de la qualité de l'eau
- Le type de couvert qui sera implanté
- L'utilisation prévue de la prairie (fauche, pâturage...)
- La fertilisation azotée qui sera apportée
- Les pratiques de désherbage envisagées
- La rémunération demandée, justifiée en fonction des coûts additionnels et pertes de revenus

Jusqu'à 450 € /ha /an

CHOIX DES PROJETS

Les projets éligibles sont classés en fonction :

- de l'emplacement des parcelles,
- de l'intérêt environnemental des pratiques fixées par l'agriculteur,
- de la pertinence du montant de la rémunération proposée.

Les projets sont retenus par ordre d'intérêt jusqu'à épuisement de l'enveloppe consacrée à l'appel à projets ou jusqu'à épuisement des projets

Si son projet est retenu

L'agriculteur s'engage à garder sa surface en herbe pendant 5 ans et à l'entretenir suivant les pratiques qu'il aura lui-même définies dans son projet.

Merci de votre attention





Questionnaire d'évaluation de la réunion

d'informations du 19 février 2014 à destination des agriculteurs de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix

Ce questionnaire a pour but d'évaluer et de connaître vos attentes liées à la mise en œuvre des actions de l'ORQUE

Nom, prénom (facultatif) :

1) Les thèmes abordés lors de la réunion vous ont-ils intéressés ?

Oui, lesquels ?

Non, lesquels ?

2) Quel(s) sujet(s) auriez-vous voulu aborder ?

3) Pensez-vous être bien informé concernant l'Opération de Requête de la Qualité de l'Eau ?

Oui

Non

4) Que pensez-vous de la démarche Grenelle sur les captages de Caix ?

5) Seriez-vous prêt à revoir vos pratiques ?

Oui, je le fais déjà

Je l'envisage

Non

Autres ?

6) Si non, pour quelles raisons ?

7) Envisagez-vous de souscrire à des aides cette année ?

Oui, lesquelles ?

Non, pourquoi ?

Résultats du questionnaire

d'évaluation de la réunion d'information

du 19 février 2014

6 agriculteurs sur 20 ont répondu au questionnaire dont un qui a rendu un questionnaire vide.

1) Thèmes abordés lors de la réunion :

- 3 agriculteurs ont été satisfaits du contenu de la réunion
- 1 aurait souhaité un point sur les résultats de leurs efforts au niveau de la qualité de l'eau.
- 1 n'a pas aimé la partie sur l'agriculture biologique

2) Autres sujets à aborder

Pas de remarques

3) Communication sur l'ORQUE

- 2 agriculteurs trouvent qu'ils sont bien informés
- 2 agriculteurs trouvent au contraire qu'ils ne le sont pas assez
- 1 agriculteur n'a pas répondu

4) Démarche captage grenelle

Aucun avis

5) Révision des pratiques

- 4 agriculteurs disent déjà revoir leurs pratiques
- 1 agriculteur refuse de changer ses pratiques

6) Les raisons ?

Pas de réponse

7) Souscription d'aides

- 5 agriculteurs ne souscriront pas d'aide cette année
- 2 car ils en ont déjà souscrit
- 1 car il trouve ça trop contraignant
- 2 n'ont pas donné d'explications

En conclusion on remarque que la majorité des agriculteurs ayant répondu trouvent qu'ils font des efforts afin de protéger la qualité de l'eau. Cependant quelques agriculteurs ne prennent pas l'ORQUE au sérieux et n'ont aucune volonté à faire des efforts.



ANNEXE 6 :

Courrier récapitulatif pour les agriculteurs



Rosières, le 10 mars 2014

XXXX

XXX

XXX

Objet : Courrier d'information à destination des agriculteurs cultivant dans le périmètre de l'AAC

N/Réf : CD/2014-042 / SP- PC

PJ : Plaquettes de présentation (ORQUE, pertinence des haies)
Notice des MAEt

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, les captages d'eau de CAIX ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur le territoire, une Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE). L'étude a été approuvée par le comité de pilotage en juin 2012, par le comité syndical en octobre 2012 et présentée en réunion publique le 7 novembre 2012. Le Préfet a validé le périmètre et le plan d'actions en janvier 2013. **Un bilan complet sera réalisé en décembre 2015** pour mesurer l'impact du plan d'actions.

Afin de présenter l'avancée du projet et les aides agricoles disponibles pour 2014 sur les 16 communes à enjeu eau, une réunion d'information a eu lieu le 19 février 2014 à Caix. Une présentation a été mise à disposition sur le site internet du SIEP :

www.siep-du-santerre.fr

(rubrique « qualité de l'eau – Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau »).

Je vous rappelle les échéances de dépôt des dossiers pour les aides mobilisables :

✓ **MAEt : 15 mai 2014**

✓ **PVE : 15 juin 2014**

✓ **PEA : 30 juin 2014***

** Le programme Eau et Agriculture n'a pas encore été validé par la Commission Européenne, il ne peut donc pas être souscrit à ce jour. Les informations seront mises à jour dès que possible sur le site du SIEP du Santerre.*

D'autre part, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le SIEP du Santerre financent des **diagnostics d'exploitations** dans l'AAC. Un suivi des 56 diagnostics déjà réalisés a eu lieu en 2013.

Cependant, si vous avez la volonté de souscrire aux aides du PVE et que vous n'avez pas encore réalisé de diagnostic, vous pouvez contacter :

- **Charlotte DEFOLY du SIEP du Santerre (03 22 88 45 20)**
- **Perrine VAILLANT du bureau d'études GEONORD (03 21 71 91 64.)**

Comptant sur votre implication, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Le Président du SIEP du Santerre
Philippe CHEVAL





ANNEXE 7 :

Réponse appel à projet AB



Rosières, le 28 février 2014

Le Président

à

**Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau
Artois Picardie**

A l'attention de Vincent Cappelle

200 rue Marceline

BP 80818

59508 DOUAI Cedex

Objet : Réponse à l'appel à projet développement de l'agriculture biologique dans l'ORQUE de Caix

N/Réf : MJ/2014-040 / SP- PC

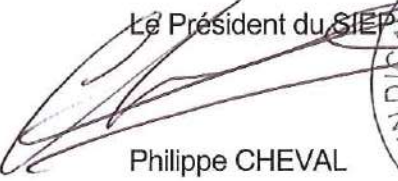
P.J. : Réponse de l'appel à projet


Monsieur le Directeur,

Depuis 2010, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre réalise une Opération de Reconquête de la QUalité de l'Eau (ORQUE) autour des captages situés à Caix. Dans ce contexte, j'ai l'honneur de vous transmettre la réponse de l'appel à projet « développement de l'agriculture biologique sur le bassin Artois-Picardie ». En effet, il est indispensable de continuer la sensibilisation dans l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) afin de ne pas perdre la dynamique qui commence à émerger et qui permettra de pouvoir développer l'agriculture biologique autour de 2 champs captants qui je le rappelle sont nommés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement.

C'est pourquoi je m'engage avec la Chambre d'agriculture et l'Agriculture Biologique en Picardie à respecter les engagements décrits dans l'appel à projet. A cet effet, vous trouverez en pièce jointe la réponse officielle de l'appel à projet que je vous ai présenté le lundi 24 février.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du SIEP

Philippe CHEVAL





Réponse appel à projets
« développement de l'agriculture
biologique sur le bassin Artois-Picardie »
ORQUE de CAIX



Sommaire

1) Présentation de la structure.....	1
2) Préambule	1
3) Objectif du projet	1
4) Localisation du projet.....	2
5) Acteurs s'engageant dans le projet.....	3
6) Réalisation et mise en œuvre.....	3
7) Calendrier de mise en œuvre	5
8) Méthodes d'évaluation et indicateurs de résultats	5
9) Budget et plan de financement.....	6

Réponse appel à projets « développement de l'agriculture biologique sur le bassin Artois-Picardie »

Territoire du SIEP du Santerre : Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) des captages de Caix.

1) Présentation de la structure

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre se porte maître d'ouvrage pour la réponse de l'appel à projet.

Le projet a été co-construit avec les partenaires agricoles du territoire en charge de l'animation à l'AB : Agriculture Biologique de Picardie (ABP) et Chambre d'agriculture de la Somme.

2) Préambule

Le projet décrit ci-après s'inscrit dans la continuité des actions initiées en 2013 sur le territoire de l'ORQUE par les partenaires agricoles ABP/chambre et définies suite à l'entrée en application du plan d'actions agricole de l'ORQUE du SIEP du Santerre et à la réunion technique du 22/03/2013 (en présence de l'agence, du conseil régional, de la Chambre d'agriculture et de l'ABP) concernant les actions liées à l'agriculture biologique sur le territoire.

Le travail sur le territoire depuis la mise en place de la démarche ORQUE consiste à rencontrer des agriculteurs cultivant sur l'AAC afin de réaliser avec eux une approche globale de conversion à l'AB de leur système de culture (8 agriculteurs rencontrés entre 2011 et 2013). Les agriculteurs du territoire ont également reçu les informations et invitations aux visites de fermes biologiques et formations en liens avec l'AB mise en place sur le territoire Picard.

Les résultats de ces actions ont été transmis au SIEP et présentés dans le suivi du plan d'actions agricole lors du comité de pilotage de l'ORQUE le 10 décembre 2013 à Caix.

3) Objectif du projet

Le projet a pour objectif de mettre en place une animation afin de faire naître une dynamique de réflexion et d'échange collective des agriculteurs du territoire autour de la production agricole en AB. Cette animation portera sur :

- La mise en œuvre de diagnostics de conversion
- L'animation avec les acteurs locaux sur la structuration de nouveaux débouchés
- La mise en œuvre d'animation collective pour les agriculteurs

Le territoire du Santerre se caractérise par un haut niveau de production orienté vers les grandes cultures et légumes industriels ; le mode de production biologique est souvent perçu comme très éloigné du système intensif pomme de terre-légumes où la qualité du produit est déterminante et où les engagements financiers exigent des rendements élevés. Le recours aux produits phytosanitaires et aux engrais est une sécurité qui paraît indispensable aux exploitants en place.

A la lecture des premiers échanges effectués sur l'aire d'alimentation des captages ressortent les grandes tendances suivantes (tendances corrélées par le rapport DTMP agricole):

- Structure agricole importante : SAU, assolement (cf. rapport DTMP figure 25 p73)
- Orientation dans des systèmes de cultures spécialisés : Pommes de Terre, légumes industriels, betteraves, blé (cf. rapport DTMP figure 32 p78)
- Investissements matériels importants (charges de structures : matériel spécialisé/stockage/groupe froid) : « pression économique » importante sur les structures agricoles locales
- Présence de main d'œuvre salariée permanente sur les fermes
- Démarches fréquentes de certification et contractualisation environnementale : globalGap, PEA, ISO14000...

Au regard de ces éléments de contexte la perception de l'agriculture biologique auprès des producteurs santerrois paraît éloignée du fonctionnement actuel de leur entreprise.

Ces mêmes producteurs présentent également une grande maîtrise technique dans la conduite de leurs systèmes de cultures :

- Réalisation de reliquats azotés (fig 48 p90 rapport DTMP)
- Equilibre de la BGA sur le territoire (fig50 p91 rapport DTMP)
- Pratique de désherbage mécanique sur betteraves (fig52 p93)
- Consultation de sources techniques diverses avant intervention sur cultures (fig54 p94)

Ces éléments liés à la technicité des agriculteurs sont autant de points forts vis-à-vis du mode de production biologique qui demande une maîtrise technique aux producteurs pratiquants.

De même les éléments filières (débouchés commerciaux) liés à l'AB semblent au regard des échanges menés être les points d'entrée les plus pertinents auprès des agriculteurs. Les agriculteurs ne se sentent pas sollicités par leurs opérateurs filière aval sur l'AB. La réflexion autour d'une démarche collective de production en Agriculture Biologique pourrait être un élément moteur au développement de culture bio sur le territoire de l'AAC.

4) Localisation du projet

Le projet a pour zone géographique le bassin d'alimentation de captage de Caix et les opérateurs de la filière agricole intervenant auprès des agriculteurs en place.

5) Acteurs s'engageant dans le projet

Les actions décrites dans ce document ont été élaborées en concertation par les organismes agricoles de conseil et d'animation en charge de l'agriculture biologique sur le département et la collectivité porteuse :

- SIEP du Santerre
- la chambre d'agriculture de la somme
- l'Agriculture Biologique en Picardie (ABP)

6) Réalisation et mise en œuvre

Le projet a pour objectif de mettre en place une animation afin de faire naître une dynamique de réflexion et d'échange collective des agriculteurs du territoire autour de la production agricole en AB.

Par une animation sur :

- La mise en œuvre de diagnostics de conversion
- Animation avec les acteurs locaux sur la structuration de nouveaux débouchés
- Mise en œuvre d'animations collectives pour les agriculteurs.

Actions	Objectif de l'action	Objectif de réalisation	Partenaires concernés	Livrables attendus
Prospection des agriculteurs et organisation des diagnostics	Réaliser une première sensibilisation au bio et proposer de réaliser le diagnostic, organiser le rendez-vous		ABP et chambre	Liste des agriculteurs contactés
Diagnostic de ferme	Informers les agriculteurs sur l'AB, cerner les atouts et faiblesses des systèmes rencontrés vis-à-vis de l'AB.	30 rencontres avec les agriculteurs en place	Chambre d'agriculture et/ou ABP (un partenaire par rencontre avec l'agriculteur)	Compte rendu à l'agriculteur (doc papier) et synthèse globale des diagnostics = piste de travail et d'évolution pour la suite
Participation à une journée technique protection intégrée légume de plein champ sur le Santerre	Parler de production agricole Bio sur le Santerre	1 journée prévue par an environ (selon programme actions PI)	ABP et Chambre	Compte rendu
Organiser une visite technique sur le légume bio : visite d'une exploitation Bio en système légumier	Montrer aux agriculteurs la réalité technique de l'AB sur le territoire, conforter l'animation bio	1 visite au printemps 2015	ABP et Chambre	Compte rendu
Rencontre des opérateurs agricoles présents sur le territoire (filiale céréale, LPC)	Sensibiliser les opérateurs à la démarche bio sur le BAC, déterminer les partenariats potentiels pour accompagner le développement de l'AB sur le territoire	Une 10aine d'opérateurs/groupement de producteurs identifiés sur le territoire	ABP et Chambre	Compte rendu de rencontre, planification d'actions selon retour des interlocuteurs rencontrés, mise en place de partenariat sur le terrain.
Assurer le relais d'information sur les actions de sensibilisation sur l'AB	Inciter les agriculteurs à participer	Envoi programme, rappels par mail	ABP et Chambre	Liste des informations transmises

Diffusion d'une information technique et économique sur l'AB	Informers les agriculteurs (102 agriculteurs)	2 revues par an envoyées aux agriculteurs	ABP	Copie de la revue et liste des agriculteurs destinataires
Coordination du projet, suivi du plan d'action de l'ORQUE, participation aux copil	Faire le lien entre les actions du projet et la dynamique locale	Participer aux copil du BAC, réunion MAE...	ABP et chambre	Attestation de la collectivité

7) Calendrier de mise en œuvre

Les rencontres individuelles d'agriculteurs et d'interlocuteurs filières sont liées à la saison culturale et à la charge de travail correspondante. La saison hivernale est particulièrement propice à la rencontre individuelle des agriculteurs, le printemps sera la meilleure période pour des échanges en plaine ou sur le terrain.

Actions	Période de réalisation
Diagnostic de ferme	Période hivernale 2013-2014 ; 2014-2015
Participation sur journée protection intégrée sur le Santerre	Printemps 2014 et 2015
Organiser une visite technique sur le légume bio	Printemps 2015
Rencontre des opérateurs agricoles	2 ^{ème} semestre 2014 à fin 2015

8) Méthodes d'évaluation et indicateurs de résultats

- Compte rendu de diagnostics de conversion
- Synthèse globale des diagnostics de conversion : quelles nouvelles pistes de travail pour la suite ?
- Compte rendu des rencontres d'opérateurs et synthèse de l'état des lieux des filières bio/potentiellement bio sur le territoire du Santerre
 - o Définition d'axes de travail et de mise en place d'actions/partenariats potentiels
- Suivi de l'évolution des surfaces en agriculture biologique et/ou conversion sur le territoire (liens avec les MAE disponibles, le pôle conversion bio Picardie)

9) Budget et plan de financement

Actions	Nombre d'actions prévues	Nb jours Chambre d'agriculture	Nb de jours ABP	Coût total Chambre d'agriculture	Coût total ABP	Coût total par actions	Charges externe
Prospection des agriculteurs et organisation des diagnostics			10		4 800	4 800	
Diagnostic de ferme Se feront au sein du pôle de conversion	30 diag	40	20	20 000	9 600	29600	
Réalisation de la synthèse des diagnostics et restitution lors d'une réunion	1 analyse et 1 restitution	2,5	2,5	1 250	1 200	2450	
Participation aux journées protection intégrée sur le Santerre	2 présences sur démo PI (2014 et 2015)	4	4	2 000	1 920	3 920	
Organiser une visite technique sur le légume bio	1 journée 2015	4	4	2 000	1 920	3 920	1 000
Rencontre des opérateurs agricoles	10 rencontres	15	15	7 500	7 200	14 700	
Diffusion d'une information technique et économique sur l'AB pour 102 agriculteurs	4 numéros		3		1 440	1 440	640
Coordination projet (bilan, perspective, réponse à l'appel à projet) + Copil BAC, réunion MAE	1 copil	5	10	2 500	4 800	7 300	
	TOTAL	70,5	68,5	35 250	32 880	68130	1 640

Répartition du budget sur les 2 ans.

Actions	2014		2015		Coût total Chambre d'agriculture	Coût total ABP	Coût total par actions
	Chambre d'agriculture	ABP	Chambre d'agriculture	ABP			
Prospection des agriculteurs et organisation des diagnostics		3 200		1 600		4 800	4 800
Diagnostic de ferme <i>Se feront au sein du pôle de conversion</i>	6 670	3 200	13 330	6 400	20 000	9 600	29 600
Réalisation de la synthèse des diagnostics			1 250	1 200	1 250	1 200	2 450
participation journée protection intégrée sur le Santerre	1 000	960	1 000	960	2 000	1 920	3 920
Organiser une visite technique sur le légume bio (1000 € charge externe)			2 000	1 920	2 000	1 920	3 920
Rencontre des opérateurs agricoles	2 500	2 400	5 000	4 800	7 500	7 200	14 700
Diffusion d'une information technique et économique sur l'AB à, 102 agriculteurs		1 040		1 040		2 080	2 080
Coordination projet (bilan, perspective, réponse à l'appel à projet)+ Copil	1 250	2 400	1 250	2 400	2 500	4 800	7 300
TOTAL	11 420	13 200	23 830	20 320	35 250	33 520	68 770

Plan de financement ABP:

Financier sollicité actions hors pôle de conversion *Financement obtenu pour 2014	% budget	Montant en €	
		2014	2015
AEAP	70 %	7 000	9 744
CRP*	30 %	3 000	4 176
Financier sollicité sur les Diagnostic agri/bio sur les zones eau (au sein du pôle de conversion) *financement obtenu pour 2014			
AEAP	20 %	640	1 280
CRP*	80 %	2 560	5 120
Total	100 %	13 200	20 320

Soit une demande de l'ABP auprès de l'AEAP de 7 640 € pour 2014 et 11 024 € en 2015

Plan de financement Chambre d'agriculture (CA 80):

Actions	Coût total Chambre d'agriculture	Financement			2014		2015	
		AEAP	CRP	CA 80	Financement engagé	Financement sollicité AEAP	Financement engagé	Financement sollicité AEAP
Diagnostics de ferme <i>Se feront au sein du pôle de conversion</i>	20 000		80 %	20 %	6 670		13 330	
Réalisation de la synthèse des diagnostics	1 250	70 %		30 %			1 250	875
Participation journée protection intégrée sur le Santerre	2 000	70 %		30 %	1 000	700	1 000	700
Organiser une visite technique sur le légume bio	2 000	70 %		30 %			2 000	1400
Rencontre des opérateurs agricoles	7 500	70 %		30 %	2 500	1 750	5 000	3500
Coordination projet (bilan, perspective, réponse à l'appel à projet)+ Copil	2500	70 %		30 %	1 250	875	1 250	875
TOTAL	35 250 €				11 420 €	3 325 €	23 830 €	8 050 €

Soit une demande de la Chambre d'agriculture de la Somme auprès de l'AEAP de 3325 € pour 2014 et 8050 € en 2015

Soit une demande ABP et Chambre d'agriculture auprès de l'AEAP de **30 039 €** pour 2014 et 2015.



ANNEXE 8 :

Rapport hydrogéologique agréé Foncier autour de Caix 1

Figure 3 : Extrait de la carte hydrogéologique de la Somme

GÉOLOGIE

I	II	III	IV
Alluvions (Quaternaire)	Sables siliceux (Cuisien)	Argile à lignite (Barnacien)	Sables fins (Thandrin)
(1) sable-gravilleuses superféonentes (2) sable-gravilleuses sous couverture (3) argile limoneuses sur la quasi totalité de leur puissance			Craie blanche à siles dans sa partie supérieure (Bénonien) marneuse et sans siles dans sa partie inférieure (Turonien)

Classification hydrogéologique des terrains

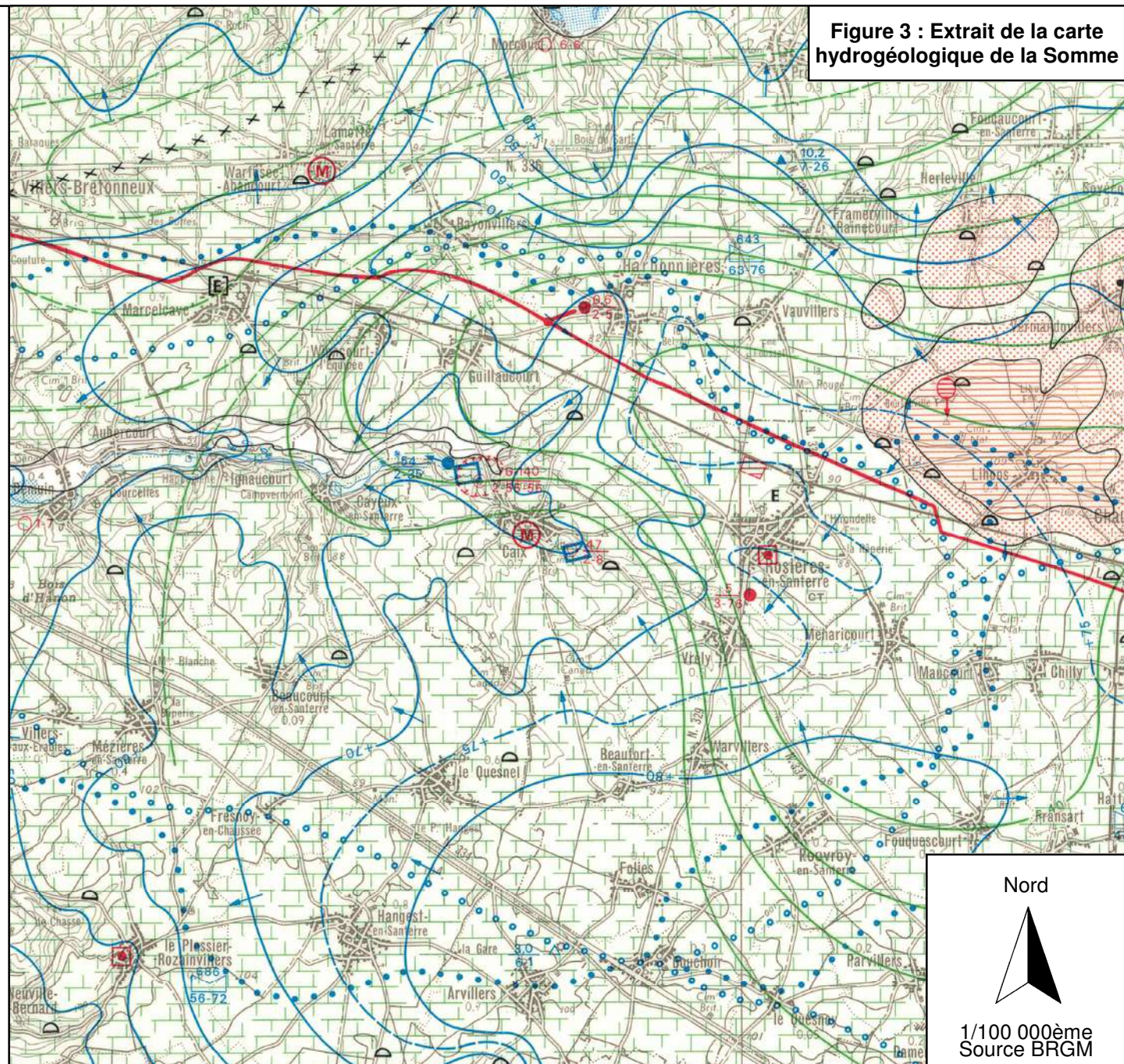
I - Terrains à perméabilité d'interstices élevée
 II - Terrains à perméabilité d'interstices faible ou variable
 III - Terrains à perméabilité de fissures : élevés sous les vallées humides et sèches moyennes et basses dans les plaines
 IV - Terrains imperméables

HYDROGRAPHIE

1 - Cours d'eau 1 pérenne 2 temporaire
 Principaux canaux et canal de drainage à écoulement permanent
 Rivière canalisée
 Etang
 Ligne de partage des eaux superficielles
 Sources : débit mesuré
 1 < 10 l/s
 2 de 10 à 100 l/s
 3 > 100 l/s
 4 groupe de sources
 Débit naturel mesuré en l/s
 indice BRGM
 Station de jaugeage : 1 périodique 2 permanente
 Pluviométrie : 1 hauteur d'eau annuelle en mm période d'observation 03-70
 2 surface du bassin en km² 3 débit moyen en m³/s période d'observation

EAUX SOUTERRAINES

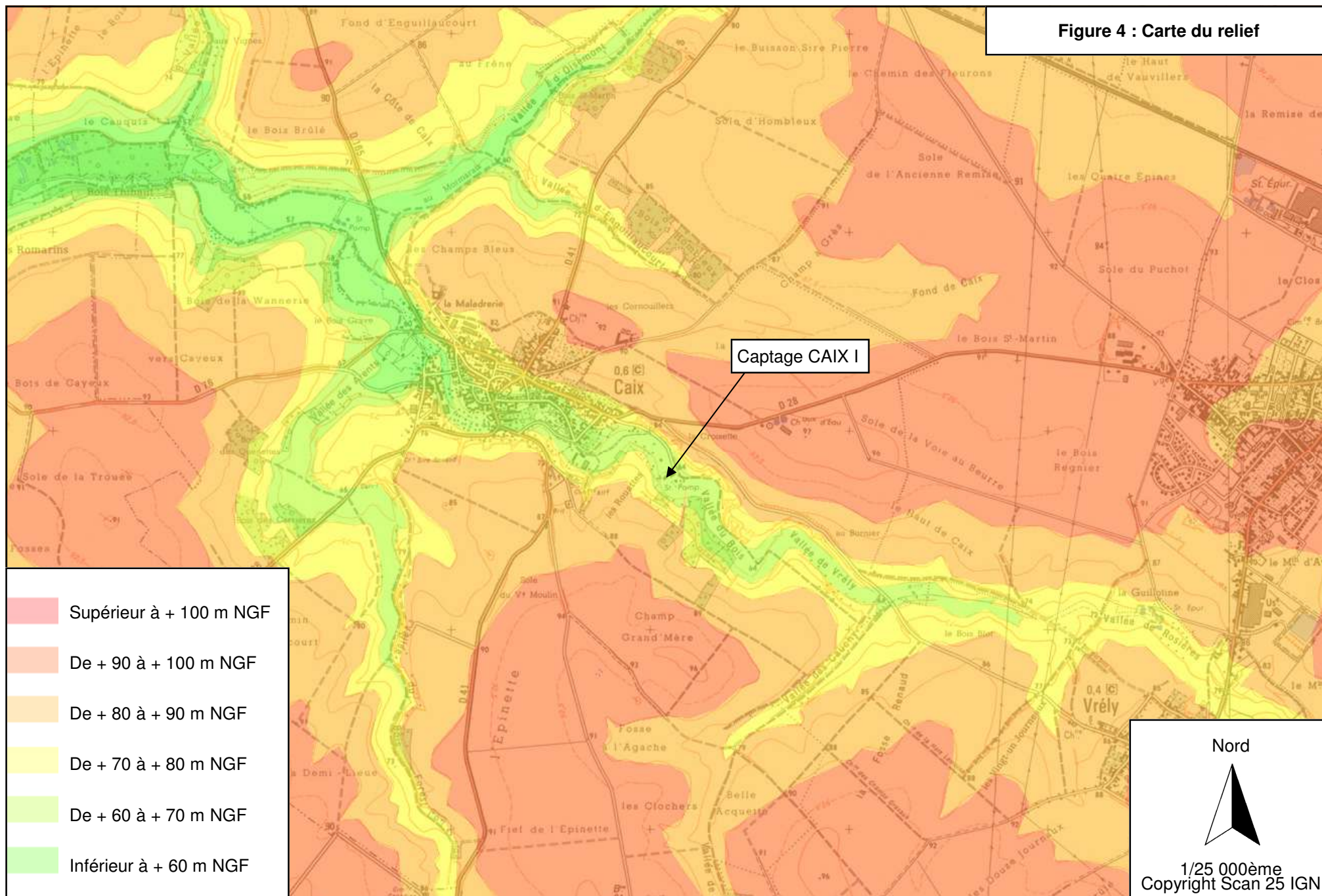
Courbe isopéne (égale altitude de la nappe) équidistante 10 m, avec sens d'écoulement de la nappe
 (1) courbe maîtresse (2) intercalaire
 Ligne de partage des eaux souterraines
 Déversement d'une nappe dans une autre
 Ouvrages de captages
 Destination de l'eau
 AEP communale
 AEP d'un syndicat
 industrielle
 agricole
 abandonnée
 ouvrage de reconnaissance ou non en service
 mise en bouteille d'eau de table ou minérale
 piézomètre : 1 en service 2 abandonné
 Champ captant
 Zone à forte pollution
 Périmètre de protection des captages A.E.P. 1 périmètre rapproché 2 périmètre éloigné
 Principales zones hydrogéologiques favorables à préserver
 débit spécifique en m³/ha/m
 indice BRGM



Nord

1/100 000ème
Source BRGM

Figure 4 : Carte du relief



Avis – Hydrogéologie

Discussion autour de la protection du captage de CAIX I

SIEP du SANTERRE

Février 2014

Dossier n° : 2014-05-0113– ADE



MONTCLAIR ENVIRONNEMENT

MONTCLAIR ENVIRONNEMENT

9 rue du champ à oisons

80470 SAVEUSE

Tél. 03 22 22 07 98

MONTCLAIR ENVIRONNEMENT - SARL au capital de 5 000 euros

519 351 605 - RCS Amiens

montclairenvironnement@orange.fr

SOMMAIRE

PARTIE 1: LOCALISATION, ABORDS ET PRESENTATION DU SITE D'ETUDES	3
PARTIE 2: ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE	5
A. Contexte Géologique	5
B. Contexte Hydrogéologique	7
C. Contexte topographique	11
D. Contexte hydraulique.....	13
PARTIE 3: ENQUETE DE TERRAIN	15
A. Dysfonctionnement hydraulique	15
B. Pratiques agricoles	18
C. Synthèse des observations.....	19
PARTIE 4: PROPOSITIONS	21

INTRODUCTION

Le SIEP du Santerre surveille la qualité des eaux souterraines aux alentours des captages d'eau potable de Caix.

Le Syndicat s'inquiète pour la qualité des eaux au droit du captage de CAIX 1 suite à des coulées d'eau boueuse survenues juste à proximité du captage, ainsi que par les pratiques agricoles exercées sur une parcelle située juste à proximité du captage.

Le SIEP du SANTERRE souhaite avoir l'avis d'un hydrogéologue indépendant vis-à-vis de ces inquiétudes.



Photo 1 : Photo aérienne du site

Source : Google earth



Photo 2 : Vue sur le site depuis la limite Ouest

PARTIE 2: ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

A. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Les informations de ce paragraphe sont, pour la plupart, issues de la carte géologique de ROYE (n°63) et de sa notice explicative, éditées par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

La figure 2 est un extrait de la carte géologique à l'échelle 1/50000ème de ROYE. Elle présente les différentes formations à l'affleurement au niveau du site étudié.

Le plateau du Santerre a été pratiquement entièrement débarrassé de sa couverture tertiaire (paléogène) qui ne subsiste qu'en quelques rares endroits.

Les différentes formations affleurantes au niveau de ce secteur sont, de la plus ancienne à la plus récente :

Formations secondaires :

La craie du Crétacé supérieur :

- le Santonien (C5) : Craie blanche à silex.

C'est une craie blanche généralement tendre. Le silex qu'elle contient n'apparaissant qu'au sommet de celle-ci. Cette craie est recherchée pour le marnage des terres de culture. La craie santonienne est épaisse de 40 à 45 mètres.

Le Coniacien et le santonien sont souvent regroupés dans le même étage, le Sénonien (C5-4).

- le Campanien (C6) : Craie blanche à silex.

La craie campanienne affleure principalement dans la partie supérieure des versants. Elle a été exploitée, et l'est encore sporadiquement dans plusieurs carrières. C'est une craie blanche et tendre recherchée pour le marnage des terres de culture. La craie campanienne est épaisse de 20 mètres au plus.

La craie est présente à l'affleurement sur le flanc des vallées du secteur d'étude.

Formations superficielles :

- Les limons pléistocènes (LP) : Limons indifférenciés.

Ils occupent de grandes étendues. Leur puissance est variable (5 à 10 m d'épaisseur). Leur composition diffère en fonction de la nature du sol qu'ils recouvrent. Principalement mis en place par le vent au cours des périodes froides du Quaternaire, ils recouvrent les plateaux ainsi que les versants protégés des vents dominants.

- les limons à silex (LPS) :

Souvent appelé bief, il s'agit de silex inclus dans une matrice argileuse rouge, plus ou moins sableuse, issus de phénomène d'altération continentale à partir de sédiments crétacés et tertiaires, de transport et de sédimentation par voie hydrique ou boueuse.

Figure 2 : Extrait de la carte géologique (n°63) de ROYE à l'échelle 1/50000^{ème}.

- les limons de plateaux (LP) :

Formation loessique répandue sur la surface des plateaux, déposée grâce à des phénomènes de transport éoliens.

- Les colluvions (CV) : Limons remaniés.

D'épaisseur variable, ce limon trouve son origine dans le remaniement des limons pléistocènes. Il contient, de plus, des granules de craie ainsi que des morceaux de silex. Il est essentiellement localisé au fond des vallées et des vallons secs ; on peut le trouver également au pied des pentes.

- Les alluvions récentes (F_z) :

Alternance de graviers, de cailloutis, de niveaux limoneux ou tourbeux et de sables limoneux.

Au niveau du site étudié, les formations relevées sur la carte géologique sont des alluvions récentes sur craie.

B. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

L'hydrogéologie est l'étude des eaux souterraines. Elle est directement dépendante de la géologie et indirectement de la pluviométrie.

Les informations sectorielles de ce paragraphe sont, pour la plupart, issues de la carte géologique de ROYE (n°63), de sa notice explicative, de la carte hydrogéologique de la Somme et de l'Atlas hydrogéologique de la Somme, édités par le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

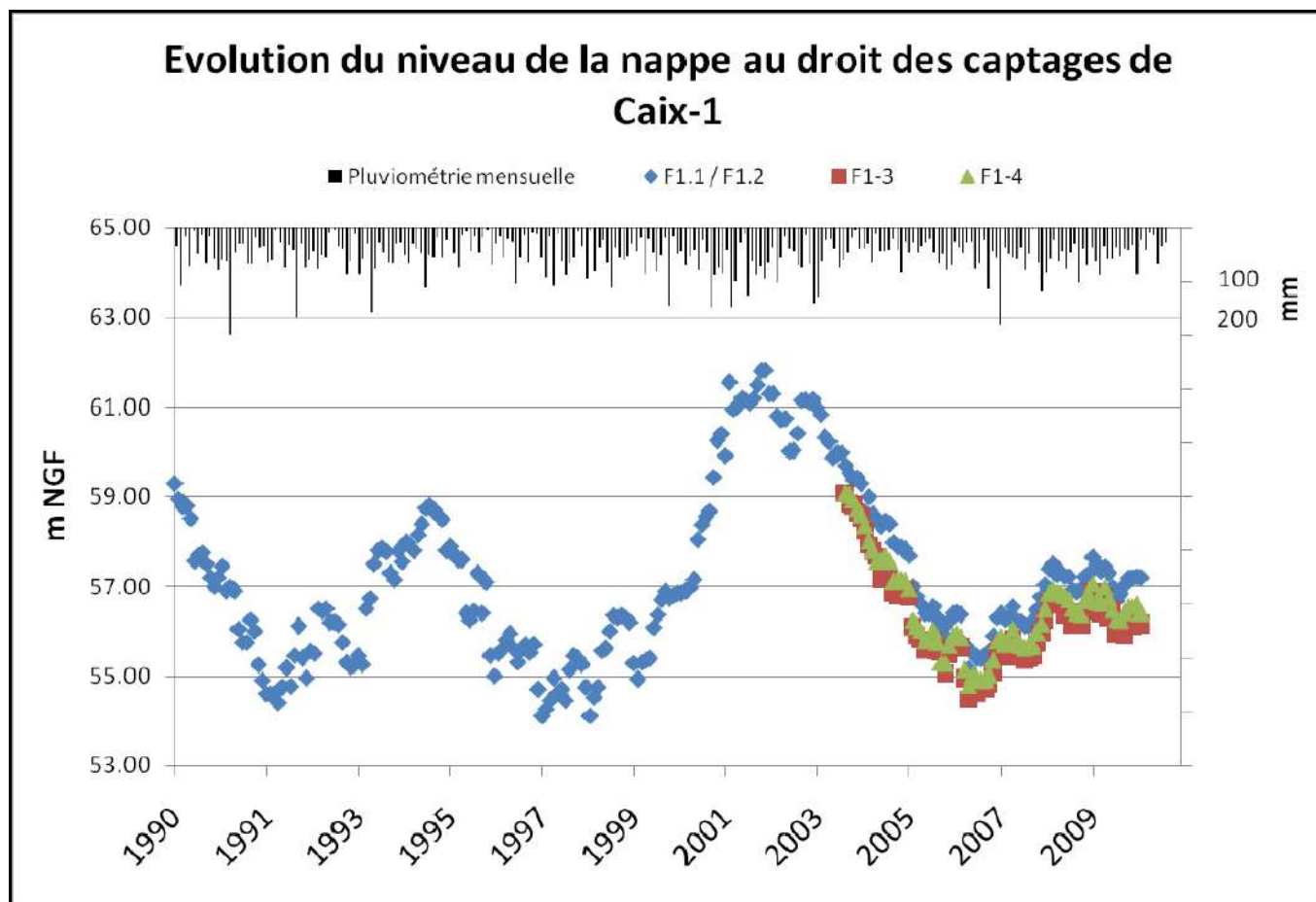
Les aquifères sont des formations géologiques perméables contenant une réserve d'eau naturelle appelée nappe. La structure géologique du secteur permet l'existence de plusieurs nappes aquifères superposées mais c'est celle de la craie qui est la plus importante en volume et en intérêt car, à l'heure actuelle, l'eau qu'elle contient est la seule à être exploitée (alimentation en eau potable et irrigation notamment).

La nappe de la craie est une nappe libre (c'est-à-dire qu'elle n'est pas limitée en hauteur par un niveau imperméable continu). L'eau circule par écoulement en filets parallèles dans l'aquifère au travers des nombreuses fissures du réservoir. Ces fissures sont plus nombreuses et plus importantes dans les vallées, où elles ont été élargies, que sur les plateaux. Ainsi, les axes de drainage de la nappe sont parallèles aux vallées. C'est donc à l'aplomb des vallées que les débits seront les plus importants. La nappe est limitée en profondeur par les dièves turoniennes (craies marneuses) et/ou par la disparition de la fissuration. L'alimentation de la nappe s'effectue grâce à l'infiltration directe des eaux de précipitation sur l'ensemble du plateau. La vulnérabilité de la nappe vis-à-vis de la pollution est directement fonction de la hauteur altimétrique que doit parcourir l'eau infiltrée pour atteindre l'aquifère de la craie. Une nappe affleurante a donc plus de risque d'être polluée par les eaux qui s'infiltrèrent qu'une nappe profonde. La nappe de la craie peut-être localement captive.

Figure 3 : Extrait de la carte hydrogéologique de la Somme (1/100000^{ème})

L'extrait de la carte hydrogéologique de la SOMME (figure 3) indique qu'au niveau du site étudié, la surface piézométrique de la nappe de la craie est à une altitude moyenne de + 60 m NGF environ. Rappelons que l'altitude du terrain naturel est de + 63 m NGF.

L'évolution du niveau de l'altitude de la nappe de la craie au droit du captage de Caix I, pendant la période 1990 – 2010, est représentée dans le graphique suivant :

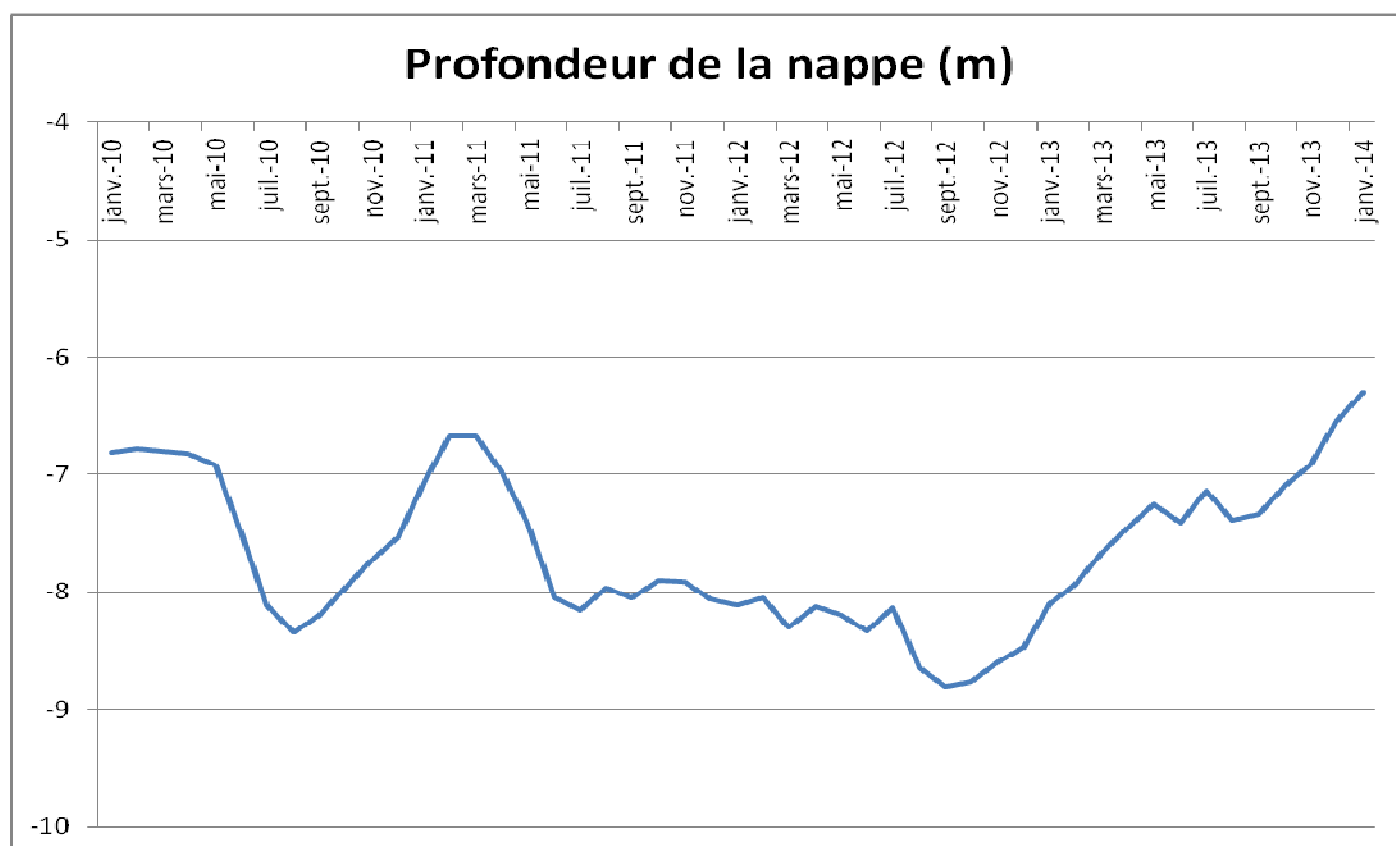


Source : Agence de l'eau Artois Picardie, d'après ANTEA

Figure 4 : Evolution du niveau de nappe (1990 – 2010)

Au regard de ce graphique, la hauteur piézométrique de la nappe de la craie présente des fluctuations supra annuelles d'une amplitude de 8 m (+ 54 m NGF à + 62 m NGF) sur les 20 années étudiées. L'altitude du terrain naturel étant de + 63 m NGF, la profondeur de la nappe varie donc de **1 à 9 m de profondeur** sur les 20 années étudiées.

Le graphique suivant présente la profondeur de la nappe au droit du captage de CAIX I sur la période janvier 2010 – janvier 2014.



Source : SIEP du Santerre

Figure 5 : Profondeur de la nappe entre 2010 et 2014

Sur les 4 dernières années, la profondeur de la nappe au droit du captage de CAIX I a varié de 8,80 m (octobre 2012) à 6,30 m (janvier 2014). La tendance actuelle, et ce depuis octobre 2012, est à la hausse.

La nappe de la craie se situe donc à **une profondeur théorique moyenne de 3 m** au droit du terrain naturel. Les mesures effectuées sur le terrain indiquent un niveau de nappe compris entre 1 et 9 m de profondeur. Cette profondeur fluctue en fonction des années.

C. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

La figure 4 présente le relief général du secteur. Le site étudié se situe en fond de vallée, dans le bassin versant de La Luce.

Le site du captage, situé à une altitude de + 63 m NGF, est placé dans le prolongement de la « Vallée du Bois » et de la « Vallée de Vrély ». L'orientation générale de la vallée est Sud-Est / Nord-Ouest.

La pente des versants de chaque côté de la Vallée, au niveau du site étudié, est de l'ordre de 10%.

La photo 3, ci-dessous, est une projection de la photo aérienne du site étudié en relief. Sur cette projection, le relief est exagéré (facteur 3), mais cela donne une bonne idée de l'environnement topographique du site.



Photo 3 : Projection en relief depuis l'Est

Figure 6 : Relief général du secteur

D. CONTEXTE HYDRAULIQUE

Le site étudié se situe au fond d'une vallée sèche relativement encaissée (10 % de pente environ sur les deux versants). Théoriquement, les eaux susceptibles de ruisseler proviennent donc de l'amont de la vallée sèche (soit depuis la « Vallée du Bois » et, avant elle, la « Vallée de Vrély »), et des versants. Le versant « Rive droite » de la Vallée sèche, au Nord du chemin rural est constitué d'une succession de talus arbustif et d'espaces verts (Photo 4). Le chemin rural goudronné sert, au même titre que les talus et espaces enherbés, de barrière hydraulique aux eaux de ruissellement.



Photo 4 : Vue sur le versant Nord de la Vallée sèche

Le versant Sud est également pourvu de barrière hydraulique. Un espace boisé est situé juste en amont du point de captage.

Suite à un déplacement sur le terrain, les axes préférentiels de ruissellement théorique, sur le versant Sud, ont pu être observés. Ils sont reportés sur le montage photo 5 qui présente une projection en relief (de facteur 3) depuis le Nord-Ouest.

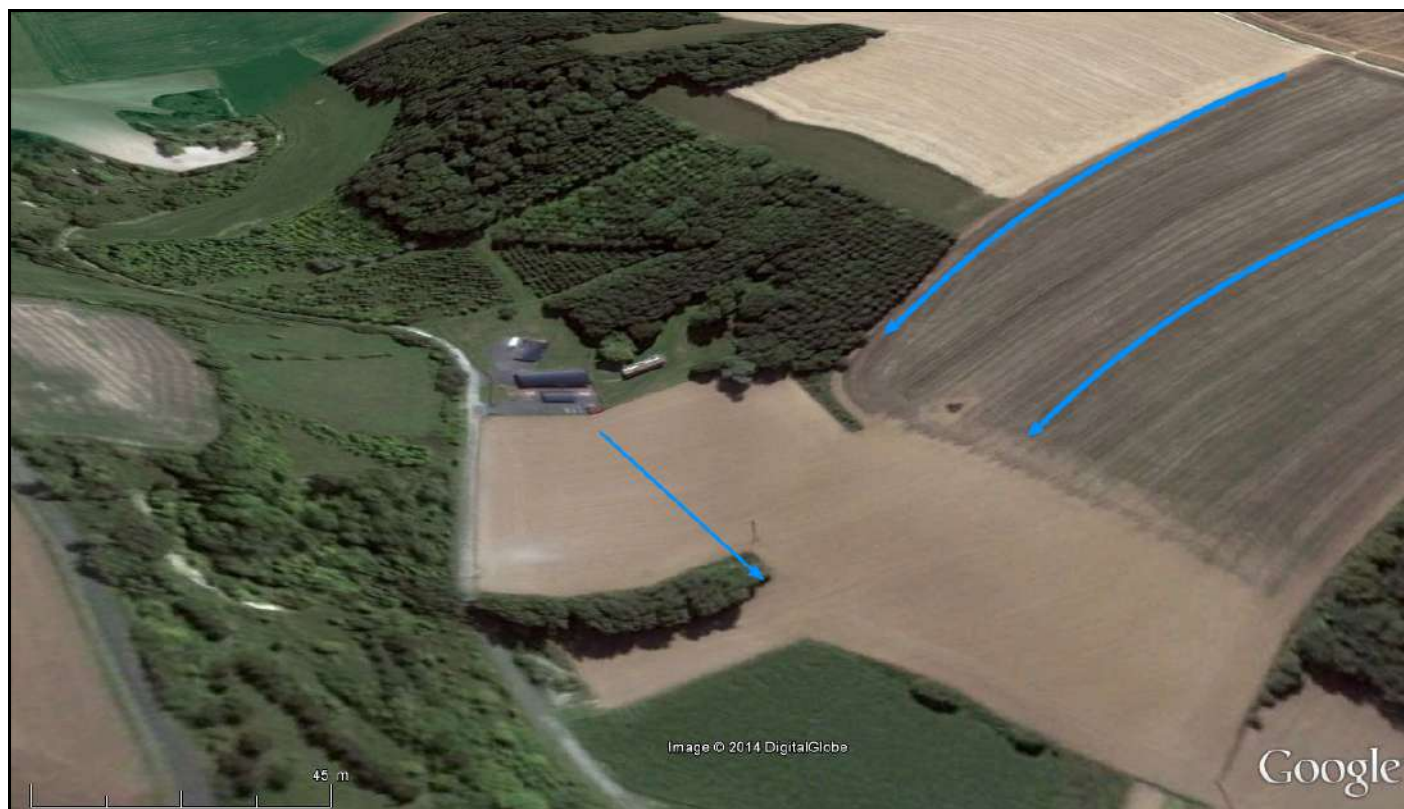


Photo 5 : Projection en relief depuis le Nord-Ouest

Il y a quelques années, le SIEP, a creusé une noue de faible profondeur dans l'espace vert à l'intérieur du périmètre de protection immédiat. Cette noue a été créée suite à l'observation de ruissellement issue de la zone boisée au Sud-Ouest du point de captage.



Photo 6 : Emplacement de la noue

PARTIE 3: ENQUETE DE TERRAIN

Dans le cadre de cette expertise, une visite de terrain a été menée, le 10 février 2014. Le personnel du SIEP du Santerre a été rencontré et un passage sur le terrain a pu être réalisé. Au cours de cette visite, plusieurs dysfonctionnements ont pu être évoqués et/ou observés dans l'environnement proche du périmètre de protection immédiat du captage de Caix I.

A. DYSFONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE

Lors d'un événement pluvieux important, le 26 septembre 2010 (pluie d'orage), le SIEP du Santerre a constaté des ruissellements très importants juste à côté du périmètre de protection immédiat du captage. Les photos 7 et 8, prises ce jour là montrent l'ampleur du phénomène.



Photo 7 : Phénomène de ruissellement observé en septembre 2010



Photo 8 : Phénomène de ruissellement observé en septembre 2010

Sur les photos 7 et 8, prises à l'extrême Ouest du site du captage, le grillage indique l'emplacement de la limite du périmètre de protection immédiat du captage.

Sur la photo 7 est clairement identifié un exutoire de rejet des eaux de ruissellement.

Lors de la visite de terrain, il a été constaté que ce point de rejet est en fait l'exutoire d'un fossé de drainage des eaux d'une parcelle située plus en amont (parcelle ZL 91). Ce fossé transperce le talus existant entre les parcelles ZL 88 et ZL 91. Les photos 9 et 10 sont une illustration de cette observation.

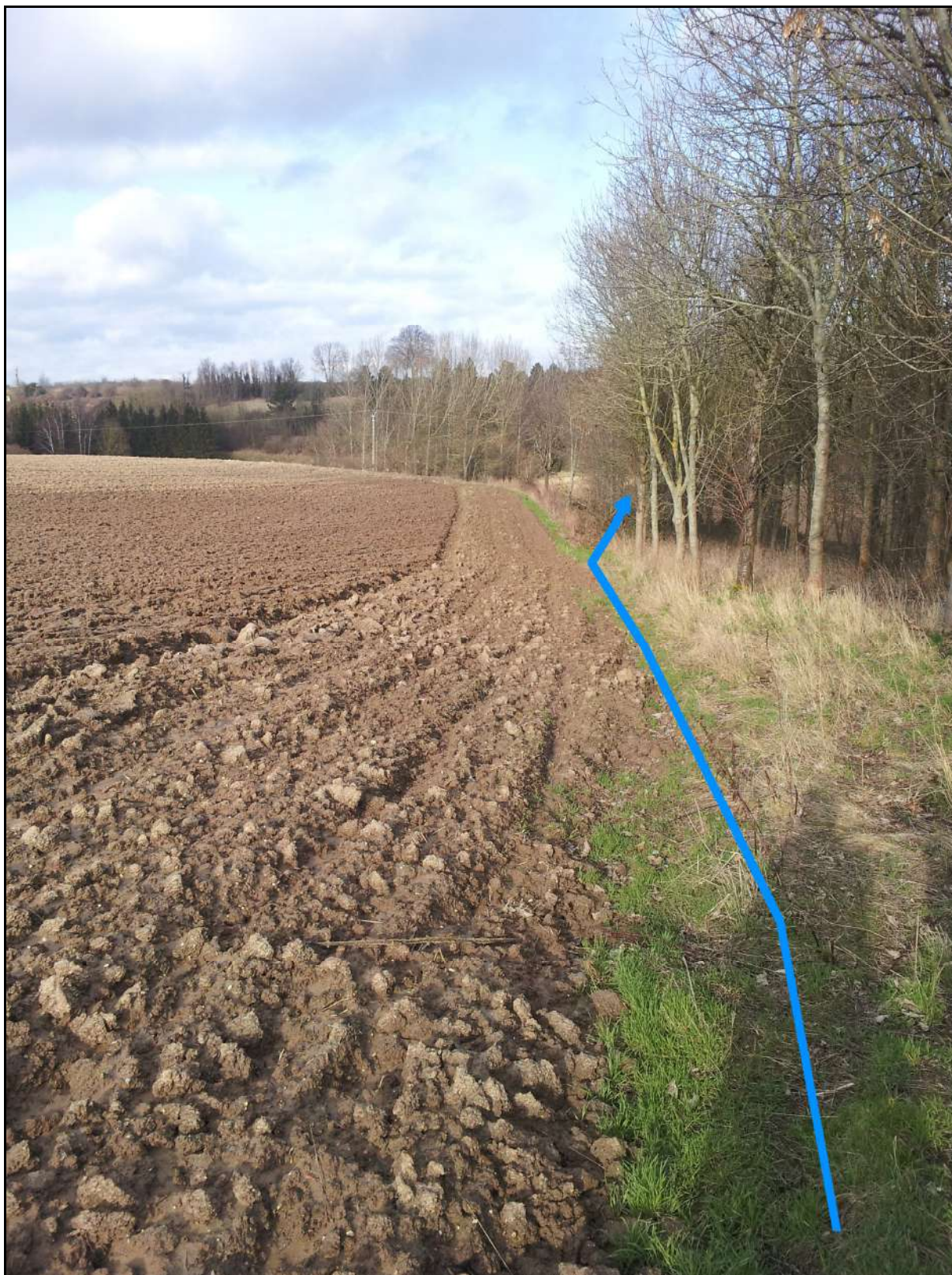


Photo 9 : Axe de ruissellement observé sur le terrain



Photo 10 : Fossé de drainage observé sur le terrain

Ce fossé, qui collecte les eaux de ruissellement en limite de la parcelle ZL 91, créé un risque de contamination des eaux du captage de Caix I.

En cas de fortes pluies, les eaux de ruissellement lessivent les sols. Les sols de culture, s'ils ont été fraîchement traités (produits phytosanitaires ou amendements), peuvent ainsi devenir des sources de chargement de polluants pour ces eaux de ruissellement. Les coulées d'eau boueuse peuvent donc, dans certains cas, véhiculer une partie des traitements agricoles et ainsi provoquer un risque de contamination du captage de Caix I.

B. PRATIQUES AGRICOLES

Le syndicat soulève la question des pratiques agricoles a proximité du périmètre de protection immédiat du captage de Caix I. La parcelle ZL 88, située en limite du périmètre de protection immédiat du captage est exploitée en culture conventionnelle et est donc régulièrement traitée (Photo 11), et ce juste en limite du périmètre de protection immédiat du captage. Le grillage sur la photo représente la limite du périmètre de protection immédiat du captage, **soit environ à 30 m du point de captage.**

L'article 6 de l'arrêté de DUP du captage de Caix I indique, notamment, qu'à l'intérieur du périmètre de protection rapproché du captage, sont réglementées « les pratiques culturales de manière à ce qu'elles soient compatibles avec le maintien de la qualité des eaux souterraines ».

Cet article précise également que toutes activités ou faits susceptibles de porter atteinte directement, ou indirectement à la qualité de l'eau peuvent être interdits ou réglementés et doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès du Préfet de la Somme.



Photo 11 : Traitement agricole à proximité du point de captage

La pratique d'une agriculture conventionnelle n'est pas interdite dans le périmètre de protection rapproché du captage. Cependant, tous les acteurs de la gestion et de l'aménagement de l'environnement du captage se doivent de veiller à conserver et améliorer la qualité des eaux prélevées dans le captage de Caix I.

Il faut rappeler que la nappe de la craie, nappe exploitée par le captage, se situe à une profondeur comprise entre 1 et 9 m au droit du captage.

C. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

La figure 6, page suivante, rappelle quelles ont été les observations réalisées. Le fossé de drainage qui longe la parcelle ZL 91 apparaît en bleu. La limite du périmètre de protection immédiat est en rouge. La noue créée par le SIEP du Santerre apparaît en vert. Les parcelles ZL 91 et ZL 88 sont identifiées.



Figure 7 : Synthèse

PARTIE 4: PROPOSITIONS

Compte tenu des observations réalisées sur le terrain et de l'étude de l'environnement proche du site du captage, et dans une volonté d'amélioration de la qualité de l'eau prélevée dans le captage de CAIX I, plusieurs propositions peuvent être évoquées :

1. Au regard de la proximité de la parcelle ZL 88 avec le point de captage et au vu des pratiques exercées sur cette parcelle, le SIEP du Santerre devrait récupérer la maîtrise foncière de la parcelle pour assurer la préservation, voire l'amélioration de la qualité de l'eau dans le captage. Le but n'est pas de la sanctuariser (comme peut l'être l'espace compris dans le Périmètre de Protection immédiat), mais de mettre en place des mesures de gestion de l'espace plus respectueuse de la qualité des eaux.

Il faut rappeler que le captage de CAIX fait partie de la liste des « 500 captages prioritaires Grenelle ». Le dispositif de protection qui doit être appliqué sur ces captages est celui des ZSCE (Zones Soumises aux Contraintes Environnementales), issu de l'article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Loi LEMA). Le but de ce dispositif est la construction de plans d'action visant à réduire les pollutions liées à l'utilisation de fertilisants et de pesticides. Le Grenelle de l'environnement préconise notamment la mise en place d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, comme l'agriculture bio, dans et à proximité des périmètres de protection de ces captages.

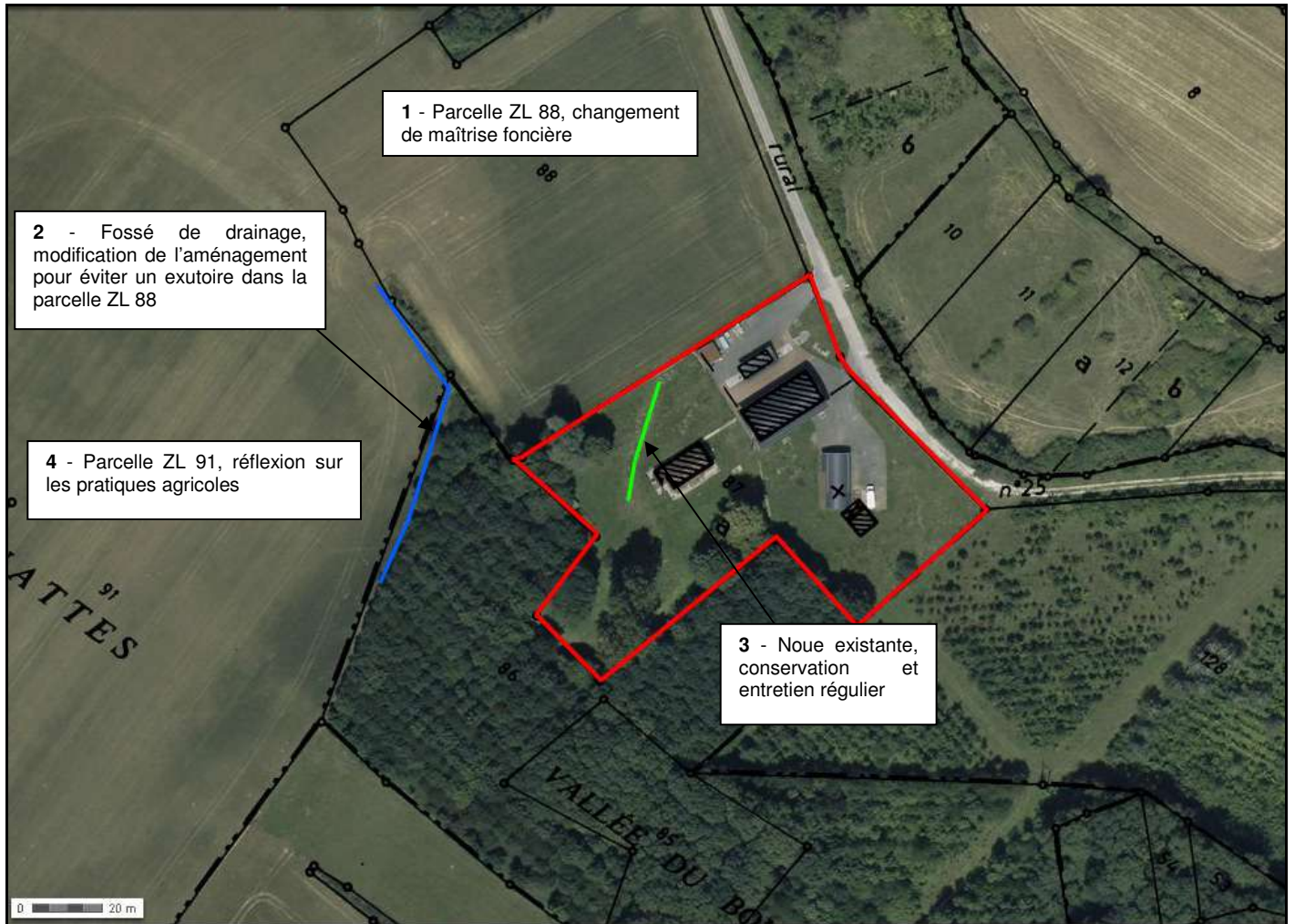
Le danger représenté par l'infiltration de produits agricoles dans la nappe n'est pas anodin. La hauteur de la nappe fluctue au droit du captage et elle peut se trouver à une profondeur très faible et ainsi devenir très vulnérable en cas d'infiltration de produits d'origine agricole.

2. Le fossé de drainage qui longe la parcelle ZL 91, tel qu'il existe aujourd'hui, doit disparaître et être remplacé par un aménagement de stockage et d'infiltration de l'eau au sein de la parcelle ZL 91. La partie du fossé qui longe la parcelle ZL 91 peut être réaménagée en noues à redans afin d'assurer la gestion des eaux ruisselantes. La partie boisée du fossé qui transperce le talus situé entre les parcelles ZL 88 et ZL 86, doit disparaître au profit d'un nouvel aménagement (retenue d'eau, noue à redans, fossé de collecte et d'infiltration qui se prolongerait jusqu'au talus situé entre les parcelles ZL 88 et la ZL 91). Cet aménagement devra faire l'objet d'un dimensionnement adéquat.
3. La noue existante sur le site de captage doit être conservée. En cas de forte pluie, elle peut servir de barrière hydraulique.
4. Les pratiques culturales et traitements sur champ doivent être réalisés en concertation avec tous les acteurs de la gestion du milieu environnant.

Par exemple, une concertation entre le SIEP du Santerre et l'exploitant de la parcelle ZL 91 pourrait être mise en place et le calendrier des traitements agricoles pourraient être réfléchi conjointement. Cela peut éventuellement se limiter à la zone de cette parcelle dont les eaux de ruissellement sont actuellement collectées par le fossé de drainage identifié sur le terrain.

Enfin, concernant cette parcelle ZL 91, pour limiter le lessivage des sols et le ruissellement de surface, un changement de sens de culture pourrait être envisagé.

Ces propositions sont reportées sur la figure de synthèse des propositions située page suivante.





ANNEXE 9 :

Présentation du SIEP pour la journée thématique ZNA



CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

pour la préservation de la ressource en eau
et des milieux aquatiques

PICARDIE

**Embellir sans polluer : vers un
fleurissement durable**

16 décembre
2014

Hangest-en-
Santerre





PICARDIE

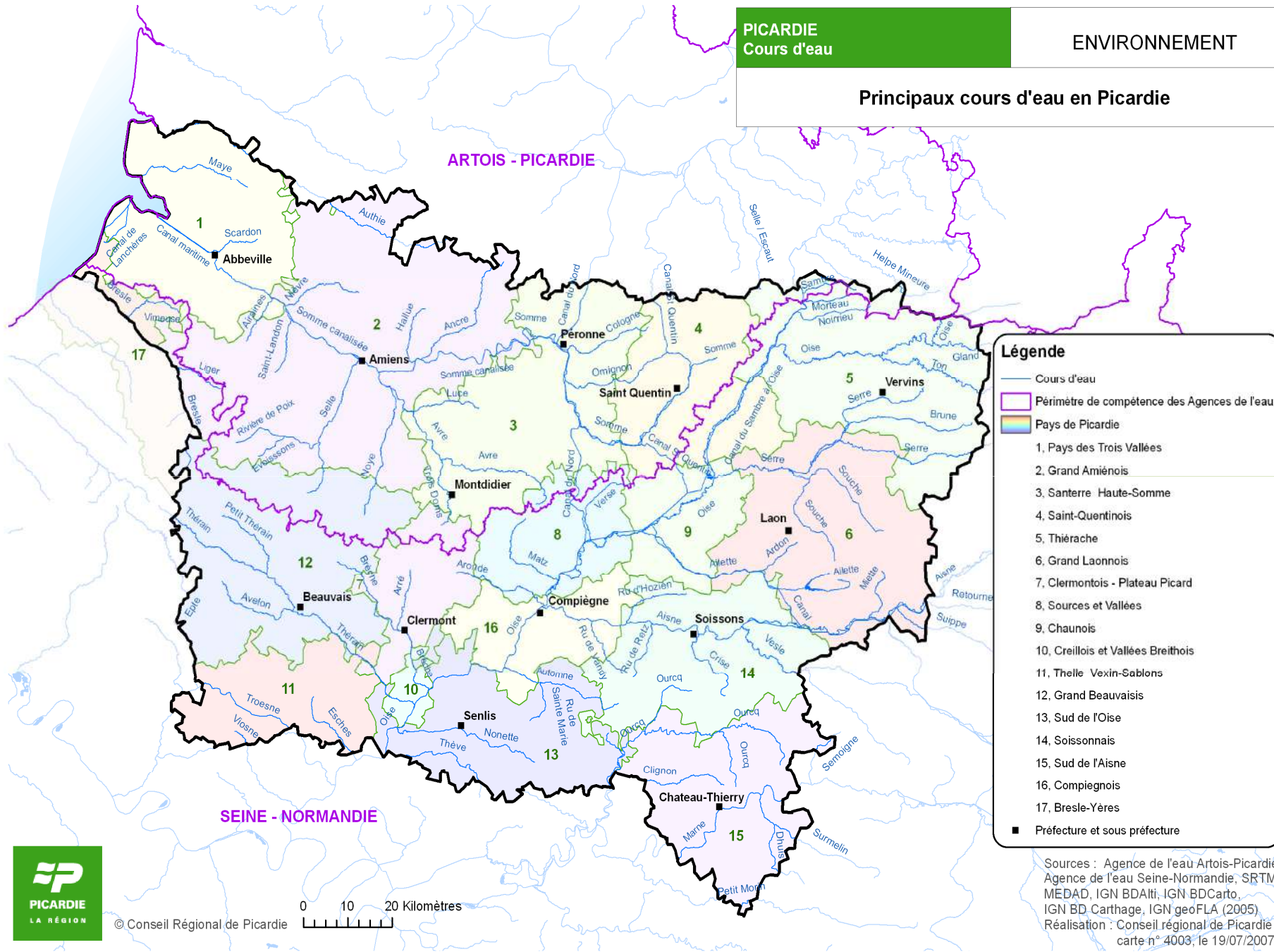
LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



- En zone non agricole, les produits phytosanitaires sont utilisés pour lutter contre des herbes indésirables, des ravageurs et des maladies qui attaquent les plantes. **Mais l'usage de ces produits présente des risques pour l'applicateur, les usagers des espaces et pour l'environnement.**
- => **nuisance renforcée** du fait des applications sur un milieu imperméable (parkings, trottoirs, cours, allées)
- => les pratiques des collectivités sont une **cible privilégiée** des politiques environnementales
- => **besoin de soutenir les collectivités dans leurs efforts** tout en encadrant l'accès aux aides pour un gage d'efficacité

Principaux cours d'eau en Picardie



Légende

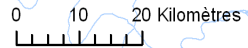
- Cours d'eau
- Périmètre de compétence des Agences de l'eau
- Pays de Picardie

- 1, Pays des Trois Vallées
- 2, Grand Amiénois
- 3, Santerre Haute-Somme
- 4, Saint-Quentinois
- 5, Thiérache
- 6, Grand Laonnois
- 7, Clermontois - Plateau Picard
- 8, Sources et Vallées
- 9, Chaunois
- 10, Creillois et Vallées Breithois
- 11, Thelle Vexin-Sablons
- 12, Grand Beauvaisis
- 13, Sud de l'Oise
- 14, Soissonnais
- 15, Sud de l'Aisne
- 16, Compiègnois
- 17, Bresle-Yères

■ Préfecture et sous préfecture



© Conseil Régional de Picardie



Sources : Agence de l'eau Artois-Picardie, Agence de l'eau Seine-Normandie, SRTM, MEDAD, IGN BDAIti, IGN BDCarto, IGN BD Carthage, IGN geoFLA (2005).
Réalisation : Conseil régional de Picardie carte n° 4003, 1e 19/07/2007



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



- **Objet de la charte :**

- Réalisé en 2009, la charte est un outil qui repose sur une démarche volontariste et progressive visant à faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces publics.
- décrit les actions dans lesquelles s'engage la collectivité pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, liées aux pratiques de désherbage.
- Elle comprend **5 niveaux** et l'engagement de la collectivité est, **au minimum, de respecter les conditions du niveau 3 au plus tard dans les 3 ans** qui suivent l'année de la signature de la Charte.



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



- En préalable : 6 points de réglementation à vérifier
- Ces niveaux **doivent être garantis** : conduits par un prestataire extérieur, ou en interne si qualification suffisante d'un agent
 - **Niveau 1** : diagnostic des pratiques + plan de désherbage
 - **Niveau 2** : respect des bonnes pratiques de traitement + formation d'au moins 1 agent technique aux problématiques phytos et techniques alternatives
 - **Niveau 3 (ce niveau doit être atteint pour l'obtention des aides publiques)**: Utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives (**non chimiques**) sur **au moins 50 % des zones à risque élevé identifiées par le plan de désherbage.**

Cartographie des risques liés aux désherbages chimiques

Avec en rouge les risques élevés et en vert les risques modérés.



FREDON de Picardie – 518 rue Saint Fuscien – 80092 AMIENS Cedex
A. LABEL : 03.22.33.55.82





PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



- **Niveau 4** : Arrêt total du désherbage chimique sur les surfaces à risque élevé / Engagement d'une démarche spécifique et innovante en matière d'aménagement
- **Niveau 5** : Arrêt total du désherbage chimique sur l'espace entretenu par la collectivité / Changement des pratiques global en matière d'aménagement de l'espace public

Validation de la charte : Audit final 1 an après l'atteint du dernier niveau sur lequel s'est engagée la commune



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



• **aides financières** : *Les financements sont déclenchés à partir de l'engagement du **niveau 3 de la charte en 3 ans** :*

❖ **Globalement (Région + Agence de l'Eau) :**

➤ **80% pour les audits liés à la mise en place des niveaux, la communication et les journées de formation** d'au moins 1 agent (si elles ne sont pas dispensées par le CNFPT ou lié à une formation déjà prise en charge)

➤ **50% pour l'acquisition de matériel spécifique liée aux techniques alternatives**

AEAP: Collectivités comprises dans les aires d'alimentation de captages prioritaires définies à l'annexe du IXe programme au titre des aires d'alimentation des captages prioritaires, des captages prioritaires en application de l'article 21 de la LEMA, et celles qui participent à une opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) (maître d'ouvrage ou communes qui appartiennent au groupement impliqué).

Actions		AESN			AEAP			Région Picardie		Taux d'aide total Agence + CR
		Taux d'aide (1)	Assiette éligible	Prix plafond	Taux d'aide (2)	Assiette éligible	Prix plafond	Taux d'aide (3)	Assiette éligible	
Plan de désherbage (TTC)		50%		/	50% communes zone à enjeu eau – 30% reste du bassin	5 000 €/commune	30% à 50% selon bassin	100%	80% Du montant TTC	
Formation (TTC)				/						
Communication (TTC)				/						
Acquisition de matériel (HT)	Désherbage thermique à flamme ou infra-rouge	40%	100%	6 000 €	50% communes zone à enjeu eau – 30% reste du bassin	100%	10 000 € d'aide par commune (au total)	10% à 20% selon bassin	50% du montant HT	
	Désherbage thermique à vapeur ou mousse			30 000 €						
	Désherbage mécanique tracté ou à conducteur marchant			15 000 €						
	Broyeurs de végétaux			15 000 €						
	Balayeuses-désherbeuses de voirie	50%	50%	70 000 €	30% du montant HT sur un plafond 70 000 € sur Seine Normandie					



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie



Contact Région : Anne Siron (bassin SN) et Marie Olivia Allard (bassin AP)
03 22 97 27 97 – asiron@cr-picardie.fr

Contact Agence de l'Eau Artois-Picardie : Philippe Bourdrez
03.27.99.83.12 - p.bourdrez@eau-artois-picardie.fr

Contact SIEP du Santerre: Marine Josse
03 22 88 45 20 - animatrice-siepdusanterre.fr

Le SIEP du Santerre



Périmètre du SIEP du Santerre

Création du SIEP en 2001

83 communes

Superficie: 57 000 ha

Abonnés: 18 036

Quatre stations de pompage:

Caix 1 (4 forages),

Caix 3 (2 forages),

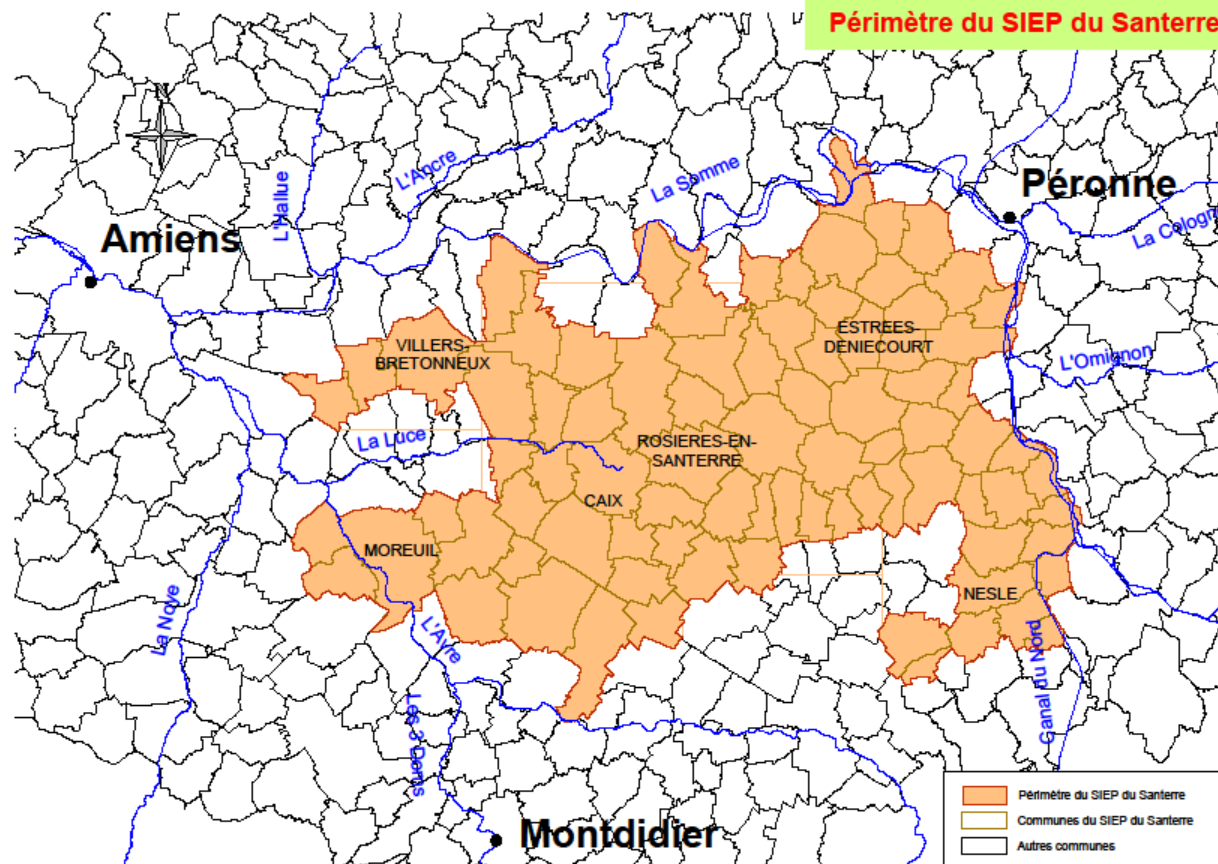
Potte (2 forages),

Morchain (2 forages).

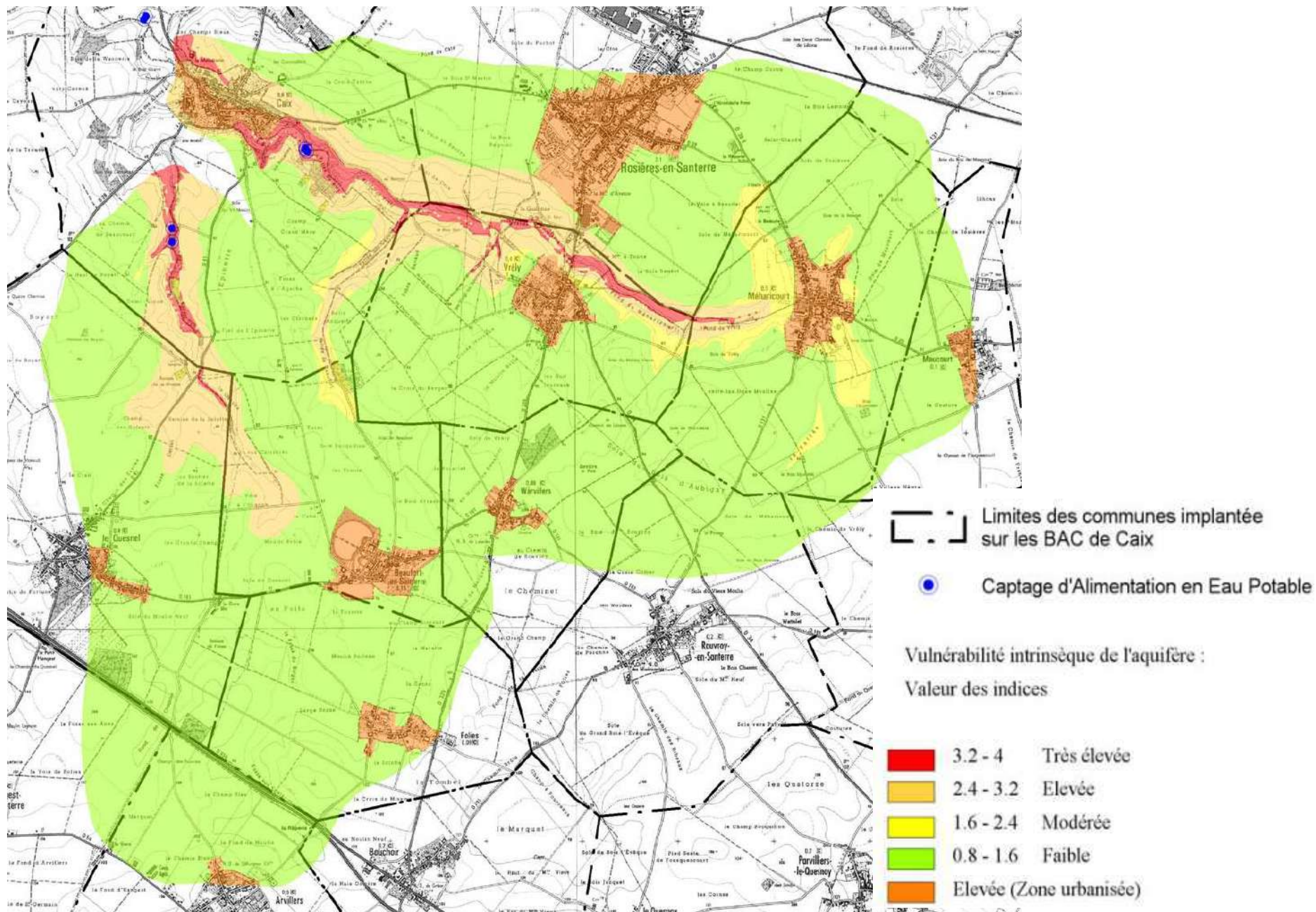
Volume prélevé en 2013 :

➤ Caix 1 et Caix 3 : **2 647 306 m³**

➤ Potte et Morchain: **1 074 503 m³**



Vulnérabilité de la ressource en eau



Signature de la charte par le SIEP



Signature de la charte le 19 avril 2010

Phase 3: plan d'actions



Fiche thématique 5 : Phytosanitaire Non Agricole

- 3 actions:

Actions	Intitulé des actions	Nb /s actions	Priorité
PNA5.1	Inciter les collectivités à tendre vers le zéro phyto	5	1
PNA5.2	Accompagner les gestionnaires d'infrastructures sur le territoire	2	2
PNA5.3	Sensibiliser particuliers et jardiniers amateurs aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires.	2	1

- 9 sous actions

Communes prioritaires de l'AAC



Courrier de la Région aux 16 communes en mars 2012 pour informer sur l'accompagnement dans la mise en œuvre du plan de désherbage . Il est réalisé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Picardie.

Arvillers
Beaufort-en-Santerre
Bouchoir
Harbonnières
Hangest-en-Santerre
Caix
Folies
Fouquescourt
Le Quesnel
Lihons
Méharicourt
Maucourt
Rosières-en-Santerre
Rouvroy-en-Santerre
Vrély
Warvillers

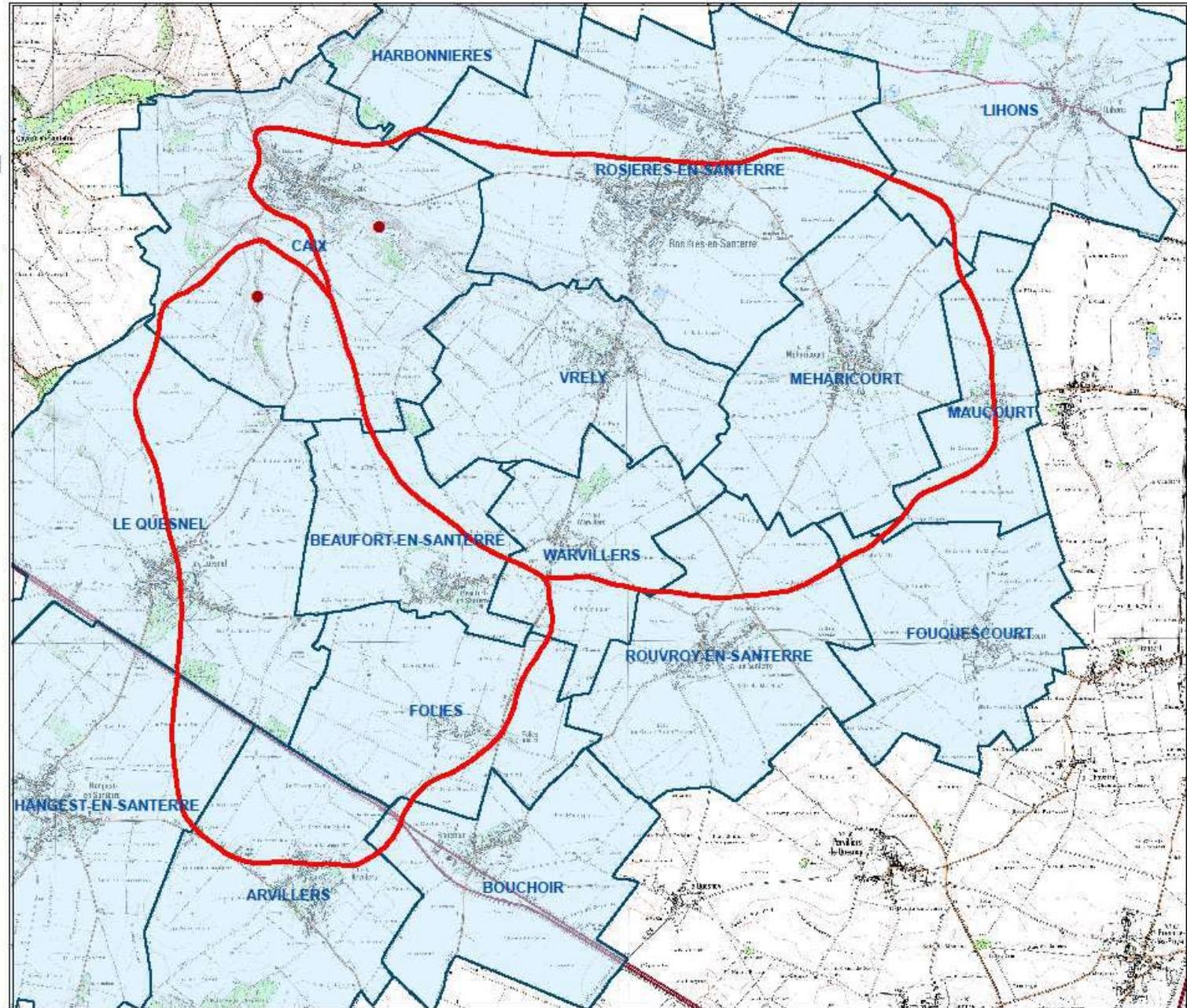


Aires d'alimentation des captages de Caix 1 et Caix 3

Identification des communes à enjeu Eau

Légende

-  Captages
-  BAC
-  Communes
-  Communes enjeu eau



© Copyright - Géonord
Sources : Agence de l'Eau Artois Picardie,
SCAN 25 - IGN - Convention 9524
L DENIS - 19/05/2011



800 400 0 800 Mètres

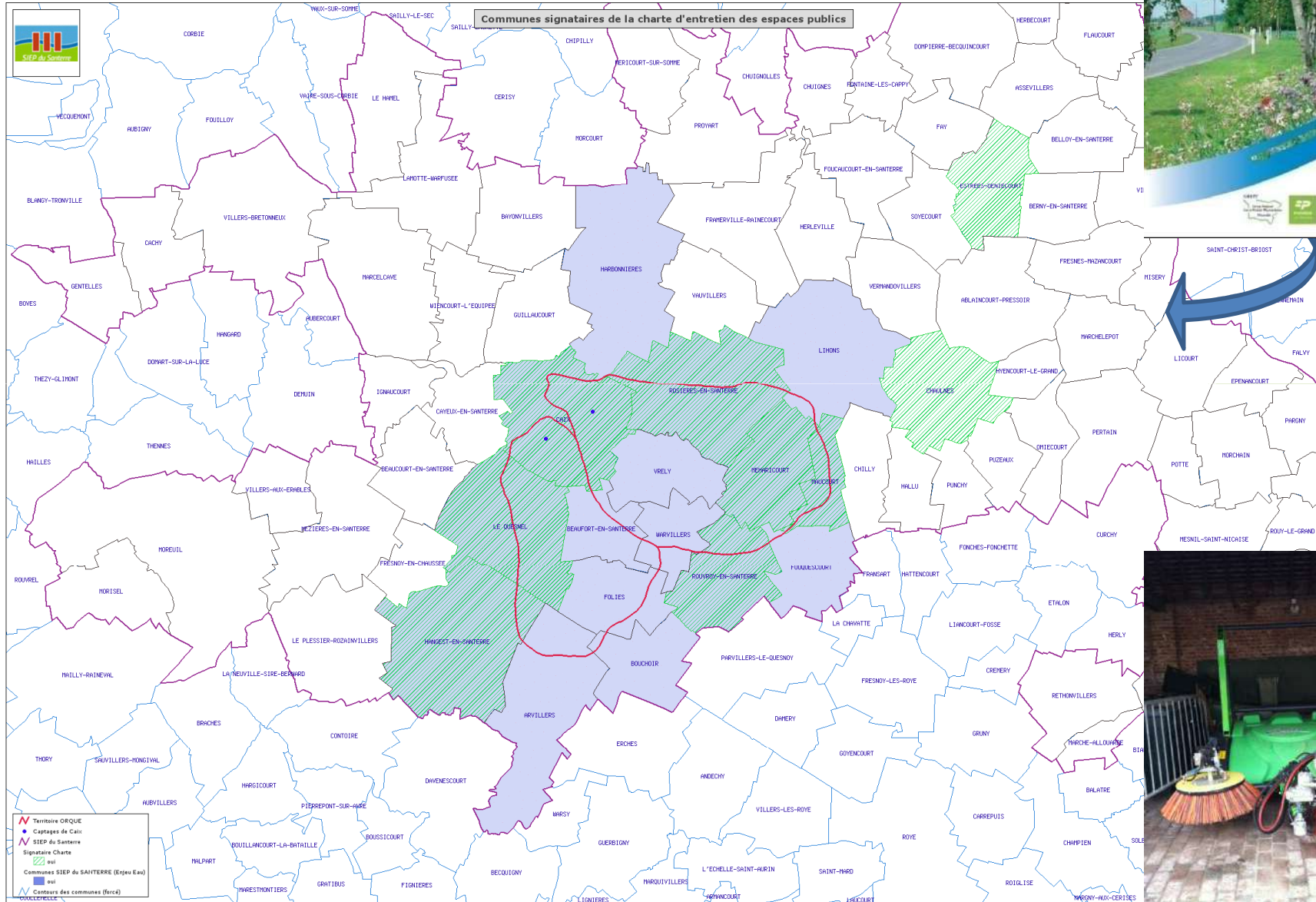
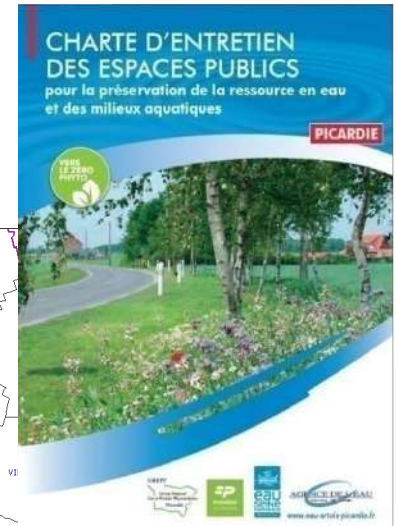


Communes de l'AAC	Date	Niveau	Diagnostic des pratiques	Plan de désherbage	Achat de matériels alternatifs
SIEP du Santerre	19 avril 2010	3	Oui	Oui	Broyeur Désherbeur thermique Girobroyeur
Le Quesnel	26 mars 2012	3	Oui	Oui	
Méharicourt	14 mai 2012	3	Oui	Oui	Balayeuse/arracheuse
Rouvroy-en-Santerre	20 avril 2013	3	Oui	Oui	Projet : balayeuse/arracheuse
Hangest -en-Santerre	14 mai 2013	3	Oui	En cours	Broyeur Projet : balayeuse/arracheuse
Rosières-en-Santerre	5 juin 2013	3	Oui	Oui	
Caix	09 décembre 2013	3	Oui	En cours	Béton poreux cimetière Balayeuse/arracheuse
Maucourt	16 Octobre 2014	3			

Harbonnières balayeuse/arracheuse

Chaulnes	04 novembre 2013	3	En cours	En cours	Projet : balayeuse/arracheuse
Estrées Dénicourt'	2 septembre 2014	3			Broyeur

9 communes signataires





Démonstration matériels alternatifs

- Le 26 mai 2011 à Caix
- Le 7 octobre 2013 à Caix (12 communes)
- Le 18 décembre 2014 à Hébécourt



Désherbeur de chemin

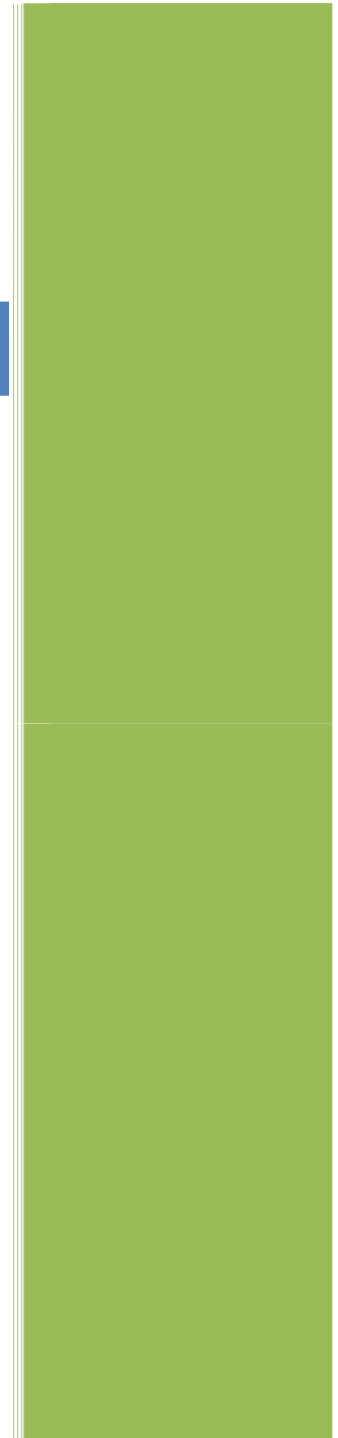


+ **Démonstration avec ECOPHYTO 2018 le 12 juin 2013
à Clermont (Oise)**





POUSS POUSS à Plérin (22)





Formation/sensibilisation

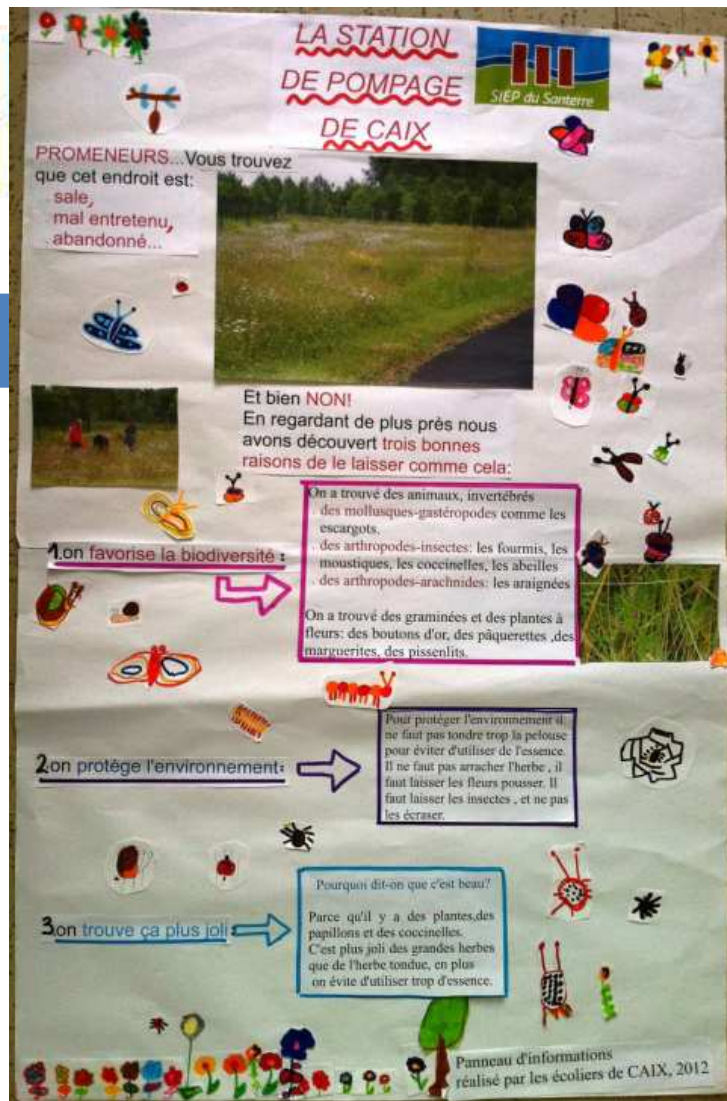
Plusieurs journées sur le territoire :

- 2012 : Objectif zéro phyto sur la voirie
- 2013 : comment communiqué efficacement

Réunions d'information et rencontre individuelle

Equipement de protection individuelle (EPI) lors de l'utilisation des produits phytosanitaires





11) Qualité de l'eau

Mr le Maire indique qu'il vient de signer la charte d'entretien des espaces publics, à la demande de l'agence de l'eau. Il s'agit d'évoluer en diminuant l'emploi des produits phytosanitaires. Nous pouvons bénéficier d'un accompagnement gratuit par la FREDON Picardie, organisme public de gestion des produits phytosanitaires en zone non agricole.

Signature d'une charte d'entretien des espaces publics

Une opération de reconquête de la qualité de l'eau



Lors de la séance de Conseil municipal du 5 juin dernier, une charte d'entretien des espaces publics, mise en place par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Conseil régional de Picardie, a été signée.

Pourquoi une telle démarche et à quel coût ?

Cette convention a pour but de connaître l'état de l'eau dans la zone de captage de Caix et de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur notre territoire.

Le diagnostic et le plan de désherbage n'ont aucun coût pour la commune, étant subventionnés à 100 % par le Conseil régional.

Conseils aux habitants

Dans cette optique, afin de réduire les pollutions et de

préserver notre environnement, nous sollicitons les habitants pour qu'ils nettoient leurs trottoirs et caniveaux, ainsi que les jardiniers amateurs pour qu'ils désherbent manuellement sans utiliser de produits chimiques.

Quelles alternatives aux produits phytosanitaires ?

Il existe de nombreuses techniques alternatives aux produits phytosanitaires.

Par exemple, pour l'entretien de votre pelouse, évitez de la tondre à ras, la hauteur idéale de tonte est 7 cm. Cela limite la pousse des mauvaises herbes. Les scarificateurs et émousseurs sont aussi de bons moyens de lutte.

A savoir

Les permanences des élus

- José Sueur : vendredi à 18 h 30
- Daniel Prouille : lundi à 10 h
- Joël Glachant : jeudi de 9 h 30 à 11 h
- Christian Garvoise : mercredi de 9 h à 11 h
- Robert Laussucq : mardi à 14 h
- Françoise Maille : mardi à 14 h

Les permanences du Député

Stéphane Demilly, Député, tient des permanences en mairie d'Albert, de Péronne et de Roye.

Les permanences en mairie

- Sécurité sociale : mercredi de 14 h à 16 h
- CAPSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) : 2 jeudis par mois. Prendre préalablement rendez-vous au 06 74 69 66 41

- FNATH (Fédération Nationale des Accidentés Travailleurs Handicapés) : les 1^{er} et 3^{er} mardis du mois de 9 h à 10 h.

- La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Horaires de la déchetterie

- Lundi : de 14 h à 17 h 15
- Du mardi au samedi : de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 15

Fermée les dimanches et jours fériés.

Ramassage des encombrants

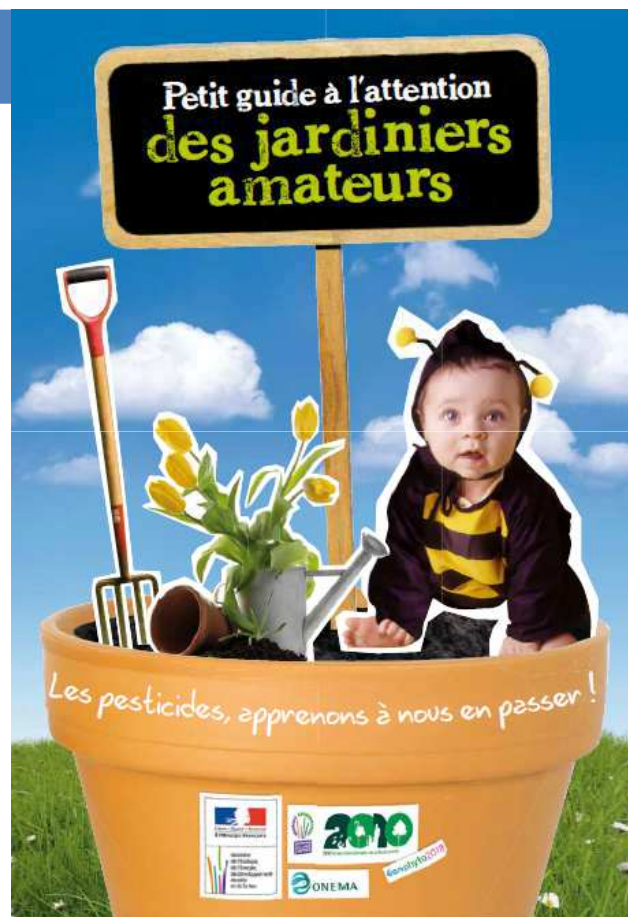
Depuis le 1^{er} avril 2012, le ramassage des encombrants est fait par l'association AIR (Artois Insertion Pessouroserie).

Prendre préalablement rendez-vous au 09 72 25 71 64 en communiquant la liste des objets à retirer.

Prestation gratuite.

Jardineries

- Charte de l'AEAP en 2015
- Rencontre avec les jardineries dans les communes du SIEP
- Distribution d'affiches et échanges



Merci de votre attention



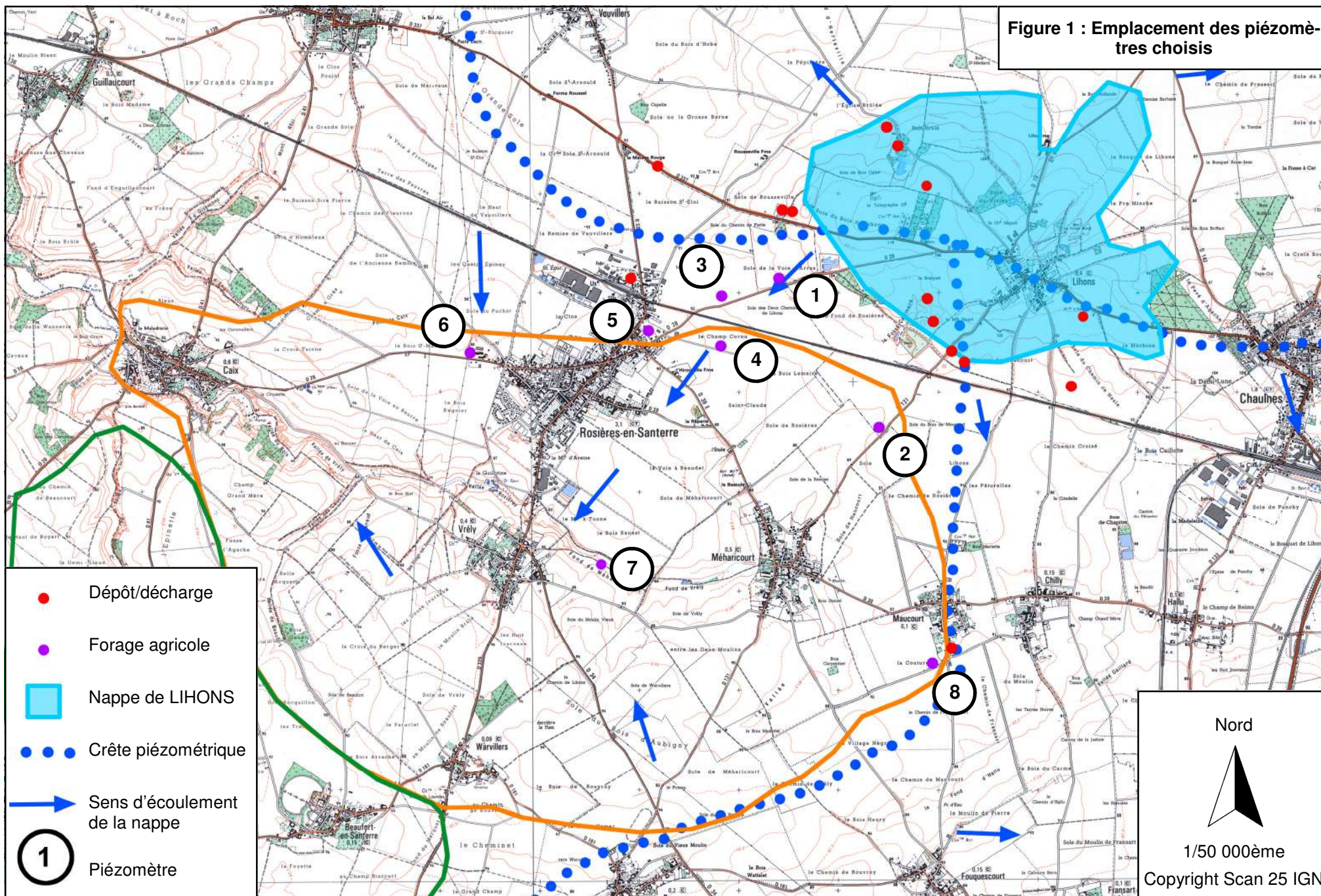
« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »



ANNEXE 10 :


Interprétation du suivi des décharges 2014 Analyses de Gurdebeke

Figure 1 : Emplacement des piézomètres choisis



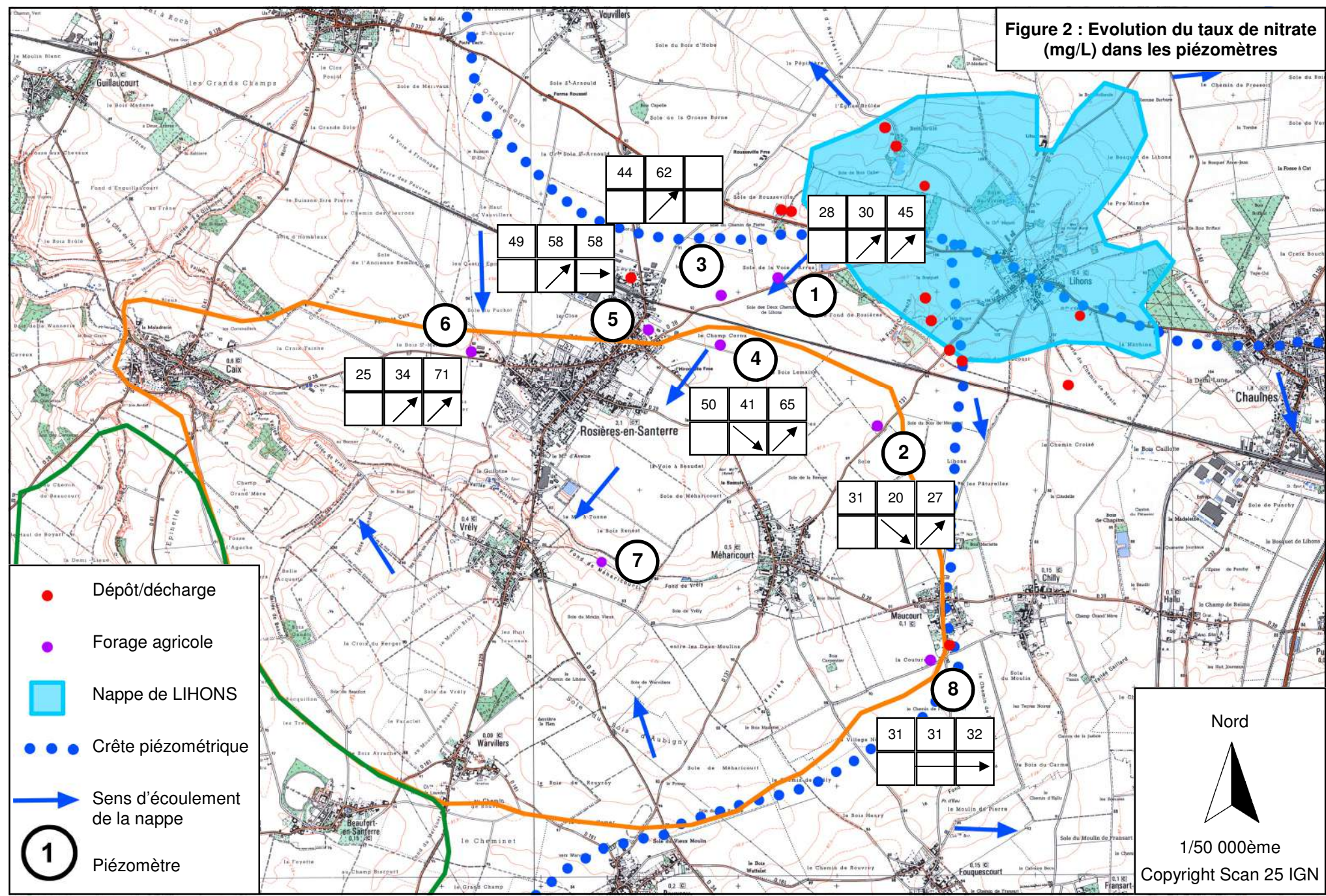
- Dépôt/décharge
- Forage agricole
- Nappe de LIHONS
- Crête piézométrique
- ➔ Sens d'écoulement de la nappe
- 1 Piézomètre

Nord



1/50 000ème
Copyright Scan 25 IGN

Figure 2 : Evolution du taux de nitrate (mg/L) dans les piézomètres



Avis – Hydrogéologie

Discussion autour de résultats d'analyses

SIEP du SANTERRE

Décembre 2014

Dossier n° : 2014-31-0139– AD4



MONTCLAIR ENVIRONNEMENT

MONTCLAIR ENVIRONNEMENT

168 Quai de la Somme, Appt 22A2
80000 AMIENS

Tél. 03 22 22 07 98

Port. 06 26 16 32 18

MONTCLAIR ENVIRONNEMENT - SARL au capital de 5 000 euros
519 351 605 - RCS Amiens

montclairenvironnement@orange.fr



Suivi de la qualité
de la nappe souterraine
au niveau de l'ancienne décharge
de CAIX



SIEP du SANTERRE

Avril 2014

INTRODUCTION

Les captages d'eau potable de CAIX ont été déclarés « prioritaire » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunale d'Eau Potable (SIEP) du SANTERRE a engagé sur ce territoire avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil général de la Somme, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau (ORQUE).

Une « Etude du bassin d'alimentation des captages de CAIX » (avril 2011) a donc été menée afin de définir l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) des stations de pompage de CAIX 1 et CAIX 3.

Par la suite, un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) a été réalisé. Il a permis de mettre en évidence une zone géographique à l'Est de la station de pompage de CAIX 1 où sont présents des dépôts clandestins de déchets.

Afin d'étudier l'impact de ces dépôts, le SIEP du SANTERRE réalise un suivi de la qualité de la nappe souterraine via trois piézomètres établis au droit et autour de la décharge sauvage.

Un premier rapport du champ captant CAIX 1 : « contrôle de la qualité de la nappe de la craie à l'aval d'une ancienne décharge d'ordures ménagères » datant de février 1996 a été réalisé par le bureau d'étude ANTEA.

En mai 2012, un second rapport a été réalisé par le bureau MONTECLAIR ENVIRONNEMENT « Discussions autour de résultats d'analyses » afin d'interpréter les rapports d'analyses.

Afin de poursuivre l'étude de la qualité de l'eau autour de la décharge sauvage, le SIEP du SANTERRE réalise un rapport de suivi d'analyses des trois piézomètres.

SOMMAIRE

A. LOCALISATION DES PIEZOMETRES _____ 9

La figure 1, ci-dessous indique l'emplacement des piézomètres suivis par le SIEP du SANTERRE. Ces piézomètres se situent en amont, au droit et en aval de l'ancienne décharge. _____ 9

Ci-dessous, un descriptif des différents piézomètres : _____ 10

Indice de la Banque de données du Sous-Sol du BRGM _____ 10

BSS 10

00632X0083/P4 _____ 10

BSS 00632X0107/P100 _____ 10

BSS 10

00632X0062/P4 _____ 10

Nom _____ 10

Piézomètre aval (ou du chemin de CAIX) _____ 10

Piézomètre de la décharge _____ 10

Piézomètre amont (ou du chemin de VRELY) _____ 10

Désignation _____ 10

P _{aval}	10
P _{décharge}	10
P _{amont}	10
Situation géographique	10
Situé à 300 m, à l'aval de P _{décharge} , dans la Vallée du Bois.	10
Situé à 600 m en amont des captages de CAIX 1 ; sur le flanc droit de la Vallée de VRELY, au niveau de l'ancienne décharge.	10
Situé à 500m, en amont de P _{décharge} , sur la route de VRELY.	10
Profondeur atteinte	10
20.0 m	10
21.0 m	10
12.0 m	10
Date de fin de travaux	10
28 janvier 1992	10
2 février 1996	10
1 mars 1984	10
B. RESULTATS DES ANALYSES	10
Les tableaux suivant présentent les résultats pour les paramètres détectés.	10
1- Nitrates	10
2- Solvants	11
3- Pesticides	12
4- Perchlorates	13

C. INTERPRETATIONS DES RESULTATS _____ 13

1. Paramètre nitrates _____ 13

Le taux de nitrates mesurés dans les prélèvements de $P_{\text{décharge}}$ oscillent entre 68 et 76 mg/L entre février 1996 et septembre 2013, ils sont bien supérieurs à la limite de 50 mg/L fixé pour l'eau de boisson. _____ 13

En ce qui concerne les piézomètres P_{aval} et P_{amont} , les taux de nitrate sont sensiblement les mêmes. On observe peu d'évolution entre juin 2012 et septembre 2013, les valeurs restent comprises entre 40 et 43 mg/L. _____ 14

Malgré une variation saisonnière au niveau de la nappe (relevé des piézomètres d'HANGEST EN SANTERRE, GUILLAUCOURT et VAUVILLERS en annexe), les analyses ont été réalisées à des périodes où le niveau de la nappe est sensiblement le même, ce qui peut expliquer que les résultats soient relativement stables. _____ 14

En France, la présence de nitrates dans les eaux continentales provient à 66 % de l'agriculture, suite à l'épandage de doses massives d'engrais azotés et de lisiers (effluents d'élevage), les zones les plus atteintes étant les plaines alluviales qui récoltent les eaux des grands bassins versants et sont des lieux privilégiés d'agriculture intensive. _____ 14

Le reste est issu des rejets des collectivités locales (22 %) et de l'industrie (12 %). _____ 14

2. Paramètres parmi les solvants _____ 14

• Trichloroéthylène _____ 14

Le trichloroéthylène se retrouve en très faible quantité en amont (0,1 μ g/L) et en aval (0,3 μ g/L) de la décharge d'après les analyses de février 2013. Au niveau de la décharge, on observe des variations importantes depuis août 2011, fluctuant entre 0,55 μ g/L et 4,1 μ g/L. Ce qui laisse supposer une corrélation avec le niveau de la nappe. _____ 14

La principale utilisation du trichloroéthylène est le dégraissage des pièces métalliques qui représente en Europe de l'ouest 95% de la production. Excellent solvant pour l'extraction des graisses, huiles, matières grasses, cires, goudrons, etc. Il est également utilisé dans l'industrie textile pour le nettoyage coton, de la laine et dans la fabrication des adhésifs, des lubrifiants, des peintures, des vernis, des pesticides. _____ 14

Le trichloroéthylène entre également dans la fabrication de produits pharmaceutiques, de retardateurs chimiques d'inflammation et d'insecticides. _____ 14

(Extrait d'INERIS - fiche trichloroéthylène). _____ 15

• **1,1,1-trichloroéthane** _____ 15

Au niveau de la décharge, le taux de 1,1,1-trichloroéthane n'a été détecté qu'au niveau de la décharge. La concentration semble régresser depuis août 2011 passant de 1,1 µg/L à 0,7 µg/L en septembre 2013. _____ 15

Le 1,1,1-trichloroéthane n'est pas naturellement présente dans la nature. _____ 15

C'est un hydrocarbure chloré qui a été largement utilisé, notamment comme solvant industriel peu inflammable en remplacement des autres solvants chlorés très inflammables. _____ 15

Avant 1996, il était utilisé pour la fabrication des hydrochlorofluorocarbones (HCFC), dans les dégraissages à chaud ou à froid, dans la formulation d'adhésifs, composition d'encre, fabrication de textiles, d'électroniques ainsi que pour de nombreux articles de ménage. _____ 15

Depuis 1996, l'emploi de 1,1,1-trichloroéthane a subi, suite au Protocole de Montréal de sévères restrictions. Il s'utilise par dérogation dans la fabrication de HCFC. _____ 15

(source d'INERIS – fiche 1,1,1-trichloroéthane et ATSDR, 2004). _____ 15

• **Tétrachloroéthylène** _____ 15

Des traces de tétrachloroéthylène ont été détectées au niveau de P_{aval} pour une concentration de 0,2 µg/L. Cette substance n'a pas été détectée dans les autres piézomètres. _____ 15

Le tétrachloroéthylène est un liquide utilisé comme solvant ou nettoyant à sec dans la fabrication, la finition des textiles, dans le nettoyage ou le dégraissage des métaux, dans le décapage des peintures, les encres d'imprimerie. Il est également utilisé comme intermédiaire de synthèse notamment dans la fabrication des hydrocarbures fluorés. _____ 15

(Extrait d'INERIS – fiche tétrachloroéthylène). _____ 15

- **1,1-dichloroéthylène** _____ 16

- **1,1,2-trichloroéthène** _____ 16

??? n'existe pas, au contraire du 1,1,2-trichloroéthane. La seule analyse de cet élément date de 2012.

16

- **Chloroforme** _____ 16

- **Atrazine et ses dérivés** _____ 17

Ces substances d'origine anthropique sont susceptibles de provenir de l'ancienne décharge d'ordures ménagères située au droit de Pdécharge. _____ 16

L'atrazine est détectée au niveau de Pdécharge et de Pavall depuis février 2013, en faible concentration à l'aval (0,016µg/L en février 2013) et en concentration plus importante au niveau de la décharge (0.06µg/L en février et septembre 2013). _____ 17

Avant son interdiction, les seuls usages rapportés pour l'atrazine étaient liés à son action herbicide pour des usages agricoles, industriels et de traitement de voiries. Le site internet Spectrum Laboratories rapporte qu'en 1972 aux Etats-Unis, la répartition des usages de cette substance étaient les suivants : usage agricole à 96%, usage commercial et industriel (y compris la reforestation) à 2% et usage domestique à 2%. _____ 17

La déséthyl-Atrazine est le produit de dégradation par photolyse ou hydrolyse de l'Atrazine. _____ 17

Sa présence dans les nappes peut provenir de résidus encore présent dans les sols. _____ 17

- **Lénacile** _____ 17

Cette substance a été détectée en février 2013 au niveau de Pamont avec 0,017µg/L et Paval avec 0,027µg/L. _____ 17

Le lénacile est une substance phytosanitaire, utilisé comme herbicide. _____ 17

• **Oxadixyl** _____ 18

Détecté uniquement à l'amont et à l'aval de la décharge depuis février 2013 à des taux de 0,064 µg/L et 0,048µg/L. Il semble cependant que la concentration tend a diminuer : 0,013 µg/L détecté au niveau de Paval en septembre 2013. _____ 18

L'oxadixyl est une substance phytosanitaire, à usage de fongicide. _____ 18

• **Bentazone** _____ 18

La bentazone est détectée depuis septembre 2013 au niveau des trois piézomètres, sa concentration tend à augmenter passant de 0,016 à 0,18 en septembre 2013 au piézomètre Pdécharge et de 0,011 à 0,079 au piézomètre de Paval. _____ 18

La bentazone est une substance active phytosanitaire, qui présente un effet herbicide. _____ 18

• **Glufosinate** _____ 18

Le glufosinate a été détecté en septembre 2012 pour une concentration de 0,11 µg/L dans P_{décharge}. 19

Le glufosinate est un composé organophosphoré présent dans plusieurs herbicides systémiques non sélectifs. _____ 19

4. Paramètres perchlorates _____ 19

Les perchlorates sont une substance nouvellement découvertes et analysées en septembre 2012. Ils ont été trouvés en quantité importante : 7,4µg/L pour Pamont, 6,3 µg/L pour Pdécharge et 7,7µg/L pour Paval. _____ 19

Les perchlorates ou sels de perchlorates peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels (militaires, aérospatiale...), mais également dans des zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale. _____ 19

Les substances identifiées dans l'eau souterraine au droit de la décharge ont des origines diverses :

19

Certaines sont d'origines agricoles, provenant certainement des terres cultivées aux alentours, ce qui explique qu'on les retrouve également dans les autres piézomètres amont et aval. _____ 19

En ce qui concerne les perchlorates, leur origine est certainement due à la guerre. Les sels de perchlorates sont ainsi disséminés sur tout le territoire. On les retrouve donc en quantité importante sur les trois piézomètres. _____ 19

En revanche, les autres substances et solvants semblent provenir de déchets industriels et ménagers ce qui peut être expliqué par la présence de l'ancienne décharge. _____ 19

Il faut cependant remarquer que l'augmentation du nombre de paramètres détectés vient en grande partie de la découverte de nouvelles molécules ainsi que de l'amélioration de la précision des analyses. _____ 19

Les produits ci-dessus sont principalement utilisés par l'agriculture. _____ 19

L'origine des perchlorates est encore incertaine, cependant, au vue du contexte local il semble provenir de résidus de guerre. _____ 19

La poursuite du suivi d'analyses nous permettra d'affiner nos conclusions sur l'impact de l'ancienne décharge au niveau de la qualité de l'eau souterraine. _____ 20

ANNEXES 1 _____ 21

Rapport d'analyses _____ 21

ANNEXES 2 _____ 22

Relevés piézométriques _____ 22

A. LOCALISATION DES PIEZOMETRES

La figure 1, ci-dessous indique l'emplacement des piézomètres suivis par le SIEP du SANTERRE. Ces piézomètres se situent en amont, au droit et en aval de l'ancienne décharge.



Figure 1 : Emplacement des piézomètres

Ci-dessous, un descriptif des différents piézomètres :

Indice de la Banque de données du Sous-Sol du BRGM	BSS 00632X0083/P4	BSS 00632X0107/P100	BSS 00632X0062/P4
Nom	Piézomètre aval (ou du chemin de CAIX)	Piézomètre de la décharge	Piézomètre amont (ou du chemin de VRELY)
Désignation	P_{aval}	$P_{\text{décharge}}$	P_{amont}
Situation géographique	Situé à 300 m, à l'aval de $P_{\text{décharge}}$, dans la Vallée du Bois.	Situé à 600 m en amont des captages de CAIX 1 ; sur le flanc droit de la Vallée de VRELY, au niveau de l'ancienne décharge.	Situé à 500m, en amont de $P_{\text{décharge}}$, sur la route de VRELY.
Profondeur atteinte	20.0 m	21.0 m	12.0 m
Date de fin de travaux	28 janvier 1992	2 février 1996	1 mars 1984

B. RESULTATS DES ANALYSES

Des analyses ont été effectuées sur $P_{\text{décharge}}$ et P_{aval} en 1996 lors de l'Etude réalisée par le bureau d'études ANTEA. Celui-ci a observé une forte teneur en nitrates (76mg/L) au niveau de la décharge avec une extension limitée à l'aval de celle-ci (22mg/L).

D'autres analyses sont réalisées depuis octobre 2008 pour $P_{\text{décharge}}$ et depuis juin 2012 pour P_{aval} et P_{amont} . Les résultats des analyses sont présentés en annexe.

Les tableaux suivant présentent les résultats pour les paramètres détectés.

1- Nitrates

	P_{amont}	$P_{\text{décharge}}$	P_{aval}
févr-96		76	22
oct-08		74	
août-09		74	
oct-10		74	
juin-12	44	77	42
sept-12	40	68	40
févr-13	43	75	42
sept-13		75	41

Tableau 1 : Taux de nitrate (NO_3^-) mesurés dans les piézomètres en mg/L

2- Solvants

Trichloroéthylène	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
août-11		4,1	
sept-12	/	0,55	/
févr-13	0,1	2,2	0,3
sept-13		1,9	<0,1

Tableau 2 : Taux de trichloroéthylène (C₂HCl₃) mesurés dans les piézomètres en µg/L

1,1,1-trichloroéthane	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
août-11		1,1	
sept-12	<0,5	/	<0,5
févr-13	<0,6	0,8	<0,5
sept-13		0,7	<0,5

Tableau 3 : Taux de 1,1,1-trichloroéthane (C₂H₃Cl₃) mesurés dans les piézomètres en µg/L

Tétrachloroéthylène	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
sept-12	/	/	/
févr-13	<0,1	<0,1	<0,1
sept-13		<0,1	0,2

Tableau 4 : Taux de tétrachloroéthylène (C₂Cl₄) mesurés dans les piézomètres en µg/L

1,1-dichloroéthylène	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
août-11		0,6	
sept-12	/	/	/
févr-13	<0,5	<0,5	<0,5
sept-13		<0,5	<0,5

Tableau 5 : Taux de 1,1-dichloroéthylène mesurés dans les piézomètres en µg/L

1,1,2-trichloroéthène	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
sept-12	<0,5	1,8	<0,5
févr-13	/	/	/
sept-13		/	/

Tableau 6 : Taux de 1,1,2-trichloroéthène mesurés dans les piézomètres en µg/L

Chloroforme	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
sept-12	<1,0	<1,0	<1,0
févr-13	<0,5	0,8	<0,5
sept-13		<0,5	<0,5

Tableau 7 : Taux de chloroforme (CHCl₃) mesurés dans les piézomètres en µg/L

3- Pesticides

Atrazine	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
sept-12	<0,02	<0,02	<0,02
févr-13	<0,02	0,059	0,016
sept-13		0,06	<0,02

Tableau 8 : Taux d'Atrazine (C₈H₁₄ClN₅) mesurés dans les piézomètres en µg/L

Déséthyl-atrazine	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
sept-12	<0,01	<0,01	0,01
févr-13	/	/	/
sept-13		/	/

Tableau 9 : Taux de déséthyl-atrazine (C₆H₁₀ClN₅) mesurés dans les piézomètres en µg/L

Lénacile	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
sept-12	/	/	/
févr-13	0,027	/	0,017
sept-13		/	/

Tableau 10 : Taux de lénacile (C₁₃H₁₈N₂O₂) mesurés dans les piézomètres en µg/L

Oxadixyl	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
sept-12	/	/	/
févr-13	0,064	/	0,048
sept-13		<0,01	0,013

Tableau 11 : Taux d'oxadixyl (C₁₄H₁₈N₂O₄) mesurés dans les piézomètres en µg/L

Bentazone	P_{amont}	P_{décharge}	P_{aval}
sept-12	/	/	/
févr-13	0,019	0,016	0,011
sept-13		0,18	0,079

Tableau 12 : Taux de bentazone (C10H12N2O3S) mesurés dans les piézomètres en µg/L

Glufosinate	P _{amont}	P _{décharge}	P _{aval}
sept-12	<0,10	0,11	<0,10
févr-13	/	/	/
sept-13	/	/	/

Tableau 13 : Taux de glufosinate (C5H12NO4P) mesurés dans les piézomètres en µg/L

4- Perchlorates

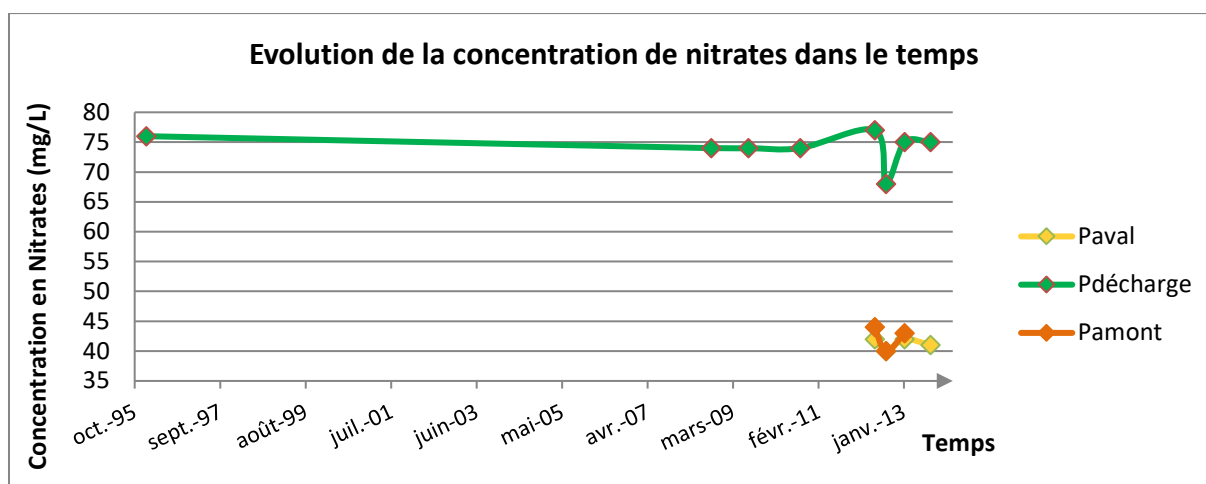
	P _{amont}	P _{décharge}	P _{aval}
sept-12	7,4	6,3	7,7
févr-13	/	/	/
sept-13	/	/	/

Tableau 14 : Taux de perchlorates (ClO4-) mesurés dans les piézomètres en µg/L

Les analyses de septembre 2013 n'ont pas pu être réalisées sur P_{amont} suite à l'endommagement du piézomètre.

C. INTERPRETATIONS DES RESULTATS

1. Paramètre nitrates



Le taux de nitrates mesurés dans les prélèvements de P_{décharge} oscillent entre 68 et 76 mg/L entre février 1996 et septembre 2013, ils sont bien supérieurs à la limite de 50 mg/L fixé pour l'eau de boisson.

En ce qui concerne les piézomètres P_{aval} et P_{amont}, les taux de nitrate sont sensiblement les mêmes. On observe peu d'évolution entre juin 2012 et septembre 2013, les valeurs restent comprises entre 40 et 43 mg/L.

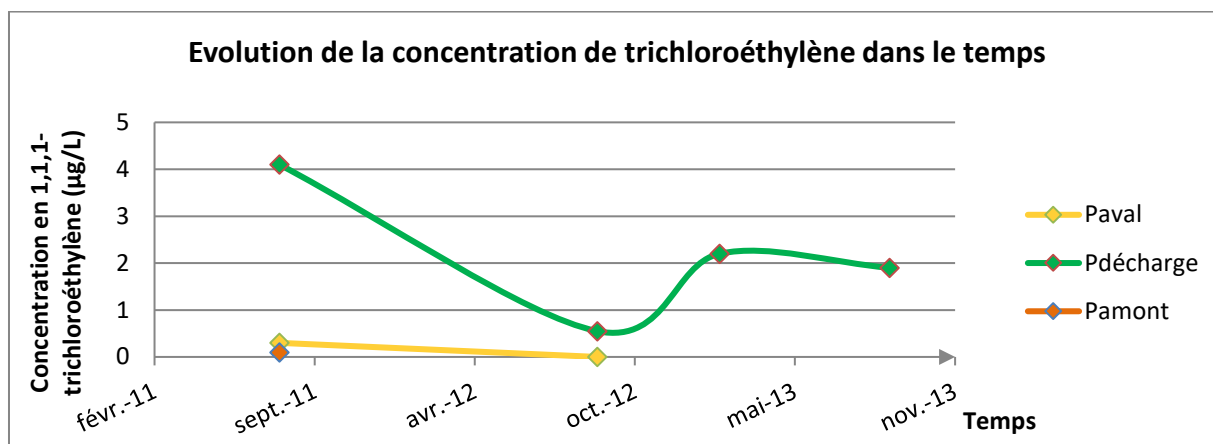
Malgré une variation saisonnière au niveau de la nappe (relevé des piézomètres d'HANGEST EN SANTERRE, GUILLAUCOURT et VAUVILLERS en annexe), les analyses ont été réalisées à des périodes où le niveau de la nappe est sensiblement le même, ce qui peut expliquer que les résultats soient relativement stables.

En France, la présence de nitrates dans les eaux continentales provient à 66 % de l'agriculture, suite à l'épandage de doses massives d'engrais azotés et de lisiers (effluents d'élevage), les zones les plus atteintes étant les plaines alluviales qui récoltent les eaux des grands bassins versants et sont des lieux privilégiés d'agriculture intensive.

Le reste est issu des rejets des collectivités locales (22 %) et de l'industrie (12 %).

2. Paramètres parmi les solvants

- Trichloroéthylène



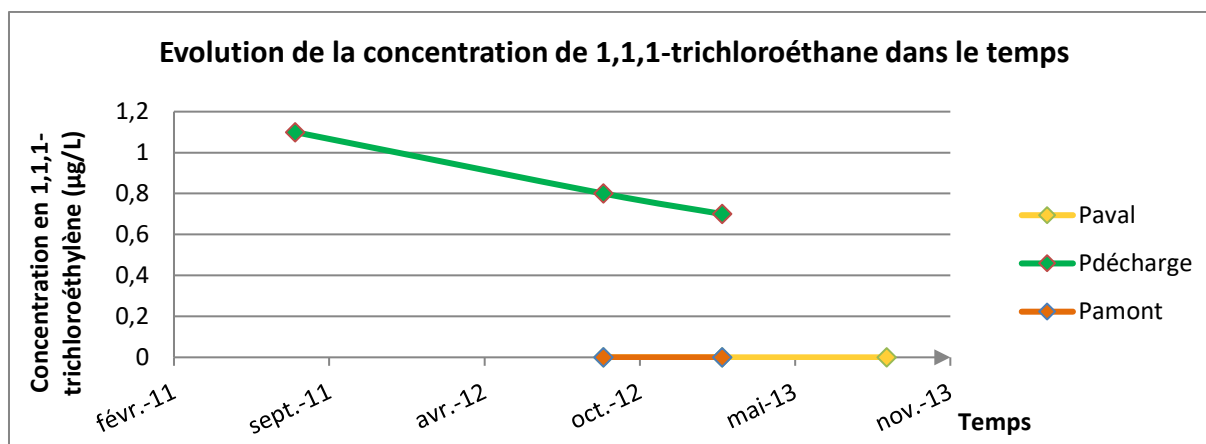
Le trichloroéthylène se retrouve en très faible quantité en amont (0,1µg/L) et en aval (0,3µg/L) de la décharge d'après les analyses de février 2013. Au niveau de la décharge, on observe des variations importantes depuis août 2011, fluctuant entre 0,55µg/L et 4,1µg/L. Ce qui laisse supposer une corrélation avec le niveau de la nappe.

La principale utilisation du trichloroéthylène est le dégraissage des pièces métalliques qui représente en Europe de l'ouest 95% de la production. Excellent solvant pour l'extraction des graisses, huiles, matières grasses, cires, goudrons, etc. Il est également utilisé dans l'industrie textile pour le nettoyage coton, de la laine et dans la fabrication des adhésifs, des lubrifiants, des peintures, des vernis, des pesticides.

Le trichloroéthylène entre également dans la fabrication de produits pharmaceutiques, de retardateurs chimiques d'inflammation et d'insecticides.

(Extrait d'INERIS - fiche trichloroéthylène).

- **1,1,1-trichloroéthane**



Au niveau de la décharge, le taux de 1,1,1-trichloroéthane n'a été détecté qu'au niveau de la décharge. La concentration semble régresser depuis août 2011 passant de 1,1 µg/L à 0,7 µg/L en septembre 2013.

Le 1,1,1-trichloroéthane n'est pas naturellement présente dans la nature.

C'est un hydrocarbure chloré qui a été largement utilisé, notamment comme solvant industriel peu inflammable en remplacement des autres solvants chlorés très inflammables.

Avant 1996, il était utilisé pour la fabrication des hydrochlorofluorocarbones (HCFC), dans les dégraissages à chaud ou à froid, dans la formulation d'adhésifs, composition d'encre, fabrication de textiles, d'électroniques ainsi que pour de nombreux articles de ménage.

Depuis 1996, l'emploi de 1,1,1-trichloroéthane a subi, suite au Protocole de Montréal de sévères restrictions. Il s'utilise par dérogation dans la fabrication de HCFC.

(source d'INERIS – fiche 1,1,1-trichloroéthane et ATSDR, 2004).

- **Tétrachloroéthylène**

Des traces de tétrachloroéthylène ont été détectées au niveau de P_{aval} pour une concentration de 0,2 µg/L. Cette substance n'a pas été détectée dans les autres piézomètres.

Le tétrachloroéthylène est un liquide utilisé comme solvant ou nettoyant à sec dans la fabrication, la finition des textiles, dans le nettoyage ou le dégraissage des métaux, dans le décapage des peintures, les encres d'imprimerie. Il est également utilisé comme intermédiaire de synthèse notamment dans la fabrication des hydrocarbures fluorés.

(Extrait d'INERIS – fiche tétrachloroéthylène).

- **1,1-dichloroéthylène**

Le 1,1-dichloroéthylène a été détecté en août 2011 pour une concentration de 0,6 µg/L au droit de P_{décharge}. Il n'a plus été détecté depuis.

Le 1,1-dichloroéthylène peut être formé au cours de la biodégradation anaérobie du trichloroéthylène ou de l'hydrolyse du 1,1,1-trichloroéthane.

(Extrait de la fiche INERIS – fiche 1,1-dichloroéthylène).

La présence de 1,1-dichloroéthylène dans les eaux souterraines peut donc résulter de la contamination par des solvants chlorés.

- **1,1,2-trichloroéthène**

??? n'existe pas, au contraire du 1,1,2-trichloroéthane. La seule analyse de cet élément date de 2012.

- **Chloroforme**

Le chloroforme a été détecté en février 2013 au niveau de P_{décharge} avec un taux de 0,8 µg/L. Il n'a plus été détecté depuis et n'a jamais été détecté dans les autres piézomètres.

Le chloroforme est majoritairement utilisé pour la fabrication du HCFC-22 (chlorodifluorométhane) destiné à la réfrigération ou à la production de chlorofluoropolymères, et, dans une moindre mesure comme réactif de laboratoire ou solvant pour l'extraction de produits pharmaceutiques. Sa présence dans l'environnement résulte de sa fabrication, de son utilisation et de sa formation lors des traitements de chloration d'eau.

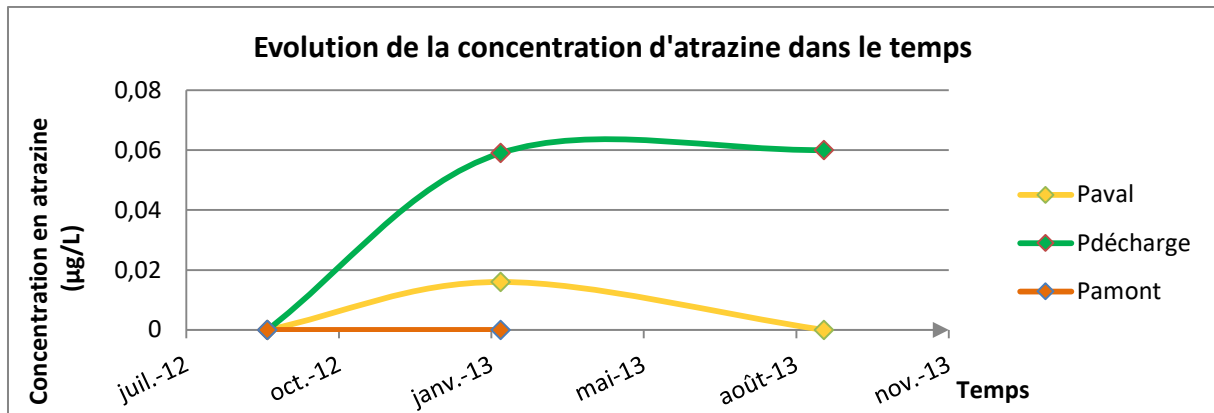
(Extrait de la fiche INERIS – fiche 1,1,2-trichloroéthène).

La quantité inhabituelle retrouvée au niveau de la décharge et durant une seule année résulte sûrement d'un rejet accidentel ou de tout autre une pollution ponctuelle.

Ces substances d'origine anthropique sont susceptibles de provenir de l'ancienne décharge d'ordures ménagères située au droit de P_{décharge}.

3. Paramètres parmi les pesticides

- **Atrazine et ses dérivés**



L'atrazine est détectée au niveau de Pdécharge et de Paval depuis février 2013, en faible concentration à l'aval (0,016µg/L en février 2013) et en concentration plus importante au niveau de la décharge (0,06µg/L en février et septembre 2013).

Avant son interdiction, les seuls usages rapportés pour l'atrazine étaient liés à son action herbicide pour des usages agricoles, industriels et de traitement de voiries. Le site internet Spectrum Laboratories rapporte qu'en 1972 aux Etats-Unis, la répartition des usages de cette substance étaient les suivants : usage agricole à 96%, usage commercial et industriel (y compris la reforestation) à 2% et usage domestique à 2%.

La déséthyl-Atrazine est le produit de dégradation par photolyse ou hydrolyse de l'Atrazine.

(Extrait de la fiche INERIS – fiche Atrazine et déséthyl-Atrazine).

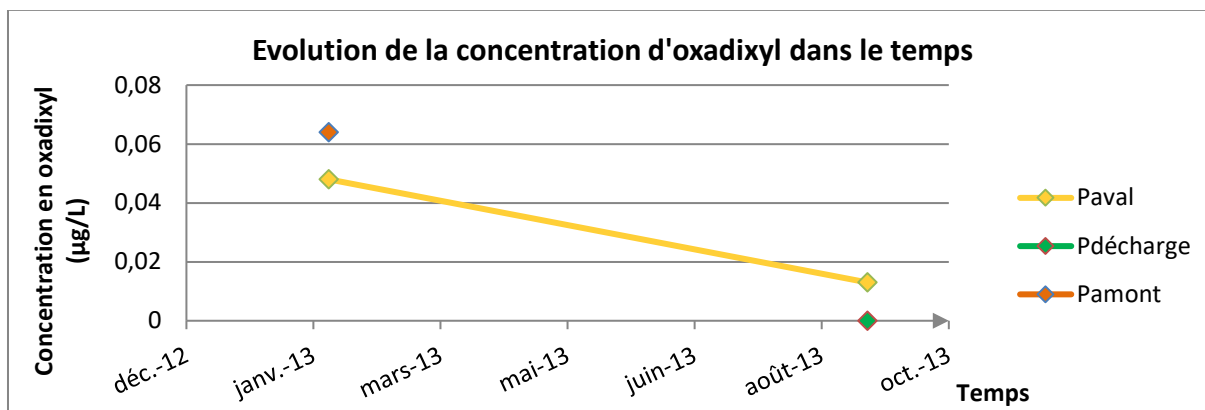
Sa présence dans les nappes peut provenir de résidus encore présent dans les sols.

- **Lénacile**

Cette substance a été détectée en février 2013 au niveau de Pamont avec 0,017µg/L et Paval avec 0,027µg/L.

Le lénacile est une substance phytosanitaire, utilisé comme herbicide.

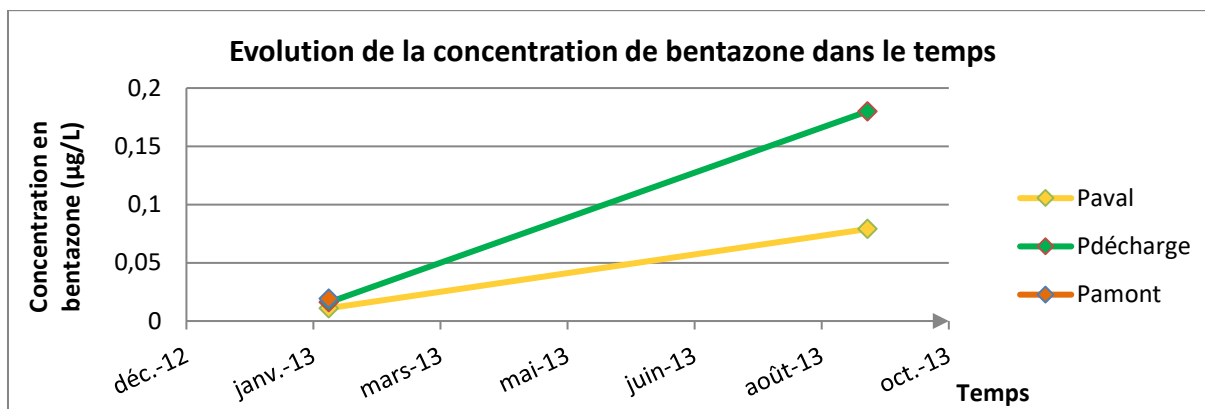
- **Oxadixyl**



DéTECTÉ UNIQUEMENT À L'AMONT ET À L'AVAL DE LA DÉCHARGE DEPUIS FÉVRIER 2013 À DES TAUX DE 0,064 µg/L ET 0,048µg/L. IL SEMBLE CEPENDANT QUE LA CONCENTRATION TEND À DIMINUER : 0,013 µg/L DÉTECTÉ AU NIVEAU DE PAVAL EN SEPTEMBRE 2013.

L'oxadixyl est une substance phytosanitaire, à usage de fongicide.

- **Bentazone**



LA BENTAZONE EST DÉTECTÉE DEPUIS SEPTEMBRE 2013 AU NIVEAU DES TROIS PIÉZOMÈTRES, SA CONCENTRATION TEND À AUGMENTER PASSANT DE 0,016 À 0,18 EN SEPTEMBRE 2013 AU PIÉZOMÈTRE PDÉCHARGE ET DE 0,011 À 0,079 AU PIÉZOMÈTRE DE PAVAL.

LA BENTAZONE EST UNE SUBSTANCE ACTIVE PHYTOSANITAIRE, QUI PRÉSENTE UN EFFET HERBICIDE.

- **Glufosinate**

Le glufosinate a été détecté en septembre 2012 pour une concentration de 0,11 µg/L dans P_{décharge}.

Le glufosinate est un composé organophosphoré présent dans plusieurs herbicides systémiques non sélectifs.

Les produits ci-dessus sont principalement utilisés par l'agriculture.

4. Paramètres perchlorates

Les perchlorates sont une substance nouvellement découvertes et analysées en septembre 2012. Ils ont été trouvés en quantité importante : 7,4µg/L pour Pamont, 6,3 µg/L pour Pdécharge et 7,7µg/L pour Paval.

Les perchlorates ou sels de perchlorates peuvent se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels (militaires, aérospatiale...), mais également dans des zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale.

L'origine des perchlorates est encore incertaine, cependant, au vue du contexte local il semble provenir de résidus de guerre.

Les substances identifiées dans l'eau souterraine au droit de la décharge ont des origines diverses :

Certaines sont d'origines agricoles, provenant certainement des terres cultivées aux alentours, ce qui explique qu'on les retrouve également dans les autres piézomètres amont et aval.

En ce qui concerne les perchlorates, leur origine est certainement due à la guerre. Les sels de perchlorates sont ainsi disséminés sur tout le territoire. On les retrouve donc en quantité importante sur les trois piézomètres.

En revanche, les autres substances et solvants semblent provenir de déchets industriels et ménagers ce qui peut être expliqué par la présence de l'ancienne décharge.

Il faut cependant remarquer que l'augmentation du nombre de paramètres détectés vient en grande partie de la découverte de nouvelles molécules ainsi que de l'amélioration de la précision des analyses.

La poursuite du suivi d'analyses nous permettra d'affiner nos conclusions sur l'impact de l'ancienne décharge au niveau de la qualité de l'eau souterraine.

ANNEXES 1

Rapport d'analyses

ANNEXES 2

Relevés piézométriques

SOMMAIRE

A. Localisation des Piezometres	3
B. Résultats des analyses	3
C. Le paramètre nitrate	7
D. Le paramètre Bore.....	9
E. Le Perchlorate.....	9
F. éléments Phytosanitaires trouvés dans les eaux.....	10
G. Préconisations.....	10

INTRODUCTION

Les Aires d’Alimentations des Captages (AAC) de CAIX ont été définies dans « Etude du bassin d’alimentation des captages de CAIX » (Avril 2011).

Au Nord-Est des ces AAC, le SIEP du SANTERRE a détecté une zone géographique où sont présents plusieurs dépôts et décharges. Le SIEP du SANTERRE a souhaité réaliser un suivi de la qualité de la nappe souterraine entre cette zone géographique et les AAC.

Le SIEP du SANTERRE a donc identifié, en 2012, huit forages agricoles qui servent de piézomètre – qualitomètre afin de réaliser ce suivi. Des analyses sont régulièrement réalisées dans ces piézomètres.

Le SIEP du SANTERRE souhaite avoir l’avis d’un hydrogéologue indépendant quant à l’interprétation des analyses et à l’évolution des paramètres analysés.

A. LOCALISATION DES PIEZOMETRES

La figure 1, page suivante indique l'emplacement des huit piézomètres suivis par le SIEP du Santerre. Ces piézomètres ont été choisis en fonction de leur position par rapport à l'emplacement des dépôts et décharges du secteur (identifiés par des points rouges sur la carte), les axes d'écoulement des eaux souterraines et l'emplacement de la nappe superficielle des limons de LIHONS.

B. RESULTATS DES ANALYSES

Depuis 2012, des analyses sont menées tous les ans afin de suivre l'évolution de différents paramètres et afin d'avoir un aperçu de la qualité des eaux souterraines au droit des différents forages agricoles choisi pour servir de piézomètre. Ces analyses ont été réalisées en septembre 2012, septembre 2013 et septembre 2014. Les résultats de ces analyses sont présentés en annexe.

Les tableaux ci-dessous reprennent les principaux paramètres suivis dans les différents forages servant de piézomètre :

P1 (M. Maronet)	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	28	30	45
Bores µg/l	38	82	22
Perchlorates µg/l	3,5	5	4
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

Tableau 1 : Evolution des paramètres analysés dans P1

P2 (M. Deroo)	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	20	27
Bores µg/l	85	52	48
Perchlorates µg/l	3,3	5	4
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

Tableau 2 : Evolution des paramètres analysés dans P2

Figure 1 : Emplacement des piézomètres choisis

P3 (M. Lemaire)	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	44	62	
Bores µg/l	26	56	
Perchlorates µg/l	3,3	4	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

Tableau 3 : Evolution des paramètres analysés dans P3

P4 (M. Desmis)	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	50	41	65
Bores µg/l	22	48	20
Perchlorates µg/l	4,4	7	7
Atrazine µg/l			0,05
Oxadixyl µg/l		< 0,1	<0,1
			Diuron 0,12 µg/l

Tableau 4 : Evolution des paramètres analysés dans P4

P5 (M. Taisne)	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	49	58	58
Bores µg/l	35	67	20
Perchlorates µg/l	2,4	4	4
Atrazine µg/l	0,07	0,14	0,14
Oxadixyl µg/l			
			Simazine 0,07 µg/l

Tableau 5 : Evolution des paramètres analysés dans P5

P6 (M. Wattel)	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	25	34	71
Bores µg/l	51	46	20
Perchlorates µg/l	3,1	4	7
Atrazine µg/l			0,05
Oxadixyl µg/l			

Tableau 6 : Evolution des paramètres analysés dans P6

P7 (M. Ruckbusch)	2012	2013	2014
Nitrates mg/l		49	
Bores µg/l		64	
Perchlorates µg/l		7	
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

Tableau 7 : Evolution des paramètres analysés dans P7

P8 (M. Limpens)	2012	2013	2014
Nitrates mg/l	31	31	32
Bores µg/l	130	64	< 20
Perchlorates µg/l	6,9	8	9
Atrazine µg/l			
Oxadixyl µg/l			

Tableau 8 : Evolution des paramètres analysés dans P8

C. LE PARAMETRE NITRATE

La figure 2 indique, sur carte, l'évolution du taux de nitrate mesuré dans les différents piézomètres.

Le piézomètre 1 a vu son taux de nitrate augmenter continuellement depuis le début des analyses ; d'abord légèrement entre 2012 et 2013, puis fortement entre 2013 et 2014.

Après avoir amorcé une forte baisse en 2013, le taux de nitrate dans le piézomètre P2 a augmenté en 2014 pour retrouver un niveau proche de la mesure de 2012.

Il n'y a pas eu d'analyse dans P3 en 2014. Le taux de nitrate dans ce forage avait fortement augmenté entre 2012 et 2013.

Entre 2012 et 2013, le taux de nitrate a baissé dans le forage P4, puis fortement augmenté entre 2013 et 2014 pour dépasser largement le niveau mesuré en 2012.

Dans le piézomètre P5, le taux de nitrate avait bien augmenté entre 2012 et 2013 et est resté stable entre 2013 et 2014.

La hausse du taux de nitrate dans le forage P6 observé entre 2012 et 2013 s'est considérablement accentuée entre 2013 et 2014.

Il n'y a pas eu d'analyses dans le forage P7 en 2012, ni en 2014. Le taux de nitrate mesuré en 2013 était 49 mg/L.

Enfin, le forage P8 observe un taux de nitrate particulièrement stable sur entre 2012 et 2014.

Globalement, si l'on excepte P8, hydrogéologiquement et hydrauliquement situé sur un axe d'écoulement différent des autres piézomètres, le taux de nitrate de l'ensemble des forages agricoles suivis à tendance à l'augmentation, qu'elle soit forte (P6, P1) ou faible (P5).

Sur les forages P2 et P4, la baisse du taux de nitrate observée entre 2012 et 2013 ne se retrouve plus entre 2013 et 2014 où une hausse significative est observée.

Sur P1 et P6, la tendance à la hausse du taux de nitrate observée entre 2012 et 2013 s'est fortement accentuée.

Comme relevé dans un rapport précédent, il est intéressant de noter une augmentation progressive et géographique du taux de nitrate entre P1, P4 et P6 (P3 n'ayant pas été mesuré en 2014 et P5 s'étant stabilisé). Ces forages sont sensiblement situés sur un même axe d'écoulement des eaux souterraines, de direction Nord-Est – Sud-Ouest en direction de CAIX.

Les hypothèses émises pour tenter une explication de cette évolution du taux de nitrate du Nord-Est vers le Sud-Ouest lors du précédent rapport sont toujours d'actualité (largage de nitrate depuis un des dépôts / décharges situé au Nord de P1 ou P3 ; rejet d'eau de drainage fortement chargées en nitrate au Nord de P1 ou P3 ; Pratiques agricoles inadaptées...)

Figure 2 : Evolution du taux de nitrate (mg/L) dans les piézomètres

Les prélèvements sont réalisés dans des forages agricoles dont le niveau piézométrique est compris entre 15 et 20 m de profondeur. Le « front de nitrate » se déplace verticalement et lentement en profondeur. La vitesse de migration des nitrates peut être de plusieurs années dans une tranche de sol. Cela est principalement fonction de l'état hydrique du sol et de la vitesse de percolation de l'eau. Des années très pluvieuses et où la pluie efficace est importante peuvent avoir tendance à favoriser une augmentation du taux de nitrate dans les eaux souterraines par un phénomène de « lessivage » de la zone non saturée située au-dessus de la nappe. A l'inverse, des années plutôt sèches ou des années où la pluie efficace sera déficitaire vont plutôt permettre une tendance baissière du taux de nitrate dans les eaux souterraine.

Les évolutions de taux de nitrate observées dans les analyses réalisées aujourd'hui ne reflètent pas forcément des efforts réalisés par le syndicat et par la profession agricole quant à la modération des intrants et à la pratiques raisonnée de l'agriculture. Dans des régions très agricoles, comme le Santerre, et où la zone non saturée du sol est importante (profondeur de la nappe sous-jacente importante), le front de nitrate est observé avec un décalage dans le temps qui peut être fort. Ainsi, les politiques de protection de la ressource en eau, mises en place parfois depuis de nombreuses années, ne voient pas encore apparaître de résultats tangibles dans les analyses. Dans tous les cas, les efforts de protection de la ressource doivent être maintenus et renforcés pour, à termes, inverser cette tendance à l'augmentation du taux de nitrate.

D. LE PARAMETRE BORE

Dans tous les forages où la mesure a été réalisée, le paramètre bore a une tendance baissière en 2014.

Le fond géochimique (« Bruit de fond ») du bore dans les nappes du bassin Artois Picardie est de l'ordre de 35 µg/l. Les mesures réalisées sont proches de cette valeur.

E. LE PERCHLORATE

Dans tous les forages analysés, le taux de perchlorate est important. Les valeurs détectées sont comprises entre 4 et 9 µg/L suivant le point de prélèvement.

Le perchlorate d'ammonium (NH_4ClO_4) est très utilisé comme oxydant dans les munitions d'armes à feu. Si on le retrouve dans les eaux souterraines du Santerre, leur présence est probablement due aux champs de bataille des deux guerres mondiales et notamment la première dont la ligne de front traversait le département de la Somme.

En France, des perchlorates ont été trouvés en 2011 dans l'eau du robinet en Aquitaine et dans le Bordelais (jusqu'à 30 µg/L mesurés).

Des taux dépassant la norme ont été également relevés dans les nappes d'eau potable en Midi-Pyrénées, dans la Garonne, dans la région Toulousaine puis dans le Nord-Pas-de-Calais.

Le perchlorate est un perturbateur endocrinien.

Le seuil de potabilité de l'eau pour le paramètre perchlorate est de 15 µg/L.

La consommation d'une eau dont le paramètre perchlorate est compris entre 4 et 15 µg/L est déconseillée aux nourrissons et aux femmes enceintes (source ARS de Picardie).

Les taux de perchlorates mesurés sont donc inquiétants et globalement en augmentation sur tous les piézomètres suivis.

F. ELEMENTS PHYTOSANITAIRES TROUVES DANS LES EAUX

Il faut noter la présence d'Atrazine en 2014 dans les piézomètres P5 (en augmentation depuis 2012), P4 et P6 (nouvelle détection), La valeur de 0,14 µg/L détecté dans le forage P5 dépasse le seuil de 0,1 µg/L (norme de potabilité en pesticide unique).

L'Oxadixyl, fongicide interdit depuis 2003, est présent dans le piézomètre P4 mais inférieur aux valeurs seuils. Dans ce même piézomètre P4, du diuron est détecté au dessus de la valeur seuil (0,12 µg/L pour une valeur seuil de pesticide unique de 0,1 µg/L).

Enfin, le piézomètre P5 présente, uniquement dans les dernières analyses de 2014, une valeur de Simazine, herbicide phytosanitaire selectif interdit depuis 2003 en France, de 0,07 µg/L (inférieur à la valeur seuil).

G. PRECONISATIONS

Depuis le début de ce suivi, le taux de nitrate dans les forages analysés augmente globalement. Cette augmentation du taux de nitrate observé cette année notamment sur la plupart des points de suivi doit être expliquée.

Plusieurs méthodes peuvent être mises en place pour tenter de résoudre cette problématique :

Une étude isotopique des nitrates peut être entreprise. Le principe repose sur l'identification de la « signature » isotopique des nitrates rencontrés pour remonter jusqu'à leur origine. Cela permettra le traçage et l'identification des différentes sources de nitrate.

Des analyses d'échantillons de terres à différentes profondeurs à proximité des forages qui montrent une augmentation constante du taux de nitrate, permettrait, peut-être, d'identifier où se situe le front de nitrate, s'il existe. Cela permettrait également de savoir si l'on doit s'attendre à continuer de voir le taux de nitrate augmenter dans les forages agricoles suivis les prochaines années.

Une enquête doit être menée pour identifier d'éventuelles zones de drainage agricole, notamment à l'Ouest et au Sud-Ouest du bâti de la commune de LIHONS, en vue d'identifier les points de rejets des drainages, s'ils existent. Des analyses d'eau au niveau de ces rejets de drainage doivent être menées. Le drainage de terres agricoles peut concentrer les nitrates diffus sur les parcelles agricoles en un seul point de rejet.

Une pollution générée dans une des décharges identifiées pourrait créer un « front de nitrate » se déplaçant lentement (la vitesse de migration des nitrates peut être de plusieurs années) dans la même direction que l'écoulement des eaux souterraines. Il faudrait réaliser une enquête typologique pour identifier les dépôts et/ou décharge susceptibles de re-larguer des nitrates dans le sol et réaliser des analyses d'eau de ruissellement, de drainage et d'eaux souterraines à proximité des dépôts et décharge ainsi identifiés.



ANNEXE 11 :

Communication Panneaux et plaquettes

INTERDICTION D'ACCES AU PUBLIC



En raison de l'entretien des espaces verts, pour votre santé, ce site sera fermé au public du / à H ... jusqu'au / à H (soit H).

Produit(s) utilisé(s) : (herbicide)

Merci de votre compréhension

La Mairie

Obligation d'après l'arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.



Pour plus d'information, vous pouvez contacter ces entreprises (liste non exhaustive) :

- **LAFARGE** : Béton Hydromédia, produit HQE (Haute Qualité Environnementale), utilisable sur les voies piétonnes et les parkings pour véhicules légers.
M. DULLIN
06.11.39.48.08

- **SCREG Nord Picardie (COLAS)**:
01.39.30.93.50

- **TPPLF SAUDEMONT**: Sable cimenté drainant.
M. SAUDEMONT
03.22.95.38.32
Fournisseur : **EVDS (Les Enrobés du Val de Somme)**

- **HOLCIM BETONS France** : HB Articimo DRAINROC, béton maigre drainant
M. PRAILLET
06.77.76.52.07

- **MURENOV SOLRENOV**
02.35.34.11.27
Fournisseur : **DRAINCOLOR**

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Mlle Marine JOSSE et Mlle Charlotte DEFOLY

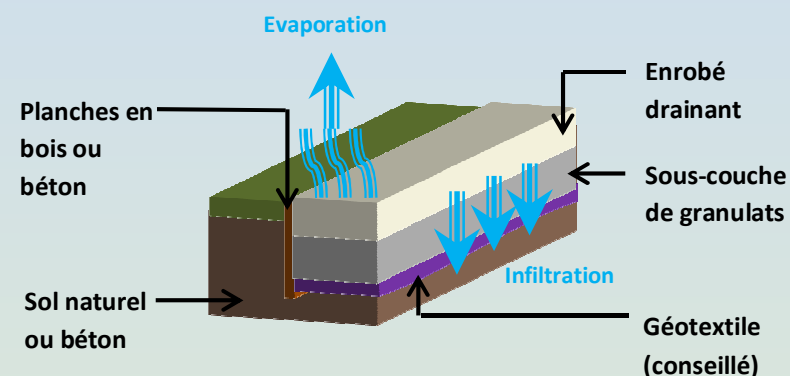
S.I.E.P du Santerre
1, rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN
SANTERRE

☎ : 03 22 88 93 15
☎ : 03 22 88 45 20
✉ : animatrice-
siepdusanterre@orange.fr



Les bétons drainants et les sables cimentés drainants


Revêtements perméables permettant une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires et une gestion efficace des eaux pluviales.



- Grâce à l'ajout d'un géotextile, lutte contre les adventices.
- Aucune « flaque » en cas de pluie, ils restent antidérapants et permettent une réduction du risque d'inondation Réduction du dimensionnement des canalisations d'eau pluviale.
- Simplification des travaux : pas de nécessité de forme de pente, diminution des besoins de collecte et de réacheminement de l'eau vers des réserves extérieures (caniveaux, puisards, regards...).
- Matériau Eco-responsable
- Economie d'éclairage sur la voie publique grâce à leurs teintes claires.



Les bétons drainants

Propriétés	Revêtements résistants, hautement perméables qui ne contiennent pas de sable.
Domaines d'application	Variés : trottoirs, parkings, pistes cyclables, allées, surfaces sportives, cours de tennis, routes...
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Couleur ❖ Large palette de couleurs ❖ Absorption ❖ 5cm/sec (une forte pluie correspond à 2cm/sec) ❖ Résistance ❖ Résistent au gel et peuvent supporter les passages de véhicules ; leur résistance dépend du type de béton drainant utilisé. ❖ Durabilité ❖ 20-30ans
Entretien	Le même que pour un béton classique. Nettoyage possible au balai ou au karcher.
Avantage	Matériau très résistant avec une durée de vie équivalente à celle d'un béton classique.
Coût avec pose	De 60 à 90€ HT /m ² selon l'épaisseur
Exemple d'application du béton drainant par l'entreprise LAFARGE	 <p>Béton Hydromédia</p>

Les sables cimentés ou stabilisés

Propriétés	Revêtements perméables composés de sable et d'un liant.
Domaines d'application	Zones piétonnes moyennement fréquentées : certaines allées piétonnes, cimetières, contour de végétation...
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Couleur ❖ Couleurs naturelles du sable : beige, ocre, gris, ... ❖ Absorption ❖ Similaire à celle du béton drainant ❖ Résistance ❖ Résistent au gel et généralement aux véhicules légers ; leur solidité dépend de l'épaisseur de l'enrobé. ❖ Durabilité ❖ 10-15ans
Entretien	Lorsqu'ils sont usés, une nouvelle couche peut être coulée par-dessus.
Avantage	Matériau plus abordable. L'entretien ne nécessite pas forcément l'intervention d'une entreprise
Coût avec pose	De 30 à 60 € HT /m ² selon l'épaisseur
Exemple d'application du sable cimenté par l'entreprise TPPLF SAUDEMONT	 <p>Sable cimenté au cimetière de Caix</p>

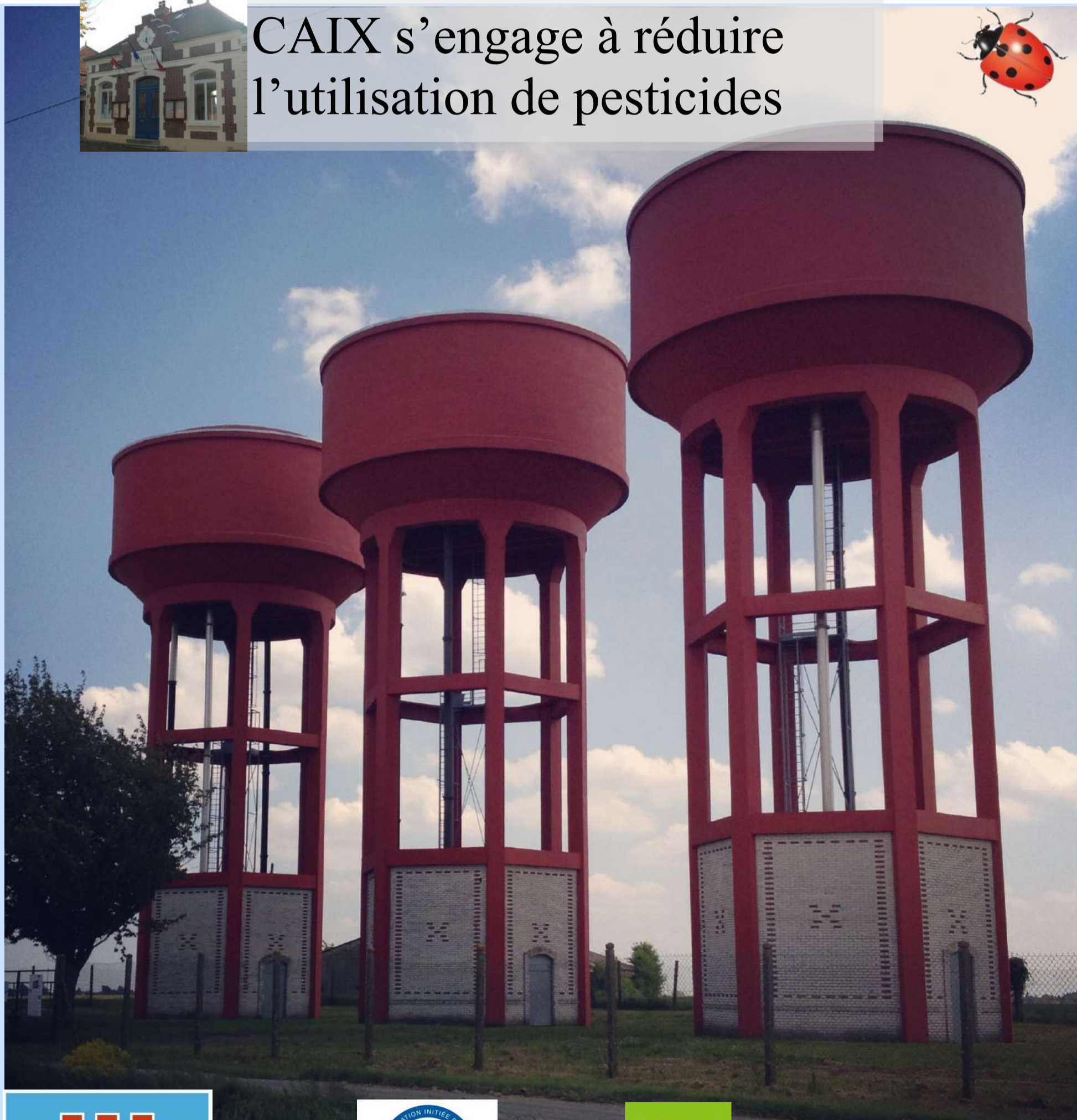
Moins de pesticides

=

Protéger l'eau et la santé



CAIX s'engage à réduire l'utilisation de pesticides



L'agroforesterie



L'agroforesterie associe la plantation d'arbres et de cultures sur une même parcelle agricole. La récolte est ainsi diversifiée entre les céréales, le bois ou les fruits.

Grâce à des associations judicieuses, il est possible d'augmenter le rendement : soit par la plantation d'espèces utilisant les ressources du sol à des périodes différentes ; soit via la plantation d'espèces ayant des facultés à repousser certains parasites.

Par ailleurs, la récolte n'est jamais totalement perdue en cas de maladie puisque toutes les espèces ne seront pas concernées.

Dans un contexte de diminution de richesse des sols, l'agroforesterie reste une solution par son apport en matière organique grâce aux chutes de feuilles et sa lutte contre l'érosion via son maintien racinaire.

Plaquette réalisée dans le cadre de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau.



« L'eau demeure fragile, sa préservation a pour objet de garantir sa qualité à un prix convenable. Pour cela, tous les acteurs doivent partager cette responsabilité. »

Des questions ? Des remarques ?

A qui vous adresser ?

Mlle Marine JOSSE et Mlle Charlotte DEFOLY

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIÈRES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 45 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

La pertinence des haies dans le Santerre



Un meilleur rendement



Une protection des champs



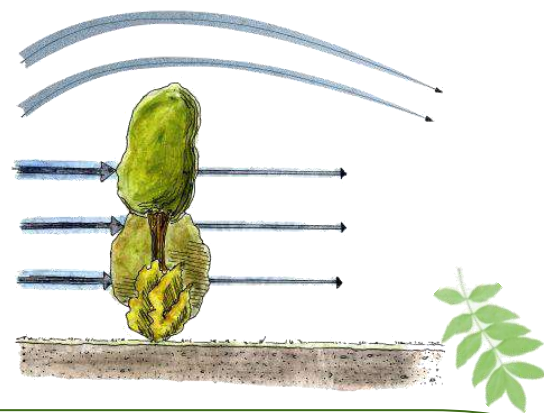
Un lieu de vie du gibier



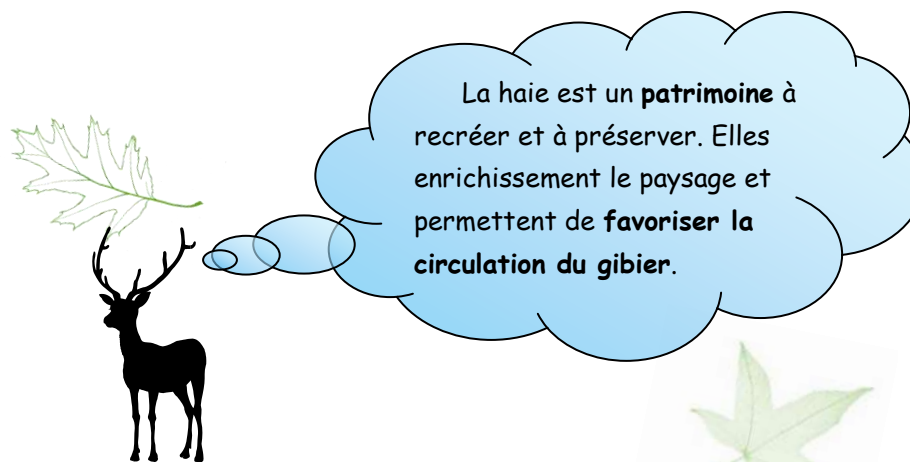


Les haies **protègent** vos champs :

- Elles diminuent le vent et les phénomènes de **battance** (sur une distance de 15 fois la hauteur de la haie)
- Elles **régulent** la quantité d'eau dans le sol et le **dépolluent**.
- Leurs racines améliorent la qualité des sols en **limitant l'érosion** et favorisent la faune du sol dont les vers de terre.



Une haie efficace est une haie en 3 strates et composée d'essences locales.



La haie est un **patrimoine** à recréer et à préserver. Elles enrichissent le paysage et permettent de **favoriser la circulation du gibier**.

Les haies prennent de la place sur votre champ, cependant :

- Elles **thermorégulent** vos parcelles en limitant les températures extrêmes et le gel. En haussant la température de 1 ou 2°C, elles permettent des mises en culture précoce.
- Ce sont **des réservoirs d'auxiliaires** : carabidés, syrphes, coccinelles, punaises, chrysopes mais aussi de nombreux pollinisateurs
- Selon les arbres plantés, vous pouvez récolter du bois ou des fruits. C'est un **revenu supplémentaire**.



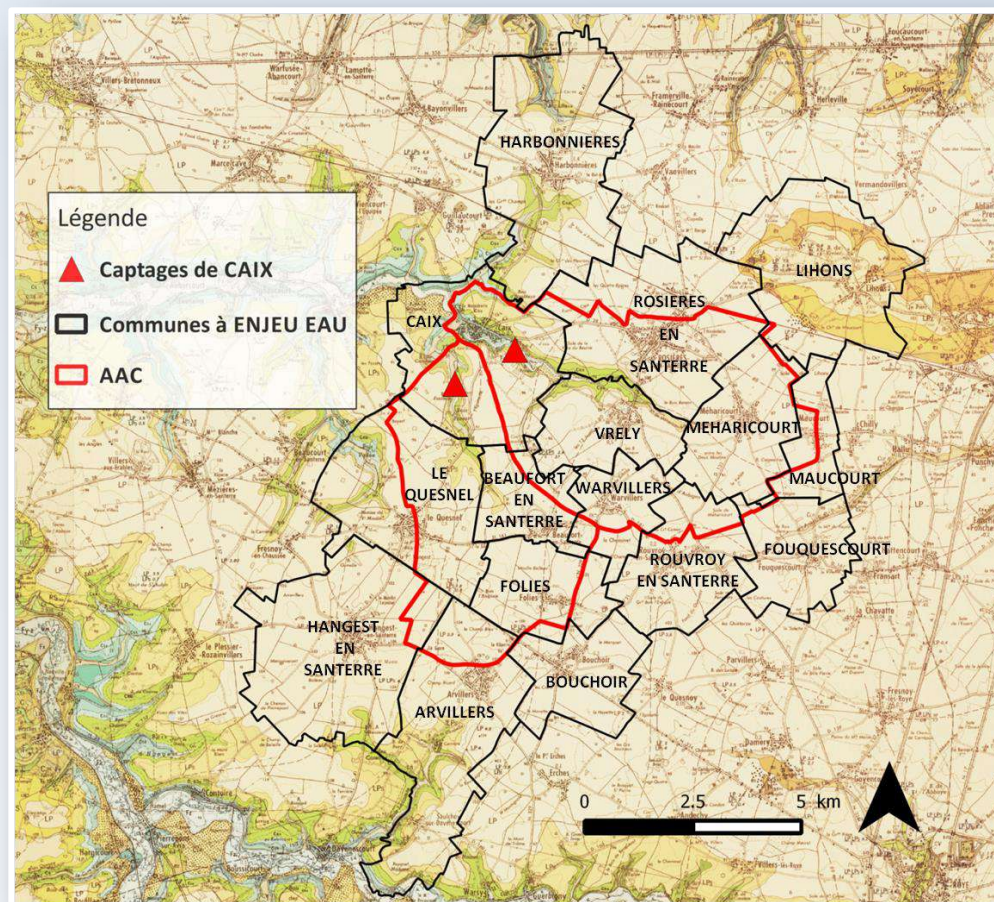
Des financements en cours...

2014 est une phase de transition pour les aides agricoles.

Cependant, deux types d'aides sont disponibles pour les parcelles se situant dans les 16 communes à enjeu eau de l'Aire d'Alimentation des Captages de Caix :

- Les PVE financent à 40% l'achat de matériels non productif et 75% de matériels productifs en contrepartie de la mise en place de 200mètres linéaires de haies également financée à 40%
- Les MAEt permettent quant à elles de financer l'entretien des haies, d'un côté ou des deux cotés à hauteur de 0.19 et 0.34 € par mètres linéaires.

Délimitation des Aires d'Alimentation des Captages de CAIX I et CAIX III et des communes à ENJEU EAU



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »

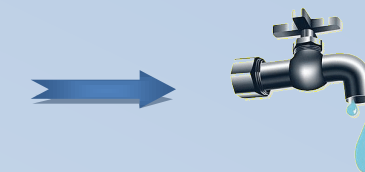


Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Marine JOSSE
S.I.E.P du Santerre
1 rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN SANTERRE
Tél. 03 22 88 45 20
Fax : 03 22 88 93 15

animatrice-siepdusanterre@orange.fr

www.siep-du-santerre.fr



Connaissez-vous l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau : ORQUE ?



Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la France a désigné 1000 captages « prioritaires » depuis 2009.

Ces captages doivent faire l'objet d'un programme d'amélioration ou de préservation de la qualité des eaux : c'est l'ORQUE.

Cette opération est réalisée dans un périmètre défini hydrogéologiquement nommé : Aire d'Alimentation de Captages (AAC).



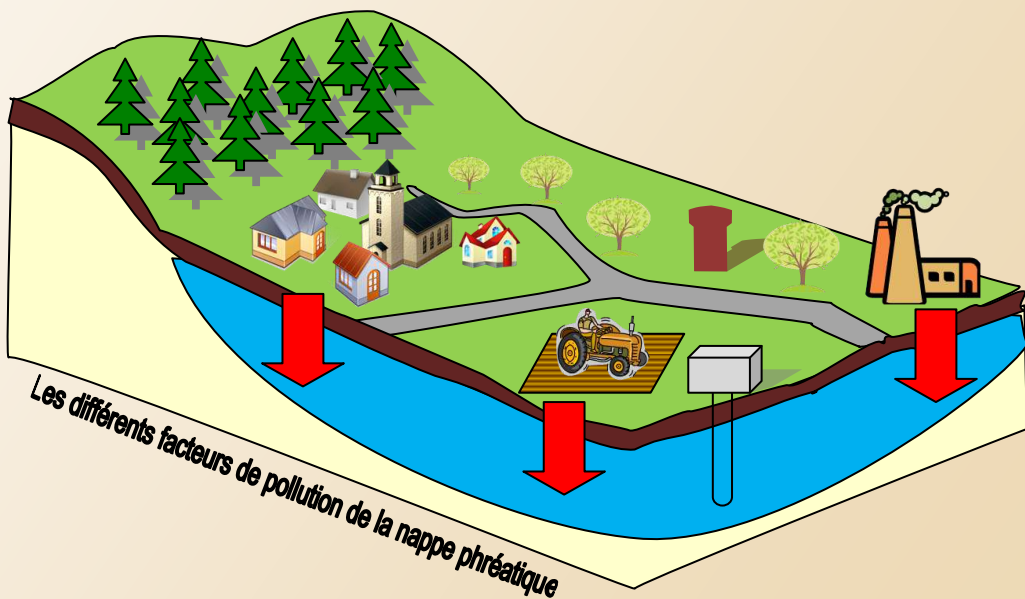


Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre (SIEP) satisfait quotidiennement les besoins en eau potable de 83 communes.

La qualité de cette eau étant satisfaisante, un simple traitement par chloration permet de limiter le développement bactérien dans les réservoirs et les canalisations.

Cependant, la nappe fournissant l'eau est vulnérable. L'augmentation des nitrates et l'apparition de diverses pollutions dans les analyses d'eau ont conduit au lancement d'une ORQUE sur les captages de CAIX.

En réduisant l'utilisation et les rejets polluants notre santé et l'eau seront préservées.



Les agriculteurs

Ils participent à la démarche en :

- Réalisant des diagnostics d'exploitations
- S'informant lors de réunions
- Expérimentant des procédés économes en intrants.

Ils peuvent bénéficier d'aides pour les accompagner.



« L'eau est une ressource fragile, la protéger n'est pas une cause vaine ».



Les artisans

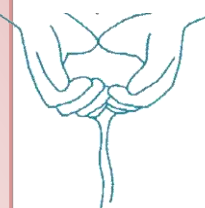
Les Petites et Moyennes Entreprises sont encouragées à mieux maîtriser leurs rejets et leurs déchets. Des diagnostics sont effectués afin de conseiller et financer de nouveaux équipements.

ET NOUS ?



NOUS POUVONS AGIR EN :

- **Soutenant nos élus** dans la démarche de réduction des produits de traitement.
- **Désherbant manuellement** notre jardin et notre devanture.
- **Diminuant** l'utilisation des produits de traitement en respectant les quantités indiquées.
- **Nous informant** des solutions alternatives aux produits de traitement par l'intermédiaire des médias, du voisinage, des collectivités ou via le site : www.jardiner-autrement.fr/.
- **Remettant aux normes** l'installation d'assainissement non collectif (financement possible à hauteur de 45% dans l'AAC).
- **Utilisant des filières agréées** pour le traitement des déchets dangereux (piles, solvants, bidons de produits de traitement...).



Les collectivités

La charte d'entretien des espaces publics est un outil accompagnant les communes dans leur réduction des produits phytosanitaires.



A ce jour, le SIEP du Santerre et 6 communes dans l'AAC ont signé : Méharicourt, Caix, Rosières-en-Santerre, Hangest-en-Santerre, Rouvroy-en-Santerre, Le Quesnel. 2 autres communes hors AAC sont signataires : Chaulnes et Estrées-Déniécourt.



Les écoles

Les plus jeunes sont sensibilisés à l'importance de l'eau et apprennent le cycle de l'eau via de multiples activités. L'apprentissage peut être réalisé par les enseignants, par des organismes comme le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) ou le SIEP.

Des sorties pour les aventuriers



● Visites d'une station de pompage

● Découverte d'un château d'eau

● Découverte de la biodiversité



Plaque réalisée dans le cadre de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau.



« L'eau demeure fragile, sa préservation a pour objet de garantir sa qualité à un prix raisonnable. Pour cela, tous les acteurs doivent partager cette responsabilité. »

Des questions ? Des remarques ?
A qui vous adresser ?

Marine JOSSE
S.I.E.P du Santerre
1, rue d'Assel
B.P. 20022
80170 ROSIERES EN SANTERRE
☎ : 03 22 88 45 20
☎ : 03 22 88 45 15
✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Les animations proposées par le SIEP du Santerre sur le thème de l'eau



Les captages d'eau potable de Caix ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre a engagé sur ce territoire avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil général de la Somme, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). Cette opération a pour objectif de limiter les pollutions diffuses sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC).

Toutes les communes du SIEP peuvent bénéficier d'interventions. Les communes de l'AAC sont prioritaires selon la demande :

Arvillers • Beaufort-en-Santerre • Bouchoir • Caix • Hangest-en-Santerre • Harbonnières • Folies • Fouquescourt • Le Quesnel • Lihons • Maucourt • Méharicourt • Rouvroy-en-Santerre • Rosières-en-Santerre • Vrély • Warvillers.

Des activités de la maternelle au primaire...

Le cycle de l'eau naturel et anthropique

Animation autour d'une maquette. Les enfants peuvent faire tomber la pluie et observer les « chemins » de l'eau.

Ils peuvent également mettre des « produits » dans les champs et observer ce qui se passe.



La craie magique

L'eau disparaît quand on la fait couler sur la craie. On observe la capacité de rétention du sol.

Où y a-t-il de l'eau ?

Les enfants collent une goutte d'eau là où ils pensent qu'il y a de l'eau.

L'eau dans le monde

Représentation des volumes d'eaux salées, douces et potables sur terre. Les enfants peuvent goûter pour comprendre ce qu'est une eau potable.



Le gaspillage

Comparaison par image des actions qui économisent ou gaspillent l'eau.

Le rôle épurateur du sol

De l'eau sale s'écoule dans le sol...

Film ou histoire d'une goutte d'eau.

D'autres activités peuvent être proposées...



ANNEXE 12 :

Articles SIEP et ORQUE

Un plan lait pour les éleveurs de la Somme

DEMARCHE

Le plan d'accompagnement des élevages laitiers pour l'après-quota dévoilé lors de la session de la chambre d'agriculture.



Françoise Crété, présidente du comité d'orientation de l'élevage : «La stratégie des entrepris laitiers va évoluer et par conséquent impliquer l'adaptation de nos élevages laitiers».

La dernière session de l'année de la chambre d'agriculture de la Somme s'est déroulée le 25 novembre. Parmi les nombreux sujets abordés, l'accent a été mis sur le plan lait initié par les principaux représentants de la filière laitière départementale, réunis et conduits par Françoise Crété, présidente du comité d'orientation de l'élevage. «Le passage laitier est en train de changer», a-t-elle expliqué. Avec la suppression des quotas en 2015, la stratégie des entrepris laitiers va nécessairement évoluer et par conséquent impliquer l'adaptation de nos élevages laitiers».

A titre d'exemple, chez Sodiaal, a ajouté Olivier Gaffet, 140 producteurs dans la Somme ont demandé du lait supplémentaire. La moitié d'entre eux cherchent un volume pour optimiser leur outil de production existant, l'autre moitié a des projets de développement. «Il y a une vraie dynamique apportée par la sortie de quotas. Il est urgent

ment et l'organisation du travail. Pour que l'éleveur ne soit pas seul avec son projet, "un comité de projet" regroupera autour de lui l'ensemble des interlocuteurs de l'exploitation (conseillers techniques, laitier, conseiller financier et de gestion). Après la réalisation d'un diagnostic sur la base de l'outil «Capadait», le comité ainsi constitué aidera l'éleveur à mettre en œuvre son projet, qu'il soit d'ailleurs d'optimisation de ses moyens de production ou de développement dans le cas d'une augmentation de la production.

A l'instar des plans de développement des années 80 bien connus dans notre département, cette démarche se veut fédératrice pour l'ensemble des acteurs de la filière. Mais avant tout et surtout, elle entend accompagner vers la réussite les éleveurs sur le plan technique, économique et social.

Au-delà de l'accompagnement des éleveurs, d'autres pistes d'action prévues pour 2015 ont été abordées : l'acceptabilité des projets d'élevage par le territoire, l'attractivité du métier d'éleveur et le renouvellement des générations, mais aussi la gestion et la pédagogie autour de la volatilité des prix consécutive à la suppression des quotas. Enfin la création d'un fonds de caution pour l'émergence des projets a également été évoquée.

Nous reviendrons prochainement plus en détail sur cette dynamique départementale portée et partagée par l'ensemble des acteurs de la filière.

Hélène Crével

Stockage des déchets de Lihons : la profession s'impatiente

ENVIRONNEMENT

Les responsables de la Fdsea ont à nouveau alerté l'administration sur les dangers de pollution. Une rencontre avec le sous-préfet de Péronne a eu lieu.

des fragilités. Le stockage des déchets est une activité industrielle dont le premier risque est d'affecter le sol et les eaux souterraines». Et d'insister, «la pollution des forages empêcherait la commercialisation des récoltes».

Envoi des déchets

Autre problème l'envoi des déchets. Hubert Lebrun a rappelé que «les industriels sont réticents à accorder des contrats de production de légumes dans un rayon de 800 m autour du centre de stockage car ils réduisent la présence de déchets dans les récoltes. Nous pouvons prendre le risque sachant que le moindre déchet entraînera un refus de la récolte avec les conséquences financières qui en découlent».

Le président cantonal reconnaît cependant une évolution positive avec le dispositif anti-envoi instauré par la société Gurdebeké. Mais il estime qu'il n'est pas encore suffisant car les exigences des industriels c'est zéro déchets dans les cultures. Et il faut ajouter à cela la prolifération des corbeaux et mouettes qui transportent certains déchets dans les récoltes et s'attaquent aux déjections qui souillent les cultures légumières. Et s'ajoutent à tout cela les nuisances olfactives que les riverains ne peuvent plus supporter.

Servitudes : toujours pas d'indemnisation

Les servitudes d'utilité publique dans la bande de 200 m autour du site ouvrent droit à indemnisation. «Ces servitudes ont été prises en 2006, les propriétaires et les ayants droits n'ont toujours pas été indemnisés !» a déploré Laurent Degenne.

Le président de la Fdsea a enfin rappelé que le commissaire enquêteur avait demandé la réunion d'une commission de conciliation pour solutionner les litiges. Et qu'en cas d'échec, son avis passera de favorable avec réserve à défavorable. Or cette commission ne s'est pas réunie et tous les points évoqués n'ont pas été élucidés.

Attentif aux propos des responsables agricoles, le sous-préfet a pris acte des difficultés rencontrées.

Il a expliqué qu'il en informerait la préfète et que des instructions seront données à la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (Dreal) pour multiplier les analyses. En attendant la Fdsea reste mobilisée.

Les agricultrices découvrent la pisciculture

FDSEA

Une nouvelle journée studieuse pour la commission des agricultrices.



Les agricultrices en visite à la pisciculture Jorgensen à Machiel.

Le 18 novembre dernier, la commission des agricultrices de la Somme s'était donnée rendez-vous à Machiel avec un programme chargé. La matinée a commencé par un commentaire d'Isabelle Brunet sur l'actualité départementale : la manifestation du 5 novembre à Amiens et la formation «gestion du stress» qui aura sans doute une suite en 2015.

Marie-Françoise Lepeers, qui représente désormais les agricultrices de la Somme au niveau national, a traité du sujet du moment, à savoir le choix entre rester en Earl ou se transformer en Gaec pour, éven-

tuellement, bénéficier de la surprime des 52 premiers hectares prévue dans la nouvelle PAC.

Les agricultrices ont ensuite visité la pisciculture Jorgensen à Machiel. Une nouvelle occasion de découvrir une production locale mais méconnue. Et pourtant il existe bien des parallèles avec les élevages de la Somme. La traçabilité existe, par lot. Leau utilisée provient ici d'un forage, puis est rejetée dans la Maye, mais après des contrôles stricts. Il existe bel et bien un équarissage pour les poissons. Il faut même attendre d'avoir 100 kg de poissons morts

avant d'appeler l'équarisseur. En attendant, le poisson est obligatoirement conservé dans un congélateur. Tout cela est notifié pour en garder la trace. En pisciculture aussi, les papiers existent ! Les truites sont destinées à l'export, vers le Nord de l'Europe, très peu en France.

Certaines agricultrices se sont donné rendez-vous pour les prochaines formations sur les baux et fermage. Et le tour des entrepris, agroalimentaires ou non, de la Somme va se poursuivre.

Aline Landrieux

Danger pour les nappes

Laurent Degenne était accompagné par Hubert Lebrun, président cantonal de Chainines, Jean Michel Salliy, président cantonal de Rosières, et Thierry François agriculteur à Soyecourt. Ce dernier a rappelé les atouts du Santerre, vaste plaine recouverte de limons fertile et dont les grandes cultures ont permis le développement des industries agro-alimentaires. «L'irrigation est surtout nécessaire pour la qualité du produit, une variété non irriguée n'a pas de valeur marchande», a-t-il insisté.

Jean Michel Salliy a mis en garde contre les risques vis à vis des nappes phréatiques. «Les critères d'analyse de l'eau sont de plus en plus stricts. Que se passera-t-il en cas de pollution ?» Impliqué sur le captage de Caix, il rappelle qu'une opération de reconquête de l'eau (Orque) y a été mise en place. «Nous ne comprenons toujours pas pourquoi le centre de Lihons n'a pas été retenu dans ce périmètre, alors que l'objectif d'une Orque est bien de réduire les sources de pollution. Sur le plan géologique le site présente

Otilie Dalle

ENVIRONNEMENT

Le comité d'Acheux réagit à l'enquête sur l'épandage

Le retour dans l'actualité de l'épandage de boues issue de stations d'épuration (notre édition de dimanche 2 février indiquait qu'une extension du périmètre dans la Somme est soumise à enquête publique) ravive de mauvais souvenirs dans l'esprit de Michel Collgros. Si le périmètre de son village, Forceville-en-Amiénois, est préservé, il reste farouchement opposé à l'épandage, qu'il considère, à la lumière de son combat, dangereux pour la santé.

En 2001, il avait, avec le comité d'information du canton d'Acheux-en-Amiénois, multiplié les actions, jusqu'à l'opération commando contre les camions épandeurs de boue le 21 novembre 2011. « Il ne faut pas balayer ça d'un revers de manche, d'un sourire narquois, exhorte-t-il. Il faut sensibili-

ser les gens aux risques pour l'avenir. Il y avait un consensus général contre les boues à l'époque. »

Interpellant les politiques jusqu'au plus haut niveau, le comité, qui se décline en SOS Protection environnement canton d'Acheux et environs (SOS PECA), avait obtenu gain de cause, protégeant son périmètre au travers des arrêtés municipaux.

« En Suisse, ils ont trouvé la solution : ils incinèrent les boues depuis 2003 », ajoute le septuagénaire. Quand on lui demande si la décision d'étendre le périmètre d'épandage dans la Somme (l'enquête publique s'est terminée lundi 10 février) pourrait ranimer son combat, il répond : « Nous, on est des has been déjà. Il faut penser aux enfants. C'est une démarche vers les autres, et un rappel que je fais. »

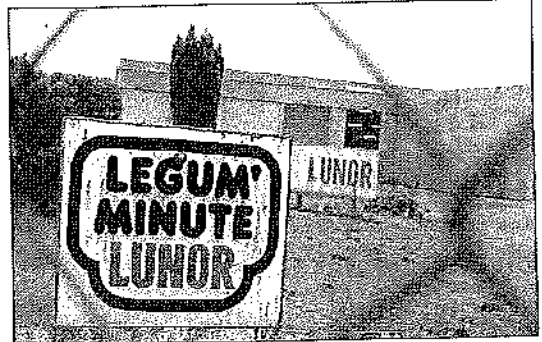
SOCIAL

À Chaulnes, les syndicalistes de Lunor préfèrent négocier

Les négociations entre direction et syndicats dureront jusqu'à fin février. Les représentants n'envisagent encore aucun mouvement.

LES FAITS

- Jeudi 23 janvier, Lunor, spécialiste du légume précuit, a annoncé que son usine chaulnoise (70 salariés) fermerait. Des reclassements seront proposés.
- Lunor possède également une plateforme logistique de 15 salariés à Chaulnes, qui doit demeurer.



70 salariés sont concernés par la fermeture de l'usine.

Certes, les 70 salariés de Lunor n'en savent toujours pas plus sur leur avenir, plus de deux semaines après avoir appris que leur usine fermerait. Mais ils connaîtront les conditions d'éventuels départs à la fin du mois. « Les membres du groupe de négociation se sont réunis le vendredi 24 janvier afin d'entamer des négociations,

avance dans un communiqué le délégué CFDT Sergio de Oliveira. La durée des négociations est fixée à un mois. »

Les syndicalistes préfèrent passer par la négociation avec la direction. « Nous privilégions pour le moment cette chance qui nous est donnée de négocier pour le mieux les modalités

de reclassement », précise le communiqué. Joint par téléphone, le délégué ajoute que « les salariés ont compris que cette solution représente l'avenir. On ne peut plus faire marche arrière. Pour l'instant, nous préférons négocier. Si ça se passait mal, nous agirions différemment. »

BENJAMIN MERBEAU

BRAY-SUR-SOMME

Le maire et conseiller général Marcel Guyot hospitalisé

Le maire de Bray-sur-Somme et conseiller général du canton est hospitalisé à Amiens sud depuis jeudi 6 février, 8 heures, suite à une grosse poussée de glycémie. L'élu, fatigué et pâle depuis quelque temps selon son entourage, a effectué une prise de sang qui a révélé un fort taux de glycémie dans le sang. Il est donc parti en urgence à l'hôpital d'Amiens sud. « C'était le carton rouge, confie le maire lundi 10 février, depuis sa chambre d'hôpital, j'étais à la limite du coma diabétique. »

pourquoi il a fait une telle poussée de glycémie. « J'ai découvert mon diabète il y a trois ou quatre ans, mais c'était un diabète léger. Le diabète est une maladie sournoise, on ne la voit pas. »

Marcel Guyot devrait rester encore quelques jours à l'hôpital. Il est sous insuline pour que le taux de glycémie revienne à la normale. Mais rien d'alarmant, le maire se veut rassurant et garde le sourire : « On ne va pas dire que je suis le champion du monde de la glycémie, mais presque. » Quant à son hospitalisation, il estime qu'il vaut mieux communiquer et « être transparent » plutôt que de laisser les ragots courir.

E. B.

« Une maladie sournoise » Admis dans le service endocrinologie, Marcel Guyot a subi plusieurs examens. Les médecins tentent de comprendre

JUSTICE

Picardie Mobil condamnée

Licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le tribunal des Prud'hommes de Péronne a tranché dans l'affaire qui opposait Paulo-José Neto à son entreprise, la société de mobile homes Picardie Mobil, à Curly (Courrier picard du 28 janvier).

Lundi 27 janvier, Marie Plaquet, la directrice du magasin, était absente à l'audience, tout comme son avocat. Le conseil avait déjà été saisi une première fois, condamnant

l'entreprise à payer les salaires qui étaient dus. Mais le salarié n'a toujours pas vu la couleur de son argent. « Et cela fait une année que la totalité du salaire n'est pas payée en temps et en heure. La gérance se moque des salariés et ne respecte pas la décision rendue, dénonçait l'avocate du demandeur, Me Hamel. C'est inadmissible. Mon client est obligé de faire appel à sa famille pour avoir des ressources. » Il va enfin en avoir, car le tribunal des Pru-

d'hommes s'est montré sévère : la société devra verser quelque 70 000 euros soit en indemnités, préavis, congés payés... soit en frais de justice. Elle doit également fournir tous les documents nécessaires à M. Neto, dont ses fiches de paie et les documents de fin de contrat. Une astreinte de 200 euros par jour a été décidée pour que l'entreprise obéisse enfin aux décisions de justice.

C.O.

Meubles DEVIN
P. MARIAGE-GAZIER
 Zone commerciale du Mont Saint Quentin
 Tél. 03 22 84 02 21
PERONNE

* Articles signalés au magasin.
 HLO0208.

-30%

sur la LITERIE*

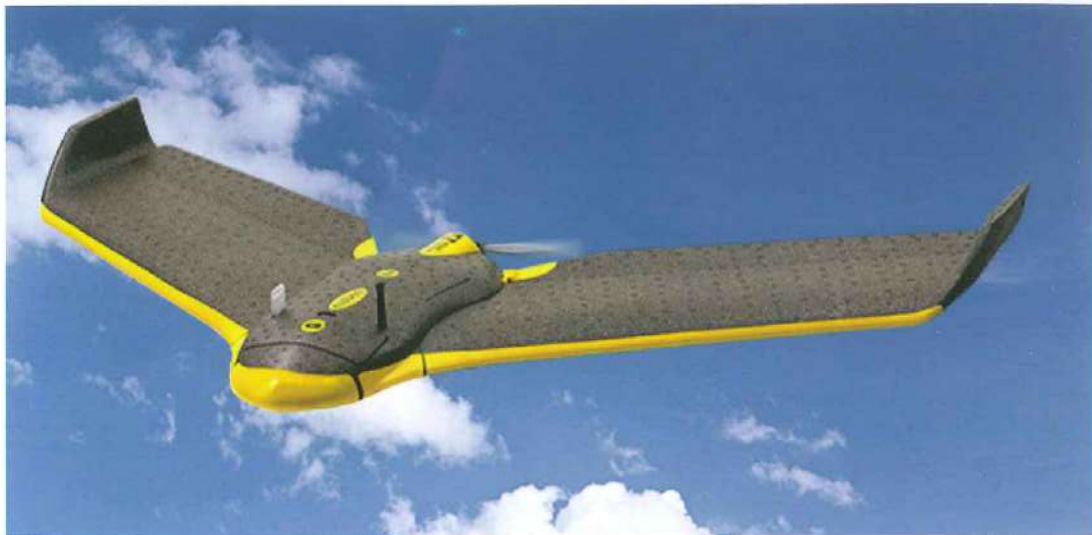
jusqu'au 15 mars 2014



Mes dron'im@ges : un service innovant pour piloter la fertilisation

L'acquisition d'un drone par la Chambre d'agriculture a été annoncée en septembre dernier. Il est aujourd'hui opérationnel.

La campagne 2013-2014 sera une année d'expérimentation. Cet hiver, la Chambre d'agriculture a ainsi testé pour la première fois le drone sur des parcelles de colza. L'objectif était de vérifier la fiabilité de son utilisation pour piloter la fertilisation azotée en comparaison à d'autres outils (GPN ou Farmstar).



Un test sur blé, mené en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, est en cours sur les Aires d'alimentation de captage de Poix, de Caix et de Victorine Autier. Le pilotage de la fertilisation par drone est proposé aux 334 agriculteurs cultivant sur ces aires d'alimentation de captage. Cela représente plus de 3 000 ha survolés.

Dès 2015, un conseil de pilotage de la fertilisation sur blé et colza par drone sera proposé aux agriculteurs.

Mes dron'im@ges permettra :

- d'ajuster les apports d'azote pour assurer la productivité,
- de connaître précisément les besoins des cultures et bénéficier d'un conseil agronomique pour ajuster les apports d'engrais : la bonne dose, au bon endroit et au bon moment,
- d'affiner le troisième apport d'azote sur blé en limitant les excès ou les besoins non couverts grâce à la modulation intraparcellaire.

Le saviez-vous ?

Pour piloter un drone, l'agent doit être titulaire du brevet théorique d'ULM.

Le service Mes dron'im@ges

Programmé avec les coordonnées des parcelles, le drone est déployé par un opérateur sur les cultures. Les capteurs mesurent la réflectance du feuillage et déterminent le niveau d'alimentation azotée de la culture. Les images recueillies permettent l'édition d'une carte de biomasse et

du taux de chlorophylle, et révèlent les disparités sur la parcelle.

L'ingénieur-conseil valide et fournit en 3 jours le calcul exact de la dose moyenne conseillée à la parcelle, la variation intraparcellaire ou la modulation automatique.

Contact : **Thibaud Leroy**
Tél. 03 22 93 51 22

Les +

- Précision et rapidité.
- Approche vue du ciel même par temps nuageux, des relevés fiables et précis sur toute la surface de la parcelle.
- Des données interprétées et traduites en plan d'action par un expert en agronomie.



Thibaud Leroy effectue les derniers réglages avant le lancement du drone.

L'association attire des adhérents de 40 communes

« Ce ne sont pas de grands "coseux", avait prévenu Chantal Martens, la fondatrice de l'association. Ils préfèrent l'action ». Ils », ce sont les membres du bureau : le président, Dominique Dumortier, la secrétaire, Françoise Fiaux, la trésorière, Nadine Ledoux et le vice-président, Gilbert Fiaux. « Notre association se veut conviviale, familiale et financièrement accessible à tous », prétend le président.

Les nombreuses activités sont donc abordables : l'adhésion-assurance coûte 28 € par famille, 22 € pour un adulte seul, 15 € pour une personne de moins de 18 ans. Les activités ont des tarifs variant de 12 à 47 €. Avec de telles conditions tarifaires, les adhérents étaient au nombre de 324 l'an dernier, dont 124 jeunes de

moins de 18 ans.

« Nous continuons les activités proposées l'an dernier, comme la gym douce, adultes, adulte/bébés ou encore enfant. Il y a aussi le step, le hip-hop, la danse folk ou la country, la zumba, le footing, le vélo, la piscine, la marche classique et nordique », explique la secrétaire.

En 2013, se sont greffées quelques activités occasionnelles : le Noël des enfants, la galette des rois, une sortie à Paris, un cross, et bien d'autres choses encore. L'association est hyper-active.

Le club compte, cette année, acheter une nouvelle moquette pour la gymnastique. L'assemblée générale a été suivie d'une piquette de rappel sur les gestes de premier secours et l'utilisation du défibrillateur. Une sorte de retour au calme.

CAIX

Une nouvelle balayeuse

Dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics, la municipalité de Caix a décidé d'acheter une balayeuse de voirie avec un balai latéral pour le désherbage et d'un balai en acier. Le montant de cet investissement s'élève à 15 444 € hors taxe. Mais 50 % de cette somme est financée par l'Agence de l'eau Artois Picardie. Cette balayeuse facilitera le travail de Willy Daudré, employé communal.



Une balayeuse écologique.

Demain

LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD

► **Bourse puériculture, jouets et vêtements adultes** de 9 à 18 heures, salle des fêtes. Réservations : 03 22 09 73 59. Buvette et restauration. Tarif : 1,50 € la table.

MONTDIER

► **Formation aux premiers secours civique de niveau 1 (PSC1)** avec la Croix-Rouge. Se former aux premiers secours, prévenir et évaluer les risques, etc. Un diplôme européen est délivré à l'issue de la formation. Tarif : 60 €. Inscription : 06 88 10 62 19.

► **Assemblée générale des ACPG CATM** à 14 h 30, salle Maurice-Bianchard.

MOREUIL

► **Réunion sur la prévention des cambriolages par la gendarmerie** à 10 heures. Renseignements au 03 22 22 51 17.

► **« Champions pour le Pays de Somme »**, 20 h 30, salle Vitez.

ROSIERES-EN-SANTERRE

► **Loto** organisé par l'unité locale de la Croix-Rouge, salle polyvalente. Ouverture des portes à 16 heures, début des jeux à 19 heures. Réservations : 03 22 88 02 93, 06 03 55 75 55, 06 25 29 20 83.

À venir

ÉTELFAY

► **Concours de belote** organisé par le comité des loisirs, salle des fêtes dimanche 19 octobre. Inscriptions à partir de 13 h 30. Tarif : 8 €.

maire, a trouvé les mots pour interresser ce jeune public. Le tout en dressant un cours d'éducation civique. Pendant une heure d'échange, elle a répondu à différentes questions concernant les élus : du rôle du maire à celui d'adjoint et de conseiller municipal.

D'autres sujets ont aussi été évoqués, comme les services de la mairie, l'état civil, l'urbanisme ou encore les actions de la Ville en matière de

EN IMAGE À ROYE



Animations Mardi 14 octobre, les résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Roye et les résidents des EHPAD voisins ont admiré les œuvres réalisées pendant les ateliers annuels lors de l'exposition consacrée à la Semaine bleue. L'après-midi, une centaine de personnes a participé à un karaoké géant durant lequel certains titres ont été repris par l'assistance. La Semaine bleue se termine vendredi 18 octobre avec les 80 résidents à Chauvry pour soutenir la chorale de l'établissement au concours Senior vision.

HLC00815.

AU FIL DE LA SEMAINE

ENVIRONNEMENT Un groupe d'agriculteurs du Santerre parmi les précurseurs des GIEE (Groupement d'intérêt économique et écologique).

Un GIEE pour réduire les herbicides sur les betteraves et les haricots

En juillet 2013, suite à une expérimentation menée par la chambre d'agriculture sur le binage des betteraves et haricots, un groupe d'une vingtaine d'agriculteurs du Santerre s'est constitué pour approfondir cette technique alternative au tout phyto. Leur motivation comme : réduire les traitements sur leurs cultures de betteraves et de haricots. D'autant plus que beaucoup cultivent des parcelles sur l'aire d'alimentation des captages de Caix.

«Biant dans une zone "captage Grenelle" nous avons pu contractualiser avec l'Agence de l'eau la mise en place d'actions destinées à réduire l'usage des phytos dans cette aire. C'était en juin 2013. Le mois suivant nous avons effectué un essai avec une bineuse guidée par caméra. Au début, nous devions biner cent hectares, au vu des résultats nous en avons fait deux cent cinquante», raconte Jean-Michel Salliy, agriculteur à Caix.

Démarche innovante

Dans le même temps, le ministre de l'Agriculture, lançait un appel à projet en préfiguration des GIEE (groupements d'intérêt économique et écologique), des structures prévues dans le projet de loi d'avenir de l'agriculture et qui doivent être des vecteurs de l'essor de l'agro-écologie chère à Stéphane Le Foll (voir encadré). L'occasion était là. Les agriculteurs de Caix ont postulé à l'appel

La bineuse

Avec un réglage adapté, l'efficacité mesurée sur les vingt-cinq parcelles de haricots en 2013 est bonne, même dans des conditions difficiles notamment sur les parcelles croutées. Les pertes au pied sont inférieures à 2% à condition que l'intervention se fasse sur des adventices jeunes. Bien entendu, les systèmes de guidages sont plus performants sur une culture homogène. «Bien sûr, le binage est associé au désherbage chimique, cela permet de supprimer un ou plusieurs traitements, tout en gardant le même rendement. Les traitements localisés associés au binage sont une voie prometteuse», souligne Jean-Pierre Pardoux, conseiller à la chambre d'agriculture de la Somme.



Avec cette bineuse, il est possible de biner en moyenne 30 ha par jour.



Le groupe des agriculteurs du bassin de Caix examine avec satisfaction le travail de la bineuse.

à projet. Il était demandé d'allier la performance économique et écologique dans une démarche innovante. Ils ont été retenus parmi la centaine de dossiers sélectionnés sur les cinq cent

Les partenaires

L'OP Légumes Vert fait le lien entre le groupe de producteurs et Bonduelle. Agro transfert travaille avec la Chambre d'agriculture de la Somme à la synthèse et à l'interprétation des résultats. Le Cetiom et l'ITB participent à l'élaboration des programmes de désherbage et des itinéraires de production intégrée. Enfin, la Fdcuma accompagne le groupe pour les démonstrations d'outils.

déposés sur le bureau du ministre. Leur GIEE s'emploie à développer les pratiques de conduite intégrée en système légumier sur le bassin de captage d'eau de Caix. Le projet est programmé sur trois années avec à la clé une subvention de 100 000 euros. Une somme destinée à couvrir des charges directes liées la démarche, comme la location du matériel, l'appui de partenaires scientifiques mais aussi l'animation de ce projet.

Une réelle attente

«Je crois que le dossier a été retenu non seulement pour son côté innovant mais aussi pour son impact sur le territoire. Ce GIEE répond à une réelle attente des producteurs du secteur de Caix. Ils sont motivés pour faire évoluer la protection phytosanitaire des cultures afin de respecter la qualité de l'eau. Il y a une dynamique de groupe bien présente depuis l'essai mené l'été dernier. Il y a une attente de la filière qui souhaite elle aussi mieux produire», explique Jean-Pierre Pardoux, conseiller à la chambre d'agriculture.

Le groupe se partage une bineuse adaptée aux productions du bassin. Le binage sera poursuivi sur les cultures de haricots, de betteraves mais aussi de colza. «Nous sommes convaincus que cette technique favorise l'aération du sol et donc son activité biologique. Elle nous permet de mieux gérer les adventices et les parasites dans la rotation. Nous espérons aller plus loin dans la réduction de l'utilisation d'intrants en localisant les herbicides ou les fertilisants», commente Jean-Michel Salliy, ajoutant "le binage n'est qu'un début».

LUCIE DEBUIRE

ZOOM

Qu'est-ce qu'un Groupement d'intérêt économique et écologique

Prévu dans la future loi d'avenir d'agriculture, le GIEE (groupement d'intérêt écologique et économique) est un groupement d'exploitants agricoles et éventuellement d'autres partenaires. Ses membres s'engagent collectivement à mettre en œuvre des modifications de leur système de production pour conforter ou améliorer leur performance économique et environnementale.

Une structure préexistante ou créée pour l'occasion peut être labellisée GIEE si le projet pluriannuel qu'elle propose correspond aux critères et orientations fixées, en cohérence avec le plan régional d'agriculture durable. Aucun cadre n'est imposé pour la forme et le statut juridique car les regroupements entre agriculteurs sont encouragés sous toutes

leurs formes.

La performance économique peut par exemple passer par une diminution des charges de l'exploitation au travers de la diminution de la consommation ou de la mutualisation des achats (matières premières, matériels, intrants...). Les projets pourront aussi permettre de valoriser la production par une meilleure organisation des circuits de commercialisation ou une meilleure reconnaissance commerciale des pratiques environnementales conduites (label, certification...).

Les GIEE bénéficient de l'attribution préférentielle de certaines aides notamment de la PAC. Ces nouveaux groupements bénéficieront d'un cadre législatif volontairement souple.

PÉRONNE

Voir au-delà de son quartier

La réunion de quartier du Mont-Saint-Quentin a plutôt mal commencé pour les municipalités précédentes. Les questions des habitants commençaient souvent par : «*Je l'ai déjà signalé mais...*» Ils demandent ainsi un trottoir pour aller à pied dans la zone commerciale, du macadam dans le chemin qui va à l'école et qui est régulièrement inondé, et un grand abribus avenue de-Gaule pour les écoliers (et un bus qui revient au même endroit).

Le stationnement est un problème récurrent : beaucoup garent leur voiture sur les trottoirs. Impossible de passer à pied, encore moins avec une poussette. Jean-Claude Vaucelle, adjoint aux travaux, et Olivier Hennebois, adjoint à la sécurité, se sont montrés dubitatifs sur l'application du stationnement alternatif. Selon eux,



Certains habitants aimeraient que la rue Saint-Denis soit à double sens le soir et pendant les vacances scolaires.

Les gens devraient le respecter mais sévir serait compliqué. Instaurer des sens uniques ne serait pas mieux. Ils n'ont donc pas

vraiment proposé de solution.

Un habitant aurait aimé que la rue Saint-Denis, qui mène à la piscine, ne soit plus en sens unique le soir et pendant les vacances scolaires. «*A réfléchir*», ont répondu les deux élus qui n'ont pas paru enthousiasmés.

Les habitants ont su voir plus loin que leur quartier. Ils ont demandé comment tournerait le nouveau centre social, si les nouveaux rythmes scolaires fonctionnaient mieux. Ils ont souhaité savoir si Péronne ferait enfin l'actualité en cette période Centenaire : «*On y travaille*», a répondu le premier adjoint Mickael Duprez.

C.D.

► Le prochain conseil de quartier sera celui du Quinconce, mercredi 12 novembre à 19 heures à l'espace Patrick-Dupont.

LIHONS

Petits messagers de l'eau

Les enfants des villages autour des captages de Caix, dans les cantons de Charles et Rosières, ont de la chance. Ils bénéficient d'interventions sur l'eau potable dans leurs écoles, comme à Lihons, jeudi 6 octobre.

Marine Josse, du Syndicat intercommunal d'eau potable (SIEP) du Santerre, a conçu une maquette qui présente aux écoliers le cycle de l'eau telle qu'ils la reçoivent chez eux, quand ils ouvrent le robinet. Avec une particularité, puisqu'ils abordent le sujet des traitements agricoles souvent nocifs pour la nappe phréatique. Les désinfectants chez les particuliers sont tout aussi vus. En deuxième partie, les enfants apprennent que l'eau sur la terre est surtout non potable et qu'il faut donc préserver toutes les ressources. Un petit film a conclu la matinée.



Les enfants ont découvert que le sable ne filtre pas tout.

Les enfants sont désormais porteurs du message, qu'ils pourront transmettre à leurs parents. «*Les captages de Caix sont prioritaires dans le Grenelle de l'environnement, c'est surtout pour le monde agri-*

cole » dont les parents peuvent faire partie, explique Marine Josse. Le SIEP mène depuis 2009 une opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE), la sensibilisation des petits en fait partie.

RENDEZ-VOUS

Aujourd'hui

► **CHAUVINES**
► **Randonnée pédestre** par le club marche et randonnée à 13 h 45 place de la mairie. Circuit à Framerville-Rainecourt : la marche de Babette, 10 km. Gratuit.

► **DOMPIERRE-BECCOUINCOURT**
► **Sièphane Demilly, député.**
à la rencontre des habitants et du conseil municipal à 18 h 30 en mairie.

► **RANCOURT**
► **Veillée avec office religieux**

Demain

à 19 heures, chapelle du Souvenir. En mémoire de tous les soldats morts pour la France. Vente de bougies et soupe à Taignon (l'É).

► **PÉRONNE**
► **Bourse aux jouets, jeux, livres et articles de puériculture** de 10 heures à 17 heures à la maison de quartier du Mont-Saint-Quentin. Exposant : 2 euros la table.
► **Renseignements** au 03 22 84 75 10.
► **« Jours facs au danger de guerre »** à 15 heures salle de sémi-

naire de l'Historial. Animée par Gillies Cander, président de la société d'études lauréasiennes. Tout public, entrée libre. Réservation : 03 22 83 14 18.
► **Animations jeune public dans le musée** par l'Historial à 15 h 30 et à 17 heures, salle centrale Otto-X. Contes, poèmes, et lectures autour de la Grande Guerre. Anne Leviel, conteuse samarienne, accompagnée du musicien Benoît Brunhes, présente un spectacle en récits et en chansons pour parler aux enfants des empreintes de la guerre sur les humains. A partir de 8 ans. Gratuit avec le billet d'entrée au musée. Réservation : 03 22 83 14 18.

EN IMAGES

A ALLAINES



Du monde au Festifoot Beaucoup d'animations sur le terrain de football d'Allaines, samedi 8 novembre, avec l'organisation d'un plateau de rencontres de catégorie U10/U11, dans le cadre du Festifoot du district de la Somme. Sont venus des clubs de l'USOA Albert, Estrées-Mons, Ham, Montchy, Roisel et les locaux, avec, en tout, 12 équipes. Les rencontres se jouaient en partie de cinq contre cinq de 8 minutes, réparties sur 8 terrains, encadrées par les éducateurs et bénévoles, sous les encouragements des parents.

A MOISLAINS



Comme les grands À l'initiative du rectorat, les enseignants du REP (regroupement pédagogique concentré) Moislais, Équancourt, Ericourt-Manancourt ont proposé aux élèves de préparer une commémoration du 11 novembre comme les grands. Une découverte avec beaucoup de motivation, qui a vu son épilogue vendredi 7 novembre, devant le monument aux morts.

A ROISEL



Des écoliers très respectueux Vendredi 7 novembre, tous les élèves de l'école primaire de Roisel se sont retrouvés au pied du monument aux morts pour un devoir de mémoire initié par l'inspection académique. Les grands du CM2 ont lu un poème à leurs camarades avant que tous, comme le feront les adultes demain, n'observent une minute de silence puis entonnent la Marseillaise, avec un respect et une unité dont leurs aînés feraient bien de s'inspirer.

HLOO411.

Au fil de la semaine

Des produits locaux au menu de la semaine du goût



Les enfants ont dégusté les yaourts et fromages de la ferme de Guiscard.

COMMUNICATION

A l'occasion de la semaine du goût qui s'est déroulée du 13 au 18 octobre, des agriculteurs sont venus présenter leurs

enfants d'où vient le lait, les réponses sont assez diverses : de la vache (ce qui est rassurant), de la biquette, de la laiterie ou encore du magasin... Cette rencontre rappelle toute l'importance de communiquer auprès des enfants et de leur expliquer simplement le lien entre l'agriculture et ce qu'ils mangent.

7000 yaourts par mois

Ce n'est pas la première fois que

Somme

La sous-préfète de Montdidier à l'écoute des agriculteurs

C'est en baie de Somme que Bernard Florin, anciennement sous-préfet de Montdidier et grand passionné de chasse, est allé passer sa retraite. Il laisse sa place à une sous-préfète, Colette von Tokarski qui vient du ministère de l'Intérieur. La Fdsea et les jeunes agriculteurs du canton de Montdidier l'ont rencontré le 17 octobre dernier. Cette première prise de contact a permis à chacune des deux parties de faire connaissance. Les agriculteurs ont ainsi expliqué l'importance qu'a l'agriculture au sein de ce canton très rural. «Nous avons ici la Sicap-Matines, Dailyceer, l'abattoir de Montdidier, le dernier abattoir de la Somme d'ailleurs... L'agriculture crée de l'emploi et c'est en grande partie de l'emploi de proximité», a souligné Patrick Gellynck, président de l'arrondissement de Montdidier. A la veille d'une grande mobilisation nationale, les exploitants ont déploré devant la sous-préfète la surenchère réglementaire et envi-

ronnementale qui pèse sur leurs épaules. «On en a ras-le bol, tous les ans la réglementation change, à force on ne sait même plus ce qu'il faut faire. Et les contraintes sont de plus en plus lourdes», a insisté Patrick Gellynck. Plus localement, d'autres problèmes touchent les agriculteurs comme le captage de Caix, dossier auquel le prédécesseur de Colette von Tokarski avait attaché de l'importance. Les agriculteurs ont ensuite expliqué leur métier et l'impact qu'il peut avoir localement : le transport de betteraves et les routes interdites aux camions, le travail la nuit et donc des nuisances pour certains riverains qui portent plainte... La sous-préfète s'est montrée très à l'écoute des agriculteurs et des différentes problématiques qui touchent l'agriculture. Les responsables agricoles l'ont d'ailleurs invité à visiter des exploitations afin qu'elle en comprenne le fonctionnement.

Marion Martin

Pour vous, c'est quoi

MUNICIPALES



Place aux jeunes

Lors de leurs vœux respectifs, les maires de Bray et de Cerisy ont expliqué qu'il était temps pour eux d'arrêter.
Page 13

SANTÉ



Les finances de l'hôpital

Les hôpitaux de Roye et Montdidier ont fusionné il y a un an. Pour 2014, le retour à l'équilibre financier est souhaité.
Page 17

LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS

14/15 FÉVRIER au p'tit Baltar à Nests

Déjeuner spectacle 75€ par pers.

Transport compris

CONDITIONS POUR GROUPES ET MINI GROUPES

Renseignements et inscriptions 03 22 70 70 70 - www.voyagepassion.com

VIE QUOTIDIENNE

L'Orque n'aime que l'eau pure

L'Opération de reconquête de la qualité de l'eau (Orque) est lancée par le syndicat d'eau potable du Santerre. Seize communes sont concernées pour le moment.

LES FAITS

- 2008 Le Grenelle de l'environnement classe prioritaire le captage en eau Caix 1. Le SIEP y intègre aussi Caix 3, à 3 km. C'est le début de l'Orque.
- 2009 Une animatrice de l'Orque est recrutée. Après l'état des lieux et le diagnostic, elle doit mettre en œuvre le plan d'actions acté par le préfet.
- 2012 Une réunion publique présente ce plan d'actions, surtout tourné vers le monde agricole. Seize communes du bassin d'alimentation du captage sont concernées, autour de Caix.
- 2014 Certains agriculteurs et villages ont déjà dépassé leurs objectifs.



Sensibiliser les enfants dans le cadre scolaire fait partie de l'Opération de reconquête de la qualité de l'eau, l'Orque.

La neige, c'est des petites graines en eau blanche. Cette mignonne réponse d'une demoiselle de CP de la Sainte-Famille de Rosières plaît à Maxime Fourdrinier, chargé de projet au CPIE Vallée de Somme, car elle a deviné la composition des flocons.

Son job à lui, c'est de sensibiliser les enfants à la préservation de l'eau. Il intervient dans le cadre de l'Opération de reconquête de la qualité de l'eau (Orque), dont la communication est une des facettes.

Cet objectif d'amélioration de l'eau des nappes phréatiques découle directement du Grenelle, et du classement prioritaire du captage en eau de Caix. « Il y avait trois raisons : le captage est utilisé par des particuliers et des industriels (la SITPA à Rosières), il est indispensable et le taux de nitrates frôle la limite tolérée », détaille Philippe Cheval, président du SIEP.

L'État oblige à regarder toutes les sources de pollution : les agriculteurs, mais aussi les collectivités, les habitants, les industries...

Marine Josse a été recrutée pour animer cette Orque, et au bout de deux ans, les premiers résultats sont encourageants.

« C'est une goutte d'eau, mais quand même »

Du côté des agriculteurs, souvent pointés du doigt pour l'utilisation de pesticides et d'engrais, beaucoup ont pris des mesures. Les réfractaires, nombreux au départ,

sont de plus en plus isolés. Une réunion est prévue le 19 février à la chambre d'agriculture pour faire le point.

Du côté des seize communes autour du captage de Caix, on joue aussi le jeu. « Il s'agit par exemple d'avoir des bassins d'orage suffisants, ou de s'assurer qu'il n'y a pas de fuite à la station d'épuration », énumère Philippe Cheval.

Quelques villages sont allés plus

loin, signant la « Charte zéro phyto » (lire ci-contre). Un acte courageux : « C'est contraignant et difficile, reconnaît Sandrine Petit, directrice du SIEP du Santerre. Il y a des subventions, mais le matériel est très cher. » Il n'y a pas que ça : une commune a ainsi refait totalement les allées de son cimetière, pour ne pas avoir à les désherber à la main.

Le SIEP, lui, entretient écologiquement les terrains autour de ses

Une opération à la recherche des nitrates

Une opération pilote, au niveau national, est menée actuellement sur le captage de Caix. Les ingénieurs du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) travaillent sur une « étude de modélisation de progression des nitrates dans le sol » avec des chercheurs de Poitiers. Étude qui durera deux ans, et a commencé à l'automne dernier.

En clair, ils vont tenter de savoir comment les nitrates pénètrent dans la terre, et arrivent jusqu'à la nappe phréatique. « Pour le moment, on n'a que des suppositions en fonction de la composition du sol. On se dit : "Là ça mettra dix ans, ou peut-être vingt", mais en fait

on n'en sait rien », explique Philippe Cheval, le président du SIEP du Santerre.

L'étude du BRGM devrait permettre d'avoir un peu plus de certitudes. Par ricochet, il serait également possible de déduire la progression de certains pesticides. Dans leur composition entrent quelques molécules particulièrement résistantes, qui peuvent nuire à l'environnement comme à la santé. Les nitrates sont soupçonnés de favoriser le cancer de l'estomac et de perturber le fonctionnement de la thyroïde. Mais les études sont loin d'être catégoriques et unanimes.

A SAVOIR

La charte zéro phyto

► Plusieurs communes se sont engagées à ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Elles ont signé la « Charte zéro phyto », qui leur permet de bénéficier de subventions pour l'achat de matériel ou la formation des agents.

► Dans la Somme, elles sont quasiment toutes à l'est du département, et en grande majorité dans le SIEP du Santerre. Ces communes sont Chaulnes, Hangest-en-Santerre, Le Quesnel, Méharicourt, Moreuil, Péronne, Roisel, Rosières-en-Santerre, Rouvroy-en-Santerre et Caix. S'ajoutent Hébecourt et Saleux, dans l'Amiénois.

23 châteaux d'eau, et de ceux de sa partenaire La Nantaise.

Les industries sont surveillées par la DREAL, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. « De plus, la SITPA a son propre système pour l'eau », ajoute Sandrine Petit. Pour les artisans, comme pour les agriculteurs d'ailleurs, un partenariat a été signé avec leurs chambres respectives, afin d'œuvrer dans le sens de l'Orque.

Chez les particuliers, il y a quelques règles simples à respecter. Si la maison n'est pas raccordée au tout-à-l'égout, il faut que l'assainissement soit aux normes. Un vœu pieu : « Rien que dans nos 16 communes, nous avons 157 puits qui plongent direct dans la nappe, explique Philippe Cheval. C'est une goutte d'eau, mais quand même. » Et les jardiniers sont priés de respecter les dosages des produits qu'ils utilisent, et les zones d'épandage.

Reste que tous les efforts d'aujourd'hui ne se verront que dans une vingtaine d'années... L'eau aura coulé sous les ponts.

CHRISTÈLE DUFOURG



ANNEXE 13 :

Evolution des indicateurs agricoles et non agricoles

Actions	Intitulé	Indicateur	OBJECTIF à 3 ANS	OBJECTIF à 5 ANS	Etat zéro /			Proportion état 0	RESULTATS 2013			Resultats 2014		Evolution 2013-2014 (différence de proportion)	ANNEE 2014 ATTEINTE DE L'OBJECTIF A 3 ANS				
					Nombre de diags réalisés	Nombre état 0	Potentiel total		RESULTATS 2013	Potentiel total	PROPORTION ETAT 2013	RESULTAT 2014	Proportion état 2014						
limiter les risques de pollution ponctuelle sur les corps de ferme	2.1.1	Sécurisation de la source d'approvisionnement lors du remplissage du pulvérisateur (Réglementaire)	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	100%	100%	39	33	47	70%	36	46	78%	38	83%	↑	4%	non		
	2.1.2	Mises aux normes des cuves à fioul (Réglementaire)	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	100%	100%	39	22	47	47%	26	46	57%	27	59%	↑	2%	non		
	2.1.3	Aires de remplissage étanche de pulvérisateur mises en place	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	60%	75%	26	14	30	47%	14	29	48%	14	48%	→	0%	non		
			Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	40%	50%	39	19	47	40%	20	46	43%	22	48%	↑	4%	oui		
	2.1.4	Traitement des effluents phytosanitaires agréé sur le corps de ferme	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	40%	66%	26	2	30	7%	3	29	10%	3	10%	→	0%	non		
			Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	30%	50%	39	5	47	11%	6	46	13%	6	13%	→	0%	non		
	2.1.5	Stockages de fertilisant liquide équipés de système de rétention	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	80%	80%	26	25	30	83%	26	29	90%	26	90%	→	0%	oui		
			Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	50%	50%	39	37	47	79%	38	46	83%	38	83%	→	0%	oui		
2.1.6	Locaux de stockage des produits phytosanitaires sécurisés (étanches)	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	90%	90%	39	38	47	81%	39	46	85%	41	89%	↑	4%	non			
2.1.7	Réaliser un diagnostic corps de ferme "type SOLEO"	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans les zones de protection	100%	100%	26	26	30	87%	26	29	90%	26	90%	→	0%	non			
		Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	75%	75%	39	39	47	83%	40	46	87%	42	91%	↑	4%	oui			
2.1.8	Sécurisation du stockage des huiles	Nombre de sièges et/ou bâtiments dans l'AAC	20%	30%	39	2	47	4%	18	46	39%	18	39%	→	0%	oui			
Améliorer les pratiques de fertilisation azotée	2.2.1	Respecter les dispositions réglementaires de la Directive nitrate (respect strict du calendrier des périodes d'interdiction de l'épandage de fertilisant) (réglementaire)	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	100%	100%	53	Nc	101	Nc	56	101	55%	62	61%	↑	6%	non		
	2.2.2	Utilisation d'un outil de pilotage de la fertilisation azotée en cours de végétation ou d'un conseil	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	50%	60%	33	9	42	21%	14	42	33%	18	43%	↑	10%	non		
			Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	40%	50%	53	17	101	17%	27	101	27%	41	41%	↑	14%	oui		
	2.2.3	Engager des surfaces dans des mesures pour limiter la fertilisation azotée (MAET, type "PEA niveau 3")	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	12%	14%	33	2	42	5%	7	42	17%	7	17%	→	0%	oui		
	2.2.4	Reporter le premier apport d'azote sur blé pour les sols filtrants ; si apport avant le 1er mars, limiter à 50 U maximum.	Surface en sols filtrants (H1 avec RU<120 mm)	100%	100%	58	Nc	60	Nc	58	60	97%	58	97%	→	0%	non		
	2.2.5	Réalisation de reliquats sortie hiver : - par précédent cultural (réglementaire), - selon qu'il y ait épandage ou non de matière organique	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	100%	100%	53	44	101	44%	50	101	50%	56	55%	↑	6%	non		
2.2.6	Analyser les amendements organiques produits par l'exploitation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	80%	100%	53	52	101	51%	54	101	53%	58	57%	↑	4%	non			
Favoriser les pratiques limitant les pertes par ruissellement et infiltration	2.3.1	Maintien d'une couverture végétale permanente (cultures perennes) ou périodiquement pendant les périodes présentant des risques de ruissellement ou lessivage (réglementaire)	Surface dans l'AAC	respect de la réglementation	respect de la réglementation	3811	3 684	4 686	79%	3845	4 686	82%	3979	85%	↑	3%	non		
	2.3.2	Création, maintien ou restauration de couverts herbacés, surfaces en agroforesterie, cultures non alimentaires ou TTCR dans les zones les plus vulnérables par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, appel à projet PEA, autre appel à projet)	Surface dans les zones de protection des captages	2,5%	3%	900	19	960	2%	24	960	3%	24	3%	→	0%	oui		
	2.3.3	Maintien ou création de haies, talus, fascines, fossé d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux par le biais des dispositifs environnementaux (MAET, PVE, mesure 216 "collective")	ml nouveaux sur l'ensemble de l'AAC	5 000	7 500				Nc	Nc	Nc	940	7500	13%	940	13%	→	0%	non
	2.3.4	Pilotage de l'irrigation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC et pratiquant de l'irrigation	40%	50%	53	35	101	35%	32	101	32%	35	35%	↑	3%	non		
phytosanitaires	2.4.1	Souscription à des mesures en faveur de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (PEA, MAET)	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	22%	25%	53	10	101	10%	20	101	20%	22	21,8%	↑	2%	non		
	2.4.2	Raisonner la protection à l'échelle de la rotation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	30%	40%	53	Nc	101	Nc	42	101	42%	44	44%	↑	2%	oui		
	2.4.3	Destruction mécanique des CIPAN	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	100%	100%	33	32	42	76%	31	42	74%	32	76%	↑	2%	non		
Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC			80%	80%	53	52	101	51%	54	101	53%	60	59%	↑	6%	non			

Actions	Intitulé	Indicateur	OBJECTIF à 3 ANS	OBJECTIF à 5 ANS	Etat zéro /			Proportion état 0	RESULTATS 2013			Resultats 2014		Evolution 2013-2014 (différence de proportion)	ANNEE 2014 ATTEINTE DE L'OBJECTIF A 3 ANS	
					Nombre de diags réalisés	Nombre état 0	Potentiel total		RESULTATS 2013	Potentiel total	PROPORTION ETAT 2013	RESULTAT 2014	Proportion état 2014			
Améliorer les pratiques de traitement par les produits	2.4.4	Réduction d'intrants phytosanitaires par différents moyens agronomiques tels que : - modification des dates et densités de semis - réalisation de déchaumage faux semis, alternances cultures d'hiver / cultures de printemps, labour / non labour qui permettent de réduire le stock semencier du sol, - retard de la date de semis, - mise en place de cultures étouffantes, gestion de la période d'intercultures limitant le salissement des parcelles, - techniques alternatives (désherbeuses, désherbage mécanique), etc...	40%	50%	53	Nc	101	Nc	51	101	50%	51	50%	0%	oui	
	2.4.5	Utilisation des outils d'aide à la décision, seuils d'intervention, consultation du BSV	50%	50%	53	25	101	25%	51	101	50%	55	54%	4%	oui	
	2.4.6	Réaliser un diagnostic de parcelle "type Aquaplaine"	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	80%	100%	33	33	42	79%	33	42	79%	34	81%	2%	oui
			Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	66%	80%	53	53	101	52%	56	101	55%	62	61%	6%	non
2.4.7	Développement de l'agriculture biologique : réalisation du diagnostic technico-économique "Agriculture biologique"	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	40%	66%	33	0	42	0%	5	42	12%	11	26%	14%	non	
		Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	25%	33%	53	1	101	1%	8	101	8%	21	21%	13%	non	
Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	2.5.1	Formation Certiphyto (réglementaire)	100%	100%	53	37	101	37%	50	101	50%	56	55%	6%	non	
	2.5.2	Adapter les produits aux risques identifiés par le diagnostic Aquaplaine, sensibilisation sur le choix des matières actives, sur les périodes d'applications et sur les risques de transferts	80%	80%	53	0	106	0%	47	106	44%	48	45%	1%	non	
	2.5.3	Sensibilisation afin de mettre en œuvre des pratiques améliorant le taux de matière organique des sols, en plus de la réglementation : - techniques culturales - apport d'amendements organiques (C/N>8) - gestion des résidus - CIPAN - outils d'aides type "SIMEOS-AMG"...	100%	100%	53	Nc	101	Nc	49	101	49%	49	49%	0%	non	
	2.5.4	Sensibilisation pour mettre en œuvre un travail du sol limitant le ruissellement pour les sols battants	100%	100%	53	Nc	101	Nc	48	101	48%	48	48%	0%	non	
	2.5.5	Formation sur le raisonnement de la fertilisation	80%	100%	53	Nc	101	Nc	11	101	11%	12	12%	1%	non	
	2.5.6	Formation sur le raisonnement des produits phytosanitaires	60%	60%	53	Nc	101	Nc	29	101	29%	32	32%	3%	non	
	2.5.7	Participation à des actions de sensibilisation sur l'agriculture biologique	20%	20%	53	Nc	101	Nc	3	101	3%	3	3%	0%	non	
Communiquer, former et sensibiliser les acteurs agricoles	2.6.1	Sensibilisation des acteurs agricoles	80%	80%		Nc	107	Nc	60	107	56%	61	57%	1%	non	
	2.6.2	Participation aux réunions sur le territoire	50%	50%		Nc	107	Nc	40	107	37%	40	37%	0%	non	
	2.6.3	Promotion des filières existantes pour le traitement et/ou la revalorisation des déchets présents sur les exploitations	80%	80%	53	34	101	34%	43	101	43%	46	46%	3%	non	
	2.6.4	Diagnostic global de l'exploitation	Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans les zones de protection des captages	80%	100%	33	33	42	79%	33	42	79%	34	81%	2%	oui
			Nombre d'exploitations cultivant au minimum une parcelle dans l'AAC	60%	80%	53	53	101	52%	56	101	55%	62	61%	6%	oui
2.6.5	Autres actions de management environnementale (type "ISO 14001, GLOBALGAP")	17%	20%	53	11	101	11%	18	101	18%	20	20%	2%	oui		
Veille foncière	2.7.1	Sensibilisation et échanges avec les acteurs de la thématique du foncier	3	5		0	5	0	2	5	40%	4	80%	40%	oui	
	2.7.2	Création d'une cellule de veille foncière	1	1	0	0	1	0	1	1	100%	1	100%	0%	oui	